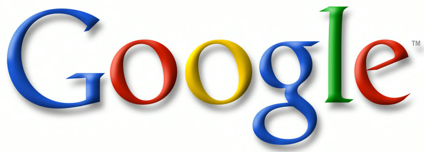
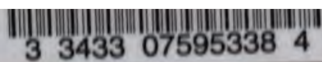
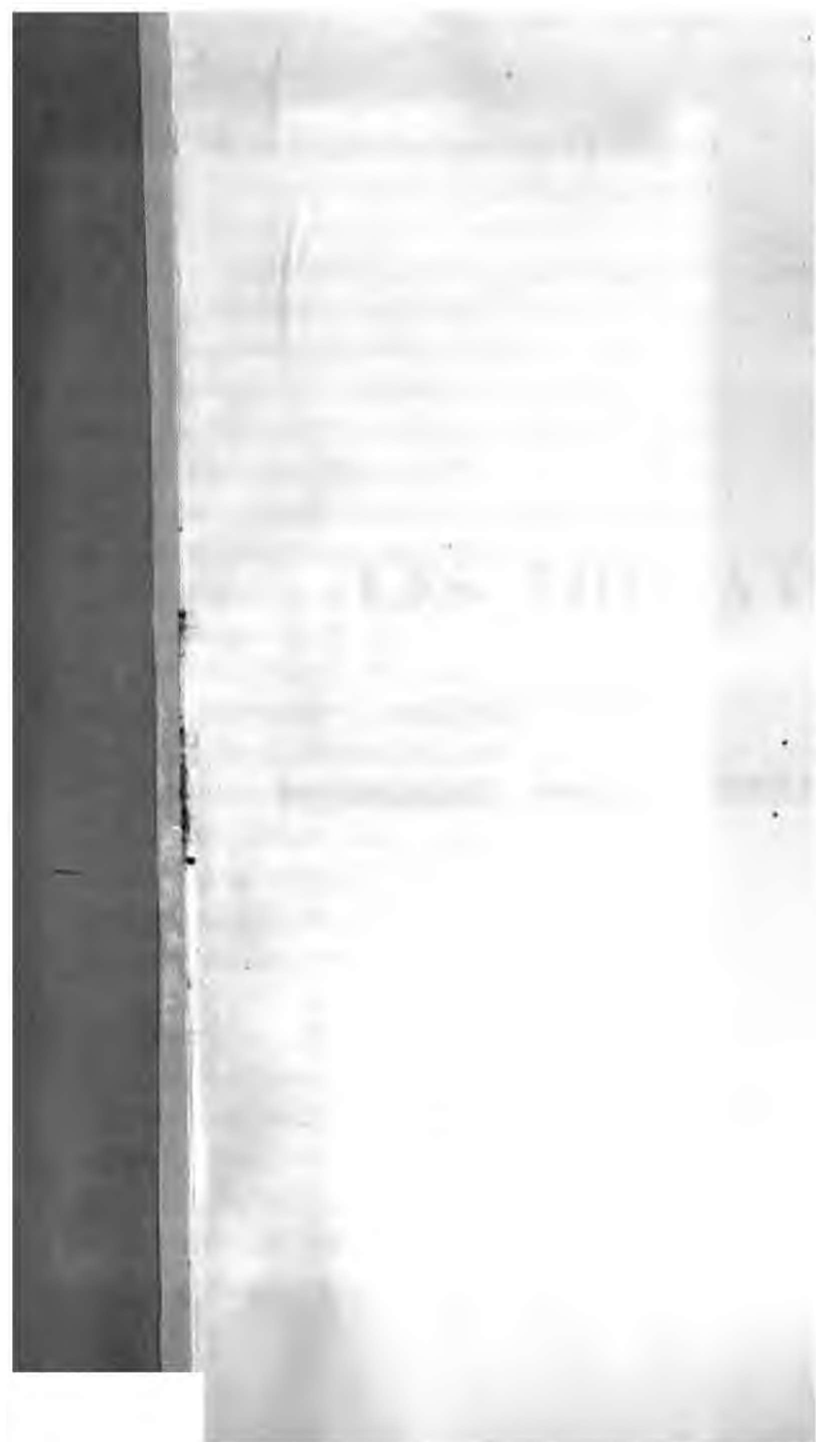










LES FORÇATS

CONSIDÉRÉS SOUS LE RAPPORT

PHYSIOLOGIQUE, MORAL ET INTELLECTUEL.

On trouve chez le même Libraire :

DES CLASSES DANGEREUSES DE LA POPULATION DANS LES GRANDES VILLES et des moyens de les rendre meilleures ; ouvrage récompensé en 1838 par l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), par A. FRÉGIER, chef de bureau à la préfecture de la Seine. Paris, 1840 ; 2 beaux vol. in-8. 14 fr.

DE LA PROSTITUTION DANS LA VILLE DE PARIS, considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration ; ouvrage appuyé de documens statistiques puisés dans les archives de la préfecture de police, avec cartes et tableaux ; par A.-J.-B. PARENT-DUCHATELET, membre du Conseil de salubrité de la ville de Paris. *Deuxième édition revue, corrigée et augmentée, avec un beau portrait de l'auteur, gravé.* Paris, 1837, 2 vol. in-8. 16 fr.

LA SOLITUDE considérée par rapport aux causes qui en font naître le goût, de ses inconvéniens et de ses avantages pour les passions, l'imagination l'esprit et le cœur ; par J.-G. ZIMMERMANN, nouvelle traduction de l'allemand, par A.-J.-L. JOURDAN, *nouvelle édition augmentée d'une notice sur l'auteur.* Paris, 1840, 1 fort vol. in-8. 7 fr.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, n. 5.

LES FORÇATS

CONSIDÉRÉS SOUS LE RAPPORT

PHYSIOLOGIQUE, MORAL ET INTELLECTUEL,

OBSERVÉS AU BAGNE DE TOULON,

PAR H. LAUVERGNE,

PROFESSEUR DE MÉDECINE DE LA MARINE ROYALE,
MÉDECIN EN CHEF DE L'HÔPITAL DES FORÇATS DE TOULON.

La loi qui punit la matérialité d'un acte, et qui, pour l'expier dans un but social, en condamne l'auteur au bagne ou à l'échafaud, nous met fort à l'aise quant à l'opinion que l'on aura de nos doctrines, puisque nous les étayons sur l'infaillibilité du fait légal.

A PARIS,
CHEZ J.-B. BAILLIÈRE,
LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE
RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, 17.
A LONDRES CHEZ H. BAILLIÈRE, 219, REGENT-STREET,
Et chez les principaux libraires français et étrangers.
1841.



A

M. JULES CLOQUET,

PROFESSEUR DE CLINIQUE CHIRURGICALE A LA FACULTÉ DE PARIS,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, ETC.

Mon cher ami,

Lors de votre dernière visite au bagne de Toulon, vous me fîtes promettre de publier le résultat de mes observations sur les forçats, me faisant entrevoir que cette publication pourrait être d'un vif intérêt à une époque où l'on s'occupe avec tant de sollicitude de la réforme ou des améliorations du système pénitentiaire en France. Encouragé par votre exhortation, j'ai mis en ordre les notes que je recueille depuis nombre d'années, et j'en ai fait la base d'un livre qui pourra, je l'espère du moins, fournir des renseignemens utiles pour l'étude d'une question qui touche de si près à l'ordre social.

Vous connaissez les idées phrénologiques que

j'ai développées dans mon *mémoire sur l'innervation*, et mon opinion sur l'organisation cérébrale en tant qu'elle peut influer sur l'homme considéré comme être instinctif, intellectuel et moral. Comme j'ai trouvé de nombreuses occasions de faire l'application de ma doctrine dans les observations que je rapporte, j'ai dû faire précéder mon travail de quelques considérations sur les causes organiques qui poussent naturellement l'homme vers le bien ou vers le mal; sur les circonstances qui peuvent favoriser ou combattre ses dispositions innées, et sur les moyens de s'opposer à sa détérioration ou de l'amender, de le mettre dans la voie du bien par l'initiation maternelle et les bons exemples offerts à son imitation, par l'éducation enfin telle qu'on doit l'entendre.

Abordant le sujet proprement dit, étudiant le forçat d'après nature et dans sa hideuse nudité morale et physique, j'ai dû examiner successivement en autant de chapitres, les diverses classes ou catégories de forçats condamnés pour meurtres, assassinats, vols, faux ou viols. J'ai tâché d'établir les différences qui existent entre ces diverses espèces de crimes, et les liaisons qu'ils

peuvent avoir entre eux. J'ai recherché les causes qui en ont rendu coupables les convicts, et par conséquent si la pénalité était en rapport avec la nature et la gravité du crime.

Vous trouverez, je l'espère, des détails qui vous intéresseront sur les forçats que nous envoient les tribunaux de l'Algérie à laquelle nous voulons imposer notre civilisation, et ceux de la Corse, pays français, mais encore peu connu et surtout mal apprécié. Vous venez, vous-même, de visiter la Corse et vous pourrez juger de ma manière de la considérer sous les rapports de son sol et de ses habitans.

Presque toutes mes observations et les anecdotes qui les accompagnent ont été recueillies au lit des malades de l'hôpital du bagne, ou dans les salles de ce vaste établissement. Pour compléter mon travail, j'ai donné une Statistique des bagnes de France à la fin de l'année 1838, et fourni des renseignemens sur l'administration, la police, le régime des condamnés, les moyens de les punir ou d'adoucir leur position. Pour conclure, il me restait à examiner cette importante question: malgré les améliorations évidentes introduites dans l'administration et le régime des ba-

gnes depuis une vingtaine d'années, les bagnes remplissent-ils bien le but que s'est proposé la société qui les a institués?

Fort de mes observations et de mon expérience, laissant de côté les écarts d'une philanthropie théorique dont les applications ont été souvent si pernicieuses, étayé de l'opinion d'un homme aussi éclairé qu'impartial dans la question, M. le baron Tupinier, m'appuyant enfin sur les judicieuses annotations de M. le commissaire Reynaud qui a dirigé pendant long-temps le bagne de Toulon, j'arrive à cette conclusion : que les bagnes peuvent être considérés comme une œuvre de charité fondée en faveur des voleurs et des assassins et aussi contraire à l'amélioration morale des condamnés que funeste aux intérêts de la société; qu'il est urgent que les philosophes et les légistes s'occupent de les remplacer par des établissemens réellement utiles, plus en rapport avec l'état de nos mœurs et de nos institutions.

Adieu.

H. LAUVERGNE.

Toulon, le 25 janvier 1841.

LES FORÇATS

CONSIDÉRÉS SOUS LE RAPPORT

PHYSIOLOGIQUE, MORAL ET INTELLECTUEL.

CHAPITRE PREMIER.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. PHRÉNOLOGIE, ET PHYSIOGNOMONIE DU FORÇAT.

Un condamné au bagne. — Son étude phrénologique est d'un grand intérêt — Élémens d'une psychologie nouvelle. — Du cerveau. — Inductions sur la quantité de matière cérébrale. — Placement de cette matière comme différentielle des races.—Têtes grecques.— Angle facial des dieux du paganisme. — Tendances animales de l'homme. — Le forçat Hiedeker. — Le cerveau et les organes des sens, considérés comme appareils absorbans du monde extérieur. — Le parricide imberbe à tête léporine. — L'homme a absorbé tous les systèmes nerveux inférieurs. — Cerveau à instinct, à intelligence, à révélation ou génie. — Les Égyptiens ont été les premiers phrénologues. — Signification des systèmes dentaires. — L'initiation maternelle commence l'instinct d'imitation.—L'imitation du mal est le grand pourvoyeur des bagnes. — Coupes idéologiques du cerveau. — Éducation des sens et de la pensée.— Instinct du meurtre et des combats. — Conclusions phrénologiques.

Lorsque la loi frappe un coupable d'un temps de *fers*, il subit sa peine dans un port de mer et dans un enclos particulier, nommé depuis un temps immémorial, *bagne*. Là, toutes les criminalités sont parquées et classées d'après leur gravité et surtout suivant la durée de l'expiation. Le forçat est l'homme de peine de

nos arsenaux maritimes; néanmoins ce qu'on exige de lui est toujours en rapport avec la nature de sa condamnation. On l'emploie à la *grande* ou à la *petite* fatigue; dans des ateliers spéciaux, s'il est pourvu d'une profession; on l'utilise, s'il s'en montre digne, dans les bureaux comme écrivain, dans les hôpitaux comme infirmier : en somme les services que rend un forçat ne sont point en proportion des dépenses que nécessitent son entretien et la surveillance dont on est forcé de l'entourer. Ajoutons à cela, que la loi dont l'intention a été de ramener aux principes de la morale, des hommes que leurs penchans en ont distraits, a complètement manqué son but: les forçats quittent les bagnes plus pervertis que lors de leur entrée. L'innéité des penchans qui se fortifie par le contact des hommes réunis en société, doit offrir dans un bagne son plus grand développement en mal. C'est un fait d'observation pratique, le nombre considérable des forçats libérés et que de nouvelles condamnations ramènent aux bagnes, s'y montrent plus vicieux et moins traitables (1). Ces hommes à passions dominantes et indomptables, véritables génies du mal, sont des sujets précieux pour l'étude suivie des faits phrénologiques. C'est vers ce but important qu'ont tendu mes efforts, lorsque je fus appelé à diriger en chef le service médical du bagne de Toulon. Toutefois, je n'étais point

(1) Voyez l'ouvrage remarquable de M. Frégier : *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes*, Paris, 1840, t. 1er, p. 254 et suiv.

novice dans ce genre de recherches; ayant beaucoup voyagé et long-temps comparé les volitions humaines avec la forme et les reliefs du crâne, j'arrivais sur ce beau champ de crâniologie avec des idées théoriques que je pensais être nouvelles, et dont il m'était enfin permis de corroborer les applications.

Une fois entré dans un bagne, le forçat est l'homme qu'on sait le mieux; l'histoire de sa condamnation est celle de sa vie entière, on connaît par elle, la nature de ses penchans, le degré de violence des passions qui le dominent, la somme de son instruction et la portée de son intelligence. Sous le costume flétrissant dont la loi l'a affublé, avec la tête presque rase et le cou nu, il est impossible qu'il déguise la noblesse ou la bassesse de ses traits, l'anormale ou la régulière conformation de sa tête. Joignez à cela que cet homme ne peut pas plus dérober sa vie morale à ses surveillans que sa propre personne, et alors vous aurez une idée de la presque certitude des jugemens phrénologiques.

Avant de passer outre, il est nécessaire pour l'intelligence des faits, d'exposer le plus succinctement possible notre manière de considérer les fonctions du cerveau; nos convictions à cet égard nous ont paru logiques et vraies dans leur application à la crâniologie. En effet, que prétend-on obtenir de son étude? La quasi-démonstration des penchans et des passions d'un homme : or, avec notre manière de procéder au lit

de chaque forçat confié à nos soins, nous avons si souvent rencontré nos prévisions, que nous avons dû accorder une haute importance à nos élémens de psychologie.

Cela dit, nous admettons que le cerveau est l'organe de l'intelligence, mais la quantité de sa masse, sa forme propre et individuelle, et le degré de son innervation, établissent des problèmes qu'il faut resoudre, non d'une manière absolue, c'est impossible, mais d'un certain point de vue suffisant pour la démonstration de notre théorie. La quantité de matière cérébrale n'explique point l'étendue de la pensée. D'ailleurs comment procéder à cette évaluation? Par la forme de la tête? le moyen est, on ne peut, plus nul, elle se prête à des illusions qui vous la font paraître plus grande, parce que la substance de l'organe a renforcé une région. Nous avons des forçats dont la tête est tout front, tout sinciput, toute nuque. La mensuration qui donne des circonférences qui varient entre elles par centaines de millimètres est encore un faible moyen d'établir la prépondérance d'un cerveau. Il n'y aurait que le poids de l'organe après la mort, et ce poids si difficile à obtenir d'une manière précise à cause de l'état plein ou exsangue de l'organe, donne lieu à de singulières méprises. Nous avons cherché à établir le poids de cerveaux à tête de 500 à 583 millimètres de circonférence et, soit l'état de l'atmosphère du midi, soit l'anémie

suite et conséquence de longues douleurs, le poids obtenu différait de quelque chose en moins des cerveaux à tour de tête d'une circonférence moindre. Nous sommes si convaincus de l'inanité de ces moyens, que nous n'en tenons compte à première vue, que pour fonder la suprématie des centres organiques et instinctifs d'un sujet, sur ceux de l'intelligence. A ceci il convient de donner une explication qu'on retrouvera plus tard à sa véritable place. Le plan inférieur du cerveau, celui qui loge ses nombreux reliefs dans les cavités de la base du crâne, peut avoir absorbé une plus grande quantité de matière aux dépens des plans moyens et supérieurs de l'organe et donner lieu à l'erreur si commune qu'un homme a une petite tête. Or, la mensuration comme on la pratique sur le vivant, ne peut apprécier la valeur de ces reliefs profonds. Du reste, en admettant dans les différentes races humaines quelques variantes dans la quantité de masse cérébrale, et cela doit exister, même en le supposant d'une démonstration impossible par nos moyens ordinaires, cela n'infirme en rien nos dernières conclusions. Nous pourrions, au besoin, citer l'erreur d'un anatomiste qui placé en présence de deux cerveaux isolés et de race opposée, prit celui du nègre pour celui de l'Européen et en inféra la suprématie intellectuelle. Ce qu'il y a de clair en cela, c'est qu'un cerveau comme un muscle peuvent être originaires

ment plus gros et moins innervés (qu'on pèse bien ce mot) que deux autres analogues plus petits et mieux *vitalisés*. L'innervation, ce principe insaisissable qui constitue l'homme un être vivant, bien mieux que la masse du cerveau plus grande, voilà la première véritable différence à établir entre les divers systèmes cérébro-rachidiens.

Si la quantité de matière cérébrale chez les différentes races humaines éclaire peu le mystère de leur psychologie, il n'en est pas de même de son placement dans la portion du sphéroïde crânien destiné à la loger. Chaque grand tronc de l'espèce humaine a dû dès l'origine porter à la tête son cachet spécial. Le temps, les migrations, le croisement des races ont beaucoup dénaturé les caractères primitifs de ces mêmes races. Quelques-unes d'entr'elles, à l'égal des types d'animaux antédiluviens ont disparu. Si la forme de la tête, et nous le croyons, est tout l'homme considéré dans sa race et dans ses pouvoirs intellectuels, le monde, dans l'immensité des siècles, se renouvelle sous ce rapport comme tout ce qui a un but et une durée. Champollion et après lui, nous-même, puisque nous sommes forcé de nous citer souvent, avons cherché en vain sur le sol de l'Egypte, les formes vivantes des têtes sculptées ou empreintes sur les bas-reliefs de cette antique patrie des sciences et des arts. Les Cophtes, s'ils sont réellement les descendans des mêmes hommes qui réalisèrent l'inconcevable splendeur de l'E-

gypte, n'en sont pas même le type crânien dégénéré. L'Égyptien des Sésostris porte le contour hémisphérique du crâne, élevé et saillant vers le front, tête carrée, si l'on veut, mais extraordinaire et par conséquent pour nous touchant au difforme. J'ai rencontré ce type au bagne et le sujet m'en donna pour cause, une affection cérébrale du très jeune âge, une hydrocéphalie dont il avait été guéri. L'Egypte, à l'apogée de la civilisation, a subi l'inévitable destin des peuples à intelligence achevée; la conquête et l'esclavage ont fini par l'effacer du sol, tandis que sur les mêmes bas-reliefs, le peuple juif représenté en esclave et toujours flagellé, a conservé jusqu'à nos jours la forme de tête que trois mille ans avant nous, le peintre sculpteur des bords du Nil lui avait reconnue. L'immuabilité du type juif s'explique par l'immuabilité de caste et de principes.

Il nous tarde d'établir le dogme phrénologique du placement de la matière cérébrale, comme base différentielle des races et peut-être des penchans et des affections. En suivant les traditions historiques, si nous passons de l'Egypte en Grèce, nous recueillerons de puissantes preuves de notre opinion. Les véritables têtes grecques, celles dont la pureté des contours semble un fait de révélation, se retrouvent encore de nos jours dans les montagnes de l'Argolide et de l'Acrocéraune. Toutefois ces types ne sont pas ceux du Jupiter Stator et de quelques grands et an-

ciens dieux. Ces fronts plus qu'humains, nous les avons cherchés en vain, mais nous n'avons pas espéré les retrouver. Il y a eu en Grèce deux races, l'une hypérantique, dite héroïque et divine, dont le Jupiter Olympien avec son front égyptien est comme la souche mère : elle est la transplantation fabuleuse des bords du Nil en Grèce d'un troupeau d'hommes. L'autre race a absorbé et étouffé la première, et c'est encore elle que nous retrouvons dans les montagnes, avec l'antique pureté de ce profil qu'on serait tenté de croire idéal.

Quand on parle de phrénologie, la Grèce a droit à nos égards. J'ai long-temps parcouru cette contrée et je dois à l'examen des têtes d'hommes et des statues de leurs dieux, une foule de remarques dont les plus essentielles ne sauraient ailleurs trouver leur place. D'où vient que la tête du Grec montagnard présente une régularité parfaite de contours, mais sans ressauts brusques, sans protubérances galliennes ? On sent en palpant leurs crânes, des hémisphères cérébraux bien dessinés sous la calotte osseuse et cela à l'instar d'un sphéroïde régulier et poli. D'une autre part, les statuaires d'Olympie, ces grands et serviles copistes de la nature, ont omis de faire mention d'une foule de bosses que la phrénologie affecte à certaines facultés. D'où vient que ces facultés ne saillissent point sur la tête du dieu qui en est l'emblème? Cependant ces sculpteurs pétrissaient leurs

têtes divines sur des modèles humains, et si la phrénologie peut s'étayer de quelques-unes de leurs remarques, c'est dans ce qu'elle possède de vrai et d'immuable. La doctrine de Gall serait-elle l'exagération d'un fait réel ?

Nous avons admis que bien souvent les bosses pouvaient être le résultat d'un vice d'ossification. Sur les montagnes de la Grèce, on cherche en vain le rachitisme. Cette absence de ce ferment protée qui infecte la société moderne, expliquerait-elle la régularité typique des têtes grecques? cette opinion mérite d'être notée. Les affections hydrocéphaliques de l'enfance qui guérissent, laissent après elles des conformations anormales et bornées de la tête. Nous avons des protubérances cérébrales, occasionées chez les très jeunes enfans par le décubitus prolongé sur un côté du crâne. Nous avons aussi constaté que des têtes bizarres, marquetées de bosses, avaient été ainsi ouvrées par le rachitisme qui entretient la mollesse du cerveau et qui se dessine ensuite sur des parois crâniennes devenues plastiques suivant le hasard des positions prolongées de la tête. Ce qu'il y a de spécieux dans cette conformation vicieuse de la tête, c'est que les enfans ainsi affectés semblent avoir été dotés par la nature de facultés brillantes et très souvent de penchans indomptables et dangereux. Dans le bagne de Toulon, nous avons maintes fois reconnu qu'une anormale conformation de tête, a

coïncidé avec une bizarrerie de caractère et un faux jugement. Mais nous avons encore à parler de la Grèce. D'où vient que les grands artistes de cette contrée ont si bien saisi dans leurs formes plastiques des dieux et des hommes, le rapport invariable de la forme avec l'esprit? que les appétits brutaux d'un Satyre se lisent sur son crâne, sa figure, sa bouche et toute l'habitude de son corps? Avec quelle facilité l'esprit embrasse la distance qui sépare un Marsyas de l'Apollon du Belvédère? Avant que les modernes eussent théorisé les règles de l'angle facial, les sculpteurs de la Grèce s'en étaient donc révélé l'importance, et dans leurs immortelles productions, vous les rencontrerez toujours justes et vrais dans l'application qu'ils en ont faite.

Le fait de l'angle facial si rigoureusement apprécié par des hommes pour qui une description du cerveau était un monde inconnu, est un point culminant en phrénologie. Ce fait commence la preuve que cette science n'est pas de nouvelle création, et qu'en toutes choses nous tournons toujours dans le même cercle. Selon nous, les anciens ont été plus loin que les modernes pour les avantages que la phrénologie devait en retirer. Ainsi les modèles en ce genre ont devancé les préceptes; ainsi l'angle facial en Grèce a embrassé, dans son premier vol, ses applications les plus générales et les plus étendues. Les artistes d'Olympie, pour étudier les rapports psychologiques

de l'homme avec ses habitudes extérieures, se sont placés au point de vue commun de l'animalité. Puisque un penchant décidé, une affection irrésistible fondent le caractère avoué d'un animal, il semble qu'ils aient voulu les exprimer sur la figure d'un homme ou d'une divinité, lorsqu'ils ont voulu les représenter fidèles et aimans comme le chien, salaces et brutaux comme le singe, nobles et forts comme le lion. N'en déplaise aux louangeurs éternels de la nature de l'homme, Dieu; de quelque manière qu'on le conçoive, ne l'a point construit dans le dédain et l'oubli orgueilleux des lois et du moule graduellement compliqué des séries animales. Notre pensée ne souffre aucune objection pour ce qui concerne l'organisation physique générale, matrice archétype de l'animalité. En présence d'un fait aussi concluant, qui oserait soutenir le contraire par rapport à la nature morale des êtres? Le mammifère avec ses besoins et ses affections, l'homme avec les siens, sont-ils autre chose, sinon des mécanismes plus ou moins compliqués dans lesquels Dieu a logé un ouvrier que nous nommons âme ou esprit, et qui en fait fonctionner les rouages depuis la naissance jusqu'à la tombe. Si pour la défense individuelle, si pour la reproduction de l'espèce, il y a dans ce qu'on nomme cerveau un point dans lequel l'âme, cet ouvrier de nous-mêmes, ait établi le point de départ de ses volitions, pense-t-on qu'il sera

illogique de professer que ce point centralisateur de toute émanation au-dehors, sera le même chez le chien, chez le singe et dans l'homme. Il y a donc de l'animal dans l'homme, mais aussi il y a dans l'homme quelque chose qu'on chercherait en vain dans l'animalité inachevée, et ce quelque chose est ce qui constitue en style d'artiste, la perfection.

Les anciens Grecs excellaient donc à merveille à représenter une tête humaine inclinant vers tel ou tel autre type animal connu; pour cela ils la sculptaient, en copiant ce que les modèles vivans leur avaient montré; et s'arrêtant tout juste à ce point de séparation entre la forme plastique qui sépare invariablement un homme d'un animal, ils le reconnaissaient et l'adoraient sous les attributs naturels de ce dernier. Celui qui a saisi la pensée phrénologique éparse dans tous les musées de la Grèce et de Rome, a dû se demander comment les traducteurs fidèles de la nature, ont pu saisir la vérité d'un problème, qui depuis Gall, soulève tant de doutes ou passionne tant d'ardentes intelligences. Avant que les physiciens eussent établi la loi des interférences, la nature avec un simple trait d'ongle, une ride, savait imprimer sur un visage, une vieillesse anticipée et elle savait aussi par une répartition intentionnelle de la masse cérébrale, ébaucher l'imperceptible tendance d'une conformation de tête vers un type qu'elle avait déjà arrêté. Remarquez

bien que sa forme humaine ne s'efface jamais, et c'est ce qui explique l'impassible phénomène d'un animal ressemblant absolument à un homme. Dans l'appréciation psychologique d'un forçat, nous ne manquons jamais de saisir sa tendance animale, et si cet homme est un de ces êtres aliéné à la raison des choses et fatalement voué à un instinct, vous êtes forcés de reconnaître cette loi d'imitation de notre analogue, source de grandes ou de terribles monomanies. Voulez-vous une de nos preuves ? Le forçat Hiedeker vient au bagne convaincu d'assassinat sur sa femme, son beau-frère et de tentatives contre tous ceux qu'il soupçonne lui avoir ravi sa pensée fixe, sa monomanie, le cœur de sa femme. Quand je le vis, il était enchaîné, couché dans un cachot et ma présence lui suscita un accès de manie homicide. Si alors vous aviez comme moi considéré cet homme, vous eussiez reconnu la tendance animale, fière et indomptable du lion. Alors il rugissait, il se débattait dans ses liens, et ses dents claquaient comme celles d'une bête féroce qui aiguise ses crocs pour le festin. Son regard sombre et étincelant tenait en respect des gardes chiourmes qui d'ordinaire n'ont peur de rien. L'accès fini, je fis porter Joseph Hiedeker dans ma salle et le contins dans un lit à l'aide du gilet de force. Seul de tous ceux qui l'entouraient, je pouvais m'en approcher, plonger ma main dans une forêt de cheveux noirs et hérissés, et fixer son regard

large, hautain et impassible, que le mien finissait toujours par fondre et amollir. Alors je reconnaissais le bon Hiedeker, maréchal de logis au 12me des chasseurs à cheval, retiré à Fresviler après sept ans de service, bon mari et modèle complet jusqu'au moment où il perdit son but providentiel en ce monde, son amour pour une seule femme. Pendant dix-huit jours, cet homme déploya une puissance musculaire presque surhumaine, et ne se substanta que d'eau pure et froide : il nous rappela la fin du grand Corse Viterbi. Chaque accès homicide provoqué par la vue de la sœur hospitalière, d'un forçat trop familier, le maigrissait à vue d'œil et contractait ses muscles de la tête, de la face et du cou, jusqu'à donner à l'attitude et aux traits de la face, l'expression de la fauve. Tour-à-tour calme ou passionné, cet homme, lion au repos, était affectueux et expansif, ses yeux alors rayonnaient d'une mélancolie douce et plaignante : « Docteur, me disait-il avec amertume, ne laissez pas votre main sur ma tête, un malheur qui ne dépendrait pas de moi pourrait arriver », et alors sa chevelure et ses sourcils soudain hérissés, l'œil illuminé de fureur, la bave à la bouche et les dents entrechoquées, interrompaient brusquement l'entretien. Ainsi, pour Hiedeker comme pour le reste des hommes, mais sur des tons divers, la nature morale oscillait entre les volitions de l'instinct et de l'intelligence, entre l'homme et la bête. Ce pauvre

homme que visita le poète Mery et qui lui inspira quelques pages d'un intérêt dramatique, n'a jamais voulu dans l'état de calme se ressouvenir de l'assassinat de sa femme qu'il aimait depuis son enfance, qu'il accusa d'adultère avec son frère, qu'il tua enceinte; il ne se rappelait plus ses violences homicides, ni son jugement : il était là-dessus sans mémoire et sans raison. Un jour, je perdis les bonnes grâces de Hiedeker. « Puisque tu ne veux pas manger, consens à mourir, lui dis-je, à dormir toujours. — Oh! oui, répondit-il, dormir toujours. » Je lui tendis un breuvage noir en l'assurant qu'après l'avoir bu, il serait immédiatement foudroyé. Il le prit comme une chose sérieuse, et je ne pense pas qu'Alexandre ait regardé son médecin Philippe avec plus de confiance que Hiedeker avalant un breuvage pour mourir. Il ne mourut pas, mais il fut aliéné à l'amitié comme il l'avait été à l'amour; depuis lors, ma vue l'exaspérait et il aurait voulu me mordre. Je l'évitais, autant qu'il m'était permis de le faire; mais enfin forcé de passer devant son lit, il m'accueillait du plus loin qu'il m'apercevait, par un aboiement lugubre, pareil à celui du chien enragé. Alors qu'il ne concevait plus aucune idée, il ne cessa de manifester ses antipathies contre tout ce qui l'entourait par ses aboiemens qu'il avait imités, je crois, d'un des chiens de quelque garde. Disons aussi que sa tête et son visage aux tendances du lion, avaient

pris vers la fin celles du chien boule-dogue. Cet homme a vécu trente-huit jours, soutenu seulement par de l'eau froide et une immense vitalité. Son cadavre était exsangue, sans un atome de graisse et tous les tissus étaient mous et friables.

Vous me demanderez l'examen phrénologique de Hiedeker? nous l'avons consigné dans notre *Sepulchretum;* il est favorable aux idées galliennes, mais nous ne pouvions le transcrire ici sans intervertir l'ordre de notre travail.

Ainsi, la tendance animale parfaitement saisie, forme le caractère essentiel des dieux du paganisme et la plus naturelle interprétation de leurs attributs. Remarquez bien que ce caractère se lit peut-être mieux dans la conformation squelettologique de la face, que dans des reliefs partiels et les contours du crâne. Pourquoi cela? La réponse est tout entière dans la manière de concevoir l'ensemble du cerveau. Si la vérité des choses est éparse par tout l'univers, si pour vivre, il faut la saisir, l'absorber, le cerveau est une association d'appareils absorbans, association d'autant plus compliquée et par conséquent plus abstraite, que l'appareil appartient à un ordre plus élevé de la création. A ceux qui trouveraient que cette formule embrasse un problème intégralement soluble, et enfin insoluble dans ce qui touche à l'essence même de la fonction, nous répondrons qu'il en est ainsi de tous les grands secrets de Dieu qu'il nous

est à jamais interdit de pénétrer. Quoi qu'il en soit, le grand appareil absorbant de l'univers commence, comme toute chose, par le rudiment de ce qu'elle sera un jour, de sa perfection. Mettez en regard le ganglion méta-œsophagien de l'insecte et la masse cérébrale de l'homme, et vous aurez les deux termes extrêmes de cet appareil, l'alpha et l'oméga de l'innervation. Chaque série croissante d'animalité peut donc être représentée par un organe cérébral absorbant de plus; et si chaque organe fonde une augmentation de puissance absorbante, il y aura aussi pour l'être qui en est doué une acquisition de plus dans l'ordre moral. Voilà ce que démontre l'anatomie comparée et ce que la physiologie force de reconnaître. Mais par ce que nous venons de dire, ne serait-il pas possible d'étendre le champ sur lequel se débat la phrénologie? Ne pourrait-on prolonger les limites du cerveau au-delà de sa portion agglomérée ou intra-crânienne, et faire servir les nouvelles acquisitions à mieux préciser encore les penchans et les affections de l'homme?

Il existe une corrélation naturelle et forcée entre toutes les parties d'un appareil nerveux, et de même que la disposition de la masse cérébrale suivant les êtres commande la forme de la tête, la disposition d'un appareil commande la forme de toute la portion de la tête qui sert à le loger. Pour composer un appareil absorbant de relation, le cerveau se présente

sous trois aspects : 1° en surface de rapport avec le monde extérieur ; 2° en cordon nerveux ou moyen de communication avec le centre ; 3° en aboutissant cérébral ou centre organique. Ces trois parties quoique distinctes et séparées, n'en sont pas moins un tout complet et unique, et pour en apprécier l'importance psychologique, il faut qu'elles entrent dans l'examen qu'on fait de ce tout. La suprématie d'un ou plusieurs sens fonde la prédestination d'un être en ce monde ; c'est par elle et dans le but de sa conservation, que se fait l'absorption de ce qui constitue son instinct ou son intelligence. A l'aide d'un appareil visuel parfait, l'aigle, par exemple, plane dans les airs, s'arrête au point culminant, tourne sa tête vers les points cardinaux, juge la distance ou le lieu qu'il veut atteindre, et prend son vol. La conformation de son œil est une admirable lunette d'approche, et l'énergique absorption visuelle de cet animal, comparée avec ses nobles instincts ou déduite de ceux-ci, a donné au *regard d'aigle* une signification qu'une simple démonstration anatomique suffirait pour rallier à la doctrine de Gall (1).

Dans les espèces au-dessous de l'homme, voire même dans le Makoea qui est l'homme le plus descendu, dans l'orang-outang qui commence la sé-

(1) Voyez Gall : *Sur les fonctions du cerveau et sur celles de chacune de ses parties ;* Paris, 1825, 6 vol. in-8.

rie décroissante, vous verrez toujours ces portions du cerveau étalées en membranes dans les cavités et nommées sens, commander par leur importance ou leur atrophie, la forme de la tête et par celle-ci laisser pressentir la nature des penchans et des affections. Il serait oiseux d'étayer notre dire par d'autres preuves, il suffit de rappeler celles qui nous sont les plus familières, telles que le nez du chien chasseur et les sinus olfactifs des herbivores, la perfection ou mieux la grandeur et la force des appareils de l'odorat et du goût des grands carnassiers, celle de l'ouïe dans le lièvre, etc. Quand le moment sera venu, nous citerons nos preuves de tendances animales puisées dans les bagnes, et il en surgira la démonstration que les plus grandes criminalités sont bien souvent l'œuvre de l'instinct, plutôt que celle de l'intelligence. Parmi les exemples qui auraient dû modifier la rigueur des lois, nous citerons le jeune forçat condamné aux galères perpétuelles pour cause de parricide. C'est une petite tête, à masse cérébrale rentrée dans les cavités de la base du crâne, et par conséquent à hémisphères aplatis, j'allais dire, atrophiés ; ayant l'appareil auditif tant osseux que cartilagineux repoussé en dehors et en haut (signe de douceur et de timidité), en un mot une véritable tête rase sans indications affectives, une face mignone et douce rappelant celle de la gazelle ou de la levrette. Enfant, il gardait les chèvres dans les maigres

pâturages des îles d'Hyères et le salut paternel du soir et du matin était une volée de bois vert. Un jour l'insecte releva son dard; il trouve son père endormi et l'écrase d'un coup de barre sur la tête. Mis en prison, il ne s'est douté ni de l'énormité de son crime, ni de sa fin sur l'échafaud; il passait son temps à dormir, à élever un moineau, et le jour de sa condamnation, il pleura parce que son moineau était mort. Ce parricide, selon nous, est à cent lieues des criminels de son espèce, et la loi qui l'a frappé, pour obtenir un résultat moral, aura été impitoyable et vaine, parce qu'elle a épuisé ses rigueurs sur un instinct et qu'elle a excédé ses prescriptions sociales en le mêlant à des intelligences perverties qui le façonneront à leur niveau. Et cependant, chez cet enfant, l'instinct triomphe des mauvais exemples au milieu desquels il vit comme plongé; sa douceur et sa résignation sont proverbiales au bagne; comme il ne s'explique point sa chute, il croit vivre dans un état tolérable, celui dont se contentent ceux de ses compagnons qui chantent et rient autour de lui. Oui, l'on chante et l'on rit au bagne; le plus grand nombre des forçats y vit de la vie d'instinct qui touche à peine à l'intelligence des choses; sûrs du présent et bercés des illusions de l'avenir, ces hommes vêtus et nourris d'une manière qu'envieraient les trois quarts des paysans du centre de la France, s'endorment sans remords et sans peine sur leurs fers, et sont peut-être

les gens du monde qui savourent le mieux les promesses de l'espérance. Jamais future épousée ne s'est enquise de sa robe de noces, comme un forçat de son premier vêtement le jour de sa libération. Mais n'anticipons point.

Si les tendances animales se dessinent en traits plus ou moins expressifs, ce n'est point à dire que le crâne reste immuable; au contraire, c'est le cerveau, dont il est la traduction au dehors; c'est la quantité de sa masse tassée vers tel ou tel point de la cavité, qui fonde réellement la différence des hommes moraux et intellectuels. L'homme réunit en lui le système nerveux des invertébrés et des vertébrés; logiquement parlant, puisque l'ensemble de ce système, formule la substance à l'aide de laquelle le principe immatériel de l'innervation produit les deux vies, animale et organique, l'homme les possède et en élabore les manifestations au dedans et au dehors. Il y a dans le cerveau de l'homme, une assimilation de tous les autres cerveaux, il les a, j'ose dire, absorbés; mais il y a plus encore, il a son cerveau à lui, ce qui l'exhausse au dessus de l'animal le plus rapproché, ce qui le nomme roi et chef-d'œuvre de la création. Ce point de doctrine que nous allons établir est fondamental dans notre théorie.

L'instinct, l'intelligence, le sentiment, sont trois émanations de l'être doué de la vie, les trois grands actes de ses relations. Le système nerveux départi aux

animaux, se retrouve dans l'homme avec toute sa normalité première et isolée : c'est dire qu'il a pu et qu'il peut encore obéir à de simples déterminations instinctives. Le premier degré de l'état fonctionnel cérébral de l'homme, est l'instinct; il préexiste à la pensée; le nouveau-né qui prend le sein, et le poulet à peine éclos qui choisit sa graine, en sont deux exemples identiques. L'instinct naturel grandissant jusqu'à l'instinct raisonné peut compléter à toujours ce que nous nommons une intelligence : de ce nombre, l'idiot congénial à hémisphères aplatis, à cerveau incomplet. Il est infiniment probable que dans le principe des choses, l'instinct embrassait tout le cercle de nos relations; celui-ci est la vérité issue du dedans; l'intelligence est la vérité venue du dehors; le temps et la civilisation fille des siècles, devaient en établir la puissance ou l'étendue. Les premiers arrivés à l'arbre du bien et du mal ont été les conquérans des êtres à ébauche morale, ils en ont fait leurs serfs, et l'aristocratie a ainsi commencé par toute la terre. On lit quelque chose de semblable dans les livres sacrés des Chinois et des Indous. La masse cérébrale quelque vaste et achevée qu'on la conçoive, n'est pas entrée tout d'un coup dans l'héritage que lui réservaient les destins; le moi, cet ouvrier de nous-mêmes, n'a connu que fort tard et peu-à-peu les inconcevables applications de cet instrument de la pensée.

Mais le moi peut ne pas pouvoir dépasser les limites de l'instinct, de la vérité éclose du dedans, comme chez l'idiot congénial, l'homme de la nature, et les Makœas; ces derniers même, malgré le contact de la civilisation, seront certainement à jamais réfractaires aux flammes dévorantes et créatrices du génie qui invente et de l'esprit qui produit. La phrénologie pourra-t-elle nous dire la raison de cet interdit jeté sur une si grande partie du genre humain? Sans nul doute, la nature a d'impénétrables secrets; l'araignée-maçonne et l'abeille produisent sans cerveau des chefs-d'œuvre de genre. Tandis que son silence est complet ici, elle a voulu que le sphéroïde de la tête, construit d'après des règles faciles à déterminer, fût l'indication des pouvoirs de la pensée; qu'une certaine manière d'être du cerveau fût pour l'instinct, l'intelligence et le génie, la rive de la mer sur lequel le grand doigt de Dieu a dit à la vague: *usque-que venies*.

Si les facultés de l'instinct dépendent, outre un *quid divinum* que nous ne dévoilerons jamais, de la manière de voir, d'entendre, d'odorer, de savourer d'un animal, nous admettons que les points d'immersion crâniens des diverses portions nerveuses des sens, forment la zône ou tranche cérébrale qui perçoit les impressions instinctives et en dirige le cours. Ainsi, usons d'une supposition pour mieux nous faire entendre; divisons par la pensée un cerveau en trois

parties : un plateau inférieur ou base, une portion moyenne qui serait tout ce qui ne serait pas hémisphère, et enfin le sommet de l'organe ou portion hémisphérique. Le plateau inférieur ou base sera le siége de l'instinct, le point où arrivent et se centralisent les impressions venues du dedans et du dehors. Remarquez bien en effet que si l'aboutissant d'un nerf ou de plusieurs sur une surface d'élection, devait nous faire croire à son importance, ce que nous nommons peut-être improprement origine des nerfs, doit laisser supposer que si la nature a disposé ces derniers avec ordre et régularité sur une surface inégale, bosselée, parsemée de protubérances, offrant un cervelet, qui, comme une racine bulbeuse, semble se détacher de son grand bulbe, tout cela mérite autant l'attention des phrénologistes, que le crâne et ses reliefs, dont l'importance plastique le cède au moins à celle de la base du cerveau. Il y a donc là une portion de carte phrénologique sur laquelle sont inscrits nos instincts et, sans contredit, en plus gros caractères qu'ailleurs; seulement ils sont pareils à ces continens cachés sous les pôles, tour-à-tour découverts et oubliés; ceux qui les ont entrevus, les proclament, les autres, et c'est le plus grand nombre, les croient sur parole ou les rejettent sans examen. La phrénologie a donc subi le sort de toute chose; mais ce qu'il importe de constater, c'est que, par des faits irrécusables, ceux de la forme plastique, l'Égypte, ce ber-

ceau de la grande civilisation, arrivée jusqu'à nous par la Grèce et l'Italie; l'Égypte, dis-je, nous a fourni les premiers modèles de ce genre. Alors qu'elle vivait sous le règne des rois pasteurs, on conçoit la divinisation du bœuf Apis; mais si celui-ci était le premier des mille dieux terrestres, il était encore fort au dessous du dieu du feu, ce premier des immortels. Il est curieux de suivre la figure de ces divinités représentées par myriades, soit en figurines, soit en creux, sur les murs des temples. Toutes les fois que, par des motifs symboliques, ce n'est point la tête de l'animal qui repose sur un corps humain, vous êtes frappé de la tendance des têtes à transfigurer soit un buffle (il n'y avait pas de bœufs en Égypte), soit des crocodiles, soit enfin des cerveaux qui ne pouvaient appartenir qu'aux dieux, puisque leurs contours et leur hauteur hémisphérique par trop exagérés, réalisaient une utopie surhumaine. Le profil des divinités célestes, celui qui circonscrivait une tête du ciel et dont l'idéal, réduit à des proportions naturelles, appartient presque toujours aux castes éclairées ou pontificales, a disparu du sol de l'Égypte avec ses institutions et ses gigantesques monumens. On ne voit plus que dans les tombeaux ou sur les murs, ces petites faces que surplombaient d'énormes hémisphères, ces beaux cerveaux que je nommerai plus tard de révélation: l'Égyptien les plaçait emblématiquement sur un corps maigre, n'ayant qu'un bras et reposant sur un

seul pied, comme pour dire qu'un dieu était tout par la tête et qu'il pouvait tout, privé des membres sans lesquels un homme ne peut rien. En revanche, les faces bovines témoignent toujours en mémoire d'Apis ; front large et crâne aplati, globes oculaires écartés, grandes fosses olfactives, angles mandibulaires épais et forts ; joignez à ce signalement infaillible, une allure lourde et lente sur des membres épais, voilà le type égyptien terrestre, celui qu'on peut encore retrouver dans les familles de Cophtes épars dans le Sennaar. L'arc tendu entre le trou auditif et le sommet du menton d'une grandeur sous-humaine, serait donc le caractère le plus apparent des tendances de l'homme vers le ruminant. Ce point théorique n'est pas tellement phénoménal qu'il ne soit possible de l'étayer par des sujets autres que ceux de l'Égypte, où la science, enveloppée de mystères, n'était telle que pour en dérober les approches aux demi-cerveaux, à ceux qui ne pouvaient la porter qu'en lambeaux défigurés et la transmettre indigeste et falsifiée. Qui sait si l'unité gouvernementale de ce pays, jamais interrompue par le choc des partis hostiles, n'était point l'œuvre de la distinction des castes, en celles dont le cerveau comme un champ fertile devait recevoir le germe des sciences et le faire lever vigoureux et utile, et celles à tout jamais destinées à marcher comme un troupeau sur les pas de ses pasteurs. Ce point d'économie morale mérite

bien qu'on s'y arrête; ce que nous savons par expérience, c'est que les trois dixièmes des forçats actuellement au bagne, ne sont tels, que parce qu'ils sont demi-cerveaux, qu'une demi-instruction, par conséquent incomplète et fausse, a alimenté et par trop illuminé les penchans naturels au vol, ce *moi* perverti, et celui de l'imitation, ce *moi* qui se transforme en un autre, et qui sont les deux grands mobiles qui poussent de nos jours les demi-intelligences au bagne et à l'échafaud.

Mais nous parlions des têtes moutonnes et nous avons dit que le modèle s'en retrouve encore avec une perfection qui fait mentir la nature divine de l'homme. Ces hommes, moutons à moins qu'ils ne soient enragés, sont bien les créatures les plus insignifiantes du monde; ils suivent le sentier qui s'offre à eux, et si nul ne les distrait de celui qui mène au bagne, ils le parcourent jusqu'au moment où la loi les saisit de sa main de fer. Le musée anatomique de Toulon possède deux têtes moutonnes ; elles ont appartenu à deux forçats. Nous en avons encore au bagne plusieurs du même genre, mais moins parfaites que les premières; une d'elles surtout serait particulièrement définie par le seul examen de ses arcades dentaires à parabole allongée, laissant saillir comme à dessein les dents de l'herbivore à côté de rudimens des canines. La signification des dents serait-elle donc aussi une question phrénologi-

que ? Sans nul doute. Une dent avec sa pulpe est-elle moins une extension de la masse cérébrale, qu'un nerf optique fondu dans une rétine? leur forme et leur placement sur une mâchoire, sont aussi bien ordonnés par le cerveau, que l'est la calotte du crâne dans tout ce qui est pourvu d'une tête. Les dentistes qui dans leur spécialité apportent un esprit philosophique, ont dû souvent remarquer ce rapport de la forme et du placement des dents, celui de la prépondérance d'un système sur l'autre, avec le caractère, l'esprit et même les passions des individus. Les grands peintres, dans l'observation de leurs modèles, ont souvent rendu avec bonheur le caractère physiognomique d'un système maxillaire trop ou trop peu développé. Le fait d'un système dentaire entrant pour une part dans une appréciation phrénologique, n'est donc point aussi indifférent qu'une pensée dédaigneuse pourrait nous le faire supposer. Les dents servent l'instinct de conservation aussi bien que les jambes pour fuir un danger : les dents qui vont chercher et choisir dans un corps nutritif l'élément de la réparation de l'être, sont liées à la nature de son instinct. L'instinct chez tous les hommes préexiste à l'intelligence, il suffit même à un grand nombre de peuplades, pour parcourir à l'aide de ses seules volitions le cercle de leur durée. Les peuplades sauvages sont celles qui répondent le mieux à l'explication de nos idées sur les dents. D'a-

bord, cette partie de la charpente osseuse est admirable chez eux de blancheur et de dureté. Ensuite, on peut presque les diviser en deux grandes séries: 1° en celles qui vivent de chair, qui mangent leurs ennemis, qui font la guerre pour satisfaire à l'innéité de leurs deux penchans, le vol et la cruauté; 2° en celles qui vivent des produits de la terre, de fruits, de racines féculentes et dont l'instinct paisible ne conçoit une migration d'un lieu aride, que lorsqu'il cesse de substanter leur faim. Ces deux espèces sauvages ont des têtes caractéristiques de la nature de leur instinct; mais pour nous borner au fait qui nous occupe, disons que l'instinct carnassier se dessine dans leur bouche par des canines, véritables crocs, tandis que celle du paisible frugivore étale, sur les bords des maxillaires élargis, de blanches et grosses dents à trituration. La mâchoire supérieure du sauvage carnassier s'harmonise parfaitement avec celle de son crâne : le petit os intermaxillaire s'y retrouve en rudiment ou du moins y marque sa place; en un mot avec les deux indications précitées, un anatomiste ingénieux pourrait reconstruire, comme le faisait G. Cuvier pour un animal antédiluvien, l'ensemble squelettologique du sauvage.

Ce qu'il nous importe d'établir en ce moment, c'est que le développement des cavités sensoriales se rapporte bien plus à la perfection de l'instinct qu'à celle de l'intelligence; la seule raison logique qu'on puisse

en donner, la voici : c'est l'instinct qui absorbe d'abord tout seul les vérités éparses dans l'univers, et ce n'est que plus tard que l'intelligence de l'homme s'en empare, pour le constituer être moral. Les animaux sur ce point sont parfaitement égaux à l'homme; pour eux comme pour nous, l'initiation maternelle, et pesez bien cette idée, fait jaillir la première étincelle qui nous éclaire l'univers. Une mère nous ouvre le monde moral comme elle nous a conçu pour le monde physique; nous tenons tout d'une mère, elle est à-la-fois matrice du corps et de l'âme. Un instinct et son premier acte ne se conçoivent guère sans l'initiation maternelle.

Mais nous venons presque d'avouer que les animaux sont doués de ce que les métaphysiciens appellent intelligence. Sans nul doute, la nature leur en a départi; la manière de la concevoir peut seule obscurcir la question. Quand l'initiation maternelle a fini son rôle, l'animal resterait passif en présence de l'univers qu'il doit absorber pour sa part, si son instinct isolé de son initiateur, ne le portait point à imiter ce qu'il a ou ce qu'on lui a fait répéter dans le but de sa conservation. L'intelligence ou la perception de ce qu'on doit faire dans l'intérêt de son être, est-elle autre chose? Si l'orang-outang qui est à-la-fois si loin et si rapproché de l'homme, émet des actes raisonnés d'instinct, s'il les conçoit, parce qu'il a un cerveau fait de telle

manière, un autre animal au dessous de lui, les produira comme son instinct les veut ; mais comme ils seront libres, spontanés, et accomplis suivant certaines lois déduites des lieux et des temps, ils se produiront au dehors en véritables actes raisonnés de son instinct. Il serait oiseux de répéter ici les innombrables preuves de ce qu'on nomme avec une sorte de concession, intelligence des animaux ; l'égoïsme déprécie tout ce qui n'est pas lui ; un homme vous dit d'un autre qui voit autrement l'univers que lui-même, c'est un enfant, c'est une bête. Il en est de même des divers jugemens qu'on porte sur les animaux, chacun juge leur intelligence à sa manière, celui qui la conçoit le mieux est sans contredit l'homme de la nature, un Lafontaine qui semble s'être fait instinct intelligent pour les faire parler; c'est encore un Carter, un Martin qui se sont presque révélés ce qu'ils étaient par instinct, tigres et lions, avant que l'intelligence les eût socialisés ; ce sont les bonnes créatures qui vivent avec les bêtes, qui lisent dans leurs yeux et leur mimique, l'objet de leur crainte, de leurs désirs et de leurs affections. Ces purs psychologues de l'intelligence des bêtes, sont plus convaincus de la raison qui préside à leurs actes, que les trois quarts des hommes ne le sont de l'existence de Dieu même, et cela n'est point un outrage que je veuille ici formuler. Et sans doute, il est plus facile de jurer par l'intelligence d'une bête, parce

que pour cela il ne faut qu'un cerveau comme l'ont presque tous les hommes, tandis que, pour comprendre Dieu, il faut une portion de cerveau dont la nature est infiniment avare. C'est surtout dans le bagne, où un forçat isolé de toute affection et de toute sympathie en retrouve dans le chien qu'il lui est permis de cultiver comme un frère ou un ami. L'influence magnétique de l'homme à la bête par le regard, est certainement plus énergique que la parole, et si quelque chose doit témoigner en faveur de l'intelligence de ce que nous nommons les brutes, n'est-ce pas le commerce social qui s'opère toujours par le seul regard ?

L'insistance que nous prolongeons à dessein sur les rapports physiques et moraux de l'homme avec certains types d'animalité, doit enfin aboutir à une conclusion. La voici : les caractères phrénologiques déduits de l'ensemble de ceux qui sont épars sur les têtes des espèces animales, sont les plus sûres indications pour arriver à la connaissance de l'homme moral. Les centres organiques et sensoriaux, que nous avons nommés, cerveau de l'instinct, qui s'étend du plan inférieur de la masse, embrasse le cervelet, les ventricules, le plan hémisphérique qui les recouvre : voilà les limites que nous assignons à l'instinct raisonné de l'animal. S'il était permis de comprendre et de palper les protubérances de la base, celles de l'intérieur des ventricules, qui ne sont réelle-

ment autre chose qu'un plissement de substance, qu'une portion insensible comme celles de la surface des hémisphères, certes la phrénologie pourrait se flatter de marcher avec le flambeau sidéral des faits accomplis. Puisqu'il n'en est point ainsi, aidons-nous au moins de l'interprétation au dehors de ce que la nature a caché au dedans, et nous pourrons dire avoir fait un grand pas, lorsque, par l'appréciation, exacte et comparée de toute la tête, nous pourrons rattacher les attributs fonctionnels d'un être à telle ou telle autre manière d'être de l'organe archétype, le cerveau; le crâne n'étant que la coquille protectrice de son frêle tissu. La tête, c'est toute l'espèce et tout l'individu; n'est-ce pas dire que la phrénologie existe, mais que, semblable à la vérité cachée, elle est presque entière dans ce puits du crâne, dont une patiente étude doit la faire sortir? Puisque l'anatomie comparée du cerveau et des centres organiques est une acquisition facile; qu'on peut dire: tel instinct est ainsi arrêté, parce que la portion de la masse cérébrale dévolue à l'instinct raisonné est ainsi fait, dirigeons nos études vers ce but. Si la vérité de cette utopie psychologique a quelque fondement, si elle existe dans cet abrégé de toute chose, dans ce petit univers qu'on appelle un homme, il suffira de le fixer long-temps avec esprit et amour, pour que ce qui en émane de vrai en phrénologie s'en détache et vienne à nous.

Les sens absorbant les impressions extérieures et un cerveau qui les assimile pour constituer l'homme un citoyen de l'univers, voilà pour nous des faits dont la conviction profonde et intime nous est acquise. L'innéité des penchans ou des affections n'est probable que sous le point de vue du but que le créateur s'est proposé en faisant l'homme; puisque dans l'intérêt de sa conservation, il devait trouver les matériaux de l'absorption dans la portion de l'univers qui l'entourait, c'est dans cet univers qu'il faut chercher les motifs de ses aberrations, de ses mauvais penchans. Cherchez un univers moral plus restreint et plus encombré de poisons qu'un bagne? Il semble que la loi ait colligé en tous lieux ce qu'ils renfermaient de délétère et de corrupteur, pour le rassembler dans la serre chaude d'un arsenal, le faire germer davantage et prospérer. L'instinct raisonné, l'intelligence, voire même le génie, déviés de leur prédestination en ce monde et parqués dans cette enceinte, y deviennent par le fait même de leur contact, une société qui répand autour d'elle tous les rayons condensés du mal. Tout cela, c'est pour dire que les trois quarts du nombre des forçats sont doués de l'organisation cérébrale la plus ordinaire, celle qui préside aux actes de l'instinct intellectuel; que souvent une répétition d'un mal moral qu'ils ont voulu imiter les a conduits au bagne; que là ils sont forcément devenus plus corrom-

pus et plus subversifs de l'ordre et de la morale.

Suivez la proposition inverse: admettez qu'une première imitation du mal soit punie par la séquestration loin des foyers du vice et du crime, nommés bagnes, et qu'au lieu d'assassins, d'escrocs, de chefs de voleurs, qui, réunis en société, théorisent et organisent ce qu'ils savent faire, admettez, dis-je, un jeune coupable tout-à-coup transplanté dans un asile où règne la religion, l'ordre, le travail, il est impossible qu'une première imitation du mal ne soit point effacée par celles qui reproduiront les habitudes de la religion de l'ordre, et du travail.

Nous avons dit que les cinq sixièmes des forçats portent dans toute l'habitude de leur tête, l'empreinte d'une organisation commune, celle que nous affectons à l'instinct intellectuel. Remarquez bien que nous cessons, à l'égard d'un homme, d'appeler l'ordre moral de sa pensée un instinct raisonné; si les animaux supérieurs possèdent un instinct sur lequel la raison semble ébaucher une sorte d'empire, cette raison bornée n'est jamais l'intelligence qui s'élève à l'abstraction, puisqu'elle n'embrasse guère qu'un cercle limité par les besoins du corps. L'homme commence ses relations avec le monde extérieur à l'aide des volitions de l'instinct; mais nous avons dit qu'il possède aussi des organes de l'intelligence qui doivent par le fait de l'évolution de sa vie morale, absorber les acquisitions de l'instinct et se substituer

à lui. Pour que cette substitution soit complète, pour que l'intelligence succède à l'instinct, il faut que les sens n'absorbent au dehors que les exemples du bien; si l'imitation de ce qu'on voit excite naturellement notre volonté à le répéter, pour parler en un mot le langage trivial et pittoresque de la doctrine, si nous avons tous la bosse de l'imitation, on conçoit que la répétition des bons modèles, des types corrects, doit assurer l'empire de l'intelligence sur celui de l'instinct. Il n'en est pas toujours ainsi. L'instinct intellectuel, état naturel de l'homme, et l'intelligence qu'il acquiert par l'éducation, sont deux forces qui se balancent, et dont l'une doit toujours finir par neutraliser plus ou moins l'autre, ou même l'absorber. De là cette formule : les facultés de l'instinct sont d'autant plus impérieuses et étendues, que l'éducation n'a point substitué aux déterminations instinctives les actes raisonnés de l'intelligence. Il y a donc lutte entre les organes de l'instinct et ceux de l'intelligence, entre les volitions spontanées et violentes et les volitions morales et réfléchies : sans nul doute; et la tâche du philosophe est de préparer les voies qui assurent le triomphe des dernières.

C'est une vérité incontestable : la plupart des hommes que la loi jette dans les bagnes, sont des hommes ordinaires, instinctifs plutôt qu'intellectuels, qui n'ont fait le mal que parce que des modèles vigoureux, des moniteurs naturels, ne leur ont point ap-

pris à faire le bien. Ils l'eussent peut-être discerné, et l'eussent imité à l'aide de leurs seules convictions, si la portion du cerveau dévolue à l'intelligence, plus complète, plus normale, plus humaine, eût été de force à soumettre et à se subordonner les passions de l'instinct. Celles-ci sont les véritables aberrations des besoins naturels. Elles découlent toutes de l'égoïsme, autrement dit de la conservation et de la satisfaction du moi. Notez que les instrumens dont se sert l'innervation pour faire fonctionner l'instinct, peuvent être d'une prépondérance relative plus grande, que ceux des actes raisonnés et intellectuels, et vous comprenez alors que notre pauvre nature peut rester impuissante, en présence des lois attractives de la morale, seule arbitre en ce monde du juste et de l'injuste.

Nous avons bien souvent constaté que l'organisation cérébrale du forçat, restée brute ou indomptée, s'est exclue elle-même du droit commun. En effet, avant d'en multiplier les preuves, tâchons de mieux faire connaître les signes qui accusent au-dehors le tempérament moral du cerveau; celui-ci sera d'autant plus fort, plus capable de s'élever au-dessus des vérités de l'univers, de comprendre Dieu qui est l'apogée des vérités, qu'il aura été pétri sur un modèle plus voisin de celui qui annonce une âme à révélation et dont les actes sublimes, souvent incompréhensibles pour les esprits ordinaires, sont ceux d'un cerveau illuminé.

Résumons donc ici toute notre pensée à cet égard. La masse du cerveau dans l'homme, considérée d'une manière générale dans une même race, ne présente que très rarement des différences en poids. Il y a une moyenne, sorte de niveau originel, qui semble appartenir à tous. D'ailleurs l'hypertrophie, l'atrophie de cet organe, peuvent être des maladies congéniales. Cuvier, par la première cause, perdit tous ses enfans, de fièvre dite cérébrale. D'une autre part, l'atrophie accompagne nécessairement l'idiotisme congénial, mot qui exprime assez bien l'état rudimentaire des centres intellectuels : or dans ces deux cas d'une nature cérébrale monstrueuse par un excès ou un arrêt de développement, la psychologie n'a rien à faire, que de les signaler.

Ce qui fait la différence réelle du cerveau d'un homme à instinct intellectuel, à intelligence élevée et de génie, c'est la quantité de la substance employée, soit à la contexture plus ou moins élevée des hémisphères, soit à celle de la base. Voilà la grande clef de notre phrénologie. N'oublions jamais que la description anatomique du cerveau est un chef-d'œuvre de l'art descriptif, mais qu'elle n'est que cela ; il y manquera toujours quelque chose, une inconnue, celle de ses mystérieux attributs. Celui qui parviendra à soulever un coin du voile qui cache la lumière, aura certes infiniment fait pour la science. Mais qui osera y prétendre ? A peine pouvons-nous

espérer de signaler quelques points translucides de son impénétrabilité.

Nous savons déjà que les centres organiques, nommés encore par nous, plateau inférieur ou base, sont les aboutissans des nerfs des sens; ceux-ci viennent s'y rendre et les radicules de leur immersion s'y confondent avec la portion de substance cérébrale nommée centre organique. L'atrophie de celui-ci, sa mort locale, l'absence du nerf, concordent rigoureusement avec l'absence de la fonction. Les centres organiques proprement dits appartiennent à la vie d'organisation et de relation; et leur vaste domaine comprend toute la base de l'encéphale, le cervelet, les ventricules; il s'arrête au domaine des hémisphères qui constitue celui de l'intelligence et du génie. Le plan qui les sépare passerait par une ligne qui traverserait le centre de la bosse frontale, longerait le cerveau en passant par la voûte à trois piliers que nous considérons comme la barrière qui sépare la vie organique de celle dite de l'instinct et de l'intelligence, et qui irait sortir en arrière au point correspondant à celui de la bosse coronale par laquelle elle est entrée. Le cervelet, que nous considérons comme un cerveau spécial, reste en dehors de ces deux domaines, puisqu'il en compose un à lui tout seul. Son histoire psychologique est un fait à part.

Les centres organiques plus ou moins nombreux suivant la série animale, forment le cerveau des in-

vertébrés, mais il n'y a que les vertébrés qui aient des hémisphères. Cette masse surajoutée au cerveau des invertébrés, de plus en plus croissante en quantité et, nous osons le dire, en placemens respectifs, à mesure qu'on franchit les degrés qui séparent les divers vertébrés de l'homme, les différentes races d'hommes, et parmi ceux-ci les divers penchans et caractères, les hémisphères, disons-nous, sont par le fait de leur comparaison avec les actes moraux et intellectuels, le siège des facultés d'un ordre plus ou moins moral, de celles dont les matériaux bruts arrivent par les sens, dont l'âme s'empare, et qu'elle travaille selon le but de notre prédestination en ce monde.

Nous admettons donc qu'à partir du plan inférieur des hémisphères, celui qui passe par la voûte à trois piliers, ce plancher naturel de la vie organique, il y a une série ascendante de tranches que nous signalons avec autant de confiance que les billevesées savantes sur le mode de texture du cerveau et qui n'apprennent rien sur ses fonctions. Ces portions ou tranches hémisphériques, affectées à tel ou tel autre mode de conception intellectuelle des choses, différencient les tempéramens moraux propres à chaque individu. Si nous ne mentionnons point ici les animaux qui ont aussi des hémisphères cérébraux, c'est que déjà à leur égard nous avons exprimé notre pensée, qui est celle d'une part proportionnelle d'intelligence qui ne franchit

jamais, comme chez l'homme, certaines limites, celles par exemple de l'abstraction.

Dans tous les animaux et en particulier chez l'homme et ses diverses races, chaque tranche hémisphérique semble arrêter un niveau intellectuel qu'ils ne pourront dépasser malgré les leçons des meilleurs maîtres; et la vocation sociale de chacun ne paraît instinctive que par la simple conviction de ce qu'on conçoit le mieux. Sous ce rapport, le système politique qui nous régit, est le plus opposé aux intentions de la nature. Pour que tous les cerveaux fussent aptes à s'élever aux merveilles de l'intelligence et du génie, il aurait fallu que tous les hommes fussent nés avec une constitution cérébrale uniforme; puisqu'il n'en est rien, avouons que les principes de perfectibilité humaine et de liberté naturelle sont pour le moins subversifs de l'ordre et de la stabilité. Ce qui implique contradiction aux promesses de la perfectibilité indéfinie de l'homme, c'est que les cerveaux éminemment intellectuels, et ceux que j'appellerai de révélation, sont fort rares et épars dans l'immense tourbillon de toutes les classes de la société; le plus grand nombre reste noyé dans la mer des intérêts égoïstes, qui repousse loin de la rive tout ce qui n'est pas nous, et alors le véritable *decus* et *honor* de l'humanité reste abortif, à moins qu'un miracle social, une révolution, par exemple celle de quatre-vingt-treize, n'aspire à recommencer un peuple.

Reprenons notre thèse. Les tranches du cerveau auxquelles par abstraction nous accorderons une demi-ligne d'épaisseur, seront donc d'autant plus nombreuses et, par conséquent, constitueront des hémisphères d'autant plus élevés, que le sujet soumis à nos recherches sera lui-même plus culminant dans l'ordre moral. A part le mode de placement de la substance, cette proposition est rigoureusement vraie; mais, sans aller plus loin, la proposition inverse est encore plus vraie et d'ailleurs nous importe bien plus en ce moment. Quand la nature a recouvert d'une couche les centres organiques du cerveau, alors elle a commencé les organes d'instinct. Si cette couche existe à peine, si elle est incomplète, ou bien anormale et dégénérée, l'animal n'a pas d'instinct, et, s'il vit, cette existence est toute végétative. Les exemples de cette nature qui peuvent corroborer notre opinion sont innombrables. Il n'y a pas long-temps que j'ai vu un agneau sans phénomènes d'instinct. Toutefois il avalait du lait mis dans sa bouche. Son autopsie a montré des centres organiques complets, incomplètement recouverts par les hémisphères. La quantité de masse cérébrale départie aux hémisphères, et sa forme ainsi que son placement sur un point de la cavité du crâne, doivent donc forcément entraîner des distinctions morales que l'inspection de la tête ou même d'un seul de ses contours peuvent traduire à des yeux exercés.

L'histoire des monstruosités humaines fourmille d'exemples de ces arrêts de développement qui assurent la conviction de ce que nous venons de dire.

L'instinct est donc solidaire d'une couche que j'appellerai hémisphérique, et il sera encore spécialisé par la forme que prendront les hémisphères, dans telle ou telle autre série animale. Depuis l'instinct qui obéit à une impulsion, jusqu'au génie qui crée et qui touche au ciel par ses aspirations, il y a une échelle ascendante, dont chaque degré sera un point d'arrêt dans la hiérarchie des êtres.

Maintenant, il faut l'avouer, un abîme infranchissable ne sépare point un homme d'un animal. Preuves anatomiques en main, il y a plus de points de contact et de ressemblance entre la tête de certains nègres et celle des grands singes, qu'avec celle d'un Européen à front large et élevé, à contours latéraux et postérieurs affaissés et unis, à cavités des sens dans de convenables limites. On m'a montré dans une salle de Rio-Janeiro, le cerveau d'un orang-outang et celui d'un Makoea nègre de la Cafrerie. Ma fierté d'homme s'est refusée à décliner la ressemblance. Faut-il le dire? Quand on compare l'instinct brut et grossier de ces Makœas, qui ne jette que par hasard de pâles étincelles d'une raison sans portée, avec celui du singe des Célèbes, susceptible d'amour, d'actes raisonnés, qui se construit une cabane fermée, qui fait sécher

ses fruits pour la morte saison, qui, en un mot, dans le cours d'une année, parcourt par le seul arbitre de sa volonté un véritable cercle moral; quand on compare, dis-je, ces deux termes de la création, qui oserait placer entre eux l'abîme infranchissable que l'orgueil de caste a cru entrevoir? Non, l'animal, puisque ainsi nous l'appelons, se continue insensiblement jusqu'à l'homme le plus achevé, tant au physique qu'au moral; c'est une création mobile qui, à mesure qu'elle atteint un degré d'élévation, prend quelque chose de plus, et modifie la variété de ses formes, pour s'accommoder à la région de la nature vivante qu'elle doit fatalement parcourir. Arrivé au type dit humain, l'esprit qui s'isole des vaines théories, pressent que la création-mère a oscillé long-temps entre les mains de Dieu; qu'elle a effleuré sans s'y confondre les formes déjà épuisées; que, vouée à modifier la forme sans changer le fond, elle est arrivée, après des épreuves et une sorte d'essai sur son moule plastique, par les têtes de singes et celles d'hommes inférieurs, à trouver enfin son but final, la tête génie, dont les grands artistes ont exagéré le sublime dans le Jupiter Stator, dans le Jéhovah du jugement dernier.

Ainsi les centres organiques et les hémisphères cérébraux, arrêtés pour les classes inférieures déjà parcourues, doivent se rencontrer chez l'homme, et ce point ne souffre aucune espèce d'objection.

Toutes les fois que la nature a fait un moule d'organes pour un animal, elle le répète pour celui placé au dessus, avec la condition de l'accommoder aux vues de l'instinct qu'elle lui réserve. L'homme réunit donc dans l'ensemble de son édifice cérébral, toutes les conditions organiques des instincts divers; il doit même produire leurs manifestations les plus opposées au dehors, lorsque l'organe incitateur a conservé sur tous les autres une sorte d'empire, que sa puissance peut se mesurer par le volume apparent du relief crânien qu'on lui suppose, ou qu'enfin même, malgré son effacement, la multiplicité des actes qu'il produit peut le faire supposer plus largement innervé. Le cerveau inférieur est bien réellement celui des mauvais penchans, des basses passions, des tendances animales ; le cerveau moyen, celui que nous affectons à l'instinct intellectuel, dont la suprématie s'élève jusqu'à l'intelligence des grands phénomènes ; mais l'un et l'autre sont dans une sorte d'oscillation permanente, jusqu'à ce qu'enfin l'un des deux ait absorbé l'autre. Alors voici ce qui arrive : l'intelligence soumise aux caprices de l'instinct sert ses besoins, et la moralité des actes d'un homme est à tout jamais pervertie. Au contraire si l'instinct subit les volontés de l'intelligence, l'être moral s'agrandit à ses dépens, il se subordonne tous les appétits de la brute, et alors la prédestination de l'homme perce dans toutes ses actions.

L'éducation, dans tous les états possibles du cerveau se présente comme le lévier naturel qui seul bien appliqué, peut faire dévier une nature bestiale vers une nature morale et intelligente. Mais qui dit éducation n'exprime pas une chose facile à exécuter, d'une application générale et donnant toujours un résultat un et infaillible. La plante humaine est sans contredit celle dont la culture exige les soins les plus attentifs tant du côté du corps que du côté de la pensée. Nos pères à cet égard nous avaient transmis pour l'éducation de l'enfance, des plans de conduite à suivre que nous oublions tous les jours, auxquels nous substituons ceux d'un égoïsme personnel et insatiable. Chacun veut que son fils ne soit point ce qu'il a été; un Thersite rêve d'un Achille, tel autre de la tribune, un troisième de grandes spéculations commerciales. Qu'arrive-t-il? La matérialité seule déesse à laquelle la génération présente sacrifie, semble inventer elle-même ce qu'il faut faire pour subordonner l'intelligence à toutes les passions de l'instinct, et comme il est impossible que tous les aspirans aux places, aux honneurs, à la fortune, puissent arriver à la réalisation du but vers lequel les ont conduits d'orgueilleuses prétentions, les innombrables désappointés restent en route et s'abandonnent à leurs tendances instinctives, comme Faust à celles de son faux génie. Selon nous, une nation parvenue à diviniser la matérialité des actions hu-

maines, est une nation bien déchue, car elle travaille incessamment à se faire envahir : telles ont été l'Égypte et la Grèce.

Nous naissons donc tous avec un instinct particulier, avec une tendance arrêtée, avec des passions en germe. Sans doute tout est bien sortant des mains de la nature, mais remarquez que tout n'est point bien sous le rapport des égoïsmes réunis que l'on nomme civilisation. Pour s'en convaincre il suffit de jeter un coup-d'œil sur les races sauvages et sur celles qui obéissent à des lois. L'anthropophage attaque un ennemi et s'en repaît : voilà l'instinct de la guerre, sorte d'industrie innée que nous ne condamnons que parce que notre intelligence sur cet acte a absorbé l'instinct. Mais cet instinct peut s'être conservé dans toute son activité sauvage chez notre voisin. Les tribunaux ont retenti du crime d'anthropophagie. Quand les frêles liens de la morale et de la loi sont rompus, n'est-ce pas alors que les passions de l'instinct comprimées par elles débordent en tout sens et en tous lieux? Le Français, d'ailleurs si humain et si poli par la civilisation, a-t-il oublié d'être anthropophage en quatre-vingt-treize? Alors l'instinct n'est-il point apparu sur la place publique dans toute sa féroce énergie? N'a-t-on jamais bu par pure soif de sang dans le crâne d'un ennemi? Allez donc maudire et condamner sans miséricorde le naturel des mers du Sud, lorsque au moindre choc politique, les

passions instinctives les plus inexorables menacent de se substituer aux nobles inspirations du génie et de la pensée. L'anthropophagie est donc chose naturelle, et nous sommes loin de la diviniser; mais nous croyons que le forçat que nous avons connu assassin et substanté de la chair de sa maîtresse, aurait pu sous le lévier d'une éducation réformatrice d'un malheureux penchant, être guéri de sa monomanie instinctive, de son instinct de cruauté, de la perversion de son appétit.

Du reste l'anthropophagie chez le sauvage n'a pas les mêmes causes que chez mon forçat ni d'autres que l'histoire des condamnations nous ont révélées. Celles-ci sont l'œuvre d'une perversion de l'intelligence appliquée à des instincts vigoureux et indomptés; le sauvage au contraire obéit à un instinct purement matériel qui découle d'un cerveau inférieur façonné pour les penchans à la guerre et les conséquences qu'elle entraîne. Vivre pour tuer ou être tué, c'est la condition de son existence. ***Dura lex, sed lex***. L'anthropophagie n'est pour lui qu'un incident, que nous ne lui pardonnons pas parce qu'elle nous fait mal au cœur.

Cet instinct de la guerre, qui nous pousse vers un ennemi, qui triple nos forces, qui révèle à notre intelligence des ruses théorisées que nous appelons savantes manœuvres, tout cela c'est l'anthropophagie, moins l'acte matériel. Une nation est plus guerrière qu'une autre parce qu'elle renferme un plus grand

nombre d'individus, nés avec cet instinct de détruire ce qui n'est pas eux, ce qui n'est pas partie de leur corps de nation. Dans l'effervescence d'un combat, alors que l'instinct se transforme en passion, un héros ne ressemble pas mal à celui qui sera anthropophage lorsque sorti vainqueur de la lutte, il songera à son estomac dont nul ne se sera occupé pour le substanter. Dans quel sang humain, Rome, cette louve intelligente et passionnée pour la guerre, ne s'est-elle pas baignée ? La France a-t-elle moins à s'enorgueillir de ce qu'on appelle gloire, que la fière maîtresse du monde? Seulement une réflexion bien simple nous désenchante de la vaine adoration de Rome païenne. Les vrais Romains ne sont plus, et il ne leur survit que les gigantesques monumens, œuvre du génie de ceux qu'elle n'attela point au char de la victoire, de ceux qui nés avec le cerveau prédestiné aux grandes choses travaillèrent par exception à la seule immortalité à laquelle une nation puisse prétendre, celle de ses œuvres durables.

Combattre et tuer ce qui n'est pas soi, est donc le produit inné, irrésistible d'un pouvoir instinctif que l'éducation seule pourrait comprimer ou effacer par le pouvoir de la vie intellectuelle. Lorsque l'instinct de cruauté, brut et sans frein moral, prédominant sur toute autre détermination, vit en guerre avec la société qui l'observe, le craint et le repousse, cet état naturel constitue l'antipathie sociale que rien d'hu-

main ne pourra désormais rappeler à la sympathie avec des instincts plus élevés. Ces hommes, véritables génies de leur espèce, sont comme une pâture dévouée aux échafauds et aux bagnes. La plupart de ceux que nous avons étudiés en phrénologue, en médecin et en moraliste, nous ont amplement fourni des documens que nous avons religieusement consignés dans nos cahiers. Nous recueillons nos observations sur plus de cinq cents condamnés à mort, échappés la plupart au glaive de la loi par suite des circonstances atténuantes, par l'insuffisance de preuves, par récompense d'une faiblesse morale qui surprend un criminel sur le marche-pied de l'échafaud et qui prostitue son caractère jusqu'à la dénonciation de ses complices, ou enfin, par droit de clémence reservée aux seuls souverains. Dans ce nombre de monstres humains ou plutôt d'anomalies cérébrales, combien de têtes classiques n'ai-je point stigmatisées de mes prédictions? Nous osons même l'avouer; dans ce champ si fertile, il fut un temps où nous poursuivions en sceptique les applications de la doctrine de Gall, mais nous avons dû nous rendre à ce qu'elle fournit d'infiniment probable, lorsque, ainsi qu'on le conçoit dans un bagne, la preuve a suivi si souvent les arrêts de la phrénologie. Nous commencerons donc notre second chapitre par nos études sur ce qu'on a nommé penchant au meurtre, instinct de cruauté.

CHAPITRE DEUXIÈME.

DES MEURTRIERS. — ÉTUDES MORALES ET PHRÉNOLOGIQUES SUR CETTE CLASSE DE FORÇATS.

Forçats convaincus de meurtres. — Ils les commettent avec ou sans préméditation. — Le forçat Poncy, assassin froid.— Son histoire et sa fin.— Les forçats ont une forme de tête commune. — Ne peuvent atteindre un degré élevé d'instruction. — Les grands criminels sont doués d'une forte énergie vitale. — Cerveaux *génies*. — Pontis de Sainte-Hélène. — Les Botocoudes du Brésil.—Tous les meurtriers n'ont pas la protubérance de la cruauté. — Autopsie des cerveaux, et inductions. —Des plis profonds peuvent se substituer à un relief cérébral. — Exemples de meurtriers. —Vidal dit le Taureau, Raymond le Taciturne. — L'initiation maternelle, source d'une bonne éducation. — Un forçat alsacien, et son aplatissement triangulaire du front. — Têtes bizarres, sont de vraies difformités. — Le forçat Robert. — La matérialité du fait constitue-t-elle le délit? Examen de cette question. —Esquisse d'un bagne. — Encore les assassins froids; leur phrénologie. — Forçats conspirateurs. — Tableau d'une exécution à Toulon. — *Mortis amor*. — L'homme du monde devant l'échafaud. — Passions du peuple en face d'une guillotine. — Conclusion.

La plupart des forçats convaincus de meurtre et condamnés aux galères perpétuelles, peuvent être divisés en deux catégories :

1° Ceux dont le crime longuement médité a été enfin consommé, lorsque les circonstances leur ont paru favorables pour consommer l'acte, sans encourir les rigueurs de la justice;

2° Ceux dont le crime a été commis *ex abrupto*, sans préméditation, dans un instant où le sujet était aliéné à la liberté morale: *ira furor brevis est.* Ce point essentiel de phrénologie doit toujours être abordé avec réserve et sans prévention.

Les hommes chez lesquels le penchant au meurtre nous a paru une puissance innée, une puissance d'instinct, un froid égoïsme, qui arrache à un indifférent la vie d'abord et ensuite la bourse, sont tous reconnaissables à des têtes typiques du genre, à une tendance animale, à une expression physiognomonique que la vie et les émotions du bagne doivent renforcer. Ces sujets se subdivisent au bagne, en ceux chez lesquels on remarque les signes d'une intelligence étendue, et en ceux chez qui les signes d'un instinct brut se devinent sans peine par l'examen de la tête.

Voici mon ancien type du meurtrier froid, réfléchi, à tête classique. Il se nommait Poncy, était né dans le Var, et condamné aux galères à vie par grâce impériale au moment de mourir sur l'échafaud à Draguignan. C'était un petit homme trapu, à formes physiques grossières, abruptes, sans grâce. Sa tête était soutenue par un col large, court, à saillies musculaires prononcées, et cependant souple et incliné en avant. Cette tête à partir de la racine du nez à la région saillante de l'occipital n'avait que 0,473 mill. à 0,486 mill. de circonférence, ce qui peut bien annoncer une organisation cérébrale instinctive au dessus du

type. Ce qu'il est important de noter, c'est que Poncy avait les contours latéraux renflés et saillans derrière, au-dessus et un peu en avant des oreilles; il portait un relief remarquable en avant, là où Gall a placé le siége de la bienveillance. A part ces indications, la calotte du crâne était unie et sans portée. Toutefois les bosses coronales fort rapprochées se continuaient assez haut avec le sommet du crâne et dénotaient une intelligence raisonnée des choses. En outre, Poncy avait des traits calmes et empreints d'une grande sérénité. Poussé au meurtre par instinct, on concevait qu'il n'en eût pas ressenti les émotions. Vers les derniers mois de sa vie, époque à laquelle je l'ai connu à l'hôpital, au dire de chacun, c'était un bon homme, et il en portait la physionomie. Poncy ne savait ni lire, ni écrire, et jamais on ne lui avait parlé de Dieu. Son instinct le porta à servir dans les abattoirs. Plus tard, il s'associa avec plusieurs assassins de profession épars dans les villages: lorsqu'un coup de main était décidé, ils se rendaient nuitamment en rase campagne, sous un grand arbre, et de là ils partaient pour accomplir un assassinat. A ce sujet, Poncy me disait toujours: « Quand je n'avais plus d'argent, que je l'avais perdu au jeu, j'allais sans remords me livrer au mauvais exemple ». Ces mots exprimés en provençal, peignent tout un caractère. Dans une nuit d'hiver la bande de Poncy força une maison de campagne;

elle se débarrassa du chien qui aboyait, d'un vieillard qui cherchait à se défendre, et l'on dit qu'elle aurait bien voulu épargner une femme; mais Poncy qui s'entendait en précautions utiles, lui transperça la gorge d'un coup de couteau. Cet assassinat pesa sur les héritiers naturels; on fit le procès, et comme il arrive trop souvent par faux jugemens des hommes dans les condamnations, un héritier des plus proches, un neveu qui d'un village voisin était venu voir son oncle, le jour de sa visite s'étant rencontré avec celui du meurtre, fut condamné à mort et devait subir sa peine. Ici laissons parler Poncy.

« C'était dix heures du matin, et nous étions occupés avec quelques pauvres diables à boire notre dernier coup de vin. Le bourreau était venu les expédier, et je restais le dernier à passer, lorsqu'au fond de la prison, j'entendis pour la première fois avec émotion, les sanglots d'un homme qui se lamentait de mourir. Il se disait innocent, et il avait raison. Pour la première fois de la vie, je sentis un remords et la fraîcheur d'une bonne action. Jusque-là, tout ce que m'avait dit le prêtre ne m'avait inspiré ni foi, ni repentir. Je l'avais laissé dire, ainsi que cela se doit lorsqu'on a fini son compte avec les hommes, et qu'on va régler avec Dieu. Je fis part au président des assises de ma déclaration : —Monsieur Olivier, lui dis-je, cet homme que vous voyez, m'a touché; il va mourir, et d'autres que lui sont coupables du

crime qu'on lui impute. Je suis du nombre, mais je n'étais pas seul. Deux des complices viennent de me devancer à la guillotine; il en reste encore un. C'est celui qui a pénétré le premier dans la maison Verse, qui a reçu le premier coup de dent du chien, et ce chien lui a emporté un lambeau des boutonnières du devant d'un habit-veste de couleur bleue; c'est lui qui a enterré le cadavre de l'homme sous un grand olivier placé derrière la maison: il se nomme un *tel*. On sursit à l'exécution; l'homme à la veste déchirée déterra lui-même le cadavre au pied de l'arbre; il porta sa tête à l'échafaud. Le neveu Verse fut réhabilité, et moi, j'étais bien loin de m'y attendre, ma peine de mort fut commuée en galères perpétuelles. »

Poncy, homme type, assassin poussé au meurtre par l'instinct, en tant que les bosses dites de la combativité et de la destructivité correctes et bien dessinées signifient une prédestination, a été pendant son long séjour au bagne, ce qu'on appelle un bon homme. Son champ d'intelligence (et par là nous entendons les couches hémisphériques qui surmontent la voûte à trois piliers et que fait pressentir le périmètre des bosses frontales), son champ d'intelligence sans culture, dis-je, en a fait un meurtrier de l'espèce la plus rare, celle qui tue froidement et sans émotion. Il avouait lui-même son penchant et surtout l'influence du mauvais exemple... « Quand pour avoir de l'argent qui vous donne du pain, du vin et

tant d'autres choses, et cela sans travailler, il suffit de tuer un homme, il est bien aisé de le faire, surtout si l'on vous apprend le métier. »

Poncy s'est révélé humain et bienveillant à l'heure de la mort. Ce phénomène moral est l'un de ceux que l'on a le moins interprétés, et dont la législation pénale a tiré le moins d'avantages. Lorsque l'homme physique est démoli ou prêt à être démoli, l'homme moral apparaît tout ce qu'il aurait pu être sans les besoins grossiers, sans les passions instinctives, sans les calculs matériels de l'égoïsme. Le moribond confesse sa croyance en Dieu et pardonne à ses ennemis; le cholérique foudroyé, celui dont le sang est figé et mort, vous étonne par les perceptions de son esprit et les révélations de son âme comme isolée du corps devenu un instant son tombeau. Oui, l'agonisant est plutôt esprit que matière; voilà pourquoi, à l'heure suprême, les hommes les plus athées sont revenus aux croyances éternelles et aux vérités de révélation. Les forçats, à cet égard, sont peut-être ceux qui répondent le mieux à l'idée de dignité morale de notre être. Ils meurent, à part quelques exceptions très rares, non en cagots, mais comme des êtres en qui se sont révélées à l'heure suprême, des choses dont nous ne pouvons avoir conscience que par l'aveu qu'ils en font. Si leur conviction n'était point chose irrécusable, on ne les verrait point, sur un lit d'hôpital, calmes, patiens, et quelquefois sublimes

d'espérance. En 1835 et pendant le choléra dévastateur de Toulon, les forçats furent des hommes de cœur et de sentiment. Seuls, ils consentirent sans condition au nettoyage de la ville et à l'inhumation des cadavres. Alors ces hommes, qui, comme nous, pouvaient toucher à leur dernier jour, furent du petit nombre de ceux qui, en attendant de mourir sans peur, agissaient pour leur part avec désintéressement et sans reproche. Quand un homme est sublime dans l'agonie de la mort, quel qu'il ait été dans le flot des passions du monde, il est permis de le plaindre, quelquefois de l'admirer. Dans un chapitre intitulé *l'agonie d'un forçat*, nous aurons l'occasion de donner un plus long cours à nos idées.

Qui sait si le remords de Poncy dans la prison n'est point le résultat d'un éveil instantané de cette noble portion du cerveau où les phrénologues placent le siége de la bienveillance? Remarquez bien que ce retour au sentiment moral, d'un homme qui n'avait, selon son dire, jamais rien éprouvé de semblable, n'a plus lieu d'étonner, alors que cette étincelle morale jaillit à l'heure divinisante de la mort. Depuis l'arrivée de Poncy au bagne, cet organe de la bienveillance que nous avons vu entrer en fonction dans les cachots de Draguignan, a absorbé la faculté jadis prédominante de son instinct. Poncy est resté l'homme de sa position, il a vécu sans émotion et sans remords. «Cependant, m'a-t-il dit, je me serais fait bourreau

pour avoir ma liberté, mais non pour conserver ma vie. »

Poncy est mort à l'hospice du bagne, repentant et bon chrétien.

Conclusion phrénologique. Organisation cérébrale ordinaire (cinq cents millimètres de circonférence), angle facial surbaissé (85 degrés), grand développement des cavités nasale et buccale. Tendance vers le ruminant. Masse du cerveau élargie. Hémisphères aplatis se réunissant au-dessus du front et faisant saillie. Caractère froid, irréfléchi, sans culture intellectuelle, sans croyance; profession de boucher, et accusé de plusieurs meurtres. Né avec l'organe du penchant au meurtre, il eût triomphé de ce penchant par le fait de son organisation calme, si les bons exemples, les préceptes de la religion, ceux d'un bon maître, l'eussent maintenu dans l'obéissance et le devoir.

Il est de fait que les trois quarts des forçats du bagne portent avec eux une structure crânienne ordinaire et commune; il est, on ne peut plus rare, de rencontrer des hommes auxquels on reconnaît à simple vue une belle tête ou tête de génie. Celles-ci appartiennent aux hommes artistes du mal, espèce heureusement restreinte, qui, une fois dans les fers, se font remarquer par une résignation stoïque, affichant aux yeux du vulgaire de leur espèce l'estime d'eux-mêmes, et ne cessant jamais de paraître hommes supérieurs.

Ils l'eussent été réellement; Dieu ne leur avait-il pas départi une forte étincelle du feu sacré? Ils l'eussent été, si leur orgueil se fût satisfait d'une position obscure ou moyenne qu'entretiennent l'ordre et le travail. Mais le pouvaient-ils? L'instinct, l'intelligence, le génie sont trois transfigurations de l'homme, et sont représentés matériellement par trois états du cerveau. La religion et ses croyances, le travail et ses distractions, peuvent bien créer une moralité factice, dominante des penchans naturels, qui seront, néanmoins, toujours prêts à s'éveiller, lorsque les liens se relâcheront; mais pour le cerveau génie, ce sera autre chose. Voulez-vous plier cet homme au joug religieux? Remarquez bien qu'il ne pourra y consentir, s'il n'a reçu du ciel l'organe de la révélation d'une autre vie. Encore enfant, il écoutera le prêtre, et malgré lui dans son âme, il sourira d'incrédulité; s'il est destiné à vivre dans une société qui se disgrège, il sera le porte-étendard de l'impiété. Quoi que vous fassiez, son cerveau génie échappera à toutes vos combinaisons pour le ramener aux proportions ordinaires de l'intelligence. Le Démon de l'orgueil logé en lui ne l'entretient que de son avenir. Les mathématiques, dites-vous, glacent une imagination ardente? Essayez-en. S'il est forcé de s'occuper des nombres, il aura oublié vos règles l'an d'après. Le grec, le latin, tout le fatras pédantesque, à l'aide duquel on croit édifier un être moral? Il vous dira qu'on ne

parle ni le grec, ni le latin dans le monde; et s'il rêve dans son âme de César, d'Alexandre ou de Napoléon, il ajoutera que ces modèles dont vous faites retentir l'écho de vos salles, étaient des hommes génies et non d'intelligence; que leur avenir eût avorté, s'ils eussent falsifié leurs émotions de gloire de vos glaciales doctrines.

Ces cerveaux grossiers ne peuvent pas être convaincus de ce qu'ils ont appris par tradition. Comment croiraient-ils à ce qu'on nomme fortes études pour arriver aux lauriers de la tribune, lorsque, dans les places publiques, l'ascendant de leur parole brute, fait plier à leur joug ceux de leurs camarades que le maître citait avec ostentation comme enfans prodiges? Comment croire aux règles de l'art oratoire, lorsque la révolution française (cette mère de tout mal et de tout bien) a improvisé de grands orateurs qui n'ont jamais respiré dans un collège? Il y a dans tout ce que nous avançons, un fait irrécusable, c'est qu'il en est des enfans comme des hommes ; les uns sont nés pour commander, les autres, et c'est le plus grand nombre, pour obéir. Les premiers consentent à orner leur intelligence, à honorer Dieu et la famille, parce qu'on leur a dit que c'était par ces voies d'ordre et de stabilité qu'on arrive à la fortune et aux honneurs. On a dit aux autres la même chose ; leur orgueil ou leur génie, si vous voulez, n'a voulu ni plier, ni croire, et cependant en eux les aspirations de grandeur et de do-

mination seront bien plus impétueuses et envahissantes que chez l'écolier docile et instruit. D'un autre côté, et cela mérite une sérieuse attention, dans les classes les plus inférieures de la société, s'il naît des cerveaux de toute condition fonctionnelle, il en naît de prédestinés aux choses grandes, créatrices et par conséquent subversives de l'ordre établi dans lequel ils seront forcés de vivre et de s'agiter.

On conçoit que la crainte et l'éducation compriment sans peine les organisations moutonnes; mais les lions se laisseront-ils dompter? Dans nos voyages sur le continent et d'outre-mer, je n'ai, j'ose dire, observé qu'une chose avec attention, c'est l'homme; et partout je l'ai vu avec un trop-plein de sève, chez les grands criminels, les conspirateurs, les hommes de guerre, les hommes à liberté indomptable, ceux qui n'ont jamais su dire que non, ceux qui veulent commander à la terre, et ceux dont le génie absorbe les vérités du ciel. Ces hommes doivent leur tête au Panthéon ou à l'échafaud, au bagne ou à l'exil. Chez eux, phrénologues, ne cherchez pas les bosses de l'instinct des combats, de la cruauté, ni tous ces reliefs que, pour notre part, nous admettons dans le plan instinctif de l'organisation cérébrale? Il n'y a pour de tels êtres qu'une faculté grande, impérieuse, majestueuse ou terrible? il n'y a qu'un relief, celui de toutes les nobles protubérances réunies au sommet des hé-

misphères sur lequel Dieu a placé la matière et l'ouvrier de l'homme génie. Ces hommes animés d'une autre vie que le commun du troupeau humain, tourbillonneront dans l'univers moral jusqu'à ce qu'ils aient trouvé leur place. Vous les rencontrerez sur les montagnes de la Grèce, esclaves sous le nom de palicars, voleurs et assassins du turc qui les opprime et les tyrannise : dans les Abruzzes et le Tyrol, maudissant le joug de plomb de Naples et de l'Autriche; dans les montagnes de la Corse, protestant encore contre les violences de Gênes, et exerçant la *vendetta* contre leurs compatriotes qui les ont outragés dans leur orgueil; dans le Spielberg expirant de la longue mort de l'exil. Partout enfin où l'humanité combat à outrance pour se substituer à une autre humanité, vous verrez un grand nombre de ces cerveaux génies qui sont, suivant l'heure des siècles où on les contemple, l'effroi ou l'orgueil de la terre.

Mais en tombant bien bas, ces hommes génies expient aussi dans les bagnes les énormes méprises de leur orgueil. Les uns n'ont pu trouver leur place dans le monde qui les a repoussés avec raison; d'autres l'ayant trouvée par des voies exécrables, en ont été dépouillés; d'autres enfin ayant désespéré de la rencontrer, se sont mis en guerre ouverte avec la société.

Pour ces assassins de grande renommée, il serait

oiseux d'admettre qu'ils n'ont obéi qu'à la fatale tendance commandée par leur organisation. Non, ce n'est point ainsi qu'il faut concevoir les promesses de la phrénologie. Le génie de l'orgueil ou, si vous aimez mieux, l'orgueil du génie invente lui-même ses aspirations d'honneur, de gloire et de fortune. Ne voyez-vous pas tous les jours et dans tous les pays des hommes d'état ambitionner à-la-fois plusieurs suprématies de rang et de fortune? Que ne tentent-ils point, ces affamés d'honneur pour y arriver? Vol d'argent, achat de consciences et meurtre d'hommes: est-il rien de plus commun que cet emploi de moyens pour couronner une haute position? Le forçat qui me disait : « Encore un coup de bonheur comme le dernier et je restais honnête homme! » ce forçat, ce mort civilement, raisonnait-il d'une manière moins logique que l'ambitieux qui conspire, met sa tête en enjeu et la perd ou la pare d'un laurier vainqueur? J'ai vu des forçats qui avaient mérité l'échafaud dans toute son ignominie, jouer à merveille le rôle des hommes à fine odeur d'aristocratie : héros qui n'ont peur de rien, ils auraient pu prétendre à devenir soutiens du trône et de l'autel, sans un incident qu'un coup de poignard donné par un *bravo* soldé aurait conjuré. Mais, il faut le dire, une fatalité inexplicable, mystérieuse, pèse sur notre destinée, nous suit et nous conduit par des voies ignorées. Malheur à l'homme qui doit sa tête au bour-

reau, quand l'heure est venue, il la lui porte lui-même, fût-il à cent lieues de lui. Le chapitre où nous parlerons de ce fatal magnétisme entre le bourreau et une victime ne sera pas le moins curieux de l'histoire de notre humanité.

Nous avons annoncé un exemple du forçat gentilhomme conduit au bagne par un incident si commun, d'ailleurs, dans les sentiers glissans de la fortune arrogante et usurpée; le voici :

Dans les premiers temps de ce qu'on nomma si maladroitement, restauration, il vint au bagne un personnage qui fit grand bruit alors, et qui mérite du reste, de servir de type. Il était dans la pompeuse virilité de l'âge, c'est-à-dire grand, bien fait, à manières dignes, une véritable tête à commandement. Cet homme portait une tête des plus normales : organes de l'instinct, simples, s'harmonisant ensemble, *homonisés;* organes de l'intelligence ou couches moyennes du cerveau s'élevant par degrés insensibles jusqu'à la région voûtée des hémisphères et là se confondant avec les reliefs indicateurs du génie et des grandes facultés de l'homme. Les traits de sa figure, réguliers, effilés contrastaient avec la régularité admirable de sa belle tête; son regard et sa bouche témoignaient de leur longue contrainte à jouer son rôle sur la grande scène du monde. Il avait beaucoup médité et étudié son rôle, car son œil fixe, scrutateur, œil de lynx s'il en fût

jamais, était caché dans un cadre de paupières à vingt plis qui se déroulaient à mesure qu'il parlait et qu'en s'échauffant il arrivait à une conclusion toujours à lui. Cet homme d'un orgueil immense s'était imposé le problème d'arriver par des voies tracées dans sa tête, à la fortune et aux honneurs. D'une extraction commune, il n'était pas d'humeur, néanmoins, à s'offrir à un patron en séide ou en complaisant. Il n'a jamais expliqué sa vie, mais ce que l'on en a su, c'est qu'il était prodigieux en ressources d'esprit. Assassin, il a pu l'être sans en encourir le soupçon; chef de voleur et grand-conseiller d'escrocs, il n'a jamais excité l'éveil de la police. Sa grande œuvre de mauvais génie est sans contredit d'avoir ambitionné le nom de Pontis de Sainte-Hélène, d'en avoir les titres écrits, de s'être débarrassé, on ne sait bien comment, du véritable comte et de sa famille.

Le nouveau comte dut profiter des promesses que la restauration fit à ses pareils. Il porta l'habit militaire, se battit en brave en Espagne, mérita un accueil distingué du duc d'Angoulême qui lui demandant en le nommant lieutenant-colonel, s'il était de la famille des Sainte-Hélène, répondit avec autant de grâce qu'un vieux marquis de la régence : « Pardieu, oui, mon prince, je suis noble et de la vieille roche, encore... » Ce parfait comédien du grand monde eût donc été parfaitement à sa place, s'il fût né riche et aristocrate.

Malgré les prévoyances du génie le plus vigilant, il est reconnu un jour de parade militaire par un vieux compagnon de ses prouesses, un forçat, comme lui évadé des bagnes et qui exerçait encore à Paris son ancienne industrie. Il voulut d'abord le méconnaître, lui faire prendre le change sur l'identité de sa personne avec le nom faux ou véritable que l'autre lui donnait. La ruse réussit mal; forcé de transiger avec ce nouveau traitant, il paraît qu'il le fit de mauvaise grace, tant il est vrai que, dénoncé, saisi et jugé, le comte Pontis de Sainte-Hélène, colonel de la légion de la Seine, chevalier de Saint-Louis et de la légion d'honneur, fut convaincu de faux, soupçonné de meurtre et jeté dans les cachots du bagne pour la vie. C'est là que nous l'avons vu et étudié. On peut dire de lui, puisqu'il avait résolu des problèmes insolubles pour tant d'autres de son espèce, qu'il fut *grand homme* jusqu'à la fin. Son orgueil n'a jamais fléchi jusqu'à implorer pitié ou indulgence. Il a constamment protesté contre l'arrêt qui flétrissait en lui la noble souche des Sainte-Hélène, et il se reposait toujours dans l'espérance d'une réhabilitation. Il faut dire qu'il prêtait à merveille au rôle de victime qu'il voulait remplir; il n'a jamais cessé au bagne de paraître fier et résigné, et notez bien que s'il est au monde un lieu où l'homme démoli au physique et au moral vous apparaisse dans une effrayante dégradation, c'est au bagne où tout est

inventé pour enlaidir notre pauvre espèce. Ainsi, j'en appelle à M. Reynaud, alors premier administrateur des bagnes, qu'il dise si Pontis ne fut pas le prisonnier que la foule de ses pareils fut portée à regarder comme d'une argile autre que la leur; si ce n'est pas sans un vif sentiment de curiosité que les étrangers abordaient le *comte*, et s'ils ne le quittaient pas avec quelque chose au cœur qui le leur montrait bien à plaindre, presque intéressant. Les ouvriers du port eux-mêmes, les gardiens du bagne, tous ces hommes avides de savoir comment était fait un comte revêtu de la chemise rouge, ne songèrent pas à rire en le voyant, tant il paraissait supérieur aux vulgaires infortunes auxquelles on pouvait le mêler, mais non le confondre.

Pendant son séjour à Toulon, Pontis a eu la bastonnade pour n'avoir pas révélé un fait passé autour de lui. Croyez-vous que son orgueil si hideusement flétri ait molli sous les coups de bâton? Pas du tout; il vint à l'hôpital comme c'est l'ordinaire après une exécution et ne dit autre chose, sinon qu'il n'était pas coupable et qu'il avait été flagellé comme le Christ.

Pontis au bagne était un grand homme et il avait pour lui une naissance que ses sujets ne lui déniaient pas, son caractère de grand-seigneur persécuté, son extérieur imposant et digne, enfin sa haute infortune qui intéressait toujours parce qu'elle n'était pas celle

de tout le monde. Pour tuer ses longues heures de captivité, il se mit à graver des cocos, et dans ce genre de travail, il éclipsa en peu de temps la foule des artistes, à tel point que tous les cocos gravés que l'on vendait, bons au mauvais, étaient tous sortis du ciseau de Sainte-Helène. Enfin pour achever la vie de ce forçat, disons que pendant sa longue captivité à Toulon jusqu'à son transfert à Brest, Pontis fut plusieurs fois visité par une personne du sexe, mystérieuse et voilée. Pontis était donc aimé, même après sa déchéance, et le prestige qui l'avait entouré dans ses jours de bonheur durait encore, puisque deux yeux de femme venaient le chercher sous le poids des chaînes et sous le costume d'un forçat.

Conclusion phrénologique. — Tête normale, 0,556 mill. de périphérie. Hémisphères élevés, front large et haut. Organes de la fermeté, de la vénération, surtout de l'estime de soi. État ordinaire des parties latérales du crâne. Organes des sens de l'odorat et du goût ayant peu de portée ; petite face surplombée par un gros cerveau.

Les hommes supérieurs à leur infortune, comme l'a été Pontis de Sainte-Hélène, dont le moral repousse toute contagion de ce qui abrutit l'espèce humaine, qui ne descendent pas de leur position de forçat dans le bourbier de toute chose sale et infâme, sont fort rares dans les bagnes. Quand il en existe, vous les trouvez chez les hommes dont la vie dans

le monde a été une lutte continuelle, un combat à outrance et à mort, auxquels il a fallu plus de constance, de force d'âme, de prudence et de prévisions, qu'il n'est besoin d'en déployer lorsqu'on est général d'armée pour conduire à bonne fin une longue guerre. Ces rudes forçats, une fois courbés sous le joug d'un bagne, sont, au dire de M. Reynaud qui les a si bien connus, les hommes les plus faciles à contenir. Comme les lions indomptables des forêts, dont l'âpre énergie s'adoucit dans la cage des ménageries, ces forçats à vie font bande à part, une société spéciale ; ce sont d'autres mœurs, d'autres usages. Ce sont encore ceux qui souffrent le moins des misères du bagne; ce sont des hommes de fer; leur énergie vitale semble les avoir frappés d'une trempe élevée et indestructible. Les privations de toute espèce, les causes nombreuses des maladies qui atteignent si facilement les petits forçats (1), l'excès énervant de leurs travaux qu'on appelle ici *grande fatigue*, la mauvaise nourriture, l'air vicié des salles qu'ils respirent, le cri incessant de leur dégradation, tout cela glisse sur eux comme l'eau sur la feuille de capillaire : ils demeurent immuables et invaincus. Oui, nous l'affirmons en toute vé-

(1) Consultez sur les maladies et la mortalité des bagnes, les Mémoires de M. le docteur Villermé (*Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, T. I, p. 12 et suiv. T. VI, p. 113 et suiv.).

rité, les grands coupables sont doués d'une plus forte dose de vie que le commun des hommes, il n'y a aucun doute à établir là-dessus; ils eussent été bien supérieurs, peut-être divins dans le monde, s'ils eussent épuisé dans le juste, le beau et le sublime, les facultés dévorantes et créatrices de leur âme. La loi générale de l'univers qui veut que toute création périsse en s'épuisant soit dans l'exercice du bien, soit dans celui du mal, leur a été fatale, puisqu'ils ont mis au service des passions subversives de l'ordre moral, une source intarissable d'innervation. La loi les a punis parce que c'était une loi tutrice de la prospérité de tous, qui condamnait leurs actes; ailleurs et dans l'état sauvage, ce qui fit leur honte eût édifié leur gloire. C'est toujours pour dire qu'une bonne direction a manqué dans leur jeune âge à l'élasticité de leurs passions naissantes. Les grands criminels, ces grands hommes sauvages ne sont tels, que parce qu'ils ont été réfractaires aux idées traditionnelles de la civilisation.

Un jour dans le Brésil, je visitai une peuplade guerrière et je me trouvai dans un vaste hangar au milieu de sauvages qui me paraissaient vivre entre eux dans une égalité parfaite, hors un seul: jeune et fort, celui-ci semblait supérieur à tous, et tous avaient pour lui une déférence qui tenait de l'admiration et du respect. Voici le colloque que j'eus avec les groupes qui entouraient le jeune maître

et que me rendait un assez mauvais interprète : « Pourquoi est-il à votre tête ? — Parce qu'il court le mieux, qu'il voit le premier et qu'il sent de loin nos ennemis; qu'il en tue le plus, qu'il en mange le moins. » — Un instant après un vieux barde d'une voix rugissante se mit à chanter en regardant le jeune chef déjà tout formé au rôle d'empereur. « Que fait-il ce chanteur ? — Il célèbre le coup-d'œil, la force du poing et la flèche toujours mortelle du chef. » Peu après la foule battit des mains en poussant des *hosanna* — mais voilà qu'un autre vieux sauvage se mit à imbiber un ulcère d'une certaine eau. — « Et celui-là que fait-il? — Vous le voyez, il calme la douleur. » — Pendant l'aspersion, un autre ancien, balbutia une psalmodie. – « Et celui-là, toujours plus étonné, que nous dit-il ? — Il appelle sur le chef, le regard du grand esprit. » Je sortis du hangar bien convaincu que toute civilisation a commencé ainsi par le prestige d'une organisation forte et vaillante, et, faut-il le dire, toute supériorité par celui qui a donné à manger au faible soit à l'aide du meurtre, soit à l'aide du vol.

Nos grands coupables du bagne, reconnus tels dans une civilisation qui repousse la force brutale et ce qui constitue son génie, eussent été grands hommes dans une civilisation qui commence et qui n'admet d'autre supériorité que celle de l'excellence de la nature physique et de ses œuvres. Pon-

tis et tant d'autres de sa trempe, nés dans les îles de la mer du Sud, auraient donc eu leur cour, comme le fier et dur sauvage que j'ai visité au milieu de sa pompe; comme pour lui, et presque par instinct de civilisation, un historien, un poète, un médecin, un prêtre et une foule de plats courtisans, se seraient révélés. En faut-il davantage pour commencer ce que les philosophes ont nommé voie de progrès, c'est-à-dire des utopies d'autant moins réalisables qu'on s'éloigne davantage de l'état de nature.

Revenons à notre sujet. Un orgueil immense et des besoins impérieux, la fatale loi de la nécessité pour les satisfaire, l'occasion toujours facile à saisir pour celui qui veille sans cesse pour la surprendre, poussent donc un homme au vol par le meurtre, et celui-ci ne sera plus l'œuvre d'une fatale organisation cérébrale, d'une bosse instrument de mort qui fonctionnera irrésistible et indomptable, lorsque des motifs d'incitation l'auront mis en jeu. Ces motifs sont trop divers et trop soudains pour qu'on puisse admettre qu'une égale causalité finale et matérielle les embrasse tous : on est poussé au meurtre, et l'histoire de l'humanité le prouve cent fois, pour la prise de possession d'une couronne ou d'un petit écu. Tous les assassins de rois depuis Brutus jusqu'à Ravaillac, n'avaient pas nécessairement la bosse du meurtre. Nous avons constaté sur trente meurtriers entrés à l'hôpital du bagne, que seize manquaient des reliefs latéraux

affectés aux passions homicides. Des autres, c'est-à-dire des quatorze empreints d'un sceau fatal, six l'avaient peu prononcé, mais les huit autres s'offraient réellement au phrénologue comme les êtres que nous avons nommés génies du mal. D'un autre côté, sur cinquante voleurs avec effraction, que nous mentionnerons en temps et lieu, nous avons généralement constaté l'absence du génie et des hautes facultés de l'intelligence (on sait notre manière d'apprécier l'un et l'autre); en revanche les organes de l'instinct étaient fort développés, et parmi ceux-ci, ceux du meurtre l'ont été trois fois sur dix. Est-ce dire que les prévisions de la phrénologie sont fausses? Non, sans doute; mais c'est exprimer une vérité vulgaire que d'énoncer que les passions suivant les besoins du sujet, les calculs de l'intelligence et les entraves ou freins que la société invente pour empêcher le mal, se servent mutuellement et raisonnent souvent à merveille dans l'intérêt d'un égoïsme individuel.

L'instinct des passions n'est jamais brut dans l'homme comme dans l'animal. Si l'homme s'arme d'un poignard pour monter nuitamment à une escalade, c'est d'abord dans l'intention de voler et ensuite d'assassiner si son intérêt ou une inspiration soudaine lui en révèlent la nécessité. C'est du reste ce que nous avons remarqué sur les criminels ordinaires du bagne; les surfaces crâniennes occupées par les organes de la cruauté, de la combativité, du vol, s'harmonisent

fort bien ensemble et contrastent par leurs saillies homogènes avec un front aplati et sans noblesse. C'est dans ces cas qu'il nous a été presque naturel de chercher la tendance animale et de la trouver dans la conformation des organes des sens; conformation toujours rétrograde du beau profil caucasique. Ces criminels obscurs et qui sont les plus communs, sont condamnés pour vols comme ils l'auraient été pour meurtre et *vice versa*. L'occasion et les motifs ont seuls manqué pour cela.

Nous avons cherché par l'autopsie de leurs cerveaux à constater quelques différences dans la distribution des centres, mais la chose est presqu'impossible; lorsque la masse cérébrale est sortie des membranes qui la brident et la soutiennent, l'édifice crâniologique est en partie démoli. Il faut avoir une grande habitude pour saisir quelques caractères, à part ceux de la forme et de la quantité de substance.

Toutefois nous avons lieu de croire, parce que nous l'avons maintes fois observé, que les anfractuosités du cerveau sont très profondes chez les hommes dont l'instinct absorbe l'intelligence, à l'endroit où siègent ces facultés sur les parties latérales et inférieures du crâne. Ce fait ne peut rester sans explication; il dénoterait, selon nous, que l'étendue d'une faculté instinctive pourrait bien être représentée matériellement sur l'organe d'une manière indélébile et profonde, sans l'être beaucoup et

même pas du tout sur l'enveloppe extérieure du crâne. Attaquer, se défendre, vivre en guerre ouverte avec tout ce qui nous dispute les moyens de vivre, n'est-ce point là le fond de tout instinct? L'organe qui en est l'instrument ne doit-il pas exister toujours fort ou faible? S'il est fort aux dépens de l'intelligence, il sera l'organe dominateur; s'il est encore fort sans reliefs accusateurs, avec une atrophie évidente des centres intellectuels, ne sera-ce pas la preuve que l'organe n'est qu'en apparence effacé, qu'il est dans la plicature profonde de la substance au lieu d'être en mamelon extérieur, et qu'enfin la grande étendue des cavités des sens, de ces cavités qui, selon nous, ne sont que des annexes de la boîte cérébrale, doivent nous faire admettre la causalité de ces dernières avec des centres instinctifs très développés.

Les sujets à instincts qui se réveillent violens, comme ceux d'un taureau qu'on irrite, sont assez communs au bagne, et leurs gardiens vous disent naïvement : « C'est une bonne bête; quand il n'est pas en colère, il ne toucherait pas un enfant. » Voulez-vous des exemples de meurtriers que la loi a frappés de la peine des galères, et qu'on ne sait, après les avoir vus, si elle a atteint un homme ou une brute?

Le nommé Vidal, condamné sous le n° 29,333, est né en 1804, à Bar, commune de Saint-Julien-Chapteuil, département de la Haute-Loire. Arrivé au bagne le 10 mai 1840, il monte à l'hôpital le 18 juillet. A la pre-

mière vue, on reconnaît chez cet hommela tendance physionomique d'un stupide ruminant. Il est couché comme malade, vous regarde de ses deux grands yeux sans expression, ne sait dire où il souffre et ne demande pas à manger. Sa nuque est large; il est marié et a cinq enfans. Sa face est celle des ruminans; comme eux il a un grand écartement des globes oculaires, de larges narines, de vraies mandibules avec d'énormes molaires, et cela avec un cerveau tout en base, ce qui annonce la stupidité et une grande force musculaire.

Cet examen me donna à soupçonner chez Vidal, l'emploi sans préméditation de la force brutale. Il avait la nuque large et confondue avec l'organe dit de la cruauté. Tous les autres instincts étaient effacés, hors celui de la philogéniture. Il n'avait aucune intelligence: donc son délit n'était pas de la nature de ceux qui exigent, comme chez Pontis, de longues et profondes combinaisons. Il a commis un vol ou un meurtre? J'opine pour ce dernier, avec la restriction de circonstances atténuantes, fondées sur un commencement d'idiotisme. Du reste, sa conduite au bagne est bonne; il parle peu, est taciturne et n'a point d'amis. Sa condamnation, datée du Puy le 30 novembre 1839, porte dix ans de travaux forcés pour blessures volontaires qui, sans intention de donner la mort, l'ont pourtant occasionée.

Voilà donc le coup de corne de taureau qui tue sans le vouloir. Vidal est mort de nostalgie. N'est-ce pas la privation de la vue de ses cinq enfans qui l'a tué? Car il possédait à un haut degré l'organe de la philogéniture. Vidal a été pour nous le type de ces hommes bruts, qui dans un accès de colère, écrasent un homme sans intention de le tuer. Ils sont réellement une exception sociale, car ils ne doivent rien à la société; quoi qu'elle fasse, en effet, elle ne peut rien leur apprendre. Dans le monde moral, ces hommes, dits de la nature, en doivent être les fléaux. Citons des exemples.

Castex, condamné sous le numéro 294, porte une tête classique du genre. Au premier examen, il annonce des passions ardentes et instinctives. Combativité, ruse, destructivité, concordent avec une certaine portée de l'intelligence. Son front est ramassé et n'a aucune empreinte de sentimens généreux. Il est mélancolique, et dans ses yeux couve un feu sombre; il regarde comme le lynx. Son nez flaire, et sa bouche est toujours serrée sur un menton étroit. Castex est condamné pour meurtre aux travaux forcés à perpétuité. Il doit la vie aux répugnances du jury pour la peine de mort.

Girodet, n° 28,956, âgé de 33 ans, né à Varennes (Nièvre), célibataire, sans domicile fixe, ne sachant ni lire ni écrire, sans profession. L'examen de sa tête porte 0,528 millim. de circonférence; organes

de la destructivité et du vol; hémisphères aplatis, peu d'intelligence; point de centres affectifs. Son jugement porte : condamné à perpétuité pour tentative de meurtre.

Keronanton, n° 28,979, âgé de 35 ans, célibataire, ne sait ni lire ni écrire. Sa tête est ordinaire. Il aurait été susceptible d'une culture intellectuelle. Son front est régulièrement conformé et offre une certaine élévation. Destructivité bien marquée. Keronanton a été condamné aux travaux forcés à perpétuité pour cause de meurtre.

Levalay, n° 28,339, âgé de 28 ans. Il sait lire et écrire. Jamais disposition plus grande au meurtre, aux volitions instinctives violentes. Il y a de l'aigle dans sa physionomie et dans son regard. L'organe de la destructivité offre une proéminence choquante au premier aspect; il a absorbé tous les autres de ce côté. Il y a pourtant quelque élévation au sommet des hémisphères, ce qui donne à sa figure une certaine distinction. Levalay avoue son penchant à la cruauté. Jeune, il se délectait à inventer des supplices pour les chats et les chiens. Devenu grand, il s'était fait une haute réputation d'habile chasseur et de gourmet. Un oiseau vivant, plumé ou écorché, coupé par tranches et jeté dans une poêle, faisait selon lui un mets délicieux. Ensuite sa jeunesse a été batailleuse et indomptée. Il était le héros des guerres que se livraient alors entre eux les

enfans des bourgades voisines. Il en porte les marques indélébiles sur plusieurs parties du corps. Levalay, dans le calme, paraît être une méchante bête en repos. Il n'a que vingt-huit ans, et un excès de vie le fatigue et le rend parfois monomaniaque; alors il est colère, emporté, en proie à des congestions cérébrales. Il a l'hôpital en horreur; cependant, forcé d'y monter, il me prie de le desserrer de l'étau qui le presse des deux côtés de la tête, à l'endroit des bosses de la destructivité. Deux jours de repos et une forte saignée le rendent au calme et au travail. Il a été condamné aux galères à perpétuité pour meurtres.

Langevin, n° 28,952, né à Saint-Jean, département de la Sarthe, sans indices de première éducation, brut, presque idiot. 0,431 mill. de circonférence de tête, et 0,306 mill. à partir de la racine du nez à la protubérance occipitale. Avec de tels cerveaux, l'homme nous a toujours paru privé de liberté morale. Le crâne de Langevin offre encore à son excès l'organe de la cruauté, avec un front étroit et des hémisphères aplatis. Il a une nuque large et des hémisphères cérébelleux prépondérans. Il avoue un vigoureux penchant à la volupté. Je le crois abruti par la manie solitaire. Sa tendance animale est celle d'un singe malin. Il n'a que vingt-huit ans. Langevin a été condamné pour assassinat aux galères à perpétuité.

Lebrun, nº 29,480, âgé de 21 ans, né dans les Vosges, sait lire et écrire. Bosses de la cruauté saillantes. Condamné à vingt ans de fers pour tentatives de meurtre.

Raymond, Pierre, dit *le taciturne*, nº 29,274, est un jeune homme malheureusement né, dont le sort intéresse, et qui a été pour nous un long sujet d'études. Il est grand, bien fait, et ses manières annoncent une naissance distinguée. Fils d'un officier supérieur de l'empire, il fut abandonné jeune encore à lui-même, et se fit soldat. Raymond possède une éducation classique incomplète; ainsi il sait lire et il écrit mal l'orthographe; il m'adresse des vers et ne connaît aucune règle de la grammaire. Il m'a dit dans un moment d'expansion : « Comment aurai-je pu apprendre quelque chose, le banc du collège me brûlait le derrière. » Avant de commencer sa vie de malheurs, faisons connaître son organisation cérébrale. Tête ronde, c'est le mot, avec renflement des contours latéraux; crâne fuyant en arrière, yeux à fleur de tête, mobiles, noirs et sombres. Sa tendance animale est celle d'une hyène inquiète et méfiante. L'impatience du frein de la discipline caractérise ces êtres mal nés; toujours victimes d'une première impression, ils entrent presque sans motifs dans le dédale des maux de la vie et n'en sortent jamais. Raymond a un sang âcre et chaud qui lui bouillonne par intervalles

dans la tête et alors ce malheureux est pris de manie homicide soit contre lui-même, soit contre d'autres. Ayant déjà subi la peine du boulet à l'île d'Aix, il fut condamné à la Rochelle en 1833 pour tentative d'assassinat sur la personne d'un surveillant, à la peine de mort, commuée par grâce royale en celle des travaux forcés. Ainsi d'une faute disciplinaire causée par un manque d'égards de la part d'un chef subalterne, Raymond passe à la tentative d'un meurtre et mérite la mort. Il a été transféré du port de Brest sur celui de Toulon avec une apostille de mauvais sujet, pour avoir fait encore des menaces contre un chef de salle et par conséquent comme un homme à surveiller. Raymond toujours sombre et rêveur, sujet à des accès de rage suscités par les propos rudes et le geste quelquefois trop énergique des surveillans du bagne, s'est naturellement complu au séjour des hôpitaux où la présence des médecins et des sœurs hospitalières éloigne de lui toute idée de résistance et de mauvais vouloir. D'après le relevé de sa feuille, il a fait 616 journées d'hôpital, soit à Rochefort, soit à Brest ou à Toulon. Raymond a l'aspect d'une fauve, nous l'avons dit; il a comme elle au plus haut degré l'instinct de la liberté, joint aux penchans qui résultent du sens de la destructivité et de la combativité. Le sort de Raymond m'avait vivement touché, il s'en était aperçu et n'avait réellement de doux yeux que pour moi.

6

Un jour on m'annonça dans le lit voisin un forçat maniaque qui faisait des efforts inouïs pour rompre ses liens et se tuer. C'était Raymond qu'une rebuffade du chef de la salle avait mis dans cet état. Il était horrible à voir; il s'était déjà mutilé aux plis des bras avec un vieux couteau ébreché pour s'ouvrir les artères. Je le fis saigner et lui mis la glace sur la tête d'abord entourée de nombreuses sangsues. Le soir il était calme et serein: je lui fis de douces remontrances et il me promit de vivre sans attenter à ses jours. Depuis lors Raymond vit avec moi dans un commerce de sympathie. J'avoue avoir des préférences invincibles pour les têtes à crinières, à penchans rudes et instantanés.

Mon départ a été pour Raymond un coup fatal; il m'a écrit en vers et en prose de sa façon, et comme il ne recevait aucune réponse, il a encore tenté de se suicider. Pourquoi cela? Celui qui le conservait à l'hôpital, tout en conciliant les règles du service avec l'humanité, était mort pour lui; il allait retomber sous le joug d'un surveillant rude et sévère qui n'a pas été payé pour comprendre la phrénologie et en déduire son mode de surveillance. Tel est Raymond. Sans avoir commis un meurtre, son étoile l'a conduit à vivre sous cette terrible accusation. L'instinct de la résistance et de la liberté, voilà les deux mobiles qui l'eussent exhaussé sans doute bien haut, s'il eût vécu dans une civilisation ébauchée.

Raymond est encore un de ces hommes à qui il a manqué l'initiation maternelle, la seule qui épure l'enfance des vices et des tendances naturelles vers ce qui est mal. Ce malheureux n'a pas eu de mère à proprement parler, et une bonne mère est le grand moniteur qui vous initie à ce qui commence un homme social, je veux dire, au sentiment de l'obéissance. Apprendre par l'ascendant d'une mère à bien obéir, n'est-ce pas commencer l'imitation de ce qui est juste, vrai, éminemment social?

Jusqu'ici les prévisions de la phrénologie sont justifiées par la présence sur le sujet de l'organe qui pousse au meurtre et des circonstances qui en forcent l'exécution. Nous avons reconnu dans la plupart des assassins une intelligence ordinaire et un cerveau qui ne comporte rien de grandement intellectuel ou métaphysique. Presque tous ont été privés de l'initiation maternelle, ont été livrés à eux-mêmes dans un âge encore tendre, seul âge où il soit permis de rompre des penchans homicides à l'aide d'une éducation sévère, éclairée par des exemples de foi et d'obéissance à des croyances tempérantes d'un mauvais instinct. Les meurtriers sans préméditation sont à cet égard bien à plaindre et ne sont pas les plus méchans sujets du bagne; ils ont été féroces par accès, comme on a, physiquement parlant, une fièvre intermittente dont on ne guérirait pas, si on ne prenait l'écorce fébrifuge.

Il a donc souvent manqué au meurtrier, ce qui de bonne heure préserve du meurtre, les soins d'une mère et une bonne éducation. Par cette dernière, nous n'entendons point l'éducation universitaire, ce n'est pas elle qui fait l'homme moral, et d'ailleurs, pour cette éducation savante, philosophique et universelle, il faut une capacité cérébrale d'une haute portée. Or, avant d'exiger tant de choses d'une intelligence humaine, il aurait fallu, ce nous semble, songer à la nature qui ne forme pas les cerveaux dans un même moule et ne les prédestine pas tous à devenir par la culture semblables à ceux des Pascal ou des Cuvier.

Voici un type de meurtrier, heureusement fort rare et que la phrénologie revendique comme un sujet précieux. Le forçat ***, Alsacien et d'une certaine culture intellectuelle, présente une tête classique, véritable modèle du beau type, hors une difformité qui la dépare: la voici. La convexité formée sur le haut du front par les bords antérieurs des pariétaux est remplacée par un aplatissement triangulaire qui affaisse les organes dits de la comparaison, de la causalité, de la bienveillance et de l'imitation. Cet homme d'une figure noble et à manières réservées, ne repousse pas le commerce raisonné avec les gens libres, ce qui dénote souvent chez les meurtriers sans préméditation, une nature confiante et qui n'apprécie pas à un degré aussi rigoureux que l'a voulu la loi, la gravité de leur délit. Il est

impossible que cet homme n'ait pas été la victime de sa vicieuse structure cérébrale et des faux raisonnemens qu'elle entraîne. La fausse entente d'une chose, un faux jugement, conduisent toujours à une application erronée. Quoi qu'il en soit, cet homme accusé d'homicide a été condamné aux galères perpétuelles, parce que le jury a reconnu qu'il ne jouissait pas de toute l'intégrité de ses facultés intellectuelles. Cette circonstance est réellement atténuante; elle est plus que cela, elle est dissolvante de toute criminalité.

Un jour cet homme admis à l'hôpital du bagne, se prend de sympathie avec un Juif couché à côté de lui, convaincu de viol sur sa propre fille et qui passe sa journée à lire et la nuit à gémir. Mon pauvre Alsacien touché d'unc aussi grande misère, me dit un matin, avec une onction presque évangélique: «Docteur, cet homme est bien malheureux et je veux le guérir. Coupez, poursuivait-il, en alsacien francisé, la tête à lui et prenez tête à moi pour la lui donner. — Soit», dis-je, avec assurance, et comme pour hâter son désir d'être utile, je fis apporter un long couteau à amputation. «Tendez votre cou, que je coupe nettement votre tête.» Il le tendit avec l'assurance et l'œil illuminé d'un martyr de la foi, en s'écriant: «Faites vite et bien.» Le lendemain il m'écrivit une longue lettre, mal écrite comme doit le

faire un Alsacien qui n'a pas reçu une éducation soignée et qui écrit sa langue comme il la parle. C'était encore le même thème que la veille.

Il est donc évident que cet homme est un idiot d'une espèce particulière, car il raisonne de travers sur toutes choses qui ne sont point de pur instinct. Ainsi, on pourrait dire, qu'il juge mal, compare mal, imite mal, parce que l'inspection la plus superficielle de son crâne démontre un aplatissement difforme de l'organe de la causalité, de la comparaison, et de l'imitation. Cet homme touche à l'aliénation complète de la raison. Nous sommes convaincu qu'il n'y a pas loin de son raisonnement et de ses convictions sur la possibilité de replacer une tête, à celui de cet autre forçat qui, au commencement de la restauration, vint un soir au fond de l'hôpital dans une échoppe où travaillait un forçat menuisier. Celui-ci était endormi appuyé sur son banc. Dans le seul but de lui jouer un tour, le forçat insensé prend un hache, lui coupe la tête, sort tout joyeux et vient nous dire en riant: « Jacques aura beau chercher sa tête, le diable s'il la retrouve, je l'ai bien cachée. »

Dans tous les actes moraux de la vie, la raison est une ligne droite que l'on parcourt rarement sans en dévier un peu: le plus sage est toujours un peu fou. Pourquoi cela? L'exercice complet de la faculté de penser et d'agir résulte d'un *consensus* universel de la pluralité

des organes du cerveau. Croyez-vous que Goëthe en composant un de ses chefs-d'œuvre, puisait ses idées dans une pensée discordante et anarchique? Non, tous ses centres intellectuels et organiques étaient calmes, hors un seul et c'est vers lui qu'affluaient toutes les sources de la vie. L'inspiration poétique et religieuse est l'état le plus sublime de l'humanité.

C'est alors qu'on peut mettre en question, si le poète est un homme ou un pur esprit. Le fou raisonne mal et doit mal agir; il est en état de veille, ce que nous sommes dans le sommeil, où la discordance de nos idées résulte du défaut de *consensus* entre tous les centres, où tous veulent avoir leur part d'action dans le gouvernement de la chose, où tous enfin nous sommes insensés. Observez encore que la nature du songe résulte souvent du centre organique ou intellectuel le plus prépondérant, de celui que nous avons apporté en naissant plus développé et plus impérieux.

Dans le sommeil où la raison nous abandonne et dans l'ivresse de la colère qui en est une éclipse, un homme obéit donc à un penchant irrésistible et indompté. C'est ce qui nous a fait dire que les assassins sans préméditation étaient à nos yeux un objet de pitié plutôt que d'horreur, car c'est pour eux qu'on peut beaucoup attendre du temps inexorable guérisseur de nos passions. Faut-il le dire: dans le bagne, comme l'a écrit Dante a .i

porte des enfers, le législateur a écrit : « Pour toujours », et c'est pour le meurtrier de l'espèce que nous décrivons qu'il a tenu parole. Cette espèce est plus digne d'indulgence et plus commune que l'autre dans nos établissemens. Elle se compose d'assassins par occasion, d'hommes qui n'ont pas tué parce qu'ils cherchaient la vie de leurs semblables, mais leur argent. Ils sont tachés de sang, c'est vrai; mais ils n'auraient été que voleurs avec effraction et escalade, sans des circonstances accidentelles. Ceux, au contraire, qui sont voleurs et assassins à-la-fois, ne sont tels que parce que, placés dans l'alternative d'être surpris ou de profiter d'une chance, ils ont plongé le couteau dans le cœur d'un vieillard, d'une femme, d'un enfant, qui les avaient surpris dans leur expédition. S'ils leur laissaient la vie, ils devraient être tôt ou tard des témoins irrécusables. Nous ne parlerons de ces infâmes meurtriers qu'au chapitre dans lequel nous traiterons de la phrénologie considérée sous le rapport du vol.

Il y a dans cette classe de criminels des hommes chez qui est inné plus que le génie du crime, il y a sa révélation. La conformation de leur crâne est étrange et, qu'on nous passe le mot, *satanique*. Leur cerveau est pétri comme dans un moment de mauvais caprice. Telles sont les têtes que les peintres jettent sur le papier et qu'ils appellent *têtes de l'autre monde*. Je les ai reconnues sur les peintures du

moyen-âge et dans tous les musées où l'on a conservé les produits de l'enfance de l'art. Vous les verrez encore sur les façades des vieilles cathédrales où les diables jouent un rôle, où l'artiste s'est inspiré de l'enfer comme dans le Campo-santo de Pise. On ne peut mieux en effet représenter le génie du mal, Satan ange déchu, que de lui donner une tête où d'abord dominent, dans les contours latéraux, la luxure, la cruauté, la ruse, l'imitation, la circonspection. Après la proéminence des centres sus-dénommés, la tête à partir des bosses frontales semble avoir été serrée à l'aide d'un lien pour la comprimer tout autour et forcer le renflement des hémisphères qui s'élèvent en haut et en arrière. C'est la tête, vulgairement nommée en *pain de sucre*. Lorsqu'elle est complète, c'est-à-dire, qu'elle se présente avec une base à reliefs bien proéminens supportant une pyramide d'un certain volume, inclinée et à sommet plus ou moins tronqué, cette tête annonce la monstrueuse alliance de la plus éminente faculté de l'homme, du génie, avec les penchans les plus prononcés pour le viol, le meurtre et le vol.

L'instinct de ces bêtes féroces a absorbé les facultés du génie et les fait servir à l'accomplissement de leurs passions homicides. Il est peu de mauvaise organisation cérébrale dont l'éducation ne puisse triompher; mais celle-ci est une des plus réfractaires aux voies lentes et progressives qui

perfectionnent un moral humain. Si ce génie du mal tourne à bien, c'est qu'il aura beaucoup combattu. Ici la science ne peut qu'énoncer des probabilités matérielles; le phrénologue physionomiste, au contraire, celui qui palpe avec les yeux, est bien plus certain de la sûreté de ses jugemens. Il y a ici un *quid ignotum* que des mots ne peuvent rendre, excepté ceux-ci : « On naît phrénologue. » Observez la figure d'une tête à pain de sucre; eh! bien, malgré la rentrée des centres intellectuels, nous voulons dire de la portion de couches qui recouvrent immédiatement les ventricules, malgré l'étroitesse du front, malgré ces orbites obliquement placés et ces regards furtifs et comme deviés de l'axe, malgré les saillies temporales et jugales, malgré tant de difformités choquantes, si le cœur est bon et si l'âme est grande, vous lirez bien mieux par l'impression physiognomique que par les indications du crâne. Celui-ci ainsi fait, n'annonce pas de milieu; l'homme qui le porte est tout mal ou tout bien. Cette conformation du crâne, véritable anomalie dans la race caucasique, est un type reconnu dans l'état sauvage. Demandez aux voyageurs : les peuplades ainsi faites, sont féroces, guerrières, vivent de sang et de brigandages et sont encore remarquables par une énergique force musculaire.

L'exemple le plus fameux que nous possédions de cette tête est sans contredit celui du forçat Ro-

bert, le puissant génie du mal. On connaît sa vie dans les annales du bagne. Mais ce qu'on ne sait pas, le voici: l'amour de la patrie absente avait place parmi tous ses affreux instincts et le poussa un jour des frontières de la Russie où il occupait un poste de douanier, jusque dans le cœur de la France. A une table d'hôte de Valence, la conversation roule sur les probabilités de la phrénologie; un praticien de cet art en raisonnait avec une extrême lucidité. Tous les convives l'écoutaient avec intérêt, un seul à un bout de table paraissait mal à l'aise. Le repas fini, l'inconnu s'approche du phrénologue et lui dit avec gravité : « Monsieur, quand bien même ce que vous nous avez dit serait vrai, on devrait brûler celui qui apprendrait à un juge à connaître un homme en lui tâtant la tête. Où en serions-nous, bon Dieu? Non, la nature est trop bonne mère pour dénoncer ainsi ses enfans. Ainsi, monsieur, votre système est faux et liberticide. »

Le phrénologue à l'aspect de cette tête étrange, ne peut comprimer sa fatale prophétie. « Non, monsieur, je ne ments pas, et, si vous le voulez, je dirai ce que votre organisation vous porterait à faire, si votre raison n'était plus puissante que vos instincts; oui, vous commettriez, ma foi, un meurtre, un vol, si votre... » A ces mots l'inconnu prend une chaise pour en frapper le devineur de crânes, mais la société qu'il avait intéressée se porte médiatrice entre les deux. Soudain

un gendarme paraît : «Messieurs, dit-il, que nul ne sorte ; il y a parmi vous un voleur. » Savez-vous alors ce qu'il advint? tous les regards, sans exception, se portèrent sur la tête conique et quelque peu dépouillée de cheveux, sur ces yeux obliques et cette parole brève, si confiante dans les sollicitudes de la *mère nature*, sur l'inconnu enfin. Or c'était Robert, forçat évadé du bagne de Rochefort, plusieurs fois assassin, d'une force musculaire athlétique, en dernier lieu meurtrier des aubergistes de Montmorency, et passionné pour l'air natal. C'était, a-t-il dit, pour respirer l'air de la patrie qu'il avait quitté son inviolable retraite : ce n'est pas cela peut-être... qui sait? Il devait sa tête au bourreau, et malgré lui il subissait sa destinée.

Ces animaux féroces ont un instinct de liberté qui les porte à préférer la mort à toute espèce d'esclavage. Ils se la donnent, lorsque leur génie comprimé ne peut prendre l'essor, qu'il languit sous le poids des chaînes. Nous dirons ailleurs ce que nous croyons être l'organe de la liberté. A la Havane où fourmillent plusieurs races de nègres, les colons instruits savent parfaitement démêler leurs divers penchans. Par exemple les Carnavalis, ces nègres à tête conique, voleurs et intelligens, robustes et passionnés, se donnent stoïquement la mort sous le poids des chaînes. Lorsque associés pour le vol ou la révolte, ils sont surpris par la force armée et qu'ils

peuvent encore gagner du terrain, on les trouve quelquefois pendus par vingtaines dans les bois d'alentours et rangés comme des tuyaux d'orgues.

Sans doute, les crânes de sauvages et de races inférieures à la nôtre peuvent éclairer la phrénologie, mais il manquera toujours à l'entière solution du problème ce qui fait, après tout, un être moral, l'éducation. La loi qui punit la matérialité d'un acte, et qui pour l'expier dans un but social en condamne l'auteur au bagne ou à l'échafaud, nous met fort à l'aise quant à l'opinion que l'on aura de nos doctrines, puisque nous les étayons sur l'infaillibilité du fait légal. La civilisation ne serait-elle exprimée que par les verdicts d'une loi écrite? Ne doit-elle voir que le fait de l'assassinat, le punir de mort, ou de ce qui est pire et infiniment moins moral, de la privation de la liberté, dans tout homme qui paraît à son tribunal entaché d'un acte liberticide? Oui, l'assassin est liberticide, il veut tuer la liberté morale de son ennemi. C'est plus à elle qu'à sa vie qu'il en veut; il en veut à la faculté qu'il a de lui rendre la pareille, soit à l'aide des lois protectrices des intérêts communs, soit par la vengeance, sorte de justice brutale.

L'homme ne vit pas de chair humaine; ce n'est donc pas pour s'en substanter qu'un meurtrier cherche une victime. Remarquons que la loi reconnaît ce progrès de la civilisation sur la barbarie des anthro-

pophages, et que la législation n'en a retiré aucune application logique. Vous n'enchaînez pas toutes les bêtes féroces que vous avez vaincues dans les bois, pour les exposer dans les ménageries aux regards des curieux, et vous chargez de chaînes un homme qui a tué son semblable, vous le parquez en société de ses pareils, et cela pour la vie! Vous lui créez un cercle dans lequel il s'agite et se donne en imitation au monde! Une ville, un port de mer sont inféodés à ce qu'on appelle un forçat, et malgré le hideux de cette position, nul des visiteurs, s'il s'interroge bien, ne sort du bagne avec cette nausée, ce profond dégoût qui annoncent une aversion insurmontable pour ce qu'on vient de voir. Que veut donc la loi? Punir ou corriger de criminels penchans? Avec les galères à vie, c'est la mort qu'elle donne sans profit pour la société; celle-ci conserve pour toujours au milieu d'elle un mauvais exemple, un affreux modèle vivant. De quelle utilité lui sera jamais cet homme? Soit, mais alors que l'univers l'ignore, et puisque vous le dites mort civilement, qu'il vive au moins oublié.

L'institution du jury, que la Convention vota d'enthousiasme, comme du reste tout ce qui se fait de grand et de noble, cette institution, disons-nous, perd tous les jours de son éclat et commence à donner de déplorables résultats. La cause de cette décadence repose toute sur la méticuleuse et fausse

appréciation du corps de délit et sur l'indulgence que trop souvent de faibles interprètes de la loi osent avouer pour en adoucir les rigueurs. Eh bien! le caractère de la loi est ou doit être intraitable; on ne l'adoucit point, c'est un bloc de bronze qui parle, c'est la statue de Memnon qui rend des oracles. Si la crainte ou un retour sur nos faiblesses sociales forcent un jury à tempérer ce que improprement vous nommez ses rigueurs, ce n'est plus la loi qui parle, c'est une élite de citoyens qui paient deux cents francs à l'état et dont la plupart croient avoir saisi l'énigme de la loi, parce qu'ils ont appris à en lire la formule. Allez dire à un de ces jurés, qu'un meurtrier, quel qu'il soit, mérite la mort, parce qu'il l'a donnée. Il est capable de vous répondre, parce qu'il a lu des journaux subversifs du véritable ordre social qui fonde les limites du juste et de l'injuste, que la société ne peut pas ravir ce qu'elle n'a pas donné, c'est-à-dire la vie. Bon; mais vous ravissez au meurtrier sa liberté, qui aux yeux de Dieu est bien plus naturelle que la vie. La foudre du ciel peut tuer sur le coup un tigre, mais en aucun lieu du monde vous ne le rencontrerez dans les bois avec une chaîne à la patte.

Voyez les suites de cette philanthropie délétère, de celle qui souvent crée à plaisir des circonstances atténuantes pour soustraire un meurtrier à la mort. Vous le confinez dans un bagne; sa présence prouve

d'abord qu'on peut tuer sans perdre sa propre vie, et si c'est un bandit de haute renommée, il devient pour les autres un centre, un moniteur, une domination. Pour les autres forçats de tout âge et à divers temps d'expiation, vous avez créé un forçat modèle, et lorsque ses adeptes quitteront leurs fers, ils infecteront leurs pareils de ce qu'ils auront absorbé du membre à jamais gangréné que la loi a mis au milieu d'eux.

Un homme aux galères n'est point isolé d'un corps social; il s'en crée un avec ses semblables, et ce monde a ses institutions et ses mœurs, son industrie et sa langue. Celui qui a bien vu un bagne, peut se flatter d'avoir rencontré un tableau du crime heureux. En effet, supposez un assassin libre dans un bois, soumis aux transes incessantes de la terreur qui le ronge, un lâche assassin qui craint la mort sur l'échafaud et qui l'endure à coup d'épingles, sans pain, sans abri, sans vêtement et sans sympathie. Pensez-vous, si une lueur d'espoir de dérouter les archers ne le soutenait, qu'il ne préférerait pas la vie du bagne à sa vie errante? Et s'il ne craignait pas, comme sa conscience le lui révèle encore mieux que le texte de la loi, et s'il ne craignait pas, disons-nous, la mort par le bourreau, pensez-vous qu'il ne viendrait pas lui-même demander ce qu'un jury faible va lui octroyer pour sa plus grande peine? Voilà donc un meurtrier en serre-chaude; voilà un membre gangréné du corps

social que le juré dans son indulgence conserve avec soin, lui qui au besoin se fait couper un membre tombé en pourriture pour que l'humeur qui en découle n'infecte pas le reste de son corps.

Le jury, création de la loi, agit aujourd'hui au rebours de la nature qui, dans un esprit de pure conservation, détruit sans sollicitude les individus dégénérés, mais conserve les espèces vigoureuses et saines. Le jury, institution trop tôt vieillie sous le souffle desséchant d'un égoïsme matériel et à courte vue, appelle philanthropie, une indulgence qui finira par semer la France de poisons qui étoufferont le bon grain de son sol, comme le font les plantes parasites et luxuriantes dans un champ mal cultivé. L'institution du jury peut bien convenir à un peuple libre, vertueux et fort, mais elle tourne contre un peuple trop poli et trop indulgent tout ce qu'elle peut enfanter de mal. Nous concevons que la république ait cru doter la France d'un chef-d'œuvre social en votant l'institution du jury : mais alors la France était stoïque et fière, libre et pauvre. Alors tous les Français appelés au tribunal donnaient un vote aussi consciencieux aux yeux de la loi, que l'était celui des Dix sur les bords de la Brenta. Allez voir à Venise si du temps des doges, un assassin pouvait faire envie à un homme libre. Avec un tel système, une république pas plus qu'un état monarchique ne sauraient durer avec grandeur et puissance.

Nous revenons encore à dessein sur le mal moral qu'ont produit les bagnes. Le corps social en France qui s'agite sans fin et en tous sens, ne pouvait manquer de venir repaître ses yeux du spectacle des forçats. Chacun des visiteurs suivant son âge, son esprit ou ses passions, a étudié la matière et s'est fait une idée quelconque du sort qui attend celui qui pèche devant la loi. Un bagne, c'est peut-être ce que l'on sait le mieux en France; et tel individu que vous plaignez parce qu'il porte aux pieds une chaîne pesant sept kilogrammes, avait déjà étudié, avant d'en venir là, le juste degré de criminalité qu'il fallait atteindre, pour mériter les galères et éluder l'échafaud. A part le meurtrier sans préméditation, celui pour qui l'expiation mériterait d'être fructueuse et d'avoir une fin honorable, quel est, dites-nous, le nombre des infirmités morales que vous traitez en pure perte dans les bagnes et à la contemplation desquelles vous conviez tout ce qui voyage dans nos pays? Certes, ce n'est point l'assassin dont le sang a bouillonné une heure, ni celui qu'on nomme assassin politique, ni celui qui tue par préjugé de nation, ni celui qui donne sa vie ou à qui on la ravit, comme il l'a reçue, sans s'en douter, que nous stigmatiserions aux yeux du législateur et du sage. Ils n'ont agité le flot du monde qu'à sa surface. Il en est d'autres qui en troublent le fond pour en faire monter la fange. Ce sont ceux-ci qui

un jour échangeront la casaque rouge pour le frac élégant et viendront se mêler de nouveau à la société qu'ils iront corrompre après l'avoir trompée.

Si nous ne craignions d'empiéter sur le chapitre du vol et de ses inductions phrénologiques, nous ferions quelques remarques sur le culte de l'or, lui qui prépare et multiplie de plus en plus de nos jours la génération des bagnes. Le mal de l'or est celui des trois quarts de nos forçats à temps, de ceux qui ont jouté pour gagner une prime de la fortune, qui sont tombés à l'eau, qui jouteront encore, n'en doutez pas, et qui prendront mieux leurs précautions. Ils ont eu le temps d'étudier au bagne cette mer fertile en écueils qui pousse un ambitieux à l'aveugle déesse, et ils ont l'espoir de les éviter. Oui, ces diverses contagions mêlées ont produit un mal nouveau qui s'est infiltré par son contact avec la société dans toutes les classes. Un forçat voleur et libéré, n'est plus un réprouvé, c'est un damné sorti de l'enfer que l'on absout, pour lequel on a parfois un salut de bien-venue.

Comparez la réapparition d'un forçat dans le monde, il y a trente ans et la réception qui l'accueille aujourd'hui, et avouez du moins que si nos pères étaient moins éclairés que nous, ils étaient plus logiques. Ils n'auraient point accordé le droit de bourgeoisie, de citoyen, à l'égal de ceux qui n'ont point forfait à l'honneur, à des hommes sortis la veille de l'égout; du soir au lendemain, ils n'auraient point

eu une confiance à leur accorder, des filles à leur donner, et s'ils eussent été comme nous, peuple souverain, une part de pouvoir à leur concéder.

Ceux qui plaident à l'encontre de nos opinions n'ont pas vécu, comme nous, dans le bagne en observateurs patiens, désintéressés et de bonne foi. Ils ne connaissent point l'homme façonné sous la trempe de cette vicieuse institution. Si nous sommes poussés au meurtre par un penchant que l'éducation n'a point dompté, nous sommes aussi enclins à déposséder autrui par une fatale tendance ; et celle-ci, par le despotisme qu'elle exerce sur nos appétits matériels, nous inspire tous les crimes imaginables pour arriver à nos fins. La bosse du vol doit être la plus commune de toutes. Qui sait même si la loi des êtres qui transmet par voie de génération les ressemblances physiques, ne la rend pas de nos jours plus fréquente?

Pour aimer l'humanité et lui montrer des voies de perfectionnement et de bonheur, il ne faut point la considérer du point de vue des bagnes. L'histoire analytique et raisonnée du vol est la plus sanglante parodie de l'espèce humaine arrivée à une certaine phase d'éducabilité, celle qui enseigne les règles du bien-être matériel. Alors l'adepte impatient aspire au but et improvise les règles qui y mènent en vitesse accélérée. Cette figure, nous la tenons d'un illustre voleur, que son père fit procu-

reur, disait-il, parce qu'il savait donner au mensonge l'éclat de la vérité. Il faut dire que ce père avait fait un temps de galères. Sous cette influence désastreuse qui accouple le moral d'un homme à ses tendances de passions ou d'instincts, un pays, quel qu'il soit, ne peut vivre de cette vie calme et paisible qui conduit tranquillement un peuple au tombeau. Ce pays vivra lacéré par les plaies qu'il se sera faites lui-même; c'est lui qui, en proclamant le culte de l'or bien au-dessus de celui de la pensée juste, puissante et religieuse, aura dit à ses habitans : cherchez de l'or et venez à moi. Alors chacun cherche à sa manière la pierre philosophale ; et quand pour le plus grand nombre des conviés tous les moyens sont bons, est-il extraordinaire qu'ils trouvent le chemin du vol plus facile à suivre et qu'ils y entrent les uns armés d'un poignard, les autres de leur ruse, celui-ci en perfectionnant son instinct qui le porte à imiter la parole ou l'écriture d'un autre, celui-là, tout entier à ses appétits brutaux, s'y livrant comme dans l'état de nature et profanant avec fureur l'œuvre non éclose de la chair et la sainteté des contrats?

Ces divers penchans nous ont été donnés comme les armes défensives le sont aux animaux; mais que serait l'homme à nos yeux, s'il ne savait les utiliser que comme instrumens de passions spoliatrices ou homicides? En effet, dans tout ce qui se rapporte aux facultés incontestables dont la nature nous a dotés,

vous remarquerez la justesse, même plus, les prévisions des enseignemens phrénologiques. A mesure que l'instinct devient intelligence élevée et que celle-ci se transforme en génie, ses promesses doivent apparaître au plus grand nombre illusoires et vaines. Cependant, remarquez bien que, dans les sciences d'observation patiente et inductive, les hommes qui s'y livrent arrivent à des résultats immenses dont ils peuvent bien vous faire part, sans pouvoir vous livrer le secret de leur signification. Il faudrait être eux-mêmes ou faire comme eux, pour arriver à voir et à se passer alors de la foi en leurs croyances. Dans les œuvres d'un génie patient, un homme ressemble à la Cassandre de Schiller; vous le savez, le plus grand malheur de Cassandre n'était pas seulement de lire dans l'avenir des âges, mais bien de ne pouvoir être crue de la génération que menaçaient d'affreux malheurs.

Reprenons notre thème.

Après les meurtriers qui, sans préméditation aucune, commettent un crime dans un accès de fureur, nous classons les assassins froids, ceux qui arrêtent l'heure ou le motif d'une mort qu'ils se sont promise, et cela sans but et sans profit. Ceux-ci, comme les premiers, sont généralement porteurs des protubérances accusatrices et ont un *facies* spécial tout-à-fait frappé au coin d'un brutal et impassible instinct. Ces meurtriers, sont rares; ils nous viennent de pays isolés et perdus dans les profondes

vallées et les montagnes inaccessibles, où ne pénètrent qu'avec peine les bienfaits de la morale et de la civilisation. L'ignorance du prix d'un homme est souvent cause du peu de valeur qu'ils y attachent, et il est extraordinaire de voir combien la civilisation le fait renchérir. Ces assassins froids ont peu de sensibilité et encore moins d'intelligence; on dirait une âme de brute dans un corps d'homme. Ils ouvrent de grands yeux aux leçons de la charité chrétienne et ne comprennent pas. Comme ils paraissent incultes et presque idiots, un jury admet toujours pour eux le correctif de la peine de mort; ils viennent aux galères comme ils allaient garder leurs bœufs; vont à la *grande fatigue* et la supportent sans se plaindre, ni sourciller devant les écrasantes obligations qu'elle impose.

Chaque département fournit ses hommes sauvages: ceux du Var nous viennent des environs de Pegoumas, pays perdu dans les bois de l'Estérel; la Corse fournit aussi les siens. Ces criminels ne sont pas seulement sans culture morale et intellectuelle, mais ils sont incapables de s'élever aux moindres notions du juste et de l'injuste. Ils restent comme le type de l'homme arrêté aux premiers dégrés de sa perfectibilité. Ces têtes d'homme sont grosses et écrasées au sommet. Les protubérances latérales attestent au plus haut degré les prédictions de la phrénologie; avec elles semblent aller de compagnie de larges et épaisses mâchoires bien ar-

mées, des muscles masséters énormes qui font saillie sous la peau et sont toujours en action. Parfois nous avons noté un mouvement de projection du cou et des mâchoires en avant; celles-ci sont souvent fermées et comprimées comme à dessein.

Ces hommes-là sont d'une affreuse stupidité. Le dernier exemple que nous avons reçu à l'hôpital est celui d'un forçat qui, enfermé dans la geole avec un autre, lui dit le soir en s'étendant sur la couche de paille: «Comme tu ronfles, bon Dieu, ne pourrais-tu t'empêcher de ronfler et me laisser dormir? Si cela t'arrive encore je te tue». Et cela lui arriva une heure après, et pour si peu un homme reçut la mort. Ce meurtrier, chef-d'œuvre du genre et bon sujet phrénologique vivait encore il y a quelques mois, lors du passage à Toulon de l'inspecteur du service de santé des armées, M. Pasquier, qui fut, étonné de reconnaître en lui l'aspect physique d'une fauve. En général ces natures féroces et impassibles sont méconnues dans les bagnes; comme elles paraissent toujours au repos, on ne s'en méfie guère, et l'arme éclate soudain au moment où l'on se doutait le moins de son explosion. Alors que Toulon recevait les plus grands criminels du royaume, et c'était dans les premières années de la restauration, au moment où la société dans un état d'oscillation violente ressemblait à une foule de peuple qui aspire à choisir la meilleure place possible dans un cirque, le bagne reçut beaucoup de

ces hommes qui s'engagèrent follement dans les voies du crime, ne pouvant, faute d'intelligence, poursuivre un plus noble but. Ces hommes vécurent d'abord résignés; ils se plièrent, quoique forcément, au régime disciplinaire des bagnes. Un jour des modifications furent jugées nécessaires à tous les systèmes pénitentiaires des maisons d'arrêt.

M. le commissaire Reynaud, alors chargé de l'administration du bagne fut l'auteur d'heureuses et importantes améliorations. Il dut apporter dans cette œuvre un caractère vigoureux et capable d'imposer à ces condamnés à vie, hommes de fer qui ne courbent jamais en vain. Ils courbèrent; mais dans ces luttes d'intérieur, forcés de reconnaître l'exécution du fait, ils résolurent de s'en venger sur ceux qui avaient eu mission de l'accomplir. Une conspiration s'ourdit en silence; son objet consistait à fixer par le sort le choix de l'assassin du commissaire ou de ses surveillans. Dans la société du bagne, les hommes se jaugent mieux que dans la grande société du monde; ne croyez point que les adeptes fussent ces débiles forçats, ces natures incomplètes qui ne savent être ni vrais criminels ni hommes à principes, ces petits êtres à bosses de vol et d'imitation, que vous rencontrez sur tous vos pas au bagne et dans la vie extérieure, qui sourient avant de vous connaître et de parler, qui vous volent sans s'exposer à une égratignure, et qui vont aux galères comme des goujats

pour nettoyer les écuries des bons larrons. Non, ces véritables rêtres de la *gourgane*, suivant leur expression, n'obtiennent pas même un regard des forçats de haut lieu; ils déshonorent l'habit qu'ils portent, ils ne font que passer et n'ont jamais mérité l'honneur d'une biographie.

Les forçats à vie sont d'autre nature; s'ils conspirent, ils gardent le secret et meurent avec lui. Après une succession de meurtres, le commissaire échappa comme par miracle, à l'arrêt plusieurs fois prononcé contre lui dans les conciliabules du bagne. Il est un fait incontestable, c'est que toutes les têtes tombées alors sous la main du bourreau, offraient les reliefs accusateurs de la cruauté. Les honorables professeurs Dubreuil et Laurent ont conservé quelques-unes de ces têtes classiques. Cette époque de l'histoire des bagnes nous a révélé un dog me social méconnu des législateurs. L'homme condamné pour la vie à la perte de sa liberté, est bien moins l'esclave de la loi que celui qui craint de la perdre.

Le jury qui accorde la vie, quand la loi veut la mort, improvise un homme libre et un ennemi irréconciliable à son pays. Il n'a plus rien à attendre de ses semblables, le forçat à perpétuité. Que craindrait-il? La mort? Pas du tout : il la considère comme une économie sûre qui l'aidera à moins souffrir, lorsqu'il ne voudra plus endurer ses maux. Un homme ne tient réellement qu'à sa liberté morale.

Si vous lui laissez la vie, il a la perspective de recouvrer un jour cette liberté, et pour cela, il entrevoit, si vous voulez, la Sibérie ou Botany-Bay, dans ses rêves d'avenir et dans ses espérances du présent. Est-il homme moins esclave que celui qui aspire à la mort, que celui qui dira non, quand vous l'entourerez du plus effrayant appareil, pour le faire dire, oui? La peur de l'échafaud n'épouvante que le vulgaire, et le *mortis amor* chez un homme est la conséquence inévitable et irrésistible de la perte de sa liberté morale.

Le commissaire Reynaud, pour épouvanter la bande noire et muette qui votait ainsi des holocaustes humains à ses vengeances, a réalisé un supplice capable de bouleverser l'esprit d'un démon. Quiconque a assisté à l'une de ces exécutions du bagne, en a conservé un effrayant souvenir. Qu'on se figure une guillotine élevée au milieu d'une estrade, un bourreau et un forçat remplissant l'office de valet autour de l'instrument, ensuite, toute la hideuse population du bagne rangée en haie, et chaque tête de ce mauvais bétail comme immobile sous le fusil d'un garde qui la maintient en respect. Tout ce qui est bonnet vert, a droit aux meilleures places dans la fête mortuaire; ces condamnés sont au premier rang, ils l'occupent en dignitaires, tête nue et rase, à genoux sur la pierre froide, tenant la chaîne à la main et le regard fixé sur le poli du cou-

teau, dont le tranchant scintille aux feux du soleil méridional. Arrive bientôt la victime dévouée au bourreau, celle qui s'était elle-même vendue au prix d'une autre tête, pourvu que ce fût celle du chef qui commande ou de l'un de ses agens.

Ce forçat marche appuyé sur le bras d'un prêtre; sa bière le suit, accompagnée d'une confrérie de pénitens à cagoule grise. Tout cela est bien triste, mais le patient ne l'est pas; il est grave, solennel, quelque peu démoli, plutôt par l'épuisement de la force nerveuse que par tout ce qu'il voit ou ce qu'il entend. Il marche lentement, et arrivé à l'enfer du bagne, où sont les damnés sans miséricorde de ce monde, ses yeux cherchent parmi ceux qui se courbent à genoux sous la guillotine, ses bons amis, ceux avec qui il vivait de sympathie et d'amour; car enfin on aime toujours quelque chose en prison. Pour les uns, c'est une araignée qui file sa toile dans un coin; pour le condamné, c'est celui dont la vie et les passions ont été les siennes. Nous avons vu un forçat, du haut de son piédestal de mort, appeler par son nom un sien ami et lui adresser cordialement et sans affectation, un véritable adieu de cœur. Les forçats, à l'heure suprême, sont au moins neuf fois sur dix des hommes qui meurent véritablement religieux. A l'heure où l'âme n'habite plus qu'un cadavre, ont-ils la révélation de Dieu et d'une autre vie? Nous le croyons.

L'aumônier des bagnes nous a dit à ce sujet des choses étonnantes sur l'existence de ce sixième sens, que l'approche de la mort physique semble éveiller un seul moment, celui qui marque les derniers pas vers la tombe. Quelle que soit l'énormité des crimes des forçats repentans, ils laissent tous dans le cœur du prêtre qui les assiste des souvenirs durables; il les revoit long-temps dans ses rêves, ils lui apparaissent beaux et heureux. On dirait que l'âme des mourans, au moment de partir, se déplace et se concentre dans la partie la plus élevée des hémisphères du cerveau, où siègent les grandes facultés du génie, et en particulier celle de la révélation qui caractérise la plus culminante perfectibilité d'un être humain. Enfin le moment du sacrifice est arrivé; la tête tombe et l'homme est fini. Mais il avait déjà fini avant le coup de grâce; en quelques minutes il s'opère une combustion nerveuse qui épuise rapidement le contenu de la vie dans le corps; le pouls est tombé presque imperceptible, souvent il a cessé de battre comme dans le cholérique désespéré.

Certes, si la peur d'un sort pareil à celui du forçat qui vient d'expirer, pouvait exercer une répression salutaire, ce serait bien le spectacle qu'on vient de voir. Il n'en est rien; un conspirateur est mort, un autre conspirateur commence; et voilà les conséquences qu'entraîne un code pénal qui n'admet et ne veut

reconnaître dans ses applications que la simple matérialité d'un acte, sans distinction ni du motif, ni des avantages que la société a droit de réclamer d'un de ses membres qui ne cesse pas de lui appartenir dès l'instant qu'elle lui conserve la vie. La société, c'est tout ce qui vit pour un intérêt commun. La conclusion de ceci, est qu'un bagne atteste plutôt la barbarie qu'un état de civilisation avancée. Si le but de celle-ci est d'améliorer le sort de l'homme, de le ramener au bien, lorsqu'il touche aux limites du mal, il n'y a que deux moyens pour cela : la mort, si son mal est réputé incurable, ou une juste punition avec l'exercice de sa liberté morale, s'il doit rentrer dans la société après l'expiation. S'il reste prouvé que l'homme qui sort d'un bagne est mille fois plus vicieux que lorsqu'il y est entré, la loi qui consacre ce principe est antisociale et corruptrice.

Je reviens à l'exécution capitale du forçat. Pendant qu'un de ces malheureux mourait bravement, comme s'il fût monté à la brèche, un individu que je connaissais à peine frappa ma vue. Il était venu sous le balcon des bureaux du commissaire pour repaître sa vue de l'appareil; ensuite, toujours plus avide de voir, il usa de l'autorité que lui donnait son uniforme, pour venir sous le visage du patient le contempler de plus près, juger son agonie; plus tard je le voyais non loin de l'échafaud darder des regards fixes sur le triste drame qui s'accomplissait.

Je fus tenté d'étudier l'homme et je sortis de l'arsenal en compagnie de cet intrépide curieux. Voici une partie de notre colloque : « Oui, lui dis-je, le tableau d'une exécution capitale est d'un immense intérêt pour le phrénologue; il y voit une portion de la société, de celle qui née avec des instincts de destruction, les a courbés sous le joug de la morale. — Ce que vous dites, docteur, est vrai pour moi; jeune encore je ne pouvais dompter mon naturel emporté, querelleur et méchant; un mauvais coup suivait toujours le geste. Comme ma mère pleurait toujours quand elle apprenait mes fredaines, j'ai fini par me corriger. Mais depuis, combien de fois ne me suis-je pas battu en duel, et comme mon cœur bondit de joie un jour de combat! — Et en présence d'une exécution en est-il de même? — Pas précisément; un forçat n'est pas un Anglais; cependant à la vue d'un homme indifférent et qui d'ailleurs a mérité la mort, je le regarde avec le sentiment d'un besoin que j'assouvis. C'est vrai, et en riant, il ajouta : j'aime le sang. » Alors je regardai mon homme et je m'aperçus que sa tête n'entrait pas bien dans son chapeau qui le coiffait mal et que ses contours latéraux étaient déformés au-dehors. J'obtins enfin de lui tâter la tête; il s'y prêta de bonne grâce, et faut-il le dire, jamais crâne à mes yeux ne traduisit avec plus de saillie les tendances vers la cruauté? Sa tête n'avait rien à envier aux grands bonnets de l'or-

dre; aux yeux du phrénologue, elle était modèle.

De ce fait, n'en induirons-nous rien de moral? Les exécutions publiques ont cela de funeste qu'elles familiarisent avec une manière de mourir, mieux que cela encore, qu'elles éveillent des passions homicides, qu'elles satisfont un penchant inhumain. Un forçat va mourir par la main du bourreau; la nouvelle s'en répand; voyez comme la foule des ouvriers se presse au rendez-vous, comme chacun choisit sa place pour bien voir d'après le besoin qu'il en a, nous allions dire, d'après le volume de ses protubérances homicides. Enfin l'heure sonne. Observez alors toutes les physionomies : les unes sont pâles, attristées et détournent la vue, d'autres s'efforcent de jeter sur la scène des regards furtifs; ceux-ci, se redressent sur la pointe des pieds pour dominer la masse et voir l'ensemble du tableau; mais vous en avez qui sont avides et insatiables, qui ne veulent rien perdre du spectacle de la place publique, que la main du bourreau repousse, qui voudraient sentir sur leur figure rayonnante de désir, la chaleur de la pluie de sang qui va tomber. A ceux-là les bosses homicides. Oh! ceci est une dure verité, nous ne sommes pas si bons qu'on le dit, et pour nous juger, mettons-nous en présence des objets qui parlent à nos passions homicides, luxurieuses, égoïstes; si nous leur résistons, nous serons vertueux, car nous aurons combattu. Que n'invente-t-elle pas pour

arriver à ses fins, la fureur d'accumuler? La passion de dominer? Et pourtant tous ces vices épars trouvent une place dans la société! Qui sait, si dans un exil aux antipodes, les vices de nos bagnes en subissant d'autres influences, ne s'accommoderaient point à un mode d'association avouable?



CHAPITRE TROISIÈME.

DE LA CORSE INTÉRIEURE. DE LA VENDETTA.

Meurtriers Corses. — Topographie de l'île de Corse ; son importance ; caractère de ses habitans ; elle est peu connue. — Histoire de la *vendetta ;* moyen de l'extirper. — Type phrénologique des Corses ; profil napoléonien, il est connu depuis un temps immémorial ; on l'a trouvé en Egypte. — Le forçat Corse et ses révélations. — Le sentiment religieux désarme le Corse. — Bonaparte à son retour d'Egypte. — Le Corse et l'échafaud. — Le jury corse. — Le bandit Théodore. — Type phrénologique des forçats de cette île. — Sampiétro. — Le jeune pâtre. — *Inimicitie di sangue.* — Exemples de bandits. — Tableau des condamnations dans l'île de Corse en 1839.

Les meurtriers que nous venons d'étudier sont ceux dont les protubérances sont classiques ; il en est d'autres pour lesquels la phrénologie est très souvent en défaut et qui méritent toute la sollicitude du sage. La classe des assassins du bagne s'accroît tous les jours par l'arrivée de nouveaux forçats dont le crime est bien plutôt d'avoir sacrifié aux préjugés de nation et de famille, que celui d'avoir versé du sang pour satisfaire un instinct féroce. On pourrait presque formuler les vices prédominans de chaque département de la France, par la nature des délits qui s'y commettent et l'espèce

d'hommes qu'ils envoient aux galères perpétuelles : ici le département d'outre-mer, celui de la Corse, se place en première ligne. Sur vingt forçats corses, vous en comptez dix-huit qui sont condamnés pour meurtre. Toutefois ne nous hâtons de juger ni le motif de leur crime, ni l'inexorable légalité de leur condamnation.

La Corse, pays inconnu en France, tout au plus mal étudié sur le littoral, dont quelques discoureurs frivoles ont voté l'abandon comme pour l'assimiler au gouffre sans fond de l'Algérie, est une île prodige sous le rapport de son sol vierge et productif, sous celui du caractère et des moyens intellectuels de ses habitans. Otez un encadrement d'une lieue de largeur autour de l'île et vous aurez une Corse comme il convient de l'étudier. Je commence par établir ces propositions : il existe une île formée de montagnes, coupée par de nombreuses et profondes vallées, arrosée par d'innombrables torrens et rivières, dévorée aux trois quarts dans son sol fertile par le luxe inouï d'une végétation parasite ; le nom de palais est inconnu dans cette île, il n'y a guère que des villages et des hameaux ; tout l'orgueil du pays s'est épuisé dans la construction d'églises et de couvens. Cette île serait riche, et elle est pauvre ; elle n'a pas de villes à proprement parler, et son massif est formé de ce qu'on peut extraire de plus beau pour la construction, et ses nombreuses

forêts abondent en bois de charpente. Cette île a plus d'une fois tenté l'avidité des conquérans depuis Rome jusqu'à Gênes, et on n'y retrouve aucune trace de conquête. Cela donné, quel sera, sans les avoir connus, le caractère de ses habitans? Il me semble que la réponse à cette question est simple et que tout homme observateur des lois naturelles devra y satisfaire en ces termes : le Corse doit être un homme fier, pétri de préjugés, religieux et brave, obéissant à ses déterminations naturelles, méprisant l'étranger qu'il n'a connu que par des prétentions injustes sur son pays, qu'il a repoussé, et contre lequel il se garde méfiant et libre. Il doit voir en pitié l'homme qui ne lui apporte du continent, que les vanités de certains besoins, au lieu des vertus de la civilisation. Le Corse doit être fier de lui-même, avoir peu de besoins puisqu'il laisse languir la terre; il sera bon et hospitalier, car il croit en Dieu; enfin il est impossible qu'il ne soit pas vindicatif, puisqu'il est orgueilleux, et que l'orgueil égare toujours un homme sur ce qu'on appelle improprement, point d'honneur.

Voilà la Corse et ses habitans. Nous prouverions, si c'était le moment et le lieu, que cette île pompeusement nommée province de France est une steppe désolée par des makis; que les Corses, nommés Français, sont tout au plus les enfans délaissés de la grande famille; que reconnus et légitimés, on n'a rien fait

pour élever leur culture intellectuelle au niveau de celle de leurs aînés; qu'enfin s'il y a parmi nous tous, grand peuple comme nous nous appellons à la tribune, un peuple qui soit encore susceptible de le devenir, c'est celui que nulle fausse idée de civilisation n'a souillé, qui s'est conservé pur, intact et réellement libre, au milieu de verdoyantes montagnes et dans sa sauvage pauvreté. Savez-vous, me disait un Corse, pourquoi l'homme des montagnes est libre? Pourquoi celui de la plaine est esclave? C'est que le pouvoir de l'homme sur l'homme décroît à mesure qu'on s'élève de la plaine à la montagne.

C'est là tout le Corse ; il est toujours lui, quoiqu'on l'appelle Français, parce qu'il respire près du ciel, parce que la liberté règne sur la montagne. Or, la France qu'a-t-elle fait depuis qu'elle possède cette île pour attirer le montagnard dans la plaine? Presque rien. Et cependant les Corses ne demandent qu'à recevoir notre civilisation!

Le type du Corse est caractéristique et tranché; on le reconnaît aisément dans la foule d'étrangers qui arrivent à Toulon soit d'outre-mer, soit du continent. Cette race ne s'est jamais ou ne s'est que bien peu mêlée avec d'autres. On en a déjà deviné les motifs. Cyrnos, nom grec qu'elle porta long-temps, a dû peu intéresser les découvreurs de mondes. Les Phocéens, les Smyrnéens, avant eux les Tyriens, en des temps plus obscurs encore les navigateurs de l'occidentale *tartessus* ont

dû y aborder. Les Romains, les Carthaginois, les Maures, les Génois ont passé en Corse, et il ne ne nous paraît pas qu'ils y aient laissé trace de leur sang. Le montagnard corse a horreur de s'allier avec l'étranger. Voyez plutôt la colonie grecque de Carghèse. Voilà un siècle et plus que cette grande famille occupe un point du littoral Corse dans le golfe de Sagone, et ce n'est encore que comme un pacte de politique locale que ces fiers insulaires consentent à livrer leurs filles à ces *nouveau-arrivés*.

En Corse, rien ne vieillit; le trisaïeul mort reviendrait à sa case, après un siècle d'absence, qu'il trouverait encore son robuste mobilier où il l'avait mis. Les préjugés, voilà l'hydre aux cent têtes de la Corse. Ce qu'un Corse tient de son père, il le tient de Dieu : c'est inaliénable. Malheureusement, dans la masse de ses préjugés, il en est de liberticides et de mortels. Il en est un, surtout, que l'administration française punit de la guillotine ou des galères perpétuelles. Cette dernière falsification de la justice prédomine aujourd'hui dans cette île par les mêmes raisons qui ont dénaturée la loi en France; les Corses francisés du littoral commencent à douter du courage de leur conscience, lorsqu'il s'agit d'user pour le bien de tous du droit de mort. Ce terrible et monstrueux préjugé, c'est la *vendetta*, sorte de justice sauvage qu'un Corse se fait à lui-même, lorsqu'il se croit blessé par un autre dans sa vanité d'homme. Ainsi, un père

a grand soin de fiancer sa fille au berceau avec le fils d'un parent ou d'un ami. Supposez que celui-ci succombe; la main libre de sa fiancée tente un autre, et il vient la demander alors même que le cadavre du défunt n'est pas encore descendu dans la tombe. Si le père refuse sa fille à l'homme honnête et pauvre qui la sollicite, il s'est fait un ennemi, qui sera vingt fois sur cent son assassin; les deux familles sont désormais en *vendetta;* l'offensé aura la vie de l'offenseur. Il en sera après tout ce que la loi française voudra, si elle peut l'atteindre; en attendant, vous le verrez tous les jours aller à son champ, la *scopetta* sur l'épaule, et guetter patiemment sa proie. Une fois vengé, il gagne les makis, c'est-à-dire les taillis hors d'atteinte des gendarmes, et là, sa pauvre existence se promène sans cesse en attendant le vengeur de sa victime pour le tuer ou en être tué, suivant les chances de la rencontre. Quand la nuit tombe, il n'est pas rare qu'il descende de la montagne pour venir dans sa bourgade, sous son propre toit. C'est presque toujours ainsi qu'il agit; et lorsque, malgré ses précautions, il est surpris par ses ennemis, la gendarmerie ne tarde pas à arriver pour cerner la case, et à emmener le meurtrier dans une des grandes prisons de l'île. Bientôt le jury le reconnaît assassin avec circonstances atténuantes, et le voilà galérien.

Le sentiment de *vendetta* est inné dans le caractère

corse; c'est contre lui que doivent lutter tous les efforts des législateurs et des sages. Tant qu'on n'aura point entièrement effacé cette tache originelle, la Corse ne pourra jamais être gouvernée à l'instar des autres départemens. Les motifs de la *vendetta* sont innombrables; tous les rapports sociaux que les familles peuvent avoir entre elles, mal intreprétés ou accompagnés de formes dédaigneuses, insultantes, l'amour trahi, l'amitié qui abuse de la confiance, un rien, un mot, une simple piqûre à l'orgueil individuel, sont des raisons. suffisantes pour armer la main d'un Corse et l'improviser assassin. La haine à mort n'est pas une sorte de duel qui doit cesser lorsque l'une des deux parties aura succombé, non, la vendetta commence d'abord pour un geste; une victime trouvée dans les makis et la disparition d'un homme connu, dénoncent l'assassin qui se fait bandit. Alors la guerre éclate entre les deux familles, il y a désormais deux camps dans la même ruelle d'un chétif village, et jour et nuit, comme deux armées belligérantes, les deux partis ne cessent de s'observer pour se surprendre. Les assassinats qui se commettent de part et d'autre enveniment la querelle et forcent l'enrôlement des parens les plus éloignés dans cette sorte de guerre de famille.

Il existe ce faux point d'honneur en Corse, c'est que lorsqu'un cousin *carnale*, le fût-il au trentième degré, meurt assassiné, il faut que son sang rejail-

lisse sur tous les membres de sa famille et que tous s'arment pour le venger. C'est alors une guerre systématique où chacun prend le rang que lui donnent sa parenté, son âge et ses relations. Il n'est pas rare qu'après une assez longue lutte durant laquelle les deux partis ont perdu, par le fusil ou le poignard, trois ou quatre des leurs, il n'est pas rare, dis-je, que les patriarches des deux familles, les anciens, les prêtres de la paroisse s'interposent dans la querelle et cherchent par tous les moyens possibles de conciliation, à sceller la paix entre les ennemis fatigués de guerroyer. C'est ainsi que finit la *vendetta;* elle s'épuise par le temps et surtout par les pertes éprouvées.

Quand la loi a parlé et prononcé la peine de mort ou des galères, il ne faudrait pas croire que le sort du condamné fasse trembler ceux qui veillent pour le venger. La loi ou plutôt la force a accompli ce qu'ils n'ont pas pu empêcher, voilà tout. La guerre n'en continue pas moins, et avec d'autant plus d'acharnement de part et d'autre, que la bourgade entière où la scène se passe a été mise au ban du tribunal de Bastia; qu'elle est exposée aux regards de tout le monde et que l'orgueil d'un parti se croirait humilié si l'on pouvait penser qu'il a rengaîné faute de bras ou par l'ascendant de ses ennemis. Ainsi remarquez bien qu'ici comme pour beaucoup d'autres délits, la loi qui incarcère un homme au bagne, ne produit dans le

pays aucun effet moral et ne retarde pas d'une heure le cours des *vendette* et des assassinats.

Quand ces sortes de guerres intérieures se passent entre deux familles puissantes et riches, les regards de l'île sont fixés tout entiers sur la grande lutte qui va s'établir. Alors, pour peu qu'on tienne par le sang ou les alliances à l'un des deux partis, il est prudent de l'avouer et de se tenir sur ses gardes. L'histoire de ces grandes *vendette* est curieuse à étudier sous le rapport des efforts moraux que nécessitent les combinaisons et les ressources de la guerre. C'est ici comme entre puissances rivales; c'est la France et l'Angleterre; c'est même plus que nous n'osons dire. Notre implacable alliée d'outre-mer entretient toujours ici et sourdement un parti occulte qui trouve sa bannière dans l'un des deux partis qui s'arment en *vendette*. Ces grandes familles une fois en présence commencent d'abord par se déshonorer en accusations écrites, et ces énormes *factum* se répandent dans tous les coins de l'île. Le but de tant de bruit consiste à faire connaître la moralité douteuse de son ennemi, l'origine douteuse de son nom, de sa famille, de ses honneurs.

L'historien passionné commence par remonter jusqu'à cent cinquante ans avant lui; il nomme un premier aïeul et il le stigmatise par l'énoncé d'un acte vrai ou faux qui doit à tout jamais souiller l'honneur de sa race. Alors il descend de père en fils, donnant

toujours à chaque degré de descendance un poteau d'infamie. Enfin il arrive à son Hector; pour lui aucune mesure, rien d'humain ni de moral; il le prend à bras le corps, le plonge et le replonge dans la boue, vous le montre hideux et le replonge encore et plusieurs fois. Le style de ces mémoires est âpre, saccadé, irritable; on sent que celui qui a tenu la plume était plein d'une bile amère. Il parle à l'univers entier qu'il voudrait intéresser à sa cause; ce qu'il tient le plus à vous prouver, c'est que son ennemi et sa race ont toujours été ceux du genre humain, et si vous ne pouvez pas fournir un bras à sa cause, il vous demande presque un vœux pour son succès. Tel est entre autres un gros mémoire imprimé à Bastia contre la famille et le nom de Campocasso.

Quand on a lu les guerres entre les grandes familles du moyen âge en Italie, quand on a analysé les motifs qui souvent armèrent à Florence de grands personnages soit Guelfes, soit Gibelins, on croit les voir renaître avec toutes leurs passions dans ces luttes animées et sanglantes de la Corse. Aujourd'hui un vernis de civilisation française a passé sur le caractère national des grands noms du pays, et nous ne les croyons plus capables de ces luttes à mort pour des motifs qui passent sans même effleurer le miroir des consciences délicates. Les journaux de Paris en pénétrant en Corse ont appris aux grandesses que les mots les plus poignans, peuvent ne

pas même marquer un soupçon de honte dans l'âme de ceux pour qui on les jette du haut des chaires sacrées, des tribunes nationales, ou du bout d'une plume esclave de la vérité et de l'honneur. Le gouvernement constitutionnel sans le vouloir a fait ce bien à la Corse, c'est que, par les outrages et les accusations qu'il permet contre ses ministres ou ses principaux agens, il a rassuré les consciences des grands du pays et leur a fait un caractère politique. Ceux-ci ne sont plus Corses dans l'acception du mot, et leurs compatriotes des montagnes ne les considèrent que comme des agens que la France soudoie pour entretenir les bons rapports de voisinage et de domination. Nous le disons en vérité, sous le rapport moral, politique, intellectuel, la Corse n'est pas connue, et le gouvernement qui ne fait rien de logique et de progressif dans ses intérêts, concevrait en quelques jours son erreur, s'il avait à soutenir une guerre méditerranéenne.

La *vendetta* est donc restée pure et redoutable dans le cœur de l'île, dans ces petits villages perdus dans d'immenses solitudes, au milieu des profondes et humides vallées, sur le penchant des montagnes inaccessibles. C'est là qu'un pauvre peuple, fier et libre, conserve les préjugés de famille, ceux que la civilisation ne condamne et ne punit aveuglément, que parce qu'elle ne conçoit pas qu'on s'égorge pour un mot, un geste, ou un mince in-

térêt de localité. La *vendetta* est un mal moral qu'il faut guérir et non envenimer par l'intervention de recors, de gendarmes français, de chasseurs organisés avec les Corses de bonne volonté, et que vous envoyez dans les montagnes traquer les bandits, ces enfans égarés de la nature. Au lieu de baïonnettes intelligentès, qui trop souvent le sont moins que ces bandits apostés contre les étranges et nouveaux ennemis avec qui la loi les met en regard, ne vaudrait-il pas mieux envoyer sur les lieux des légions de ces missionnaires qui vont aux antipodes de la France lutter sans profit contre la barbarie ou le paganisme, et mourir martyrs de leurs pieuses entreprises? Quel bien leur zèle soutenu de l'argent de l'état ou des co-religionnaires fera-t-il jamais à leur pays? Leur mission ne serait-elle pas plus fructueuse, si, se bornant à passer de la France en Corse, ils allaient dans les montagnes semer l'instruction et la morale, et se dévouaient, non en courant comme tous ceux qui s'expatrient de Paris pour y revenir un an après plus riches ou plus avides de places, mais en colons désintéressés et en propagateurs des principes évangéliques.

Qui doutera jamais après avoir vu la Corse des montagnes, et elle est toute là, de l'influence qu'auraient eue sur l'esprit du pays ces hommes d'église connus sous le nom de *frères de la doctrine chrétienne*, si le gouvernement les eût pro-

tégés, pour les commettre à cette grande œuvre de la civilisation? Ces hommes patiens et laborieux, pauvres et intelligens, nous paraissent les moniteurs naturels de l'esprit corse, les défricheurs de ce sol fécond que méconnaissent nos gouvernans, parce qu'ils croient d'un trait de plume pouvoir le niveler avec celui de nos provinces. Non, la Corse n'est pas encore française; et tandis que l'Algérie dévore nos enfans et nos trésors, que la France à plaisir verse dans ce charnier national le plus pur de son sang, que sa sollicitude semble grandir avec ses pertes et ses déceptions, la Corse, qui ne demande qu'à devenir un royaume uni comme l'Écosse et l'Angleterre, reste oubliée et jalouse de tout ce qui devrait être à elle et que l'on prodigue à une étrangère venue d'hier, dont la possession, comme un entretien de mauvaise fille, est illusoire et cesse avec le dernier écu. Voilà la Corse et voilà l'Algérie. Un jour, et il n'est pas loin peut-être, on maudira le passé, et la France se rappellera avec amertume qu'avec une fraction des trésors dévorés par l'Algérie, elle aurait achevé une œuvre immense, la civilisation du plus beau département de la France, celui qui donne des hommes fiers de l'être, du fer et des forêts séculaires, en un mot, de braves matelots et un matériel naval, ce qui fonde la puissance du monde.

Tout ce que nous venons de dire n'est point indifférent à nos recherches phrénologiques; et puis-

que après tout une civilisation quelconque, naissante ou achevée, puissante ou faible, est l'œuvre des habitans ou des étrangers qui l'ont travaillée, hâtons-nous de dire que la tête du Corse est peut-être celle dont les inductions phrénologiques répondent le mieux aux combinaisons de l'intelligence et du génie. Il ne faut point chercher dans cette population pure de tout croisement avec d'autres races, des caractères physiognomoniques ou crâniologiques mélangés ou confus. Non; à peine sur le littoral reconnaît-on un type incorrect, celui de la molle et commerçante Ligurie. Les Génois, dans leurs longues prétentions sur la Corse, ont fait comme tous les conquérans; ils ont cru assurer leurs titres en favorisant les mariages avec les rudes ennemis qu'ils voulaient adoucir. Il n'en a rien été, et le Corse orgueilleux vous dit encore avec une hauteur méprisante, en vous parlant d'un rejeton d'une famille greffée sur le sang génois : « *Corsaccio* », faux Corse, mauvais Corse.

Le souvenir de la domination des Génois, et de tous les peuples qui ont eu des prétentions sur cette île, ne meurt jamais, et Gênes y est en exécration, moins à cause des horreurs et des violences que ses commissaires ou vice-rois y ont commises, que par la honte que tout bon Corse a dû endurer en songeant qu'un aussi faible pouvoir que celui du cabinet de Saint-Georges avait

eu un instant la pensée d'asservir le grand peuple corse. L'Angleterre elle-même a perdu aux yeux des habitans de l'île le prestige de sa haute puissance. Ce n'est pas qu'un Corse eût à rougir de devenir Anglais; il l'eût été comme il est Français, c'est-à-dire par occasion. Ce qui nous assure la possession de ce pays vis-à-vis de nos éternels rivaux, c'est le souvenir du martyre qu'ils ont infligé à l'un des leurs, à *Napoleone*, qu'ils honorent parce qu'il fut un grand Corse, mais qu'ils aiment moins que *Paoli*, parce que celui-ci borna sa gloire à affranchir son pays en vivant au milieu d'eux. Un Corse qui prononce le nom de Paoli le fait en portant sa main droite sur son cœur, et il l'étend ensuite comme pour lui faire une auréole terrestre; s'il parle de Napoléon, sa main touche le sommet de sa tête, et il l'élève vers le ciel.

Le Corse des montagnes est petit de taille, sec, musculeux et ferme. Sa tête participe à l'harmonie de l'ensemble, et l'on chercherait en vain chez ce peuple ce que les poètes appellent un crâne olympien. Du reste, ici l'homme ne diffère pas de l'animal relativement au développement physique; on dirait que la même pensée a présidé à la création de tout ce qui respire, que l'ouvrier a voulu résoudre le problème d'ailleurs si facile à comprendre, d'une grande énergie avec un petit corps. Tous les animaux indigènes du pays sont petits et bien faits; ils sont en même temps

énergiques et infatigables. Voyez par exemple la race mignonne des petits chevaux corses, véritables coursiers de montagnes, dont le pays abonderait si, libre et guerroyant, il avait besoin d'une cavalerie pour repousser un joug étranger. Cette île est réellement un très fort royaume en miniature. Le cerveau du Corse ou mieux le système nerveux de cet homme des montagnes, est un type de ce qu'il y a de mieux innervé. Il y a long-temps que nous l'avons dit, les petits hommes sont ceux qui ont reçu la plus grande part de vie. Du reste en toutes choses, la nature se montre plus abondante de sève, de suc et de vitalité dans les petits fruits que dans les gros. Le Corse tend son corps comme un arc, et il se débande avec une énergie inconcevable. La maigre chèvre de ses montagnes peut seule lui être comparée dans ses bonds capricieux. Il nous souvient d'avoir demandé au fameux bandit Théodore comment il pouvait échapper aux gendarmes, lorsque surpris et couché en joue il disparaissait comme un éclair : — « Rien de plus simple ; je bondis de quinze pieds en un saut et je leur échappe par le côté, mais ensuite ils ne sauraient m'échapper. »

Le crâne de ce jeune et étonnant bandit qui fut si long-temps la terreur des gendarmes et de tous ceux qu'il savait être soudoyés pour l'arrêter, nous a long-temps servi de terme de comparaison avec les

autres têtes de cette île. Le modèle en est d'ailleurs pur et correct : 541 mill. de circonférence. Contours latéraux arrondis, façonnant un seul relief dans lequel seraient confondus les organes du meurtre et des combats ; front plus proéminent qu'élevé, ce qui joint à de petites cavités des sens et par conséquent à une moindre longueur de la face, donne un angle facial presque droit, de 86 degrés.

Le sommet des hémisphères chez les Corses est élevé, mais aboutit rarement au point de la révélation : lorsqu'il touche presque à cette éminente qualité, nous le signalons comme l'organe des croyances. La pente des hémisphères en avant est quelquefois insensible, ce qui fait la tête carrée que distinguent les qualités d'énergique résistance et de domination. Il est à remarquer que les Corses ont un petit cervelet. Pourrait-on en induire la très faible population de l'île comparée à l'étendue de son territoire? Le cerveau corse est d'un volume ordinaire, et ses diverses parties semblent très bien pondérées entre elles. L'instinct et l'intelligence représentés par les reliefs qui se logent dans les cavités de la base du crâne et dans les contours périphériques de la calotte ne s'absorbent pas mutuellement, et on conçoit que si l'un peut mettre l'autre sous sa dépendance, l'intelligence à son tour soumet les volitions de l'instinct. Mais un génie puissant, une forte innervation des lobes élevés, forcent, s'ils le veulent,

à la soumission et l'instinct et l'intelligence; oh! alors l'homme est complet, et l'empire qu'il peut exercer, si les circonstances le favorisent est incommensurable. Ainsi Théodore pouvait être un homme supérieur lorsqu'il est mort bandit d'une haute renommée.

Nous croyons que les organes de la combativité et de la cruauté réunis et confondus dans une même protubérance, portent l'homme à la résistance contre ce qu'il estime despotique et illégal. Leur séparation aurait une signification isolée et se rapporterait aux penchans distincts de guerre et de destruction. Théodore, par exemple, coupable de vingt meurtres, était-il un assassin ordinaire? Voyons. La loi du recrutement l'atteint; il ne conçoit pas, lui homme inculte des forêts, qu'on l'arrache à sa vie libre pour le promener en Europe avec un fusil sur l'épaule. Il dit au gendarme de sa brigade: «Tu es mon ami, n'est-ce pas? — Oui. — Eh bien, si tu reçois l'ordre de m'arrêter, fais-moi un signe, dis un seul mot. — Soit, je te le jure.» Voilà donc un pacte solennel et sacré. Théodore vivait sans inquiétude dans un bourg perdu de la Corse, lorsque un jour invité à boire par son ami le gendarme, il s'enivre, tombe et se retrouve garrotté dans la prison d'Ajaccio. Alors le Corse, aux penchans destructeurs s'éveille, l'ami devient assassin du faux ami; il s'évade du cachot, arrive la nuit chez son père et, sans

embrasser personne, s'arme de sa carabine aussi sûre que son chien, va chez le gendarme, le tue et se fait bandit. Eh! bien, si vous êtes appelé à prononcer, direz-vous que Théodore est un assassin comme tous les autres ? Est-ce la bosse du meurtre qu'il porte sur le côté de la tête qui a rendu le gendarme parjure au serment? Théodore ne conçoit pas le métier forcé du soldat, il ne peut s'expliquer la loi qui nous appelle à servir un temps sous les drapeaux de la mère patrie. Mais direz-vous, il aurait dû la comprendre? Pour cela, colonisateurs, il fallait rendre la Corse française de fait et de nom. Il fallait aplanir ces montagnes à l'aide d'une instruction saine et religieuse; il fallait que vingt mille soldats sillonnassent en tous sens de nombreuses routes stratégiques ce pays coupé et inégal; il fallait bien des choses, et alors le Corse des montagnes rallié à la religion politique de la France qui l'eût adopté en bonne mère et non en marâtre, aurait pris les armes à son appel et aurait rejoint ses drapeaux.

Ainsi, les têtes corses sont remarquables en ce qu'elles portent toutes, plus ou moins, les signes crâniens révélateurs de l'indépendance et de la liberté; c'est pour conserver l'une et l'autre que les Corses résistent, qu'ils sont cruels et assassins. Le sauvage qui se méfie le plus, celui qui combat à mort et se tue s'il est vaincu, est sûr de ne voir jamais enchaîner sa liberté morale. Celle-ci se donne et ne peut se ravir

sans s'exposer à de sanglantes représailles. Le peuple montagnard de cette île (et ce pays est presque tout de montagnes), est sans contredit de toute l'Europe connue celui qui se façonne le moins aux habitudes de servage et de domesticité. Voyez plutôt ce qu'ils étaient sous la mère du monde, sous Rome, ces indomptables insulaires? Elle ne put jamais les adoucir, ni comme esclaves, ni comme affranchis. Personne n'en voulait donner un prix; ils n'étaient bons à rien, sinon à se laisser mourir de faim ou à assassiner leurs maîtres. Mais cette exclusion n'est-elle pas honorable? Croyez-vous que Rome républicaine ou impériale aurait pesé de tout son poids sur l'univers connu, si elle avait eu à dompter des populations qui eussent répondu par un coup mortel aux moindres blessures faites soit à la liberté morale, soit à la liberté individuelle.

Tous les Corses sont ainsi faits. Phrénologues, irez-vous dire qu'ils sont tous prédisposés au meurtre et à l'assassinat? Lorsque, pour jeter quelques paroles de mépris au nom français lâchement outragé par six armées sous Paris, Chateaubriand osa nous dire qu'après nos saturnales de 93, nous avions pris pour empereur un de ces Corses dont les Romains ne voulaient pas, même pour en faire des esclaves, croyait-il que la postérité accueillerait le sens de son injure? Voyez pourtant l'inconcevable erreur de l'auteur du *Génie du christianisme!* Napoléon, pas même

esclave à Rome! Lui dont la soif de domination eût absorbé le monde connu, Napoléon le seul souverain de la France qui puisse dire avoir eu des rois pour flatteurs et des empereurs pour courtisans!

Les meurtres et les assassinats qui ensanglantent le sol de l'île, sont l'œuvre des préjugés qui hérissent les angles de la vanité corse. Comme ces insulaires croient être le premier peuple du monde, est-il donc si illogique de les considérer du point de vue de leur immense orgueil? Du reste, ils ne sont armés contre ceux qui humilient leur vanité, que dans leur pays, où un homme pétri de leur argile et animé du même souffle qu'eux, éprouve dans son cœur et dans sa tête une semblable commotion à la moindre parole sortie de la bouche d'un ennemi.

Les facultés intellectuelles du cerveau corse s'exercent surtout à l'étude de l'homme. Ces gens-là sur leurs montagnes, naissent tous psychologues et métaphysiciens. Ils sucent avec le lait les notions du juste et de l'injuste, et l'étude de l'homme dans ses rapports avec ses semblables est celle de toute leur vie. Transportez-les sur la scène du monde; improvisez-les maîtres et dominateurs, vous serez étonné du tact exquis qu'ils déploient pour pénétrer dans l'esprit de ceux auxquels ils doivent commander, et de l'amitié sainte et inviolable qui finit par les unir aux étrangers, s'ils ont reconnu chez eux l'homme qu'ils cherchent et qu'ils se sont

révélé. L'amitié des Corses est en effet plus que leur amour, une véritable passion; cela s'explique par le jugement qu'ils portent sur le sexe, et par la prééminence qu'en toutes choses ils accordent exclusivement à l'homme. Ils sont à son égard tout ou rien. Cette nation étonnerait le monde, si elle marchait à la tête de la civilisation. Cela peut paraître une utopie aux yeux de ceux qui croient qu'un peuple est grand, parce qu'il occupe une grande surface et qu'il compte dans son sein de nombreuses universités. C'est le plus faux calcul qu'on puisse faire. Le peuple le plus intellectuel est celui qui obéit sans secousse et sans peine aux lois imprescriptibles de la vérité naturelle ou de l'honneur. Les universités qui façonnent un homme moral sont à cent lieues de la nature qui l'instruit dans les solitudes du monde; les unes travaillent pour le faire l'homme d'un jour, l'autre, pour le rendre l'homme de tous les temps et de tous les lieux.

La civilisation la mieux assise et la plus intellectuelle périra, témoin l'inconcevable splendeur de l'Égypte et de la Grèce, tandis que la civilisation corse a été et sera long-temps la même. Celle-ci combat et meurt pour l'indépendance du sol, l'autre élargit ses rangs pour faire place aux vainqueurs. Il a manqué à l'immortalité de cette nation, le consentement à l'hospitalité corse de Napoléon ou de Murat, en 1814. On aurait vu toute une population en armes, que l'Eu-

rope eût appelée bande d'assassins et d'incendiaires, c'est possible, mais qui n'aurait pas eu son Waterloo, ni ses reproches poignans de Sainte-Hélène. Les braves seraient tous morts avant que l'un deux eût pu crier : « Sauve qui peut! »

Les hommes sont passibles des évènemens qui les entourent, ceux-ci sont réellement les incitateurs de leurs actions, mais ils se montrent en général d'autant plus disposés à agir et à poursuivre imperturbablement le but qu'ils se sont proposé, que la forme de leur cerveau est de telle ou telle autre manière, qu'il est innervé en plus ou en moins. Les Corses sous ce rapport se rangent à côté des peuplades chez lesquelles les contours latéraux et inférieurs du crâne proéminent. C'est autant le signe d'une innervation puissante que de la violence des penchans instinctifs, penchans qui à l'état de nature ont été donnés à l'homme comme moyens de fournir à sa défense, puisque les armes naturelles lui ont été refusées. La tête du Corse diffère toutefois de celle des races à grandes cavités des sens, en ce qu'elle les a petites, ce qui suppose un moindre développement des protubérances inférieures de la base; elle en diffère ensuite par l'ovale supérieur du crâne, sur lequel se dessinent des protubérances indices de l'élévation des hémisphères.

Il y a encore dans cette île un type plus correct, et que l'on rencontre dans les montagnes du Fiumorbo : c'est une tête à angle presque droit, à

contours latéraux saillans, à front large et élevé. C'est le type que nous nommons *profil Napoléonien* et dont on ne contestera pas les facultés puissantes et étendues. Ces têtes caractéristiques de la méditation et du génie, qu'un instinct absolu et dominateur pousse aux grandes choses, semblent avoir été prédestinées par Dieu à l'absorption de leurs semblables. Nous les rencontrons, dans les temps les plus reculés, dominant leurs pareils qui les suivent comme un docile troupeau, et partout ces têtes sont le symbole de la force morale et de la domination. L'homme né pour commander aux autres est aussi bien leur roi comme chef de bande que comme chef d'un empire; la nature ne connaît pas ces distinctions. Prenez le profil napoléonien pour terme de comparaison et parcourez les têtes des hommes fameux qui ont été les fléaux ou la gloire de leur époque; vous serez étonné des points de contact, des ressemblances et des rapports crâniens avec ce type que nous n'avons rencontré nulle part plus nombreux et plus régulier que dans l'île de Corse.

Dans un voyage que nous fîmes en 1823, dans le Fiumorbo, nous crûmes bien des fois voir errer dans les bois le Bonaparte consul de la jeune république. Un soir, étant dans une pauvre auberge et mourant de sommeil, je croyais réellement le voir le dos appuyé contre l'âtre et dardant à l'entour des regards tristes et méditatifs. Il était impos-

sible qu'il n'y eût pas dans l'âme et le cœur du chevrier obscur qui se réchauffait quelque chose de napoléonien. Je l'abordai, et après beaucoup de réticences de sa part, je parvins à le faire causer sur les intérêts de son pays. Le croira-t-on? Cet homme, vêtu de bure, appuyé sur sa carabine parla en termes si pleins de sens sur la valeur des hommes que la France leur envoie pour les rallier à une civilisation commune, que j'eus honte de ma faiblesse devant une aussi profonde intelligence du cœur humain.

Ces paysans, si calmes et si logiques, deviennent des lions indomptés lorsqu'on les outrage dans leur dignité d'homme. Passez à côté d'eux dans les sentiers les plus étroits de la Corse avec un uniforme éclatant de broderies, ils n'auront pas même l'air de vous avoir aperçu. Au contraire, abordez-les, adressez-leur la parole en homme qui reconnaît franchement son égal dans ceux dont il va exiger un service, vous serez étonné de la manière dont ils conçoivent les égards vis-à-vis de l'étranger. Leur mule, leur case, leur lit, tout vous sera offert avec une cordialité d'apôtre; et ne croyez pas que ce luxe de politesse soit une amorce pour augmenter le lucre que vous leur réservez. Malheur à vous si vous avez cru que leurs services se payaient; si en quittant la cabane vous avez mis orgueilleusement une pièce dans leur main! Ils vous la rendent avec dédain, détournent la tête et s'enfuient. Mais si vous

donnez la main à votre hôte en faisant le vœu de lui rendre la pareille, alors vous êtes son ami; il répète par trois fois votre nom, comme pour en assurer la mémoire, et vous souhaite, en levant les mains au ciel, tout ce qu'il souhaite pour lui-même.

Nous avons dit que le profil napoléonien répandu dans l'île était rare ailleurs, et que la nature si prodigue des autres avait mis celui-là en réserve. Pour assurer les preuves de notre première proposition, nous en appelons à ceux qui ont parcouru la Corse en observateurs intelligens et non prévenus, et parmi eux nous invoquons le témoignage de M. Jules Cloquet. Demandez-lui si durant ses migrations savantes et philanthropiques dans ce pays, il n'a point rencontré cent fois la tête et l'expression faciale du grand capitaine. Tout Paris doit se rappeler cet officier corse qui, après l'exil de l'Empereur à Porto-Ferrajo, fit croire qu'il respirait encore dans la capitale, que le peuple suivait et dont on hâta tout exprès le départ de France.

Le profil napoléonien doit être un des profils primordiaux qui ont marqué l'origine des hommes. On le retrouve dans les chartes les plus anciennes et sur les bas-reliefs de Karnac qui sont bien les plus vieilles archives de l'humanité. A ce sujet M. Champollion à son retour d'Égypte nous disait: «Le monde est bien plus âgé qu'on ne le croit; je possède l'histoire de trois mille ans dont on ne se

doute guère et qui embrassent les évènemens de l'Égypte avant le règne des rois pasteurs. Cette époque est inscrite en bas-reliefs sur les murs des vieux temples, et pour la découvrir je n'ai eu qu'à enlever le mastic de bouse délayée que les soldats de Cambyse jetèrent sur les annales du peuple égyptien pour lui en dérober la vue. Sur ces immenses tables de granit, j'ai bien souvent relevé le caractère de tête de Napoléon; je l'ai toujours vu dans les batailles et marchant le premier. J'ai revu l'Empereur dans le cours de la phase historique la plus ancienne de l'Égypte: là, il était petit de taille, fier et hautain. Il marchait toujours au front des colonnes armées. Une fois, parlant à ses ennemis humiliés dans la poussière, il leur disait: « Oubliez-vous que je suis le mur d'airain derrière lequel le bras de l'Égypte combat pour sa liberté ». Pesez bien ces paroles; ne vous semble-t-il pas entendre encore une proclamation de la grande armée? » Enfin, Champollion terminait cette singulière découverte, en disant que le Napoléon du vieux Nil, semblable à celui qui fut le héros des temps modernes, était né loin du trône et qu'il fut plus tard usurpateur, ensuite despote et enfin détrôné.

Tout cela est fort curieux et mériterait bien une sanction éclatante; nous l'aurions acquise sans la mort de l'archéologue qui a été pour l'Égypte ancienne une seconde mort.

Nous avouons avoir rencontré ce profil classique de la force morale et de la domination dans toutes les guerres civiles et religieuses des grands et des petits peuples, au milieu des royaumes et dans l'obscurité des cloîtres. Napoléon le savait bien, et lorsque Denon sous un portique de Péluse reçut des mains du héros un camée antique que le hasard venait de découvrir sous ses pas, alors que de son pied il fouillait dans le sable brûlant, il ne put s'empêcher de lui dire : « Mais général, c'est vous-même que vous venez de déterrer ». Si cet ouvrage était destiné à autre chose qu'à démontrer les tendances intellectuelles par la forme du cerveau, nous aurions une foule d'autres preuves à fournir ; la moins étonnante ne serait pas le Napoléon du Campo-Santo de Pise dont la tête, sans quelque révélation de ce qu'elle pouvait être, n'est pas tombée sous le pinceau des plus anciens artistes de l'Italie, de ceux qui dans leur premier vol immortalisaient déjà l'enfance de l'art.

Maintenant il serait absurde de supposer qu'on est né grand homme, parce que la phrénologie a reconnu sur une tête le type reproduit par l'observation comme pouvant appartenir à des facultés extraordinaires. Ce n'est pas cela que nous voulons dire. Rappelons encore à ceux qui l'auraient oublié, que le cerveau est comme un atelier, dans lequel est logée l'âme, cet ouvrier de nous-mêmes. Cet ouvrier

sera grand, médiocre ou petit dans ses œuvres, suivant les images dont il s'inspire, suivant les vérités de l'univers dont il s'entretient, suivant les bons ou mauvais conseils qu'il adopte. Un palais peut être couvert d'ignobles tentures: un cerveau normal peut loger un ouvrier idiot ou perverti. Trois jours après le retour de l'île d'Elbe, on exécuta sur la place de Grève le nommé Dautun, officier en demi-solde et assassin de son propre frère qu'il avait mutilé pour l'enterrer en détail; cet homme présentait une ressemblance avec Napoléon à tel point qu'on se hâta de cacher cette tête outrageante pour notre César. Faudrait-il conclure de ce hasard des choses que Dautun était un Napoléon manqué? Ce n'est pas la forme de la tête qui fait un homme moral, elle peut tout au plus faire pressentir les tendances et les instincts.

Nous avons vu le profil napoléonien chez des idiots et des forçats. Oui, j'ai signalé comme tel un condamné couché à l'hôpital: sa tête carrée, son beau front, la triste expression de son œil bleu, jusqu'à la lèvre et au menton classiques, tout éclatait à-la-fois sur cette figure. J'en fis la remarque à mes élèves, et tous me crurent sur parole, quoique Napoléon soit l'un des hommes que le burin ou le pinceau aient le plus fidèlement reproduit, et, qu'il soit une de ces créations sublimes qu'une âme jeune se plaît à ébaucher dans les scènes inexplicables de certains rêves. Or, ce

forçat n'était ni plus ni moins qu'un homme vulgaire, de l'espèce la moins intéressante, de celle qui cherche une ressemblance pour extorquer de l'or, en un mot un faussaire. Vu de près, le profil s'évanouit à moitié, et l'examen de la tête nous démontra les contours latéraux affaissés, un aplatissement de la partie postérieure, à l'endroit où les phrénologues placent l'estime de soi. Ce qui faisait croire à l'illusion d'une tête carrée, c'était d'abord un large front et des reliefs très marqués sur les points périphériques parcourus par une ligne qui des bosses coronales ceindrait la tête, région où nous plaçons le siège de l'intelligence. Les bosses de l'imitation et du vol, voilà les excitateurs de cette existence morale, qu'une fausse induction, qu'une étude à distance nous faisait apparaître grande et méconnue. Revenons à notre sujet.

D'après tout ce que nous avons dit, le paysan corse, et c'est un bon titre pour lui, est doué de toutes les vertus et de tous les vices de la société dans son enfance, de celle qui se rapproche le plus de la société que les poètes ont rêvée sous le nom de l'âge d'or. Si le Corse a des vices comme le soleil a des taches, avouons du moins que ses vertus de tous les instans laissent bien loin derrière lui la morale de convention que les gens de bon ton appellent l'art du monde. La perfectibilité du Corse est immense; celle de bien d'autres peuples est finie.

Cependant ce pays est celui qui produit le plus de meurtriers. Il serait encore celui qui fournirait le plus d'incendiaires, si les agens du pouvoir ne craignaient point de s'exposer en pure perte pour l'exemple, et si, lorsqu'un bel arbre brûle pour réchauffer un paysan, ils osaient venir à lui et s'emparer de sa personne. Pourquoi cela? L'arbre est à son pays, et en se servant de ce que la nature lui donne, il en use pour se réchauffer lorsqu'il a froid, comme il se sert de son ombrage durant les chaleurs de l'été. Il ne voit là qu'un droit naturel dont nous traiterons ailleurs.

L'affaire du meurtre est bien autrement importante et mérite toute la sollicitude des législateurs. Depuis que la France croit posséder cette colonie, qu'a-t-elle fait pour éclairer l'intelligence d'un paysan jusqu'à la simple notion de ce qui sépare la raison du préjugé? Rien. Une morale douce et conciliante prêchée par les frères de la doctrine chrétienne, et en langue française, pouvait éteindre cet instinct de vengeance, et amener à la longue le triomphe de la raison sur le préjugé. L'immense orgueil d'un Corse, source de son irritabilité naturelle, ne peut être vaincu et brisé que par le modèle des vertus vivantes, sans cesse en éveil pour solliciter et convaincre le *moi* égaré. Les ecclésiastiques du pays ont livré de grands combats dans leur âme, s'ils ont terrassé le démon de l'orgueil et s'ils ont pu vaincre,

le préjugé des *vendotte*. Nous avons vu aux galères le curé d'une grande bourgade de la Corse; il était convaincu d'avoir forfait au vœu du célibat et d'avoir tué sa fille au moment qu'elle contractait un mariage contre son gré. Cet homme, forçat exceptionnel par son mérite, était, comme il le disait lui-même, *porco* par ses désirs charnels et *bestia* par sa cruauté envers sa race. C'est de ce forçat que nous tenons une foule de détails sur les mœurs corses et sur le meilleur mode à suivre pour déraciner des préjugés aussi vigoureux et aussi profondément enracinés que le pin des forêts. Il opinait toujours pour la morale évangélique prêchée par des membres du bas clergé. La raison de l'exclusion des siens, nous l'ignorons. Peut-être était-elle dans ses propres convictions comme résultat de son expérience? Ce malheureux prêtre mourut au bagne de Toulon; il se nommait *Peretti*. Pendant toute sa captivité, il fut admirable de piété et de résignation; il gagna la maladie qui le fit périr, au lit d'un compatriote frappé du typhus. C'était une tête corse ornée de ses plus beaux attributs.

Il y a des préjugés qui s'incrustent en traits ineffaçables dans l'esprit de l'homme; ils semblent cimentés par le sol, par la race et par le sang. La *vendetta* corse est le plus terrible exemple que nous puissions invoquer. Otez de ce peuple la vengeance qui, après tout, n'est que l'argument *ad hominem*,

justice sauvage et brutale, et vous aurez dans la Corse le seul point du monde ancien et moderne où se soient conservées dans toute leur pureté les mœurs saintes et patriarcales. Et la France ne fera rien pour s'attacher cette terre promise? Ne connaîtra-t-elle cette île que par les invectives de ceux qu'elle y envoie et les croira-t-elle, parce que, comme Sénèque exilé des voluptés et des pompes de l'empire, ils écriront : « La *première loi* d'un Corse est de se venger, la *seconde* de mentir, la *troisième* de ne pas croire aux dieux. » Et c'est par Sénèque, c'est par un illustre proscrit de la cour de Néron, que s'est transmise jusqu'à nous la bulle d'ostracisme contre tout ce qui est Corse des montagnes.

Presque tous les condamnés de cette île l'ont été pour cause de meurtre. Le vol, le viol et l'incendie ne sont pas fréquens dans un pays où il n'y a pas de pauvres dans l'acception du mot, où chacun se marie à l'âge voulu, et où l'on ne met le feu à un arbre que dans la seule intention de se chauffer. Une éducation morale et chrétienne, en aplanissant les angles de la susceptibilité de ses habitans, aurait des résultats infinis pour l'amélioration de cette France d'outre-mer. Oui, s'il y a une autre France que celle du continent, elle n'est plus ni dans le nouveau monde, ni en Afrique, elle est à trente-cinq lieues de nos côtes dont elle est rapprochée par la navigation à la vapeur. Voici un exemple de l'influence religieuse sur l'esprit de ven-

detta: Un paysan en tue un autre; le meurtrier est arrêté, et le jury le condamne aux galères perpétuelles. Ces deux malheureux avaient chacun un fils auquel ils avaient donné une certaine éducation. Le fils du mort écrit à son ami et lui conseille de fuir parce qu'il doit une réparation à son père. L'ami d'enfance quitte donc le sol natal et se résigne à aller vivre en Sardaigne. Un an après son père meurt au bagne, et alors, pensant que tout motif de *vendetta* est désormais éteint, il écrit au fils de la victime, et le supplie d'oublier le passé et de lui permettre son retour dans le pays. « Garde-toi, lui répond-il, de reparaître en Corse; ma barbe ne cesse de pousser et la chemise de mon père est encore teinte de sang. » L'exilé ne tint aucun compte de cet avis et revint dans son village, pour respirer l'air natal une dernière fois. Arrivé dans sa bourgade, il se rendit incontinent dans l'église et fit prévenir son ami, ou plutôt son plus cruel ennemi par préjugé, de venir le tuer. Ce dernier ne manqua point au rendez-vous; mais soit retour aux souvenirs de l'enfance, soit la crainte de commettre un assassinat dans le saint lieu, il lui tendit la main, fondit en larmes, l'embrassa; et le suppliant de l'attendre, il alla quérir sa mère en l'entraînant de vive force à l'église : « Tenez, dit-il, voilà le fils de l'assassin de mon père, et voilà son poignard; tuez-le, si vous l'osez, je ne puis être que votre complice. » Est-

il nécessaire d'ajouter que la mère n'osa point?

Les convicts de *vendetta* vont très souvent au bagne de Toulon au lieu de porter leur tête sur l'échafaud. Ils préféreraient cette dernière fin, parce que la mort est pour eux, comme pour les peuples qui n'ont point touché aux jouissances du luxe, un terme naturel aux peines de ce monde. Ces montagnards traqués dans les makis où sont amoncelés sur eux tous les maux possibles, ne fuient pas la mort; ils vivent pour saisir l'instant de se venger, et ils se tueraient eux-mêmes lorsqu'ils sont arrêtés, si l'espoir d'en venir à leurs fins ne leur faisait prendre le parti de vivre. Du reste ce peuple est ainsi fait pour la vengeance, comme pour les sentimens les plus nobles et les plus généreux; s'il vous aime, il est à vous à la vie, à la mort. S'il a pour vous de l'admiration, il sera fanatique de votre gloire, il se dira votre ami, votre parent.

Lorsque Bonaparte revenant d'Egypte entra dans le port d'Ajaccio, un petit bateau corse lançait en signe de réjouissance sa mince volée avec son unique pierrier : le boulet laissé, par mégarde, enleva à l'imprudent artilleur la main qui refoulait le canon, elle ne tenait plus à l'avant-bras que par un lambeau de chair. Croyez-vous qu'il lâcha prise et que son enthousiasme en fut refroidi? Pas du tout : cette main pendante s'agita toujours en signe de vivat, jusqu'à ce que le canot qui portait le grand Corse fût passé.

Lorsque Napoléon fut descendu dans la modeste demeure de ses aïeux située dans l'étroite rue Saint-Charles, il fallait voir comme la population s'y portait par torrens et de combien de *cousins* la nature le dota pendant six jours. Chacun voulait être de son sang, et au dire d'un témoin oculaire, Bonaparte aurait pu sans peine improviser une armée de douze mille hommes par le seul ascendant de son nom et de sa fortune.

Ce que nous disons de l'impassibilité corse devant la mort nous a toujours paru un chef-d'œuvre de sentiment religieux. Quand tous ses moyens de *vendetta* lui sont ravis, qu'il va cesser d'appartenir à la terre, alors il se tourne vers le ciel et il meurt en martyr. Sa mort n'est pas celle du Maure égyptien qui, condamné à périr par la corde, au nom de Méhémet-Ali son gracieux souverain, tressait lui-même l'instrument de son supplice en causant avec sa femme et ses enfans, quoiqu'il ne fût gardé que par un seul sbire fumant sa pipe à dix pas de lui. Non, cette manière de mourir est par trop stupide, et nous qui l'avons vue n'en avons éprouvé ni pitié, ni émoi. Ce Maure n'avait jamais vécu de la vie d'homme: il était au-dessous d'un ruminant. Pour voir mourir un homme dans toute sa dignité, contemplez un criminel repentant sur la place publique de Bastia: rien n'est solennel et grave comme cette cérémonie funèbre. C'est le coupable lui-même qui

ordonne la pompe de ses obsèques. Il meurt, et s'il est innocent, il a protesté contre son arrêt, en attestant Dieu qui va le recevoir. Alors malheur aux jurés qui l'ont condamné! Si ses dernières paroles sont accompagnées par un de ces hasards sur lesquels la volonté de l'homme ne peut rien, si la mort d'un bandit est suivie du tonnerre, d'un orage, oh! alors Dieu a parlé, le martyr est au ciel, et un grand malheur plane sur l'île. Il est fâcheux de le dire, dans l'application de la peine de mort, les jurés ont été quelquefois sous l'empire d'une illusion qui a dû coûter plus tard bien des remords. L'échafaud de la Corse a été arrosé plus d'une fois d'un sang pur, ou du moins des assassins arrêtés plus tard ont assumé pour leur compte des crimes punis sur d'autres. Cela est-il toujours vrai? Un assassin bien convaincu et s'avouant lui-même criminel, ne pourrait-il se faire plus coupable qu'il n'est? N'y a-t-il pas dans cet aveu tardif un nœud du caractère énigmatique du Corse des montagnes? Viterbi condamné à mort s'est pourvu en cassation dans le but de se donner le temps de mourir, de refuser toute nourriture et de noter avec soin les transes de l'agonie. Plus tard, un bandit s'est avoué criminel à la place de Viterbi. Si cela est pour ce dernier et pour d'autres, nous concevons la répugnance des jurés corses a prononcer la peine de mort; mais si par hasard, c'était autre chose : si les bandits des montagnes,

hommes *diserts* et adroits, en étaient venus au point de mettre un juré aux prises avec sa conscience, afin de lui ravir son libre arbitre dans l'exercice de son droit de vie et de mort, que diriez-vous?

Je ne sais pas de plus profonds politiques que quelques-uns de ces hommes vêtus de bure: ils en apprendraient à des Talleyrand et à des Metternich. Quoi qu'il en soit, l'institution du jury en Corse est presque ébranlée par des motifs différens de ceux qui l'ont affaiblie en France. Outre mer, il n'est pas possible de punir un coupable à moins de se dévouer en victime pour le triomphe des lois, et l'on meurt rarement pour elles quand on est bourgeois et père de famille. Voyez-vous d'ici le juré de Bastia se rendant à l'audience et recevant une missive qui lui annonce la mort, s'il condamne l'accusé mis en cause? Il en résulte que, malgré les preuves du fait, la conscience du juré articule toujours des circonstances atténuantes; la vie est sauve, et le bandit part pour les galères avec la frêle espérance du retour.

Quelquefois ces bandits, qu'il ne faudrait pas confondre avec les assassins de grande route, parviennent à s'échapper; s'ils franchissent les murs de la prison, ils sont assurés de leur salut. Quel Corse indigne se refuserait à cacher un *poverino?* Un bandit, quel qu'il soit, est toujours un homme, et sa victime quelque intéressante qu'elle ait été, n'est plus de ce monde. Le ban-

dit échappé à la justice retourne aux makis ou bien passe sur le continent. Un meurtrier de haute renommée, Gallucio, s'enfuit en Grèce lors de la guerre de l'indépendance et se battit en véritable chevalier du Christ dans plusieurs combats, notamment à la journée de Peta. Le fameux bandit Théodore, celui qui fut si long-temps la terreur des gendarmes et dont le regard d'aigle les apercevait du haut des pics où il faisait sa demeure, qui mourut dans une embuscade de huit voltigeurs corses, et qui frappé à mort entra dans une chaumière, s'arcbouta contre le mur et mourut l'œil fixé sur la porte et le doigt sur la gachette de sa carabine ; ce Théodore, dis-je, nous a avoué tous les malheurs de sa vie errante. « J'irais bien servir le Pape, mais voudrait-il d'un brave ? La France n'a pour moi qu'un échafaud ou une prison, par Dieu saint, je n'aurai ni l'un ni l'autre ». C'était à une époque où la terreur de son nom était si grande que, s'il eût traité de la paix, on eût accueilli ses propositions. Il était alors dans les makis de la vallée du Liamone. Il ne nous fut pas difficile de reconnaître au milieu d'un fourré impénétrable, le terrible Théodore. Il était assisté d'un petit homme, trapu, borgne, vrai type de bandit de bas étage : c'était Brusco son compagnon.

Pour Théodore, c'était autre chose : sa physionomie brune, courte, animée, son regard de fauve tour-à-tour sombre et plein d'une ineffable douceur,

sa jolie tête bouclée à contours latéraux prononcés, mais concordant avec une heureuse saillie des hémisphères, tout composait un ensemble qu'on avait de la peine à reconnaître pour être celui d'un bandit. — « Pourquoi tant de meurtres? lui dit un officier de marine avec lequel j'étais en course. — Eh! dit le bandit en souriant avec amertume et regardant le ciel, *necessità*. — Ne crains-tu pas d'être arrêté, qu'on te trahisse? — Oh! pour cela, non. Moi, toujours en garde avec mon fusil, je franchis quinze pieds d'un seul bond ». Et je ne pus m'empêcher d'admirer ce beau jeune homme, qui s'agitait comme un lion en cage devant nous, parce que mon compagnon lui avait dit qu'un habitant de la vallée l'avait prévenu que Théodore lui enleverait son fusil. Nous restâmes convaincu que l'imprudent délateur de Théodore serait mort une heure après, si nous n'avions pas eu la prudence de taire son nom.

Nous en avons dit assez sur la Corse, pour faire comprendre que cette île peserait d'un grand poids dans la balance des intérêts de la France, si la France trop préoccupée au-dedans et trop distraite par les affaires du dehors, le voulait bien. Éveiller l'enthousiasme corse pour tout ce qui est juste et grand; le conduire par degrés et par des lois d'exception fondées sur le caractère et les mœurs du pays, voilà d'abord pour les moyens moraux. Pour le reste, nous osons avancer qu'un prince français, vice-roi de la Corse, et

avec lui des hommes qui ne traiteraient point d'exil un temps consacré à resserrer par des liens indissolubles l'union des deux peuples, feraient le complément infaillible d'une entière régénération.

On connaît déjà toute notre pensée sur les bandits et sur les immenses avantages que la société et la civilisation du pays y auraient gagné, si pour le crime de *vendetta* que la seule et absolue matérialité du fait doit faire qualifier de meurtre, on avait par loi d'exception depuis 1815 employé des moyens autres que celui des galères et fondés sur la réclusion, le travail et la persuasion. Songez bien qu'un bandit du Fiùmorbo au bagne est un lion en repos; s'il doit y mourir, plus fataliste qu'un Turc, il attend avec *pazienza*, la volonté de Dieu. *Pazienza*, c'est l'*allah-kerim* de l'osmanli, et le Corse ne lui cède en rien dans la constante et stoïque application qu'il en fait. Ces hommes du bagne sont reconnus sobres, peu vicieux et faciles à mener. On n'a pas d'exemple d'un Corse assassin d'un surveillant. Hors de leur pays, ces insulaires ne sont plus les mêmes hommes; ils vivent au bagne sans se mêler aux autres. Tandis que les voleurs à temps reparaissent dans le monde plus experts et plus vicieux, les Corses qui sortent des galères n'ont rien appris; mais s'ils n'ont rien appris, comme disait leur Napoléon (il est à eux, nul des leurs ne l'a trahi), ils n'ont aussi rien oublié, et les maux qu'ils endurent en silence sous l'anneau

de la chaîne qui les étreint, seraient bientôt vengés, s'ils avaient le pouvoir de se libérer une heure. A quoi sert donc une peine qui ne remédie à aucun mal? Chez un peuple civilisé, à quoi bon des lois qui ne savent que punir sans résultat moral? Voici quelques types de galériens corses.

Marchangesi n° 29,065, né à Ajaccio, âgé de vingt-cinq ans, condamné à perpétuité pour meurtre. Il est marié et a un enfant. Il sait lire et écrire. Nous avons cherché en vain à mettre ce forçat sur le chemin de son drame, car c'est presque toujours la fin d'un drame qui conduit ses compatriotes à Toulon. Il nous a répondu, ce que vous disent tous les Corses, lorsqu'ils daignent vous faire part de ce qui est leur affaire et non la vôtre. La crainte de vous faire pitié autant que l'orgueil de descendre au rôle d'accusé, leur clôt la bouche. Et cependant ces hommes qui semblent n'avoir de langue ni écrite, ni parlée, comparaissent aux assises avec assurance et plaident leur cause avec une adresse que ne désavouerait pas le plus habile défenseur qui en fait son métier. Tout ce que j'ai pu tirer de Marchangesi, c'est que son malheur provient d'une *inimicizia di sangue*. Entendez-vous? Une inimitié de sang, c'est-à-dire, une maladie dont les galères ne le guériront certainement pas et dont la femme, son épouse, véritable fille de race, transmettra et fécondera le germe dans le sang du fils. Ainsi l'échafaud

ou les galères en punissant un meurtre en préparent plusieurs autres, et à ce sujet je connais un grand personnage corse qui arrêta les poursuites contre le meurtrier d'un membre de sa famille, par un motif bien compris de l'intérêt de tous les siens.

Marchangesi porte une belle et noble tête, elle a 0,569 mill., de circonférence ; les contours latéraux et inférieurs nivelés et arrondis dans tout leur ensemble, annoncent la pondération des penchans violens. Il a aussi un beau front sur lequel est empreint l'organe de l'idéalité. Les hémisphères plus longs que larges, sont légèrement voussés. Il est ainsi noté dans mes observations: Marchangesi — profil napoléonien — tête à métaphysique, etc.

Autre exemple. — Stefani, n° 29,530, âgé de dix-neuf ans, né à Ajaccio, condamné à vingt ans pour assassinat. Il est célibataire, il sait lire et écrire. Ce forçat porte une tête commune, elle n'a que 528 millim. de circonférence. Les contours latéraux et inférieurs du cerveau sont affaissés. Les organes de l'acquisivité, ceux de la circonspection bien développés, révèlent plutôt une tendance au vol et à la ruse. Son expression faciale rappelle celle de la fouine. Néanmoins il est condamné pour fait de *vendetta*.

Les exemples de condamnés corses pour crime de *vendetta* semblent être tous frappés au même

coin. Rien de prime abord, de quelque manière qu'on observe ces malheureux, ne vous laisse un soupçon sur ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont pu être dans le monde. Un phrénologue, un physionomiste exercés ont mille moyens pour pressentir le caractère d'un homme, même sans l'avoir vu ni agir, ni parler. Un filou, un escroc, un voleur, se décèlent autant par le jeu de leur physionomie, que par des protubérances significatives; ces dernières ne sont même reconnues que lorsqu'on a lu sur la face des condamnés, qu'elles peuvent exister. Ainsi l'habitude d'étudier les physionomies d'après l'expression vous dénonce un voleur, même sans effort de la part de l'esprit. Il semble que le phrénologue porte avec lui l'image du genre avec lequel il trouve les ressemblances qu'on lui présente.

Il n'en est point ainsi du Corse au repos. On nous dira, en commençant notre visite, qu'il est entré parmi les forçats malades un meurtrier. S'il est Corse, je ne le trouverai pas, à moins qu'il n'ait parlé, ou qu'il n'ait à un degré saillant le type physiognomonique du pays. Certainement l'île de Corse est bien le département qui fournit le plus de meurtriers, mais elle est aussi celui où la phrénologie recueille le moins de preuves isolées de ce qu'elle avance, à moins qu'on ne regarde comme preuve suffisante les reliefs uniformes des côtés du crâne. Quant à la bosse isolée et reconnue

comme devant appartenir aux meurtriers, elle n'existe pas une fois sur douze, ce qui est bien loin de fournir une garantie des pronostics phrénologiques. Considérez, en effet, le meurtrier corse du point de vue où le placent lui-même un faux point d'honneur, une mauvaise entente de la société dans laquelle il vit et dont il ne se doute guère, et vous serez forcé de le plaindre, peut-être même d'accuser ceux qui n'ont presque rien fait pour le sauver de son erreur sur les hommes et sur les choses.

Il est inouï que jamais le premier coup de poignard ait été donné par l'offenseur, c'est toujours celui qui a le droit et la raison de son côté qui appelle le sang par le sang. Nommez cela comme vous voudrez, assurément c'est justice brutale que je l'appellerai. Il faudra bien long-temps encore pour que l'on parvienne à convaincre un Corse des montagnes qu'il est mal de tuer son prochain pour une injure à laquelle, sur le continent, on répond par un sourire; que lorsqu'il se croira offensé, il devra dormir sous le cauchemar de sa haine vaincue jusqu'au lendemain, et que, courant déposer sa plainte au tribunal le plus voisin, il trouvera, après de longs débats, une justice ferme et protectrice.

Mais le Corse qui ferait un jour l'apprentissage de ce mode de punir un ennemi, n'en voudrait pas pour tout l'or du monde; il préférera

toujours, tant que vous n'aurez point en lui déraciné ses préjugés, tuer son offenseur et mourir après.

Les galères ou l'échafaud, pour cause de *vendetta*, ont eu de fatales conséquences pour l'émancipation intellectuelle des montagnards; ils ont arrêté l'essor français qui, sans nul doute, aurait atteint le peuple des pics de la Corse. Nous avons été moins habiles que nos glorieux ancêtres. Certes, lorsque le vaillant et rude Sampiero général des Corses, et dont la forte épée au service de la France avait repoussé de l'île les Génois, si cette noble espèce de paysan parvenu, dis-je, eût été punie par la potence ou les galères, du crime authentique d'avoir étranglé sa femme à Marseille, la fière Vanina d'Ornano, la France d'alors eût sans nul doute vu la Corse lui échapper. Le roi ferma l'oreille aux sourdes rumeurs des courtisans, et lorsque Sampiero parut à la cour, après le meurtre de sa femme, nul ne songea à voir en lui un assassin. Un seul, et c'était un couard, osa le menacer du courroux de sa majesté. Sampiero répondit froidement: « Que lui importent les torts de ma femme, si je le sers bien? »

Du reste, nous avons l'habitude en France d'appeler bandit quiconque en Corse est convaincu d'un assassinat; et sans vouloir remonter à la cause, nous enveloppons tous les habitans des montagnes dans

la même accusation. J'ai vu un père meurtrier de son fils, et cependant jamais homme malheureux n'a pris autant sur ma pitié; il était bien à plaindre, car son crime était autant l'œuvre de ses sublimes préjugés que celle d'une civilisation que nous avons voulu faire pénétrer par le gros bout dans l'âme des Corses. Voici le fait : Un enfant gardait sur la montagne le troupeau de son père; deux gendarmes passent et demandent au jeune pâtre s'il n'a point vu deux hommes vêtus de telle manière et armés jusqu'aux dents. Le jeune berger les a vus, leur a parlé, mais il ne veut rien dire. Les gendarmes ont alors recours à la corruption; ils font briller à ses yeux des pièces d'argent, et achètent ainsi son secret. Bientôt le père arrive sur les lieux, et l'enfant lui raconte ce qu'il a vu, ce qu'il a dit. Soudain le sang corse bouillonne; ce nouveau paysan du Danube, court à la ville, demande audience au juge et lui adresse des plaintes sur l'administration française qui, pour arrêter des bandits, soudoie l'innocence d'un enfant et le corrompt dans son honneur. Il paraît qu'ayant trouvé un magistrat moins endurant que le sénat de Rome, ce père susceptible et par trop intraitable fut renvoyé avec son argent, qui n'était à personne qu'à son enfant, puisqu'il avait payé son secret.

Sans s'en douter, le fonctionnaire venait de prononcer l'arrêt de mort du jeune pâtre et la peine

des galères pour le meurtrier; en effet le père armé de son fusil accourt sur les lieux où son fils l'attendait; et lui-même attachant une bourse au cou de son enfant, s'écria: « A genoux, malheureux! et puisse ton sang laver la tache que tu as faite à mon nom! Que Dieu te pardonne; pour moi, jamais! » Le coup part, une jeune victime tombe, et le père se fait bandit. Eh bien! vous qui admirez le stoïcisme antique de ce noble et dur Romain qui préfère condamner son fils à la mort, pouvant lui pardonner, n'aurez-vous pas une de ces formules de consécration glorieuse pour cet homme, qui aime mieux tuer lui-même son enfant, que de le laisser vivre avec une tache sur son honneur? Ce que vous appeliez vertu dans un général d'armée sera-t-il crime chez un paysan de la Corse? Les vertus, ou ce que nous nommons ainsi, ne sont-elles pas de même nature dans tous les temps et en tous les lieux?

Le plus grand mal d'une *vendetta* n'est point le forfait lui-même, mais bien les haines qu'elle fomente et les crimes nombreux qu'elle prépare dans l'avenir. Celui qui tue son pareil pour se venger d'une insulte, tuera, s'il le peut, celui qui prendra la défense de son ennemi mort; et en raisonnant ainsi, il ne doit plus jamais s'arrêter dans la voie des meurtres et des assassinats; il devient réellement, par l'habitude, un monomane homicide. C'est la maladie incurable des anciens bandits, de ceux que

l'opinion signale depuis long-temps, et dont la mort ou l'arrestation retentissent dans l'île comme s'il s'agissait d'un tigre qui désolerait une contrée. Nous en avons un au bagne de Toulon, singulier Corse s'il en fut jamais, et auquel, par une ressemblance historique, on a imposé le surnom de Louis XI. Son histoire, il ne veut la dire à personne; c'est toujours l'éternelle répétition de l'*inimicizia di sangue*. Le nom qu'on lui donne au bagne, n'est pas, dit-il, le sien, c'est celui d'un autre avec lequel on le confond; il se donne un nom pompeux et emphatique que nous ne lui contesterons pas : d'ailleurs, c'est une mode en Corse, de donner aux garçons des noms emblématiques d'une haute destinée, et aux filles, ceux de quelque symbole chrétien, tels que *Annunciata, dolari?* (annonciation, notre mère des douleurs). Un père, au berceau de son fils, écoute la matrone qui vient prédire à son sang tout ce qu'il souhaite dans sa vanité, un excès de bravoure, un excès d'honneur. Son fils est désormais un héros futur, il l'appellera Achille, Hercule, *Semi dei* (demi-dieu), *Ogni santi* (tous les saints), *Vinci guerra* (vainqueur à la guerre). Ce que nous disons ici n'est point indifférent à la solution du problème corse. Napoléon lui-même, alors que sa main touchait au ciel, n'était point encore lavé de la rouille des préjugés de son enfance. Il se rappelait toujours et comme une superstition en laquelle il avait une en-

tière foi, que *Napoleone* signifiait *Lion du désert*. Ce nom pour lui était magique, et qui sait s'il eût osé revêtir la pourpre impériale et prendre la couronne, s'il avait porté un nom qui eût rappelé quelque chose de ridicule ou d'abject?

Revenons à notre Louis XI. Cet homme étrange réunit sur sa physionomie ardente et expressive tout ce que le drame corse peut exprimer, le mélange du sublime et du barbare. Les êtres vulgaires qui l'abordent sont ceux pour qui un galérien dans les fers est une méchante bête dont l'étude est inutile et dont la vue occupe un moment de loisir. Il est bien rare de rencontrer un homme assez grand pour consentir à voir dans un forçat un homme comme lui. La commune vanité ne descend pas si bas. Or, Louis XI, coupable de plusieurs meurtres, était parvenu à s'enfuir de son île et à pénétrer dans la Rome pontificale. Là, sa piété onctueuse, presque ascétique l'avait fait remarquer. Alors il demanda et obtint d'entrer avec un grade dans les troupes à cheval du pape. Quoique son signalement eût été donné après sa disparition du pays, personne n'aurait osé chercher un assassin dans un modèle de douceur et de résignation. Cependant notre homme vêtu d'une peau de saint se lassa de son rôle et laissa percer quelquefois les dents du tigre. Il advint que ne pouvant plus contenir ses fureurs périodiques, il fut considéré comme atteint de manie

homicide, garrotté dans ses habits de carabinier du pape et renvoyé dans son pays. Les tribunaux reconnurent un ancien bandit, qui peut-être jouait le rôle d'aliéné; ils commuèrent la peine de mort prononcée par contumace, et l'envoyèrent au bagne de Toulon.

Un forçat qui arrive atteint de manie est incontinent le lot du médecin. Ce rusé bandit, bien maintenu dans sa chemise de force, refusa tout moyen de guérison, toute espèce de nourriture, toute consolation. Plongé dans un profond silence, il ne voulait rien que de l'eau froide dont il buvait à outrance. Quelques jours après son entrée, il s'humanisa : il vit en nous ce qu'il cherchait, un homme qui consentait à respecter sa vanité de Corse et à voir en lui autre chose qu'un assassin de grande route. Alors il voulut bien me parler et manger pour l'amour de moi. Cette fauve humaine sait lire, écrire, possède à merveille l'histoire des dogmes de l'église; comme le musulman pour le coran, il croit que tout ce qu'un homme doit savoir est renfermé dans la Bible. Il est doué d'un excès de vie et d'intelligence. Son œil brillant et d'un noir de jais, sa pupille ardente semblent creuser dans votre âme pour y voler votre pensée sur son compte. Quand on lui presse la main sur la tête, en signe de bons rapports avec lui, on le sent frissonner. Cet homme singulier a été fanatique du crime, comme il l'eût été de la vertu sans un premier assassi-

nat. Il a du lynx et du lion sur la figure et il ne porte sur son crâne ni le relief de la combativité, ni celui de la cruauté, ni celui du vol. Sa tête est régulière et normale. Autant dans le calme des passions, il paraît doux et bon, autant, pour peu qu'on l'irrite, il se montre ce qu'il a été sur les montagnes de son pays. Alors son regard est foudroyant, et s'il sourit, on peut croire au sourire d'un démon.

Le surnom de Louis XI a été suggéré par un point de contact que ce forçat offre avec le monarque superstitieux et profond politique, qui commença en France l'ère d'émancipation du peuple par l'abaissement des puissans. Notre Corse porte autour du cou un collier de médailles bénites par le pape; là se trouvent de compagnie des saints corses, des madones, des papes canonisés. Je ne doute point que chaque médaille ne marque un souvenir d'assassinat et de pardon. C'est un véritable Zampa que le bagne possède en lui. Cet homme pétri, selon nous, des vices et des préjugés de son pays, est un criminel à part. Il est moins que cela sans doute; car appelé à prononcer sur son état, nous croirions dire vrai, en le signalant comme atteint de manie intermittente et comme sujet médical.

En voilà assez sur le département de la Corse et sur les mœurs de la population des montagnes. Ce pays sur lequel on a tant disserté sans le connaître,

qu'on a francisé pourtant, sans se rappeler que la France ne s'est faite que par degré puissante et éclairée, mériterait bien qu'on s'en occupât avec le sincère désir de le façonner à nos mœurs, de l'identifier à nous-mêmes. Espérons néanmoins que les améliorations qu'on a commencé à introduire en Corse depuis 1830 continueront d'avoir lieu, et que grâce à l'infatigable activité du préfet actuel, M. Jourdan, qui depuis dix ans s'est pour ainsi dire fait Corse, pour étudier en philosophe et en sage administrateur le pays qui lui est confié, nous verrons enfin cette contrée devenir un département français dans le sens réel et non fictif de ce beau nom.

Voici le nombre des individus qui ont été écroués dans les prisons de Bastia, pendant l'année 1839: (1)

MAISON D'ARRÊT.	
Port d'armes prohibées....	44
Coups ou blessures.......	62
Vols.................	16
Attentats aux mœurs......	2
Diffamation............	2
Vagabonds.............	2
Outrages publics.........	2
Meurtre par imprudence...	2
Rébellion.............	2
Acquittés..............	50
TOTAL....	184
A la maison de justice....	84
TOTAL GÉNÉRAL	268

MAISON DE JUSTICE.		
Pour meurtre :	à la réclusion...	5
	à l'emprisonnem.	18
	aux fers.......	3
Assassinats :	aux fers tempor.	4
	aux fers à perpét.	5
Tentatives d'assassinat :	aux fers.......	3
	à la réclusion...	1
	à l'emprisonnem.	10
Blessures graves........		4
Attentat à la pudeur......		1
Rébellion.............		1
Vols.................		9
Acquittés..............		25
TOTAL....		84

Le terme moyen de la population des prisons de Bastia est de 300 à-peu-près par an.

(1) Nous devons ces renseignemens à l'obligeance du docteur Arrighi de Bastia qui les a communiqués au professeur Jules Cloquet.

Affaires qui ont été portées aux assises pendant l'année 1840.

Assassinats	25
Tentatives d'assassinat	8
Meurtres	13
Tentatives de meurtre	10
Blessures graves	5
Violence envers les parens	1
Infanticide	1
Enlèvement de mineurs	1
Rébellions	2
Vols qualifiés	14
Viols sur des petites filles de moins de onze ans	2
Faux	2
Incendies	3
Faux témoignage	1
TOTAL	88



CHAPITRE QUATRIÈME.

DES DIFFÉRENTES CLASSES D'ASSASSINS. — DE LEUR PSYCHOLOGIE.

Condamnés politiques ; la morale les absout des bagnes. — Trestaillon ; ses complices aux galères. — Complices de crimes politiques. — Les Vendéens insurgés. — Forçats de l'Algérie : Juifs, Maures et Kabaïles. — Origine, mœurs et passions des indigènes de l'Afrique française. — L'Arabe et le Kabaïle aux galères. — Crâniologie. — Mon Hercule *Farnèse*. — Le *Marabout*. — On devient assassin. — Il a manqué d'une bonne mère. — Psychologie du criminel. — Le voleur meurtrier. — Fausse idée d'un bagne en France. — De l'imitation : c'est le grand mobile de l'éducabilité sociale. — L'imitation; fatalité d'une faible et fausse intelligence. — Exemple inexplicable. — Une révolution; Robespierre, Napoléon, Palafox. — Un Lacenaire et ses pareils aux bagnes. — Scène de Shilock aux galères. — De la défense des assassins. — La civilisation, arbre du bien et du mal. — De l'abolition de la torture. — L'imitation du bien et du mal dans l'enfance. — Un bagne est la fondation d'une *œuvre de charité* pour les criminels. — Distinction des forçats voleurs et assassins. — Les grossiers. — Les lettrés. — Suicides des forçats. — Les *circonstances atténuantes* formulent une accusation contre la loi qui les admet. — Type idéal d'un forçat phénomène. — Histoire de Petit, sa vie, ses mœurs, sa littérature, sa fin. — Style des forçats lettrés. — Des complices d'homicides volontaires et d'association avec les voleurs. — Des *parricides*.

Sous le nom générique de ***meurtriers***, la loi a confondu dans le bagne des criminalités diverses qui, isolées du vaste creuset dans lequel on a cru les soumettre à une sorte d'épuration, paraîtront

toujours ou mal jugées ou trop peu punies. La définition bien ou mal interprétée de participation ou de complicité au meurtre, a fourni maintes fois des victimes aux galères et non des coupables.

A mesure que la société franchit les degrés élevés de la civilisation, l'homme du lendemain n'est plus celui de la veille; il est citoyen, il veut et il a en effet une part de pouvoir. Un citoyen obéit à une religion politique, il sert un parti, il le suivra dans la ligne du juste et du vrai. S'il en devient le fanatique ou le déserteur, il est hors de la ligne droite, il doit s'égarer. Tant qu'il poursuit à froid et dans le calme des sens ce qu'il croit être le sentier du bien, son erreur, si c'en est une, n'est subversive ni de l'ordre politique, ni de l'ordre moral : c'est une couleur et rien de plus. Lorsque les partis descendent dans la rue, le devoir de l'honnête homme est de soutenir de tous ses moyens ce que nous appelons sa foi politique; lorsque l'épée rentre dans le fourreau, à la satisfaction du plus grand nombre, celui qui combat encore en désespéré n'est que fanatique et ne doit point être confondu avec les criminels. La peine des travaux forcés que la restauration infligea à des fanatiques de parti, et qu'elle dénomma ***condamnés politiques***, ulcéra le parti dissident et n'émut en rien l'indignation publique contre ceux qu'elle chargeait de fers. Ce qui justifie souvent les mesures de rigueur,

c'est que du sang a été répandu, et que les auteurs ou les complices d'un meurtre, quels qu'ils soient, sans distinction de couleur, sont réellement passibles des exigences de la loi. Ainsi nous avons vu des militaires pris les armes à la main dans les rangs des Espagnols insurgés, lors de notre intervention dans la péninsule, et que les lois françaises relatives aux transfuges avaient frappés de la condamnation aux galères. Durant leur séjour au bagne, l'infamie qui s'attache au *bonnet vert* ne les avait pas même effleurés. Malgré tout ce qu'on pouvait faire pour les confondre avec la foule, leur délit exceptionnel les en a toujours isolés; ils étaient même l'objet des plus grands égards de la part des vrais forçats, sur lesquels ils exerçaient une sorte d'empire.

Les rigueurs qui ne s'expliquent pas par l'énormité du délit attirent les sympathies non-seulement de ceux qui souffrent ce qu'ils ont mérité, mais encore des visiteurs philanthropes qui conçoivent ce qui pourrait leur advenir, si, forcés de soutenir un parti, ils tombaient vaincus et tachés du sang de leurs ennemis. En bonne logique, nul ne contestera le *væ victis*, mais encore faut-il que le vainqueur soit généreux, et qu'il se contente de tenir son ennemi en chartre privée, sans vouloir le déshonorer. Les gouvernans sont les premiers à sentir le remords d'une peine énorme infligée dans l'effervescence de la révolte. En effet, lorsque les passions sont calmées, le

délit politique s'évanouit, et dans la condamnation des fanatiques ils éprouvent le cauchemar d'une mauvaise action. C'est ce qui est toujours arrivé; l'indulgence, cette vertu forcée des gouvernemens opposés qui se succèdent en peu de temps, a suivi ces mesures extrêmes, et on a fait un retour sur le sort des forçats politiques. Mieux eût valu ne point déshonorer ce que la société en masse ne regarde point comme une forfaiture à l'honneur. C'est ennoblir l'infamie d'un bagne, que d'y plonger un homme que ses amis libres et purs ne désavoueront jamais. Dans le chaud de l'accès des discordes civiles, le bien et le mal sont confondus et diversement interprétés. Les coryphées d'un parti, ceux qui briguent le rôle de porte-étendards, pervertissent à leurs idées la foule des hommes moutons, et les enveloppent dans leurs crimes ainsi que dans la juste punition que le retour des lois prononce contre eux. Le Trestaillon d'Avignon est mort en léguant au bagne de malheureux pères de famille, que des idées d'exaltation politique avaient un moment associés au char de ce fléau des révolutions.

La phrénologie reconnaît souvent des bosses énormes de la combativité et de la cruauté chez des hommes en qui l'on honore les vertus paisibles d'un bon citoyen, d'un fidèle serviteur. J'ai tâté toutes les protubérances de l'équipage d'une frégate de soixante canons : c'était *l'Iphigénie*, bâtiment mo-

dèle en station devant Alger en 1829, commandé par l'honorable et vraiment brave capitaine Latreyte; eh bien! les matelots, ceux en qui l'on reconnaissait l'adresse et le courage, étaient ceux dont la tête, aux yeux de Gall, eût été typique des hommes guerroyeurs et sans pitié. Or, ces matelots étaient bien les meilleurs enfans de Dieu qui fussent au monde. Jetez cet équipage dans le tourbillon des guerres civiles, qu'adviendra-t-il? Il est probable qu'un des leurs prendra le drapeau et le glaive; les autres le suivront. En temps de révolution, c'est ce qui arrive au pauvre artisan qui déserte son atelier pour se confier aux vaines promesses d'un inspiré de l'enfer qui prophétise à tous de vastes récompenses. Ainsi Trestaillon nous a légué ses complices; nous les avons vus au bagne de Toulon, et ces hommes, un instant royalistes enragés, n'ont jamais démenti, sous le poids des plus rudes travaux, le caractère patient et docile des moutons auxquels nous les avons comparés.

Un fait singulier que nous devons relater, c'est que deux forçats, accusés et convaincus de complicité avec Trestaillon dans l'affaire du maréchal Brune, ont été reconnus comme assassins ou plutôt comme prédestinés au meurtre. Ils avaient été confondus à dessein par le commissaire Reynaud parmi six cents condamnés à criminalités diverses; le docteur Voisin, qui s'occupait déjà de phrénologie,

les signala comme tels à la simple saillie des protubérances du meurtre. Voilà un succès dont la phrénologie peut s'enorgueillir, et je ne sache pas qu'on l'ait proclamé. Durant les guerres civiles, la moralité d'une nation sort des règles communes, et ce n'est pas lorsqu'un homme est en proie aux convulsions, qu'on doit chercher à définir son caractère. Ces deux complices de Trestaillon, avant ce fatal épisode, vivaient paisibles dans leurs ateliers; ils avaient entendu dire que l'infortuné maréchal était entré naguère dans Toulon, précédé d'un drapeau noir avec des têtes de mort peintes en blanc et portant ces mots : « Napoléon ou la mort! » Cela était vrai en partie, et avait suffi pour exaspérer une classe inintelligente qui a besoin d'un travail rude pour dompter ses funestes tendances. Oui, une foule d'ouvriers paisibles se réveillent lions quand l'émeute gronde dans les rues, par le seul fait de cette organisation cérébrale propre au Français, qui les passionne malgré eux pour la guerre et les hasards.

Les forçats complices d'un Trestaillon nous ont souvent inspiré de la pitié. Pourquoi direz-vous avec étonnement? Parce que je les ai vus au bagne, ce que sont dans leurs boutiques, les artisans les mieux famés ; qu'ils sont un disparate choquant avec ceux dont, selon leur argot impie, *la coloquinte aurait dû servir de boule au faucheur*, en d'autres termes, dont la tête était due au bourreau. Par exemple, après

les cent-jours, des jeunes gens de bonne famille d'ouvriers, à Tarascon, avaient entendu dire à l'un d'eux à la fin d'une orgie, que le château voisin était occupé par le joaillier du roi Louis XVI. Les voilà confondant le joaillier avec le geôlier et qui viennent pendant la nuit faire émeute sous la croisée du bon propriétaire qui ne se doutait guère de son malheur. Un des émeutiers tire son fusil par le trou de la serrure et tue le joaillier. La justice se saisit de l'affaire et condamne les complices aux galères perpétuelles. Cette mort était sans nul doute un irréparable malheur, mais le sang de la victime ne devait pas peser si fatalement sur ces jeunes hommes qui imitaient le mal sans en prévoir les conséquences. Les pères qui en ont gémi, jusqu'au moment où la clémence royale s'est étendue sur leurs fils, ont été les plus coupables, et puisqu'ils se disaient sans couleur de parti et inoffensifs, ils auraient dû inoculer leurs convictions de prudence dans l'esprit de leurs enfans.

Ce que nous venons de dire sur les condamnés politiques, reste comme un hors-d'œuvre et pour mémoire de ce qui a été. Le vœu de la société a été compris et déjà les bagnes se vident de ces victimes d'un aveuglement passager : la Vendée, cette Corse du continent de la France, bat des mains à la résurrection sociale de ceux qu'elle croyait morts ; elle a déjà revu tous ceux que le délit de chouannerie avait

écroués aux galères de Toulon. Ces hommes ont-ils été forçats? Si c'est la honte qui fait le crime et non l'échafaud, disons que les Vendéens dans les fers, n'ont jamais été reniés par leurs compatriotes, que des secours étaient discrètement partagés entre eux, et que des mains amies ont pressé des mains enchaînées mais pures du déshonneur. Or, sont-ce là des forçats? Que fait la casaque rouge et le bonnet vert à un partisan vaincu et condamné? Rien; la couleur d'un habit ne saurait formuler l'infamie de l'âme.

Au premier décembre 1840, l'effectif général des bagnes de France ne comptait plus que quatre condamnés par motifs politiques.

Les tribunaux de l'Algérie nous envoient encore une classe de forçats qui mérite toute notre sollicitude. Nous voulons parler des sujets de races diverses qui peuplent les villes ou les plaines de cette contrée et que les armes françaises travaillent activement à soumettre à notre entière domination. Ainsi nous avons des Juifs de race croisée; ils sont l'image des filous de notre capitale; comme eux souples et astucieux, ils sont l'objet de l'aversion des autres Africains qui n'oseraient même se laisser toucher par eux crainte d'un contact immonde. Sous le règne des deys, les Juifs de la régence étaient soumis à un régime despotique et abrutissant; ils restaient parqués dans leur quartier où régnaient à l'envi

la plus profonde misère et la plus grande saleté. Alors les Juifs n'étaient pas ce qu'ils sont de nos jours; ils courbaient la tête devant un croyant, et la terreur qu'inspirait le châtiment turc à la moindre peine qu'ils avaient encourue, les maintenait dans une sorte de discipline qui tenait lieu de moralité. Aujourd'hui les Juifs de la régence ont grandi en présence de leurs anciens maîtres; ils marchent de pair avec les vainqueurs et se rendent utiles. Vous les trouvez, comme ils sont partout, trafiquans et brocanteurs, interprètes, usuriers, volant tout le monde. Ils viennent au bagne comme escrocs, filous, contrebandiers; ils n'inspirent aucune sympathie aux autres forçats de leur genre: la différence de religion et l'espèce de dégoût qui s'attache à la leur se fait encore sentir au bagne plus qu'en aucun autre lieu. Un forçat chrétien se défie toujours d'un Juif, il ne peut avec lui parler et penser tout haut.

Un condamné quel qu'il soit tient beaucoup à ce que nul motif de plainte contre lui, nulle accusation ne parviennent sur son compte à ses chefs directs. Qui sait? Une conduite exempte de punitions peut le faire porter sur le tableau des grâces, et ensuite les meilleurs postes sont réservés aux bons sujets. On ne peut attendre des Juifs ni service, ni discrétion, ils sont moins considérés au bagne qu'en Algérie: on ne s'en sert pas et on s'en méfie. Du reste ils ne rendent pas à l'État la dépense

de leur entretien ; ils sont mous, paresseux et cherchent par tous les moyens possibles à se procurer du repos. Nous n'avons rien remarqué de générique dans la conformation de leur crâne, toute leur race est croisée, ce qu'explique d'ailleurs en Algérie le commerce de la prostitution chez les femmes juives.

Une race vraiment noble et belle, qui conserve son caractère, ses mœurs, sa religion dans nos bagnes est la race Maure. Les Arabes sont admirables de patience et de résignation, et quoiqu'ils soient coupables de méfaits que les lois françaises punissent de la mort ou des fers, nous ne pouvons nous empêcher de voir en eux des hommes bien différens de ceux avec qui il est d'abord impolitique de tenter une fusion. L'orgueil inné qui découle de leur croyance au vrai Dieu est immense et inouï. C'est un fanatisme national chez eux que la supériorité de leur origine et de leur foi; ces gens-là sont trop convaincus d'être les élus de la création pour qu'ils ne le soient pas. Le climat de Toulon quoique le plus doux de toute la France, mine leur constitution beaucoup mieux en harmonie avec celui des pays chauds; d'un autre côté la privation de la liberté et du mouvement accéléré, comme celui de la course et celui de l'équitation, les fait tomber dans une espèce de langueur morbide qui les conduit à l'hôpital. S'il peut exister, et nous le croyons, un type d'organisation nomade fondé sur le besoin inces

sant de changer de lieu, c'est réellement celui des Arabes, ces véritables amis de leurs coursiers. Leur charpente est longue et effilée; le pied petit et voûté, les jumeaux détachés, une taille souple, droite et oscillante, une tête de genre : voilà le portrait presque commun de l'Arabe des plaines. On voit qu'il est né pour marcher dans les sables ou pour courir longtemps, sans se fatiguer, monté sur le coursier classique déjà décrit par les historiens de Rome.

Un pauvre Arabe, dans son lit de malade et mangeant des alimens meilleurs que ceux des forçats à la fatigue, ne témoigne ni joie ni peine. S'il souffre assez pour que toute nourriture lui soit refusée, il s'enfonce dans son lit la tête couverte et ne bouge pas. A la visite du médecin il se prête avec l'expression d'une gratitude sentie par le cœur, à tout ce qu'on exige de lui pour arriver à la cause du mal. Il a souvent dans les yeux et sur la bouche une expression de grandeur et de noblesse indéfinissable, et lorsqu'il a connu la valeur de son médecin comme philanthrope et ami, il est impossible à celui-ci de n'être pas touché des preuves de confiance qu'il recueille au lit de l'Arabe; jamais la reconnaissance n'a rendu personne plus heureux.

Les Arabes ont l'instinct médical de ce qu'il leur faut pour guérir: la diète et la tisane la plus aqueuse, voilà d'abord pour le régime; mais s'ils souffrent de la tête, de la poitrine, ils demandent par signes qu'on les

scarifie avec le rasoir. Vraiment on conçoit presque l'indifférence avec laquelle ces gens-là tendent le cou à l'exécuteur, quand on les voit préférer au moyen lent des sangsues, le bistouri ou le rasoir. A côté d'eux les forçats poltrons sous la piqûre d'une lancette ou le feu d'un moxa, les regardent presque avec étonnement.

La tête est le point vulnérable des Arabes sous le ciel de la Provence : ce n'est pas au soleil ardent qu'il faut l'attribuer, non, c'est à une cause toute naturelle aux hommes libres, c'est à la privation de la liberté, à l'absence du sol natal, à la nostalgie. Peut-il en être autrement et l'esprit de civilisation qui se pique d'avoir résolu le problème du bonheur de l'humanité, oserait-il avouer que ce qu'il a accordé à l'Arabe dans les fers n'est pas un épouvantable déni d'humanité ? Quoi ? sur une terre, nommée fruit de la conquête et dont les anciens maîtres disputent pied à pied le terrain, un tribunal s'empare d'un Arabe à qui sa politique, ses dieux imposent le devoir de vous faire le plus de mal qu'il peut, et parce qu'il a fait selon ses croyances, il le force de subir les peines infamantes que la loi réserve aux assassins de grandes routes, aux faussaires, aux hommes les plus impurs? Mais songez donc que votre politique en Algérie est celle de *meurs ou crois* des Espagnols au Mexique.

L'Arabe, ce profond observateur de l'homme, ne peut concevoir ce qu'on veut de lui au bagne où, pour

ses besoins matériels, il est traité en grand seigneur en comparaison des misères du désert; où il comprend le mépris qu'on a pour lui, en l'enchaînant face à face avec des vices honteux qui n'existent pas pour lui puisqu'il ne les connaît pas. Aussi s'enveloppe-t-il la tête de sa couverture en guise de bernous et assis dans son lit, il s'obstine des semaines entières dans un silence noble et dédaigneux. On croit avoir tout fait pour l'Arabe, pour cet affreux criminel qui a coupé des têtes françaises et incendié des meules de foin, parce qu'on l'a confondu avec ce qui ne sera plus national quoi qu'il fasse, avec un forçat couvert de meurtres et de vols. Voyez-le, il chausse des souliers, lui qui marche pieds nus; il se coiffe d'un bonnet chaud, lui qui n'use que d'un mince tarbouche; il a une chemise, une culotte, une casaque. Mérite-t-il tout cela? Mais il ne veut ni de votre indulgence, ni de vos bienfaits : il veut rester votre ennemi et il n'exige de votre civilisation si grande et si éclairée, que le droit naturel et la raison humaine. Quand vous l'avez vaincu, sa tête n'est plus à lui, il vous la livre, il la baisse sous le yatagan qui pend à vos côtés.

Vous n'en voulez pas, un meurtre vous répugne, soit ! observez néanmoins que jamais on appelle meurtre, la mort d'un ennemi; si le droit naturel vous l'octroie comme vaincu, la raison vous dit aussi que le moyen de n'avoir plus rien à craindre

de lui, c'est de le tuer. Vous n'en faites rien par pitié, mais pour lui ce sentiment ne peut le toucher, vu qu'il gagne à mourir un retour plus prompt aux félicités du ciel. C'est sa croyance, il espère en Dieu, et mourir de la main d'un infidèle c'est lui être agréable : d'après cela, lui conserver la vie, c'est s'en faire un irréconciliable ennemi, c'est lui avoir fait tort. Lui, Arabe plus naturel, et par conséquent plus logique que celui qui jure par les actes d'une civilisation instable, tue, vole, incendie son ennemi, et lui dispute tous ses moyens de lui nuire, jusqu'au moment de l'anéantir par la mort si l'occasion s'offre de le faire. En faisant tout cela et le mieux qu'il peut, il sert à-la-fois son Dieu et sa liberté.

On se trompe étrangement quand on appelle ces gens-là barbares; il y a chez eux une intelligence raisonnée du droit naturel et un sens de révélation qui n'étonnent que ceux qui pensent qu'un homme en dehors de notre civilisation ne peut rester homme libre, que c'est beaucoup trop l'honorer, de le vouloir Français, qu'enfin il faut malgré lui l'ennoblir à notre hauteur sociale. Bonnes gens que nous sommes, qui croyons qu'un Arabe doit se prendre comme une mouche, au miel de nos paroles, à la pompe de nos cérémonies et de nos monumens? C'est impossible, ou mieux nos prétentions sont injustes autant que chimériques; elles consacrent l'utopie d'ailleurs imprati-

cable, qu'une civilisation avouée, complète par ceux qui l'ont travestie, doit marcher en tout lieu, s'arrêter et y consacrer le bonheur de l'espèce qui y habite.

L'air du ciel, l'eau du puits, sa tente, son troupeau, son cheval et le grain de la terre, voilà ce que veut l'Arabe en ce monde, et tant que vous n'aurez pas changé ses croyances, que vous ne lui aurez pas donné la sensualité de vos goûts, il ne pourra jamais vous appartenir. Nous avons souvent essayé de connaître ce qu'il pense de tout ce que notre civilisation lui offre de grand et d'admirable. L'Arabe n'a pas l'air de s'en douter et pour toute réponse, il lève les yeux au ciel et d'un geste pieux, il vous engage d'en faire autant, comme pour vous dire en mépris d'un magnifique vaisseau de ligne « Dieu est bien plus grand ». J'ai demandé à des Arabes : « Pourquoi avez-vous coupé la tête à un *Franc?* — Parce qu'il est venu s'asseoir sous ma tente en ennemi et pour l'empêcher de nous prendre ce que Dieu nous a donné. — Et si je te tuais, moi? tu sais que dans une goutte d'eau je puis introduire la mort? — Toi, me tuer, je ne suis pas ton ennemi : mais si tu ne crains pas Dieu, fais, je te pardonne. — Crois-tu dans ton âme, toi, serviteur de Mahomet, valoir mieux qu'un chrétien? — Dieu nous voit et il nous jugera un jour. »

L'Arabe à Toulon est un vaste sujet d'études; quoi qu'on fasse, il reste lui-même tout entier en sub-

stance, tandis que sa pensée s'envole sous la tente de son *hazia*. Il est indifférent à ce qui se passe autour de lui. Il y a deux hommes que son incommensurable vanité se décide à reconnaître pour de bons êtres, dignes de son amour, c'est le prêtre et le médecin. La nostalgie et les affections tuberculeuses moissonnent les Arabes; ils souffrent sans se plaindre, ils meurent sans s'en douter, comme des nouveau-nés. Ils sont donc aux galères sans y être réellement, puisqu'ils n'estiment pas à mal l'infamie de la punition; qu'ils y sont entrés victimes des exigences de notre civilisation; qu'ils en sortiront sans les avoir acceptées ni en avoir retiré le moindre enseignement. Nous avons, nous Français, une autre espèce de vanité, celle de croire avoir saisi le beau et le bon en toutes choses; d'en vouloir imposer à tous les étrangers la vaine admiration et d'en forcer l'imitation, toutes les fois que la conquête nous en a extorqué le droit et la volonté. Rien n'est moins colonisateur que cet esprit-là. Soyez convaincus que l'Arabe est d'une nature aussi perfectible que la nôtre, et que s'il faut en juger par la forme de son cerveau, il peut arriver à toutes les vérités métaphysiques, à celles de la révélation.

Phrénologiquement parlant, nul cerveau humain ne peut lui être comparé sous le rapport de la forme des hémisphères. La matière cérébrale s'est retirée des contours latéraux où siégent les organes instinctifs et s'est portée sur la partie intellectuelle

et dévouée aux créations du génie. La hauteur des hémisphères à partir de la racine du front est telle, que les organes des sens infiniment réduits de leur volume comparé à celui des Kabyles, ne semblent plus que de simples annexes de leur beau cerveau. Du milieu du front à la protubérance occipitale, les hémisphères, en effet, forment un arc prononcé dont la courbure est typique de la branche arabe de l'Algérie.

Avec les yeux fermés et parcourant chaque lit, un observateur même superficiel reconnaîtrait une tête arabe sur mille, à la nivelation des reliefs latéraux, à des pommettes effilées, à de courtes et minces mâchoires et à une élévation des hémisphères proportionnée à leur longueur. Les Arabes ont donc l'organe que nous plaçons au point central et culminant des hémisphères, que nous appelons organe des révélations sublimes et dont celle de Dieu est inexprimable par des mots académiques. Oui, c'est bien là le cerveau qui a dù imaginer la fantasmagorie brillante des contes arabes. Qu'on juge de ce qu'ils ont pu faire en ce genre, par le lambeau de leur littérature échappé aux barbares et aux mains du temps.

Ceux qui trouveront que c'est faire beaucoup d'honneur à ces Arabes que de leur trouver une littérature, ne savent peut-être pas que leurs aïeux nous ont dépassés dans la carrière des sciences et des arts; qu'il reste encore d'eux quelques monumens et des œuvres remarquables sur l'art de guérir;

qu'enfin si leurs descendans ne produisent plus rien, c'est que la barbarie et la civilisation sont les deux pôles de l'humanité autour desquels gravitent tour-à-tour et dans une durée indéterminée, les nations qui brillent et celles qui se sont éclipsées : *Sic voluêre fata.*

Selon leur dire, ils haïssent notre civilisation, parce que, comme nous, ils deviendraient leur esclave et qu'elle leur commanderait comme à nous, de faire du mal à autrui et de mépriser Dieu. Ainsi l'Arabe sur le sol qui l'a nourri, nous tuera, nous volera, sans espérance pour nous de le conquérir à nos bienfaits. Le dey d'Alger leur co-religionaire au plus beau temps de sa puissance, n'en obtenait pas tout ce qu'il voulait, et chaque fois que ses exigences dépassaient leur volonté d'accorder, ils se livraient à des actes de rébellion, auxquels les Turcs de la Régence n'étaient pas toujours les maîtres de ne point céder. Dans l'exaltation d'une idée, un Arabe habite le septième ciel. Nous n'avons rien vu de comparable en fait de prosopopée à l'expression faciale d'un Arabe, lorsque ses yeux peignent la colère et la soif de vengeance ou bien l'amour et ses mille caprices.

Nous possédons à ce sujet un exemple admirable. Le bagne de Toulon a reçu en 1839 un jeune Arabe ayant vingt ans, d'une stature colossale et superbe. Vu dans son entière nudité et debout sur son lit, il rappelle la statue de l'Hercule Farnèse. Sa tête dévie

du type général, elle est ronde dans ses contours latéraux au lieu d'être plane, mais les hémisphères à leur sommet font une saillie plus élevée encore que chez ses pareils. Il y a dans notre *Hercule*, l'alliance de la force morale avec la force physique, car l'ossature de la face est solide, s'arcboute et se trahit au-dehors par les zygomas prononcés, par des masséters enflés et par des maxillaires épais et larges. La force physique de cet homme est réellement herculéenne : il plie un écu de cinq francs, et de son pouce droit, il écrase une pomme verte. Il sait lire et écrire en arabe. Ce jeune homme, comme ses compatriotes du reste, ne rend aucun service dans l'arsenal : il serait même dangereux de le livrer à lui-même, car à la moindre explosion de colère, suscitée par un mot ou un geste de surveillant, il serait capable de tordre le cou à un homme en une minute.

Un jour on nous annonce à notre visite un Arabe dans un état de manie. C'était lui, lui qu'un geste grossier de commandement de la part d'un agent subalterne avait mis dans cet état. Alors il se débattait dans un gilet de force que dix hommes avaient eu mille peines à lui faire revêtir. Ses fureurs s'aggravaient encore par la vue des forçats couchés ou furetant autour de son lit. Nous n'avons jamais rien vu de pareil ; cette tête de lion, rugissante et échevelée, faisait mal à voir. Son œil noir et à fond jaune dardait des étincelles, il foudroyait un Juif arabe

employé comme infirmier et auquel j'avais ordonné de le maintenir pour me permettre de lui tâter le pouls. Le Juif s'écarta hors de vue et je pus l'aborder. Alors dans sa fureur concentrée, il fixait bien amèrement les gros maillons de la chaîne qui attachaient ses pieds à son lit. Mais voilà le Juif qui reparaît : l'Hercule d'un geste de tête et d'un regard impératif lui ordonne de se cacher; le Juif n'en fait rien, et chaque pas vers sa couche centuple les convulsions de ce lion dans son étroite cage. Il n'y avait rien à faire pour le moment, il fallait attendre l'excès de fatigue de tout cet arbre nerveux tant agité, tant ébranlé.

J'allais sortir lorsque le chirurgien en chef, M. Auban, paraît devant lui. Il était de sa connaissance, et sans doute l'Arabe avait sympathisé avec cet excellent confrère. Alors la scène change; son visage, comme par un enchantement magique, se montre radieux de joie, et son œil exprime à-la-fois tout ce que le cœur peut inspirer de doux, d'affable, d'onctueux. Je ne pense pas que le talent d'imitation de Talma ait pu jamais s'élever à la hauteur d'un tel modèle, et que le partage que notre Hercule fit de ses affections entre l'aumônier et M. Auban, puisse jamais être rendu par un acteur; la nature seule improvise de tels modèles et les brise. Alors tous les regards étaient fixés sur le lit de misère où se passait une scène si sublime et si éloquemment muette.

Qu'il était superbe cet Arabe suppliant un médecin et un prêtre de faire tomber sa chaîne, et cela sans dire mot, tout cela avec des regards qui eussent amolli la férocité d'un tigre. Ces messieurs promirent tout ce qu'il voulait; oh! alors l'Arabe demanda un baiser au front, comme une faveur immense et inespérée. Jamais visionnaire n'a demandé avec plus d'ardeur à Dieu de le visiter dans ses extases : notre Arabe fut un moment idéal. Nous nous retirâmes tout préoccupé de cette nature d'hommes que nous allons traquer sur leurs terres comme des fauves, qui sentent à un degré si éminent tout ce qu'ils sont dans les limites de leur droit naturel, et tout ce que nous sommes dans celles que nous nous sommes arrogées. J'aurai toujours, dans la tête, le regard magnétique de cet Arabe, son globe oculaire qui se mouvait en dehors, et cette pupille flamboyante. Un fait qui nous a aussi frappé pendant son rude accès de manie, c'est l'odeur que cet homme répandait autour de lui. Cette émanation rappelait la fauve et sa tanière. Il est de fait que sous l'influence d'une pareille perversion de l'innervation, les humeurs animales se modifient à l'infini dans leur composition.

Le lendemain notre bel Arabe n'était plus qu'un homme ordinaire. Je crois même que je n'allais pas fort avant dans ses bonnes grâces : je m'enquérais de lui, je lui demandais l'histoire de sa vie, je

lui tâtais la tête, et tout cela annonçait des privautés qu'on ne se permet qu'à l'égard d'un esclave et lui ne l'était pas. Ce qu'il était, le voici : passionné pour la liberté de son pays, il était forçat, parce qu'il avait tué une femme, *rien qu'une femme* et encore *son indigne maîtresse*. Par son crâne, cet homme laissait croire à une grande fermeté, à une bienveillance douteuse et à une immense estime de lui-même: on lisait tout cela dans son regard.

Le séjour de l'hôpital lui étant devenu odieux et ses violences lui ayant ravi mes bonnes grâces, il sortit, et l'administration le confina au fond d'un bagne à terre, parmi les hommes les plus dangereux. Ceux-ci sont en très petit nombre, ne parlent pas et ne sont nullement importans. C'est là que nous visitâmes notre Arabe un jour de tournée avec M. Emmanuel de Las-Cases. Ma vue lui fut presque indifférente : couché comme le gladiateur blessé, il daigna tendre la main, prendre le tabac que je lui apportais et me remercier du geste. Je crus pouvoir l'adoucir en faveur de M. de Las-Cases et le faire parler sur le fait de sa condamnation. Il me fixa du haut de son *piédestal* et me dit fièrement : « Tu m'as donné du tabac, tu m'as fait du bien, mais je t'ai remercié et tout est fini entre nous. » Alors il détourna la tête et ne nous regarda pas même sortir.

Tous les Arabes sans exception, qui sont au bagne

ressortent tellement de la lie des galériens avec lesquels on a cru les confondre, qu'on a peine à les considérer comme forçats. C'est qu'ils n'ont pas de ces mœurs de commande, que donnent l'air et la discipline des bagnes; ils restent ce qu'ils ont été, ils sont dans leur lit, comme on les a vus sous leurs tentes du petit Atlas. Il y a pourtant une exception à faire pour ceux qui ayant vécu à Alger, ou y étant nés, se sont laissé séduire aux amorces du vice importé. Ces hommes renégats de leur religion pour peu qu'on les tente par des promesses, sont bien les plus vicieux d'entre les Arabes qui du reste les considèrent avec mépris et dédain. Ils sont analogues aux individus de nos classes dangereuses.

Mohamed-Ben-Ali, n° 28,654, condamné à Alger pour plusieurs vols, à la peine de six ans de travaux forcés. Cet Arabe était écrivain de son métier. Il a une tête à révélation divine, arabique s'il en fut jamais. Cependant nous avons noté les marques crâniennes du faussaire, de l'imitation et du vol. — Ben-Ali goûte fort notre civilisation, mais dans ce qu'elle a d'abrutissant et d'impur. Il aime le vin, dont tout bon Musulman doit se garder et les femmes faciles qui poussent au libertinage des sens et de la raison. Cet Arabe sera libéré en septembre 1845 : il conservera tout ce qu'il faut pour *devenir cheval de retour* (rentrer aux bagnes).

Nous possédons deux seuls exemples d'Arabes

qui nous ont confié leur désir de se faire chrétiens. Tous deux avaient volé, tous deux parlaient français jusqu'à se méprendre sur la pureté de leur accent, tous deux enfin aimaient le vin et les femmes. J'ai gardé long-temps l'un des deux comme infirmier interprète. Il faut dire que quoique Arabes, leur tête était un contre-sens avec le vrai type reconnu.

Mohamed, n° 28,649, né à Alger, condamné à cinq ans pour vol. Célibataire, ne sait ni lire ni écrire. Le délit de cet homme fait mentir les promesses de son crâne : voici sa note phrénologique : — Belle tête arabe, *processus* des hémisphères en élévation au plus haut degré ; — rien sur le côté ; — 556 millimètres de circonférence. Interrogé sur son délit il a répondu : « Voler son ennemi, c'est lui ôter son pain pour qu'il meure. »

Parmi les Arabes du bagne qui excitent la sympathie de ceux qui les approchent, nous citerons encore un beau vieillard, marabout ou chef de prière et jouissant dans son pays d'une grande réputation de sainteté. Son âge, il l'ignore ; mais il doit être bien vieux, si l'on en juge par les rides profondes et majestueuses de sa figure. Il y a réellement de l'apôtre dans cet homme. Il est constamment dans son lit et toujours dans la ferveur de la prière. Une main sur une pierre symbolique qu'il porte en collier autour du cou, et de l'autre égrainant son rosaire mahométan, il murmure sans fin des versets du prophète. Les malheurs de

ce pauvre diable comblent la mesure du possible à l'homme; il supporte sa destinée sans se plaindre, et ce qui nous humilie, sans maudire ses ennemis.

Cet homme m'a rappelé l'aveu d'un cousin, chef de bataillon aux zouaves : « Les Arabes ont quelquefois du Christ dans leurs actions. » Notre vieillard est venu en France à bord du *Tarn*, suivi de sa belle-sœur et de sa nièce. Toute cette famille avait été flétrie, le vieillard par les galères, les autres par la prison. La jeune femme enceinte et épuisée, accoucha à l'hospice civil et mourut des suites de l'enfantement en même temps que les deux enfans qu'elle mit au monde. Le vieillard au bagne apprit tout cela et parla sur sa couche comme Job sur son fumier. Toute cette famille enveloppée dans un même délit, était accusée et convaincue d'avoir recelé du sel pris dans les magasins de l'état. Il y a dans le malheur de ces pauvres gens, quelque chose de mystérieux qui surgit malgré soi de la nature même du délit. Depuis Bone jusqu'à Toulon, ils ont éveillé une sympathie universelle; le *vox populi* les a absous, et quiconque les a vus, n'a pu s'empêcher d'étouffer une plainte dans son cœur, ni d'articuler des vœux pour le recours en grâce.

Cet homme est bien la plus épouvantable ironie contre l'esprit d'une législation qu'on nous dit souveraine et impartiale comme Dieu, et qui n'a rien de mieux à nous donner dans l'appréciation d'un

délit, que la matérialité du fait. La loi devrait être à tous, comme un père équitable, sévère et bon; mais plus un peuple se civilise, plus on la lui fait athée et par conséquent matérialiste.

Nous avons singulièrement dénommé la tête de notre *marabout;* nous retrouvons cette note, elle est explicite et vraie, nous ne la changerons point. — Marabout arabe, *tête du ciel; père éternel.*

L'Algérie nous envoie des Juifs, des noirs métis, des Arabes, et enfin des hypérantiques maîtres du sol, des Kabaïles, ces rudes et insaisissables descendans des tribus berbères. Ces hommes qui n'ont jamais su mourir dans le cirque pour les plaisirs de Rome impériale, que l'on traitait comme les Corses, incapables de servir ni comme esclaves, ni comme affranchis, sont encore ce qu'ils étaient il y a dix-huit siècles. Leur corps est au bagne, mais leur pensée voltige dans les champs du passé, sous leur tente, dans leur famille et autour du fidèle coursier. Je ne puis m'empêcher de les admirer comme types d'une race tout africaine, qui endurent les Arabes parce qu'ils sont enfans de Mahomet et que d'ailleurs en Afrique il y a pour eux place au soleil. Une nostalgie lente et calme les mine peu-à-peu sur leur lit d'hôpital. Accroupis toute la journée avec leur drap noué autour du front et pendant en guise de bernous, on les dirait en embuscade et cachant leurs mousquets pour ne point être aperçus. Différens des autres for-

çats, ils sont toujours seuls avec leurs pensées, avec la patrie, et ne connaissent aucun jeu ni aucune espèce de distraction.

Si quelquefois ils vous paient d'un sourire amer, c'est lorsque vous éveillez en eux le souvenir du désert. Il nous est arrivé, en dictant leur régime, de prononcer avec affectation le nom de *couscoussou*, et alors ils se prenaient de joie comme des enfans; or, le *couscoussou*, c'est leur mets favori, c'est un gruau qu'ils préparent à leur mode avec des viandes et des épices. Quelquefois il nous est passé en fantaisie d'essayer le prestige qu'une belle datte, bien rousse et bien dorée pourrait exercer sur leur humeur. Il n'en a rien été et cela s'explique assez bien par la patrie du palmier qui n'est pas tout-à-fait celle du Kabaïle voisin du littoral des mers.

Le Kabaïle est bien plus homme d'une vie instinctive que d'une vie intellectuelle et presque métaphysique comme l'Arabe. Celui-ci est toujours ce même cerveau qui a enfanté la prodigieuse féerie des mille et une nuits. Si son imagination n'est ni aussi riante, ni aussi cultivée, c'est que la vie nomade impose des travaux rudes et incessans, c'est que la culture de la terre et les obligations de la défense du foyer, lui ravissent le loisir nécessaire pour absorber le ciel et compter les étoiles.

La tète du Kabaïle est l'exemple d'un type fort ancien, classique et surtout très inférieur à la race

européenne. Son cerveau a gagné en largeur ce qu'il a perdu en hauteur, et sous son crâne à parois dures et très épaisses, on saisit facilement la prééminence des reliefs latéraux sur ceux de l'ovale supérieur. L'écartement des yeux, celui des os de la pommette, la largeur de la face et son aplatissement quelquefois assez sensible jusqu'à lui donner un peu d'obliquité en avant, la courbure considérable unie à la force des arcades zygomatiques, la profondeur des fosses temporales, un front plat et généralement étroit, indiquent chez les Kabaïles ce que nous avons expliqué ailleurs, un plan inférieur du cerveau à lobes et à anfractuosités profondes et saillantes, et par induction, une vie d'instinct intellectuel qui n'ira jamais au-delà des besoins et des passions de la vie nomade et guerrière.

Mais nous avons oublié que les Algériens au bagne, ne sont pas les hommes que nous nous sommes proposés d'étudier; qu'ils ne sont pas forçats comme les autres dont ils n'ont ni l'origine, ni les mœurs, ni les antécédens. Ce que nous en avons dit peut donc être considéré comme un hors-d'œuvre, que notre tâche d'historien ne nous permettait pas d'éviter.

Si nous jetons un coup-d'œil sur la criminalité que nous venons de parcourir, il nous sera facile d'en déduire le fait principal qui a sollicité l'action du meurtre. C'est la spontanéité irrésistible de l'acte,

lorsque la pensée l'a conçu dans la fureur et le désespoir. Ces criminels sont d'autant plus à plaindre, que leurs actes, quoique punis de la même manière que ceux de l'assassin armé qui tue pour voler, n'en sont pas moins différens, puisque le meurtrier *ex abrupto* au moment d'agir était en dehors de la classe dangereuse par ses habitudes de fraude et de rapine, de misère et d'irreligion. Nous avons aussi exprimé notre opinion sur le fait de la *vendetta* corse, pour la faire cesser. Il faut en appeler aux institutions lentes et libérales appropriées aux sociétés encore dans les langes des temps primitifs, institutions que la civilisation des vieux peuples a oubliées et qui naissent de l'application raisonnée de l'esprit de l'Évangile.

L'homme qui arme sa main d'un poignard et pénètre dans une maison lorsque les maîtres en sont absens ou qu'ils sont endormis, exerce une industrie; la mort d'autrui est une œuvre qu'il médite et à laquelle il applique toutes ses facultés. Aux yeux du phrénologue et par conséquent du philosophe il est infiniment plus coupable que le meurtrier qui tue dans un éclair de violence; celui-ci vaincu par l'irrésistible ascendant d'une force qui l'a poussé, prévient quelquefois la victime de s'éloigner de lui. On peut n'avoir pas la bosse du meurtre (en supposant toujours les pouvoirs de celle-ci), et cependant devenir génie dans l'art de tuer son prochain; on peut avoir commencé avec un cerveau qui

était *table rase* sur cette matière et aller en progression comme le *vires acquirit eundo*. L'enfant à penchans violens et querelleurs est connu d'avance pour ce qu'il peut être; l'influence d'une éducation fondée sur l'exemple et sur la pratique des bons conseils, calme d'ordinaire ces élans fougueux et désordonnés d'une jeunesse ardente et pleine de passions. Savoir calmer un enfant, est infiniment plus difficile que de mettre un frein à un Bucéphale, et cependant c'est le secret de ce que nous nommons éducation de famille.

L'assassin réfléchi arrive au meurtre par la voie de l'intelligence d'un fait raisonné; la seule et importante cause de son crime, sera toujours une entreprise illicite contre la propriété d'autrui, des attentats contre sa personne ou contre ceux qui l'entourent, s'ils sont par lui reconnus indispensables, soit pour effacer la preuve de son crime, soit pour en assurer le succès. On a presque tout dit sur les causes qui fomentent l'explosion homicide des classes dangereuses; les administrateurs de la police générale du royaume ont fourni des relevés statistiques fondés sur les échellons qui d'un simple vice réprimé par une autorité paternelle et juste, conduit un néophyte aux degrés les plus élevés de la dépravation morale. Dans l'état de civilisation que les idées philosophiques nous ont fait, il est impossible de ne pas arriver à ce point social d'indigence et

de richesse, d'innombrables vices et de grandes vertus.

L'homme est-il né bon, est-il né méchant? Cette question est oiseuse et ne résout aucun problème sur sa destination en ce monde. Si le Français était le sauvage de l'île des Amis et que nous fussions invités à nous expliquer sur son compte, nous aurions tout dit en apprenant que les étrangers sont bien accueillis dans cette île et que l'antropophagie n'y est pas naturelle. L'homme de la civilisation est bien autre chose : et ici nous parlons de l'homme qui a subi la métamorphose d'une seconde nature. En effet il ne suffit pas qu'un enfant soit né pour vivre de ce que la nature lui offre comme à un être créé, il faut qu'une mère l'initie, et par ce mot nous entendons l'idée la plus complexe de toutes; il faut qu'une mère l'initie à tout ce qui est socialement bien, et que la conscience du bien, fruit des leçons de cette mère, prépare à son tour l'élève à la grande idée de Dieu. Lorsque ces deux verbes initiateurs ont formé un homme, ils l'ont fait complet suivant toutes les lois humaines et divines.

Descendons maintenant jusqu'aux classes pauvres, et par conséquent dangereuses pour les autres. Rappelez-vous bien la manière dont elles conçoivent les idées de liberté et d'égalité, et de là, concluez aux idées initiatrices de famille et de conscience. Pensez-vous que l'enfant de la classe pauvre entre dans un atelier tout initié par sa mère et sa conscience, à la nécessité

du travail et de la religion? Non, la civilisation qu'il voit, qu'il entend, qui l'enhardit, lui offre un culte différent de celui qui commence et qui achève l'homme moral: elle lui offre le culte matériel de l'or; c'est celui qui glace sa conscience et lui échauffe les sens de mille désirs (1). Si ces derniers sont ardens et insatiables, si le néophyte vit dans une grande ville où le vice se montre partout prospère et doré, si les moyens de satisfaire ses ambitions du mal, s'exaspèrent par la contagion de l'exemple, suivez-le cet enfant perdu pour le travail et abandonné du ciel: un vice chez lui en féconde cent autres et ceux-ci conduisent à la fin leur victime, soit au bagne, soit à l'échafaud.

Des désirs vastes et tyranniques éloignent donc un enfant mal né, socialement parlant, des vertus de l'atelier et étouffent en lui l'intelligence du travail. Lorsque celle-ci domine par l'effet d'une organisation cérébrale naturelle ou acquise, c'est autre chose: l'ouvrier sent sa prédestination, il est laborieux par sentiment, c'est le génie de la chose quelque minime qu'elle soit qui le domine; il y a dans la trempe d'une aiguille, un génie qui peut satisfaire une ambition et la captiver du matin au soir devant la cheminée d'une forge. Si le bien et le mal sont dans l'univers, le travail quel qu'il soit

(1) Voyez Frégier, *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes*. Paris, 1840, T. I, pag. 192, T. 2, pag. 219.

peut se définir la voie du bien et tout ce qui n'est pas lui, celle du mal. La paresse est une cause de dépravation, de misère et de mille actes subversifs de l'ordre et de la morale. Si l'exercice logique de l'intelligence et du sentiment religieux, affaiblit et déprime les passions, l'oisiveté qui est une négation du travail, éveille, stimule, nourrit et exalte les tendances instinctives et les mauvais penchans.

Avec une belle tête, un homme de labeur porte une physionomie expressive du bien, et le paresseux livré aux vices laisse voir, sous un crâne à intelligence élevée, des traits ignobles et vils. Ainsi la phrénologie peut s'être trompée, parce que l'homme a menti à sa prédestination intellectuelle. Le paresseux sera donc joueur, vagabond, fraudeur, filou, voleur, receleur. Ensuite, ceux qui s'imitent, aiment à s'associer; associés, ils se feront une langue pour s'entendre ; de là l'argot. Une fois constitué en famille, le paresseux par le fait d'une association à une œuvre, peut devenir ce que l'on trouve dans les réduits les plus reculés d'un bagne ou sur l'échafaud. Il peut ne pas être naturellement porté au meurtre, et à vrai dire, la phrénologie des bagnes est favorable à cette opinion; s'il parvient à tuer, c'est l'intelligence descendue à l'instinct, c'est l'assouvissement d'une passion qui exige de l'argent, qui l'a porté au meurtre.

J'ai scruté dans le sens des tendances rétrogrades de l'intelligence du bien, les forçats voleurs et as-

sassins qui ont joui de quelque renommée. Les passions et le caractère d'un homme jeté dans la voie du mal, vous donnent la mesure de ce qu'il peut faire dans sa marche ascensionnelle. Un tel ne sera que filou vagabond et ne s'élèvera jamais jusqu'à l'effraction et l'escalade; il manque pour cela d'un certain courage, d'une certaine éducation, il restera obscur et mourra de même sans laisser les élémens d'une biographie.

Voilà le type du petit voleur dont les délits ne sortent point du ressort de la police correctionnelle. Il ne va au bagne que parce qu'il a été forcé de tomber dans le *malheur*. Tomber dans le malheur est une expression avouée de tous les galériens. Le petit voleur est né très bas dans l'échelle sociale et par conséquent ses modèles, ses *sujets d'imitation*, ne sont pas choisis plus haut que ses moyens naturels.

L'homme dangereux qui perfectionne sa coupable industrie jusqu'à pénétrer dans un asile à main armée, est fort au-dessus du petit voleur, en moyens et en caractère. Dans cette classe, il en est qui sont assez rusés, ou assez instruits des punitions qu'ils encourent devant la loi, pour ne voler que dans la chance de la prison; ils volent, si nous pouvons ainsi parler, le code des lois à la main. Quand ils sont génie dans ce genre, il ont des allures et des manières qui les font reconnaître dans un bagne. Ils ne font aucune différence entre une pri-

son et les galères; ce n'est pas par la crainte de l'une ou des autres qu'ils se déterminent à agir de telle ou de telle manière, et cela se conçoit; un voleur de profession ne voit de mauvaise chance dans une affaire, que celle de la privation de sa liberté; or il est évident que plus celle-ci sera absolue et durable, plus il sera porté à désirer celle qui le sera le moins.

On se fait bien mieux aux habitudes d'un bagne qu'à celles d'une prison, parce qu'elles sont plus naturelles. Au bagne, un criminel travaille au-dehors, communique avec ses semblables et possède une certaine dose de libre arbitre. S'il a déjà fait un temps de galères, il le sait par expérience; s'il ne le sait pas, il l'a appris dans les leçons de ses pareils. Il n'est pas de plus fausse idée que celle qu'on se fait en France, de la peine des galères. Quand on est descendu dans ce repaire, loin de plaindre le sort de celui que la société croit y punir, il serait bien plus naturel de plaindre la société qui doit le recevoir de nouveau et vivre sous la sauve-garde d'un honneur qu'elle a voulu lui restituer après un temps d'épreuves. Nous croyons pouvoir démontrer plus tard que la législation a manqué son but et qu'elle a mis, sans le vouloir, le vice en commandite.

Entre le voleur qui exploite sa hideuse industrie en homme habile, c'est-à-dire le code des lois à la main, et celui qui ira jusqu'au meurtre s'il est nécessaire à ses fins, il n'y a de différence que la fai-

blesse de caractère et la crainte de l'échafaud. Le voleur assassin et qui pleure devant le bourreau n'avait jamais compris sa destinée, il ne l'avait point vue face à face avant d'agir : c'est un assassin de circonstance. Celui au contraire qui s'est fait d'un meurtre inévitable, une chance de réussir et une fatalité qu'il fallait affronter, celui-là est le *brave* du crime ; pour lui, agir différemment de ce qu'il a conçu, serait vice et faiblesse.

Un bagne est comme un casier où l'on garde avec soin, toutes ces déplorables archives de la triste humanité. Car ces hommes que vous voyez condamnés aux galères à vie, sont pétris de la même argile et aspirent à la même chose, à l'or, avec lequel ils substantent leurs vices et leurs passions. L'un a commencé par sauts et l'autre par bonds, l'un avec la patte de velours, l'autre avec la griffe du tigre. Arrivés à la limite dernière du mal, ils sont incurables, ils sont morts civilement : mais la société les conserve par un excès de pitié, elle cultive des poisons ; ne devrait-elle pas au moins les conserver loin de toute exposition publique? Ne pas les offrir en imitation à ceux qui privés de l'appui d'une raison solide et juste, ne savent agir que par l'exemple qu'ils conçoivent le mieux et dont la liberté morale, le libre arbitre seraient nuls, s'ils n'étaient sollicités par celui d'un autre.

L'imitation est une fatalité de notre nature ; elle

produit au physique et au moral des phénomènes étranges et inexplicables. Parmi tous les exemples que nous pourrions citer, en voici que je livre à la méditation des chercheurs de causes premières.

Le nommé André, forçat, était employé à mon service en 1835 à Toulon, lors de la désastreuse épidémie du choléra. Vers minuit on m'envoie quérir pour donner mes soins à un matelot atteint d'un choléra foudroyant. Cet homme souffrait les tourmens d'un damné. Jamais la douleur physique ne s'était empreinte sur un visage avec une expression aussi affreuse; elle dépassait réellement la mesure de l'humanité. Mon pauvre André, jusque-là toujours brave, sentit défaillir son courage, n'en dit rien et continua bravement à se donner vis-à-vis de ses pareils, les airs et les propos d'un don Juan du choléra. Le matelot mourut, et comme sa maladie avait présenté pour symptôme culminant, la plus vive colique de toutes celles que j'avais observées, je voulus me convaincre de l'état de la membrane muqueuse des intestins, que je trouvai matériellement saine. Dans le choléra foudroyant, en effet, la cause de la mort ne se matérialise point. André assista aussi à l'autopsie, et comme en achevant je disais avec une expression sentie: «Dieu, que cet homme est laid et comme une colique change un visage,» je m'aperçus que mes paroles produisaient un singulier changement sur les traits d'André.

C'est vers le soir du même jour, que mon malheureux infirmier me fit appeler auprès de son lit, pour me dire qu'il n'avait pas le choléra et de ne pas le considérer comme paresseux ni comme *terroriste* du mal, mais que le matelot du matin l'avait bouleversé. «Sa figure surtout, monsieur, c'est bien celle d'un damné, elle est toujours là, là devant moi, je ne puis la chasser. Oh! cet homme, ce revenant, soyez-en sûr, me tuera.» Il disait vrai : il mourut et commentez le fait suivant comme vous l'entendrez : André présenta une ressemblance physiognomonique parfaite avec le matelot dont les souffrances l'avaient si vivement affecté. On eût dit le même cadavre. Ce fait est un des plus inexplicables que nous présente d'ailleurs l'époque exceptionnelle du règne du choléra en France.

André, jeune forçat, demi-lettré comme le sont tous les jeunes hommes de quelque éducation, m'avait souvent fait l'aveu des circonstances qui l'avaient porté à se mal conduire envers ses parens et ensuite envers la société, ce qui en est une conséquence naturelle. Il était doué au plus haut degré du sens de l'imitation, c'est-à-dire qu'incapable de déduire son rôle en ce monde de son for intérieur, de ses croyances et de sa raison, il avait rencontré sur sa route des mauvais modèles d'hommes, qu'il avait trouvés admirables, dont il s'était engoué et qu'il avait servilement imités. Il est des hommes qui ne sont rien

par eux-mêmes, tout par les autres et c'est le plus grand nombre. Les vérités étant dans l'univers, mais leur absorption exigeant la volonté et une saine raison pour choisir celles qui conviennent au champ de notre intelligence, la majorité du troupeau de notre espèce, par impuissance morale, par défaut de volonté, par paresse, aime mieux trouver son univers tout fait dans un méchant homme qui n'a pris de la vie sociale, que les travers et les mensonges et qui les a adroitement affublés de dehors qui plaisent d'autant mieux à la médiocrité, que leur imitation est facile et satisfait la brutalité des sens.

L'organe de l'imitation dans le cerveau, est un de ceux qui se présentent en première ligne avec ceux de la combativité et de la cruauté. En temps d'anarchie et de révolution, tous les crimes qui se commettent sont l'œuvre de ces trois points du cerveau qui commandent en maître à la raison et à l'intelligence, qu'ils se sont subordonnés. Alors l'homme qui est né cruel, descend dans la rue, retrousse ses manches et se fait pourvoyeur de la guillotine. Il aura pour imitateurs, la foule de ceux qui voulaient un modèle, un *bout-en-train* de ce qu'ils se sentent capables d'exécuter. Les victimes seront les hommes faibles et *moutons*, ceux, que les bons modèles, les exemples de sagesse et de raison, ont rendus humains et pieux, chez lesquels les organes de la cruauté et de l'imitation, s'ils

ont existé en eux forts et prépondérans, ont cédé au *labor improbus* de l'intelligence et du sentiment.

Les organes de la cruauté et de la combativité sont ceux de la résistance. Eh! bien, que ce peuple chez lequel la révolte des idées constitue une crise inévitable dans la durée des empires, soit ménacé par les peuples voisins d'une invasion imminente, alors la guerre absorbe la révolte des idées et pousse les aliénés de la raison, aux frontières et aux combats. Ces fous sublimes sont des héros; ils sont dans ces momens de détresse, des types qu'on exalte et en qui viennent s'absorber tous ceux dont la révolution a excité les tendances violentes, qui ont la fièvre dans certains points du cerveau, et que la guerre guérit ou moissonne. Oui, si une révolution, comme il s'en fait tant, enfante à l'excès tant de biens et tant de maux; si la guerre est le grand creuset dans lequel s'épurent les mœurs d'un peuple corrompu, c'est que l'imitation de toutes les vertus qu'entraîne l'exercice de cet art, ramène au joug de l'intelligence, de la raison et du sentiment, les passions aveugles et instinctives qui un moment ont bouleversé l'ordre moral.

Réfléchissez sans prévention à tous les évènemens de l'histoire: nous sommes malgré nous les imitateurs de ce qui est bien et de ce qui est mal, peut-être parce que l'un et l'autre sont comme toutes choses, indispensables à l'ordre et à la durée. Le mal ne l'est

pas toujours en ce sens qu'il sert de transition au bien. Dans une grande révolution, Robespierre et Napoléon doivent souvent trouver leur rôle commandé par la nature du drame qui se joue. Quelquefois le manque d'un acteur, de celui qui devait tenir le poignard, fait languir la pièce et prolonge indéfiniment le terme du mal. Ce que nous en disons est plus vrai qu'on ne le pense, et lorsque Palafox, après le siége de Saragosse, disait en parlant de l'Espagne : « Pour la rendre libre, il nous manque un Robespierre, » il exprimait peut-être une parole prophétique qui ne s'est point accomplie, parce qu'en la devinant il l'avait faite honnir des intéressés et des lâches.

A part les intelligences *génies* qui se révèlent un type inconnu, créateur, inouï, on peut dire que le sens imitateur est celui qui domine d'une manière générale chez tous les peuples, et il constitue, à vrai dire, son esprit national. Les mots de ***peuple guerrier, marchand, voyageur, aventurier,*** ont été surtout d'une extrême vérité dans l'antiquité, alors que l'homme obéissait davantage à ses volitions naturelles. Alors il faisait la guerre pour vivre, alors les races germaniques s'entretuaient pour ***s'absorber.*** Aujourd'hui la civilisation a réglé ce qui est bien et ce qui est mal, et ceux qui vivent pour imiter le mal sont les ennemis naturels de l'ordre et de la morale. Cependant il y aura toujours des imitateurs

du mal, parce que les modèles ne manqueront pas. En vain les lois répressives croiront parvenir à en diminuer le nombre, parce que des punitions rigoureuses auront sévi sur les délinquans et que leurs imitateurs renonceront à leurs modèles; l'expérience ne répond point à l'essai du remède; les crimes se multiplient d'une manière contagieuse, malgré la publicité des débats, malgré les peines prononcées par les tribunaux du royaume.

La publicité des débats et la liberté de la défense sont deux immenses garanties de la juste et impartiale application de la loi, mais soyons vrais aussi dans les conséquences qu'elles produisent peu-à-peu dans l'esprit de ceux qu'un délit intéresse, qui en suivent les détails et dont très souvent ils prononcent l'absolution en arrière du jury et de la loi. Les actes et manifestations d'un homme ne doivent jamais être comparés à ceux d'un enfant; il y a toujours un but réel ou éloigné dans l'opinion qui se formule au dehors à l'égard d'un délit en question, soit par le blâme soit par l'approbation. Ainsi Lacenaire, cet infâme voleur dont le meurtre n'était que la *misère* du métier, et qui après l'avoir volée et tuée, aurait racheté, s'il l'avait pu, la vie à sa victime; avec son silence, Lacenaire, dis-je, sur la sellette et dans sa prison, était un *caractère*. J'ai connu des forçats qui le comprenaient très bien et qui ne se sentaient pas capables de l'imiter; mais n'y a-t-il pas eu aussi des

hommes libres qui l'ont compris? N'y a-t-il plus de par le monde des jeunes hommes taillés sur des modèles comme Lacenaire, et qui comme lui, passibles des circonstances, l'imiteront quand ils éprouveront les mêmes besoins d'argent(1)? Le *quo mortalia pectora cogis, auri sacra fames,* que l'on applique si mal-à-propos aux natures pâles et défaillantes des courtisans et des corrupteurs, est plus exécrable et plus commun dans ses applications homicides.

François, ce valet imitateur de Lacenaire, que le bagne de Brest envoyait à Toulon sur une gabare qui a sombré en mer, François ne disait-il pas que, pour avoir de l'argent, son ami Lacenaire avait inventé un moyen tout humain de tuer un homme, celui de lui escamoter la vie sans souffrir, sans qu'il pût s'en douter? Croyez-vous que cette parole soit perdue, que jamais forçat libéré ou forçat en *herbe* ne se soit jamais enquis de la possibilité de la découverte?

Pour avoir de l'argent, la morale et la vertu se rendent élastiques et descendent à des actes contraires à tout ce qui est noble et juste, et vous rejetteriez l'idée que dans un homme, à qui il a manqué l'initiation maternelle et l'initiation religieuse, il ne puisse germer les passions et les besoins d'un Lacenaire? Que pour cet homme, l'histoire enjolivée du personnage et du drame, en un mot que la publicité de ses révélations devant le tribunal du monde, ne puisse exercer une

(1) Voyez Frégier, *Des classes dangereuses de la population*, t. 1, p. 115.

influence? Que l'impassibilité devant l'échafaud, théorisée et apprise, ne doive pas improviser des monstres? Que la défense d'un si grand coupable par un homme libre, qui peut porter son éloquence à la tribune nationale et qui trouve des paroles pour excuser un homicide avoué par l'assassin lui-même, que la défense du meurtrier, dis-je, ne sera pas même un atome noyé dans les flots de la société? Tout cela est une erreur sociale, implantée par les idées philosophiques dont nous recueillons aujourd'hui les fruits de toutes sortes; toutefois il faut l'avouer, l'étude des bagnes nous en découvre de bien amers.

Faut-il tant s'en étonner? Puisque nous voulons avoir tout ce que peut inventer le pouvoir de l'argent, nous devons aussi nous expliquer la possibilité de ce qu'il doit produire de délétère et d'impur. Pour se procurer l'objet de son culte, pour avoir de l'or, la manie va jusqu'à l'insensibilité pour soi-même. Un jour je faisais appliquer des moxas à un forçat condamné à vie : il souriait d'aise en voyant brûler sa peau, en l'écoutant se gercer. « Quoi, vous ne souffrez point de tout cela — Oh, pardieu non, mon docteur, je souffrirais bien davantage pour avoir ma liberté et de l'*argent* pour la conserver. Je crois, ma foi! que pour cent louis, je donnerais à chaque fois gros de ma *viande* comme ça.» Et il montrait son poing.

Ainsi dans Shilock ou le Marchand de Venise,

lorsque Shakspeare invente un caractère d'homme qui vend sa chair à un Juif à tant l'once, il ne croyait peut-être pas que son héros pût exister et qu'on le trouverait un jour dans un bagne.

Les forçats condamnés à vie pour vol et meurtre ont en général échappé à la mort par suite des circonstances atténuantes que la défense à su dégager des débats et présenter au jury sous des formes émouvantes et souvent paradoxales. Un homme revêtu de la noble mission d'arracher des victimes à des accusateurs prévenus ou mal informés, qui dit n'avoir jamais estimé bien, ce qu'il sait être mal, cet homme enfin qui a fait du droit son étude et son bonheur et qui parle en orateur convaincu, doit en effet, dans le fond des consciences qui l'écoutent, substituer bien souvent son *moi* à celui des accusés et faire absoudre de la mort des coupables avérés. Dans mille circonstances de leur vie, les hommes se laissent conduire par des mots et des idées qu'ils adoptent par paresse d'esprit; ils les prennent comme les leur donne un orateur qui a fait son thème sur l'art d'arriver à convaincre un auditoire des sentimens dont il se montre pénétré. Quand la cause qu'il défend est retentissante et dramatique, le mal que fait un orateur disert et habile à faire parler les passions est immense et indéfini.

L'intérêt qui s'attache à une action horrible est toujours caractéristique d'une moralité déviée du

bien et une sorte d'approbation de ce qui est extraordinaire, subversif et inouï.

Les voleurs meurtriers sont de tous les criminels ceux qui savent le mieux le secret d'intéresser l'esprit public; leur célébrité les occupe, ils la jouent en acteurs sublimes jusqu'à l'échafaud lorsque leur tête est perdue et que l'enjeu appartient à la justice humaine : mais lorsqu'ils la sauvent et qu'ils viennent au bagne, ils sont les forçats les plus dangereux comme les plus intéressans à étudier et à *scalper*. Le mot *scalper* pris dans le sens moral, exprime à merveille l'enquête facile que l'on tente sur des hommes qui avouent toute leur corruption avec la naïveté d'un homme qui souffre de la tête et qui précise les symptômes de son mal. — «Monsieur, me disait un célèbre forçat, le nommé Suttler, ce qui m'a le plus étonné dans le monde, c'est la défense de mon avocat; j'étais tout surpris en rentrant au cachot, après une séance de cour d'assises, de me croire honnête homme : oui, monsieur, mon défenseur m'avait convaincu.» Alors Suttler tirait une Gazette des tribunaux, qu'il conservait comme un parchemin de noblesse et vous lisait l'histoire de sa condamnation. C'était un homme étonnant que Suttler : il est mort de honte, d'avoir manqué d'un point la plus importante opération de faux, que jamais forçat ait entreprise.

Nous en parlerons ailleurs.

Ainsi de l'aveu des forçats organisés mentalement *ad hoc*, ils n'auraient pas pu imiter Lacenaire, non parce qu'ils ne le voulaient pas, mais plutôt par le sentiment intérieur de ne pouvoir jamais s'élever à la hauteur du modèle. Lacenaire était inimitable. Heureusement ces monstres si *parfaits* sont rares : s'ils existent dans le monde, ils domptent leur perversité, ou s'ils cèdent à la fatalité de leur nature, pareils à celui qui sûr de mourir de faim, mange l'intérêt et le principal de sa fortune, ils s'entourent du mystère pour ne point s'offrir soit en exécration, soit en imitation aux regards des hommes.

Pour un Lacenaire, la hideuse célébrité qui l'attend est une conviction, et quant à savoir bien mourir, rien n'est plus facile : l'insensibilité physique découle de l'insensibilité morale; un cerveau qui ne perçoit pas la douleur qu'il va faire à un autre en le poignardant, peut bien rester froid sous la profonde incision d'un couteau. Le couperet de la guillotine doit produire une glaciale impression de froid, c'est du moins ce que nous croyons d'après le récit d'un maître marin du brick *l'Aventure*, naufragé sur les côtes d'Alger en 1829, que le yatagan d'un Maure décolla à moitié et qui néanmoins guérit.

Mourir par un coup rapide n'est certainement pas une satisfaction donnée à la société qui trouve dans un Lacenaire, l'assassin de plusieurs de ses membres.

Les voleurs assassins comptent pour si peu de chose la chance qui les attend au bout de leur carrière, qu'ils finissent toujours par une expression à-la-fois sale et comique. Jamais la destruction de l'édifice humain, jamais l'approche de la mort, ne les a inspirés d'une révélation sublime et solennelle; ils vous disent que c'est une chute d'un lieu élevé et dont on ne se relève pas : et comme ils lisent l'histoire dans ce qui les intéresse, ils savent encore que sous le règne de la terreur, les femmes devenaient *hommes* et savaient bien mourir.

La civilisation est l'arbre du bien et du mal. Sans nul doute les tortures de l'inquisition étaient inhumaines et immorales; elles étaient l'œuvre d'une poignée de despotes tonsurés qui savaient bien que leur pouvoir usurpé appartiendrait à leur ordre, tant qu'ils sauraient frapper de terreur ceux qui oseraient y toucher. Ces vrais terroristes de l'Église savaient tout cela, et le jour que le peuple espagnol vit une frégate française s'embosser devant le palais de l'Inquisition à Cadix, prête à le foudroyer si elle ne relâchait deux de ses matelots pris comme hérétiques et qu'elle s'apprêtait à tenailler; ce jour, dis-je, fut le commencement de la fin de ce pouvoir monstrueux, mais qui avait deviné de bonne heure le secret de sa durée dans la terreur de son nom.

Nous sommes portés à croire que l'abolition des tortures et des supplices inventés comme raffinement

des douleurs physiques et morales, a beaucoup aidé à augmenter le nombre des meurtriers, des assassins, des parricides, en un mot des grands criminels. Un forçat condamné à recevoir cinquante coups de baton, disait: « Mais c'est plus douloureux que cinquante coups de guillotine, on souffre pendant et après. » Ainsi en abolissant complètement et pour toujours la torture et autres moyens de terreur, le grand siècle a réellement fondé un œuvre de *charité* pour les Lacenaires présens et à venir.

Le sentiment de l'imitation que nous érigeons en faculté puissante, primordiale et toujours active du cerveau, devient fort ou faible suivant les obstacles qu'il rencontre pour absorber un modèle et se transfigurer en lui. L'imitation est alors comme le scorpion enfermé dans un cercle de feu et qui veut en sortir : lorsque son impuissance l'accable et qu'il a vainement parcouru le cercle embrasé sans se sentir la force de le franchir, il se donne la mort. Ainsi l'imitation frappée de sa faiblesse devant son héros aux prises avec sa conscience, avec ses tortures et son infamante mort, tombe d'impuissance et se résout au néant. Un Lacenaire savait bien qu'il ennoblissait la guillotine, aux yeux des gens de cette trempe.

L'imitation tient de la nature de nos facultés instinctives, intellectuelles, et de nos sentimens. En général on imite ce que l'on se sent la force de bien copier et, faut-il le dire, les mauvais modèles sont

ceux que les enfans, ces *éponges éducables*, absorbent avec le plus de persévérance et d'ardeur. Voyez plutôt autour de vous : la potence est-elle en permanence? les enfans lanternent des chats. De faibles femmes se sont parées avec une guillotine en miniature. Un Napoléon se ceint-il de lauriers conquis en Italie, en Egypte? l'enfant joue au soldat et sa tête, ses petites mains qui frappent un tambour, un jour peut-être ébranleront un royaume. Dans les ports de mer et dans les villes de garnison, les enfans imitent ce qu'ils voient faire, il font les matelots, les soldats, les joueurs. Nous en avons vu jouer le forçat, le criminel qu'on va fusiller. Dans les villes où les pompes chrétiennes ont de l'éclat, la jeunesse est toute à l'imitation des hommes d'église, elle prend leurs vertus et leurs vices s'ils en ont.

Les vices vont à merveille aux cerveaux jeunes et faibles; leur impression s'y fait comme celle du pied dans la boue. Voyez dans les colonies les enfans livrés à la discrétion des nègres : ils sont de bonne heure abrutis, menteurs et voleurs. Un riche colon nous disait : « Je donnerais cent mille francs pour qu'aucun de mes fils n'aperçût jamais la tête d'un esclave ». En France, les enfans voient bien d'autres choses qu'ils imitent en espérance. Croyez-vous que c'est en vain que la prostituée en sylphide rayonne d'appas à leurs yeux, et que le jeune dandy, institué tel depuis hier par la mort d'un père ou d'un oncle,

la suit sans rougir? L'imitation fait mille genres de forçats. Et dans un port de mer, croyez-vous que les garnemens de bas étage voient sans y penser, les élégans condamnés qui auront reçu leur grâce, traverser les rues en flanant, insoucians de ce qu'on pense d'eux? Et ces autres forçats, qu'on donne dans les ports pour instituteurs à des enfans; et ces autres, qu'on voit partout ailleurs que dans le bagne, et pour lesquels on a des yeux qu'envient des hommes libres; et cent autres que l'auteur du budget pour la marine en 1838 a stigmatisés de sa haute parole, croyez-vous, dis-je, que ces modèles ne réchauffent pas quelques instincts imitateurs?

L'imitation du mal est la grande impudique de la France; on la trouve partout pompeuse et trop souvent honorée, et le souvenir de ce qu'elle fut, n'abandonne pas ses victimes même dans le cachot, dans les fers, sur l'échafaud. Après cela on s'étonne qu'une accusée de meurtre, d'adultère et de vol, trouve dans les cœurs les plus novices en apparence, des fibres qui vibrent pour elle? Eh, mon Dieu! tel jeune homme efféminé, à teint pâle, à regards indécis, à mains blanches et mignonnes comme les avait Lacenaire, qui voit à peine le monde, a déjà peut-être trouvé son modèle, l'image qu'il porte au cœur, dans les héros du roman moderne. Telle jeune fille, blonde et affadie, qui n'aime que les maris à cinquante mille livres de rente, a déjà par devers elle

absorbé dans les romans, tout ce qui fait l'ignoble épouse et la mauvaise mère.

Le rôle de la femme n'est réellement bien compris qu'en Turquie : il se borne à l'amour du chef de la famille et aux douceurs de la maternité. Cherchez en Turquie une prison de femmes, des maisons d'asile et de repentir? Si cela vous paraît trop loin de vous, alors cherchez en Corse? Dans la vanité du paysan du Fiùmorbo, vous rencontrez un faux point d'honneur, mais après cela plus rien de faux ni d'anti-social. Vous ne trouverez la femme en prison que dans les pays où elle n'aime que la vanité et la puissance, et où l'on n'offre de toutes parts à son cerveau imitateur, que l'exemple excitant et mensonger de ce qui satisfait l'une et donne l'autre.

Revenons à nos bagnes. Les assassins voleurs peuvent être distingués en deux grandes classes, les *grossiers* et les *polis*. Les premiers sont les hommes rustres, sans culture intellectuelle, sans *littérature*, qui nous viennent des campagnes, des villages perdus dans les bois, et qui se faisaient une idée confuse de la justice humaine. Leurs moniteurs ont été des ours qui mangent les hommes : ils ont cru à l'emploi exclusif de la force brutale.

Nous avons vu un de ces misérables dans la prison de Draguignan. Il avait tué un pauvre artiste étranger, et ce n'était pas son coup d'essai. Il avait la tête du meurtrier froid, c'est-à-dire une

grande bosse de meurtre, pas de front, cavités des sens développées, et enfin impassibilité des traits de la face. Les gestes singuliers de cet homme m'ont frappé. Il portait d'abord la mâchoire en avant, malgré lui et comme par l'effet d'un *tic;* et ensuite il envoyait ses mains sur ses alimens comme un oiseau de proie, cherchant à *griffer* plutôt qu'à prendre. Pour faire disparaître les traces de sa victime, cet assassin, caché dans l'épaisseur d'un bois, n'avait cru choisir de moyen plus sûr que celui d'envelopper le cadavre sous un lit de feuilles sèches et de fagots, auxquels il avait mis le feu. Le corps se réduisit en cendres, toutefois les doigts et les orteils restèrent intacts et trahirent ce nouveau type d'incendiaire.

Ces grands voleurs et assassins sont bien les hommes les plus abrutis du monde. Ils sont tout ce qu'on peut concevoir d'inhumain et de bestial, néanmoins leur défaut de culture intellectuelle, les a privés d'un certain degré de ruse et de circonspection qui les fait toujours découvrir. On dirait presque une vérité, en assurant que la loi ne punit en eux que des fauves à face humaine. Quand ces gens-là viennent aux galères, ils n'y excitent aucune sympathie, ne font rien ni pour se faire aimer, ni pour se faire haïr; ils supportent la fatigue comme des chameaux, avec patience et sans se plaindre à moins qu'un garde mal avisé ne les exaspère par un mauvais traitement. Alors comme les bêtes patientes, indignées de la ru-

desse de leurs conducteurs, ils prennent le ***mors aux dents*** et se portent aux plus atroces excès. La moindre chose dans leurs mains devient une arme meurtrière : ils enfoncent un gros clou dans le cœur d'un garde chiourme avec une facilité désespérante. Nous en avons eu des exemples. Ils meurent alors sans trop de façons et sans nulle renommée. La vie ne leur paraît pas à charge; ils la supporteraient plus malheureuse encore qu'on ne la leur fait, et cela prouve qu'un homme à moins envie de mourir lorsqu'il est réellement malheureux. Ce qui corrobore cette opinion, c'est que cette classe de forçats à vie, celle qui nous vient inculte et sauvage, et qui peut dire en entrant au bagne : *Lasciate ogni speranza, o voi ch'entrate*, est celle qui songe le moins au suicide.

Du reste on se tue fort peu aux galères et des relevés suivis annuellement sur le nombre des morts volontaires, ne portent guère qu'un suicide par année. Ces hommes sans craindre la mort, n'osent se la donner; ils préféreraient la recevoir d'autrui. Mourir dans un hôpital leur paraît plus doux, ils y trépassent sans s'en douter. Nous avons connu il y a deux ans, un forçat qui se mourait depuis quelque temps un peu tous les jours. Sa maladie avait déjoué tous nos soins, lorsque enfin une nuit il passa sans qu'on pût s'en douter. Son autopsie nous fit trouver dans l'estomac, soixante sous rouges, complètement oxidés. L'absorption lente de l'oxide de cuivre, avait

sans doute entoxiqué l'innervation. Il n'y avait pas sur la membrane muqueuse de l'estomac, la moindre trace de rougeur.

Le fameux Suttler, dans la nuit qui suivit la ruine de son chef-d'œuvre de faux et de ruse, fut trouvé mort et aussi paisible que s'il s'était endormi bercé par l'espérance. Cet homme avait tant de ressources en lui, qu'on pensait généralement qu'il en avait eu une pour s'endormir à toujours. Les deux morts précédentes ne peuvent-elles pas être considérées comme des suicides?

A cette même époque un forçat *lettré* voulut se donner la mort à l'aide du poison. Je fus mandé pour lui donner des soins. Il ne mourut point, car il avait composé un drastique au lieu d'un breuvage sûr. Cependant il s'était mis un écrit autour du bras à l'adresse du servant de l'amphithéâtre d'anatomie. Je fus curieux de lire les dernières volontés d'un forçat. Il s'y disait malheureux et coupable; suppliait ses amis d'avoir foi en l'espérance et conjurait le forçat *croque-mort* son ami, de le soustraire au scalpel de l'étudiant : il n'eût pas mieux demandé sa grâce au roi; enfin s'il ne pouvait pas échapper à la dissection, au moins il espérait que ses restes seraient scrupuleusement recherchés et mis dans un panier.

Nous avons connu un forçat horriblement contrefait par le rachitisme. Cet homme, quelque peu lettré d'ailleurs, serait mort volontiers; la vie lui était

un pénible fardeau, toutefois la crainte fondée qu'on le métamorphoserait en squelette *précieux*, lui ôtait toute idée de suicide.

Les voleurs assassins vieillissent de bonne heure : chez eux, l'innervation s'épuise vite et d'ailleurs n'est plus alimentée par la liberté et les avantages qui en découlent. Ils finissent par ne plus avoir qu'une vie *pathologique* ; sous l'empire d'une cause générale, un organe s'engorge, un autre se ramollit et enfin une mort lente termine le drame. Le grand supplice moral du forçat est de savoir son cadavre dévoué aux études anatomiques.

Tel est la fin du plus grand nombre de ces malheureux: quelquefois ils ont mérité des grâces, telles que dix ans de moins à faire et ensuite, véritable épiphénomène, leur liberté. Mais ce dernier cas est presque inouï. Les forçats classés dans cette dernière catégorie et qui sont les plus dangereux dans les bagnes, sont des caractères infiniment rares dans le monde et dont la férocité native n'a pu être *mâtée* ni par les bons traitemens, ni par les mauvais, pour qui tuer est une monomanie naturelle et non acquise (1).

Une immense déception peut aliéner à la raison et à la vertu, le plus noble caractère ; la soif de la vengeance a bien souvent *monômanisé* au meurtre un naturel facile et bon : par exemple cet

(1) Consultez sur la monomanie homicide : Esquirol, *Des maladies mentales*, Paris, 1838, t. II, p. 94. — Marc, *De la folie considérée dans ses rapports avec les questions médico-judiciaires*, Paris, 1840, t. II, p. 24.

Hiedecker dont nous avons parlé (page 13), malgré ses fureurs et ses assassinats, ne ressemblait pas du tout à un assassin ni par son crâne, ni par sa figure. Un puritain eût envié sa physionomie. Ce n'est point de ces êtres déçus dans la vie dont nous voulons parler, mais bien des hommes trempés à la même eau que Lacenaire, François, Lamy, Labrosse et quelques autres. Ceux-ci tenteraient le meurtre en compagnie même des saints.

Ainsi ce Lamy que nous a donné le bagne de Brest, à peine arriva-t-il à Toulon, qu'il sentit son cerveau en *érection ;* il eût voulu pouvoir rafraîchir son sang, et n'en eut pas le temps; sa soif du meurtre s'épuisa un jour sur un des maîtres du port. Nous croyons que les mauvais génies, quand ils ont plusieurs fois essayé de l'évasion, et que cette dernière planche a manqué à jamais sous eux, se vengent sur la vertu et en retirent ce qu'ils veulent aux frais de l'état, le repos éternel et la mort sur l'échafaud.

Ces forçats exceptionnels seraient encore plus rares, si les jurys ne les conservaient pas au monde par une fausse et déplorable application des *circonstances atténuantes.* C'est à elles que nous devons nos études sur les meurtriers, les assassins, les parricides, les voleurs, les empoisonneurs, les incendiaires, les conspirateurs sans but, hors celui du désordre et du bouleversement social.

Enfin une dernière classe de voleurs assassins se

compose de jeunes hommes doués d'une intelligence heureuse, d'une imagination brillante, ayant le don des langues, celui de la persuasion, en un mot des comédiens consommés. Ils sont toujours à la hauteur du rôle que la circonstance leur impose, et dans le cours de leur vie qui se heurte enfin et se brise sous la guillotine, ils ont joué tous les personnages de la comédie et du drame.

L'histoire du galérien Petit est à cet égard le chef-d'œuvre du genre. Durant son séjour à Toulon, il a été réellement un homme que la meilleure compagnie pouvait avouer, c'est-à-dire que subitement transporté de son banc dans le premier salon de la capitale, il eût été remarqué par ses manières distinguées, son esprit fin et délicat, et sa gracieuse figure. Tout en lui respirait le gentilhomme. Affectueux avec ses égaux, il était pour ses supérieurs et maîtres si attentif et si exact dans ses devoirs, qu'il faisait presque oublier sa chaîne et qu'on eût payé la rançon de sa liberté. Ainsi cet homme né imitateur du beau, posait encore en comédien sur le banc étroit de son bagne.

Cependant avec cette constitution de femme, cette voix flûtée, une main de sultane, Petit était un monstre qui a eu des momens de grandeur et de véritable générosité. Le commissaire Reynaud considérait la personne de Petit comme la plus gracieuse enveloppe que la nature ait pu donner au

crime incarné. Nul forçat des temps présens et passés n'a eu autant de ressources que Petit pour plaire, endormir ses gardiens et s'évader. Malheureusement pour lui son instinct de liberté était au vu et su de tout le monde, et ses gardes le couvaient des yeux. Pourtant un jour il s'évada, et, chose étonnante! il avait contre lui le forçat ignorant et stupide avec lequel il était accouplé. Un soir, à l'appel des condamnés, Petit et son compagnon sont déclarés absens. Aussitôt on tire le canon, on hisse les signaux, la chiourme est mise à la recherche des deux fugitifs; on les traque partout, on fouille tous les endroits de l'arsenal qui peuvent servir de retraite à un homme, et le tout en vain.

Il y avait alors contre le mur de l'arsenal qui avoisine le bureau des armemens, un énorme tas de cabestans empilés. C'est sous cette masse que Petit, de longue main avait creusé une fosse, et c'est là que blotti avec son compagnon, ils attendaient en silence le calme profond de la nuit pour prendre conseil de leur position.

Cependant ils s'occupaient à briser leur double chaîne, opération qui exige du temps et des instrumens *ad hoc*, que Petit avait dû mettre en réserve. D'ailleurs l'instinct de liberté vous suggère parfois d'étranges choses pour rompre vos fers. Croira-t-on qu'on ait retiré de l'anus d'un forçat un étui en fer blanc, long de 81 millim. et large de 13 millim., et ren-

fermant tout l'attirail nécessaire pour limer et scier en peu de temps la plus grosse chaîne? Petit pouvait avoir été l'inventeur de ce moyen, de celui de le cacher, et s'en être servi le premier.

Enfin le couple est séparé et l'heure du départ sonne. Petit ouvre la marche; il grimpe par la voie tortueuse et étroite pratiquée le long des pieds des cabestans empilés. Arrivé au sommet, il se hasarde à suivre un long mur qui conduit à la toiture du bureau des armemens.

Pour celui qui a connu ce mur, ce passage a dû paraître digne du premier acrobate de l'Europe. Enfin les voilà sauvés une seconde fois. Que faire? Petit a tout prévu; il détache lestement le plomb qui scelle une lucarne, pénètre dans le bureau des armemens et enfonce la porte du magasin où étaient renfermés les vètemens des marins déserteurs. Là nos deux héros travaillent à leur toilette et n'oublient rien pour se donner la grâce et la désinvolture de matelots gaillards et francs lurons.

Cela fait, Petit ouvre le cabinet du commissaire et cherche sur sa table ce qu'il voulait y trouver : c'étaient deux congés en bonne forme délivrés à deux marins. Il les lit avec soin. O fortune! leur signalement peut convenir aux deux fugitifs. Alors ils descendent l'escalier et se blotissent derrière la grande porte de sortie. Au premier coup de canon, le vieil invalide, portier du bureau des armemens, vient

l'ouvrir, et en la poussant sur ses gonds, il protège encore mieux la retraite des deux prisonniers. Enfin les voilà libres. Petit et son compagnon entrent alors dans la boutique d'un marchand d'eau-de-vie, pour y boire, et s'embrassent en se souhaitant bonne chance et en jurant la plus sévère discrétion en cas de reprise.

Petit sortit de la ville, prit la route qui mène au vaste cuvier des ordures sociales du royaume, Paris, ce grand quartier général de toute prostitution. Chemin faisant, il opéra des choses étonnantes et combla toute une vie d'illustre bandit. Il rencontra un des siens, et de concert avec lui il délivra des prisonniers confinés dans un cachot de petite ville. Un jour il voit une femme pleurer au fond d'un magasin; il s'informe près d'elle du motif de ses pleurs. Voilà Petit qui court après l'usurier inexorable qui causait ses chagrins, lui prend la bourse et la *vie*, et vient déposer la première aux pieds de la veuve.... Que ne fit-il pas encore? En fait de ressources et d'expédiens, Petit était surhumain.... Enfin il fut repris et paya de sa tête ses nombreux méfaits. Voilà Petit: amère dérision de la perfectibilité de notre être, dont nous sommes si fiers, dont Dieu permet le contraste pour nous servir d'enseignement, comme il a voulu que la plus belle pomme de l'Inde fût le poison le plus actif, et que dans une chétive graine de vomiquier il y eût pour nos organes les redoutables élémens d'une pile électrique.

Petit était inexplicable et la phrénologie la plus ambitieuse eût rencontré en lui l'étoffe d'un demi-dieu. Il faut dire aussi, qu'après avoir produit un Petit, la nature se repose. Cette nature d'homme est fort rare au bagne, non qu'elle ne soit fort commune sur le théâtre du monde, où l'art de bien jouer les rôles qu'on a appris devant une glace mène à tout, mais parce que les Petits plus complets ont trop d'intelligence des choses, pour franchir certaines limites et pour ne pas éviter les circonstances qui les démasqueraient devant le parterre et les livreraient aux recors de la justice et à l'exécuteur des hautes œuvres.

Petit était au bagne de Toulon un homme que les forçats auraient volontiers appelé *divin*. Littérateur de tout ce qu'il y a d'horrible au monde, il se faisait admirer par son art de conteur; il eût fait des *chevaliers du bagne*, s'il eût prêché dans un certain monde.

Une fois il a forcé l'ambition de ses pareils à devenir bourreau. « Oui, leur disait-il, en Alle-
« magne on devait élire un *premier exécuteur en chef*.
« Voilà l'ambition des plus grands seigneurs en émoi.
« Cette dignité donne beaucoup d'or, on en remplit
« les fonctions sous un masque, ce qui fait qu'on a ses
« entrées à la cour. Le plus haut titre pour l'obtenir,
« c'est une prestesse de main que Dieu seul peut don-
« ner. Or, parmi mille prétendans au siège vacant du
« bourreau, on choisit les trois plus dignes, et le plus

« digne des trois sera celui qui saura le mieux escamot-« ter une tête. Il est vrai qu'on ne fait bien que ce que « l'on fait souvent, mais il est des hommes qui font tout « bien en naissant, témoin notre cousin Hercule, qui « étouffa dix serpens dans son berceau.

« Le grand jour de la cérémonie, où les trois *Cu-« riaces* doivent faire preuve de leurs talens devant une « immense assemblée, arrive et le canon annonce au « loin la fête qui se prépare sur la place publique. Là, « sur une estrade élevée, sont trois candidats et trois « têtes bien attachées sur trois corps de trois martyrs « de la loi. Il y avait là un aristocrate, un prêtre et un « juge. Enfin le jeu commence. Les *boules* sont rangées « sur trois tabourets élevés.

« Le premier ambitieux, avec son damas, tranche « une tête prompt comme l'éclair; la boule dispa-« raît en l'air; bientôt on voit un point noir au « ciel, c'est un ballon; non, c'est la tête qui vient « comme d'elle-même *s'appliquer* en tournoyant sur « la pointe du damas. Le peuple bat des mains et « crie cent fois vivat.

« Le second *laureat*, par un trait horizontal, « coupe sa tête et celle-ci, comme un vol d'hiron-« delle, plane sur l'assemblée. Mais elle va tomber « sur le *chef* d'un *capitoul?* Non, l'adroit bourreau « s'est soudain évaporé de la scène, et il a reçu son *bill* « aux pieds des juges du concours, auxquels il la « montre en trophée. La voix de tonnerre du peuple

« éclate en applaudissemens. Enfin le troisième con-
« current se présente à l'assemblée d'un air humble et
« contrit; il tient par la main son homme, qu'il fait as-
« seoir avec l'aisance d'un barbier de bonne maison.
« Que va-t-il faire? Voilà qu'il parle, qu'il sourit au
« patient... Le voilà qui sort de sa poche un peigne,
« puis un rasoir.... Le voilà qui a lissé et crêpé ses
« cheveux; il repasse le rasoir sur un cuir... il va le
« raser.... Le premier coup est donné sous le menton,
« et il s'arrête et il parle à son homme : « Vous n'avez
« rien senti? — Non. — Quoi, rien? — Mais pardon...
« une certaine fraîcheur qui m'est montée à la tête,
« je ne saurais dire ce que c'est, un vertige? — Bien,
« mon ami, je sais votre affaire; pour le guérir sur le
« champ, j'ai le remède dans ma poche : puisez dans
« ma tabatière et respirez bien fort mon fin tabac
« d'Espagne. Pendant que la prise opérait son effet,
« l'homme au prodige alla quérir un plat en vermeil,
« et, le montrant au peuple, il le mit comme un plat
« à barbe sous le menton du rasé. Soudain celui-ci
« éternua, et sa tête, se détachant de son cou comme
« une poire trop mûre, tomba dans le bassin. Le grand
« seigneur, satisfait de son œuvre, la montra au peuple
« comme le fit à Hérodias le gentilhomme qui trancha
« le *chef* de saint Jean-Baptiste, notre très saint et vé-
« nérable patron ». — Ici, le conteur Petit se tut, et la
tourbe des auditeurs demanda d'une commune voix :
« Et le peuple, que dit-il? — Le peuple resta muet,...

il revoyait son bourreau ». Voilà un échantillon de la haute littérature des bagnes. (1)

Tous les forçats lettrés ne sont pas des *Petits* qui conservent leur gaîté et leur indifférence pour la liberté, même alors qu'ils méditent avec le plus de profondeur sur les moyens de la conquérir aux dépens de leur vie. On le sait, et le cas est fréquent : toutes les fois qu'aux environs des bagnes un des nombreux factionnaires voit ou entend remuer quelque chose, il fait feu, et très souvent c'est un forçat évadé qui tombe.

Les condamnés instruits sont par le fait de leur savoir la fine bourgeoisie du bagne, toutefois s'ils sont grands voleurs et assassins, ils disparaissent dans le nombre des employés à la grande fatigue. Alors ils passent tous leurs momens de loisir à écrire ou à faire écrire en leur faveur aux principales autorités des ports, à leur commissaire surtout qui dispose de leur position comme il l'entend et selon les œuvres de chaque tête de son troupeau. Le style de ces mauvais hommes qui ont eu quelque culture de l'esprit est toujours décousu et pitoyable. La main qui tenait la plume ne courait pas sur le papier sous l'inspiration d'un jugement sain, d'une conscience pure. On est forcé de s'avouer que ces hommes sont hors de raison

(1) Voyez dans l'ouvrage *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes et des moyens de les rendre meilleures*, le chapitre où M. Frégier traite de la portion vicieuse des classes aisées et lettrées, t. Ier, pag. 111 et suiv.

et dignes de quelque pitié. Nous reconnaîtrions le style d'un forçat sur mille lettres sans signature.

Voici un échantillon du style d'un des condamnés les plus remarquables de notre bagne et qui n'a pas su mourir comme son associé Suttler. Après qu'il eut manqué son plan d'évasion, il se dit malade et rendu à l'hôpital il m'écrivit la lettre suivante.

20 janvier 1839.

Monsieur,

C'est trop fatiguer peut-être votre indulgence et vos bontés; mais où porter mes pas en quittant votre hospice? retourner à des travaux homicides, reprendre la pioche sépulcrale, voilà ma destinée! Combien n'ai-je pas souffert! péniblement couché sur un grabat, il se passe peu de nuits que je n'éprouve des douleurs aux intestins; ma poitrine est délabrée, mon estomac débile, le laboratoire de la digestion rejette la plupart des alimens grossiers ou froids, mes jambes refusent de me servir, tout mon être, n'est plus qu'une gaze qu'un vent peut enlever, qu'un automate usé que détruira le moindre choc: c'est dans cet état cependant qu'on m'a conduit à des travaux de beaucoup au-dessus de ma fragile humanité! mon ascension à l'hôpital était à propos (je me sens), quelques semaines de plus les secours de l'art étaient inutiles. M. Verran qui connaît ma position devait en parler à monsieur le médecin en chef du conseil de santé pour mon émission à des travaux

légers: mais le jour de la visite, je me trouvais à l'hôpital: M. Verran me donna hier pour conseil d'en appeler à votre justice pour remédier à cet incident: nous connaissons tous ici, monsieur, votre bienveillance, et quoique dans la poussière nous distinguons l'homme animal et cruel du philosophe qui marque ses œuvres de l'empreinte de l'humanité, des plus sublimes vertus, et j'ose vous adresser sur ma position les plus humbles prières. La fin de la vie, monsieur, serait sans doute préférable à mes peines; mais un leurre séduisant m'entraîne et me la fait supporter... mon imagination parfois, il est vrai, me représente une statue d'airain sur la route bruyante du monde, voyant passer avec indifférence les plaisirs et les peines, elle est impassible! la poudre des tombeaux n'est-elle pas de même? *Felix qui potuit rerum cognoscere causas; atque metus omnes et inexorabile fatum subjecit pedibus strepitumque Acherontis avari.* Néanmoins cette pensée l'emporte sur les méditations, la vie! la vie! les charmes de la vie!.... La mienne, monsieur, dépend de vous dans cet affreux repaire, votre bienveillance peut la soutenir sans peine sur ces bords escarpés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur

J. Crave.

Cette espèce d'élégie de forçat touche rarement ceux auxquels on l'adresse. Vous avez lu cette lettre, eh!

bien, il n'y a pas un seul mot de vrai; tout est pris hors de l'âme, de la conscience et du cœur. C'est le voleur de la pensée d'un homme de bien qui vous donne un petit bout de rôle. Il ne m'eût point écrit en ces termes, si au lieu d'être médecin, j'avais été commissaire. La *pleurnicherie* ne prend pas avec ceux qui, en ouvrant le registre où se trouve le *folio* d'un *convict*, peuvent le traduire à ses propres yeux depuis son enfance jusqu'au jour de son entrée au bagne. Le caractère de forçat voleur qui au besoin tue son homme, ne l'abandonne jamais dans les fers. Tandis que le grand criminel cuve son esclavage en silence, l'autre cherche à exploiter tout le monde dans l'intérêt de son égoïsme toujours en éveil.

Un médecin, un chirurgien du bagne, sont deux grands saints qu'il faut avoir pour soi; on les traite avec une vénération superstitieuse, on leur écrit comme à des providences. Nous avons une foule de litanies dans ce genre, dont chacune exalte au moins cent et une de nos vertus.

L'aumônier qui donne seulement des espérances dans l'autre monde et qui ne veut que le repentir dans celui-ci, est bien moins *adoré* que le médecin. D'ailleurs le prêtre qui ne cherche que les vrais pénitens reconnaît bien vite par l'épreuve d'une confession, si l'homme auquel il a affaire est bon ou mauvais. Quand il est réellement bon, c'est qu'il l'a toujours été, qu'il y a eu erreur sur son délit, qu'un

juge s'est trompé, qu'un jury a été abusé sur son compte, qu'il a pris volontairement la place d'un autre; tout cela s'est vu : un honnête homme peut être aux galères et suivant l'expression d'une sœur hospitalière, être un forçat du bon Dieu.

Après les assassins, les meurtriers, les voleurs assassins, il y a une dernière classe de forçats condamnés à vie qui sans mériter toute l'indignation qui s'attache aux grands coupables, n'en subissent pas moins la même peine aux galères. Ce sont les complices d'homicides volontaires, les complices de tentatives d'homicide, les membres d'une association de voleurs. Ces hommes n'ont en général rien de remarquable sous le rapport phrénologique, intellectuel et moral. Tout est commun dans leur personne, leur tête défie aussi la possibilité d'un jugement. Chez quelques-uns de ces complices obscurs d'un crime, nous avons été tenté de croire à la possibilité d'une atrophie de quelques centres.

Cependant sur l'un d'eux nous avons reconnu à un très haut degré la protubérance de l'*affectionivité*. Il y avait chez lui la tendance physionomique du chien des montagnes. Interrogé par nous sur ses nombreux méfaits commis par lui toujours en compagnie de malfaiteurs, il répondit : «C'était plus fort que moi, je suivais comme un chien.» Voici son bulletin.

Gibrat, n° 195, journalier, condamné à Carcassone en 1840 pour vol en complicité d'homicide volontaire

et complicité de tentative d'homicide, faisant partie d'une association de malfaiteurs, ayant déjà subi la peine de cinq ans de prison pour crime d'association de malfaiteurs. Né en 1815, il n'a encore par conséquent que 25 ans. Et voilà certes déjà une vie de forçat achevée; eh! bien, cet homme est un fort mauvais sujet phrénologique. Nous le coyons sans jugement et sans force morale. L'affectionivité, centre qui le domine, l'a porté à suivre celui qu'il a trouvé sur sa route et lui a donné du pain. C'est tout-à-fait la psychologie du chien en action. Enfin pour terminer ce chapitre déjà trop long, disons un mot des parricides. En 1840, il y a dix-sept parricides aux bagnes; ce nombre jusqu'à notre époque, a été inouï.

L'antiquité païenne nous avait légué une grande leçon de dignité humaine, celle d'envelopper d'un voile impénétrable des crimes peut-être *inconnus aux enfers* et de les traduire à la foule, comme l'œuvre d'un monstre incarné ou des volontés mystérieuses et sacrées du ciel. Les lois de Sparte et d'Athènes, celles de Rome n'admettaient pas comme les nôtres, la possibilité du parricide : la sagesse du législateur n'avait pas voulu dans ses tables formuler un outrage à la nature divine de l'homme: Cependant l'étude approfondie du *moi humain*, dans un bagne où il se montre dans une abjecte nudité, nous force d'admettre le parricide chez toutes les nations corrompues, où l'égoïsme a fondé le culte

exclusif de la matière. Dans tous les cas possibles, un peuple qui se respecte, devrait considérer le parricide comme un fait inouï, hors la loi et sans nul rapport avec les peines corporelles qui pourraient l'expier aux yeux de la société.

Un parricide dans le sens moral est une monstrueuse superfétation que les mœurs corrompues d'une nation ont engendrée et que de mauvaises lois (circonstances atténuantes) ont rendue viable.

Puisque le parricide vit parmi nous, il y a donc dans nos mœurs tolérance pour le parricide, et si les lois suivant les âges d'un peuple sont l'expression de sa moralité, proclamons nos mœurs pour le moins dégénérées de ce qu'elles furent, alors que le droit d'examen par un jury était refusé au parricide. Quoi! diront les philosophes d'une nouvelle école, pas même le droit d'examen? Mais un parricide tant qu'il n'est pas convaincu, est citoyen libre et jouissant de tous ses droits comme vous? Nous concevons l'objection et nous ne pouvons y répondre que par la tolérance du profane et de l'abominable que nous impose la morale élastique du jour. Et si le droit d'examen invoqué par le parricide nous a incontestablement valu des criminels de cette espèce, viables au bagne parmi des hommes qui ont volé un écu, permettez-nous au moins de rappeler le temps où un coupable de cette hideuse nature ne pouvait pas dire à la loi : « Rends-moi raison du châtiment que tu m'infliges,

avant de frapper, je veux savoir jusqu'à quel nombre de coups je l'ai mérité. »

Sous l'ancien régime un parricide était une chose inavouable. Pourquoi ? l'éducation de famille pour ceux qui en avaient une, pouvait se définir une longue enfance. Un fils de bonne maison (et ce mot nous l'appliquons à toutes les classes morales de la société) ne se dépouillait jamais entièrement de ses *langes* aux yeux de son père et de sa mère. Un père était l'image de Dieu sur la terre et lorsque l'Église punissait d'une mutilation barbare sur la langue, celui qui jurait par le nom du Christ, on conçoit que le moindre délit commis vis-à-vis d'un père, devait entraîner une punition pour le moins aussi terrible. Ce que nous savons bien aussi, c'est que les tortures tant flétries par les louangeurs de la civilisation moderne, n'étaient ni aussi nombreuses, ni aussi fréquemment employées qu'on l'a dit aux *niais* du nouveau régime.

L'Église dépositaire du pouvoir moral en usait beaucoup plus pour effrayer que pour punir ; elle en parlait souvent comme de l'enfer, châtiment révélé pour la perfectibilité de l'homme, pour instruire les vivans sur l'héritage du bien et de mal que la mort lègue à tous, suivant ses œuvres philanthropiques ou liberticides et homicides. On croit avoir tout dit quand on appelle un homme qui raisonne au-dessus des faits matériels, un métaphysicien. Mais

notez qu'on ne fait rien de bon d'un peuple sans les idées métaphysiques.

Si Dieu et le roi deviennent des êtres tout-à-fait concrets, ils ne sont plus rien ni l'un ni l'autre. Si un père n'est plus qu'un homme qui par plaisir ou calcul vous a donné la vie, il n'a plus rien d'auguste ni de respectable. Si la fortune d'autrui s'intitule une usurpation des biens de la nature qui sont à tout le monde, vous encouragez le meurtre et l'incendie. Hors des idées métaphysiques, vous édifiez une morale qui fait l'athée, le régicide, le parricide, l'assassin et le voleur.

L'étude de la matière nous trompe toujours aux dépens de notre bonheur par la vaine et stérile satisfaction de notre orgueil. Ainsi nous avons tous le même nombre d'organes et cependant leur existence bien constatée, coïncide souvent avec l'absence congéniale ou acquise de leur fonction.

Le cerveau qui est une réunion d'organes sociétaires, peut avoir de ces organes qui fonctionneront mal ou pas du tout. D'autre part, un sens que nous appelons une extension du cerveau vers le monde extérieur peut, par exemple, être perverti dans l'impression qu'il reçoit du dehors : nous avons vu l'organe du goût, être insensible aux choses sucrées et ressentir vivement la saveur amère.

Un sens moral bien développé, comme l'amativité, ne pourrait-il pas être réfractaire aux idées aimantes et

ne recueillir avec intention que les passions haineuses? Pourquoi pas? Nous avons lu que des femmes bacchantes, lascives, ont été transformées en douces et bonnes créatures par le seul fait d'une chute. Mais l'amativité est un fait d'instinct; un animal, comme un homme, naît avec des instincts de sympathie ou d'antipathie. L'enfant à la mamelle peut, presque dès sa naissance, sourire à sa mère. Ce qui ne se prouve pas par des faits aussi matériels, c'est l'intelligence et le génie, considérés comme émanations fonctionnelles du cerveau.

Dans l'idée la plus morale après Dieu, celle de la paternité, il y a deux actes du cerveau, celui de l'amour physique, celui de l'amour moral: ainsi Gall montrait avec l'enthousiasme d'un véritable génie, le crâne des lapines qui avaient mangé leurs petits et celui des femelles qui les avaient conservés (1): cela est vrai pour ces animaux comme pour l'homme : mais l'on se rappellera bien ce que nous avons dit de l'âme, de cet ouvrier logé en nous pour travailler et perfectionner le *moi* suivant *Dieu* et la *vérité des choses*, on verra qu'en toutes choses de sentiment, on peut dire que l'absence ou l'actualité du sens moral établit une immense séparation entre deux hommes en apparence construits sur le même modèle. C'est par la conscience de ce qu'on peut être en briguant une

(1) Voyez son ouvrage : *Sur les fonctions du cerveau et sur celles de chacune de ses parties*. Paris, 1825, t. III, page 426.

position élevée sur la scène du monde, qu'on devient grand guerrier, habile médecin, profond diplomate. L'enfant, élevé sous l'œil d'une mère et loin de toute imitation du mal, ne sent sa vocation dans l'adolescence que sous l'inspiration du sens moral, qui le pousse vers ce qu'il saura le mieux faire, avec conscience, pour le bonheur des siens et de ses semblables.

J'ai interrogé, à ce sujet, des hommes arrivés très haut dans les sciences et dans les arts et je leur ai demandé le mobile de leur vocation; presqu'aucun ne m'a dit devoir sa position au hasard des choses, mais bien à une voix intérieure, à un pressentiment. On se révélait jadis ce que l'on devait être, quand le but de la vocation était la satisfaction morale de soi. Aujourd'hui on s'étonne du nombre prodigieux de médiocrités stériles qui briguent les positions sociales. Nous n'en sommes point étonnés. D'une part le père calcule d'après sa fortune, son ambition pour son fils, et celui-ci se courbe sous la volonté du père sans savoir ou plutôt sachant bien souvent qu'il n'a pas, pour la vocation qu'on lui impose, reçu du ciel la moindre étincelle du feu sacré. Mais le père est magistrat, par exemple, et son fils doit l'être, il le sera. Pourquoi? Est-il nécessaire d'en dire davantage?

Dans un siècle faible et corrompu est-ce qu'on a jamais manqué de vertu ou de savoir? Qui en doute-

rait? Est-ce que jamais les exigences d'une position ont manqué à l'homme que ses protecteurs haut placés voulaient élever? Est-ce qu'on n'a pas toutes les vertus quand on n'emporte pas avec soi la flétrissure d'un tribunal? Tel, qui descendra dans sa conscience, ne sera-t-il pas honteux, quand des voix du dehors viendront faire retentir à son oreille, qu'il est un héros pour être sorti vainqueur d'une escarmouche? Cet autre sera proclamé juge redoutable et juste, pour avoir condamné un conspirateur dont la tête tranchée devait payer une faveur long-temps briguée ?

Le sens moral... mais c'est l'humanité telle que la raison la conçoit. Si ce n'était ainsi, il serait trop facile d'être homme et prédestiné à une autre vie. Au contraire, l'homme, ou ce qu'on dit tel, par l'absence du sens moral peut, dans une circonstance de la vie, rester en dessous des brutes : c'est donc dire que celles-ci ont quelque chose d'un homme? Mais nous n'avons jamais prétendu le contraire? Le chien qui meurt pour l'amour et la défense de son maître et l'ami qui vous trompe, sont-ils égaux en moralité de sentiment? Lorsque au milieu d'un combat où l'on défend contre un barbare l'inviolabilité du sol, le cheval qui s'élance plein d'une noble ardeur dans le danger, est-il moins moral, que le lâche qui fuit? Et quand l'honneur national est souillé par l'étranger, celui qui voit la tache et veut la laver dans le sang de l'agres-

seur, est-il de la même argile que ce misérable qui sent la douleur d'un coup d'épingle sur le corps et ne se doute pas qu'il porte sur son front la honte et le servage ?

Le sens moral ne réside ni dans les organes de l'instinct, ni dans ceux de l'intelligence, mais bien dans ce que nous avons nommé cerveau de révélation, de génie, siège de l'âme ou de l'ouvrier logé en nous pour travailler le perfectionnement moral de notre être. L'homme moral est donc tout entier en caractères matériels sur l'ovale supérieur du sphéroïde de la tête. Instinct, intelligence et sentiment sont trois puissances qui relèvent l'une de l'autre, excepté la dernière qui ne relève que de Dieu, et c'est par celle-ci qu'on le comprend : c'est encore par elle que l'humanité se complète lorsqu'elle approuve, en dernier ressort, la moralité d'une action.

Ce troisième cerveau non-seulement élabore les matériaux que les sens instinctifs absorbent au dehors, s'empare des conceptions de l'intelligence pour les classer dans le domaine de la pensée, mais encore, cerveau à révélation, il parcourt le passé, suit les chaînons des âges littéraires, renoue le panthéisme au christianisme, et assiste à la transformation de la pensée qui du culte de l'œuvre s'élève insensiblement à celui de l'ouvrier. Lorsqu'elle se confine en solitaire dans la région la plus élevée du cerveau, cette âme perce la nuit des temps à

venir, prophétise ce qu'il en sera un jour de la nation dépouillée du sens moral de ses croyances, et qui semble étonnée de se trouver face à face d'un rationalisme matériel, qui n'est que le panthéisme retourné, le voile splendide et gracieux de l'Olympe effacé.

Les êtres que le ciel a prédestinés à devenir les chefs-d'œuvre du sens moral sont infiniment rares; lorsqu'ils existent, ils sont trop au-dessus de l'humanité pour qu'on les appelle des hommes; ils sont mieux que cela; ils sont des esprits presque purs. Leur âme effleure à peine nos passions, nos besoins, comme pour attester qu'ils tiennent encore à la terre, et comme ils ne font pas comme les autres hommes, et qu'ils ne parlent pas la langue athée et matérialiste des nombres, le vulgaire, les estropiés du sens moral, les appellent des fous et des inspirés. Ils ne parlent ainsi en sages, que parce que la barque de leur salut et de toutes leurs espérances est amarrée au port, loin des orages et des tempêtes; soudain qu'il arrive un de ces fléaux qui déconcertent les calculs de l'astronome athée parce qu'il ne voit que les roues du char de Dieu, un de ces fléaux qui brisent les prétentions de l'homme de l'art, de l'*iatros isoteos* (médecin pareil à Dieu) qu'il survienne un cholera-morbus enfin.

Voyez alors comme l'humanité, dans sa détresse, revient aux croyances, à l'humanité sainte, à la révélation d'un pouvoir suprême. Les Crésus et les

lâches qui ont fui, en litière, les éclats de la bombe partie du ciel, n'ont pas éprouvé comme nous les inspirations d'une nouvelle existence morale, le réveil subit des facultés sublimes du cerveau, fonctionnant presque seul au-dessus des misères et des pauvretés matérielles de l'égoïsme humain. Comme la guerre, dans une époque de corruption sociale, le choléra devait servir à épurer les mœurs de la nation; s'il ne l'a pas fait, c'est qu'après lui comme après les guerres de l'empire, on s'est cru dégagé de l'importunité du maître commis par Dieu pour nous instruire, parce qu'il avait fini sa leçon.

Mais nous avons oublié à dessein que nous voulions parler des forçats parricides.

Un parricide peut se définir une difformité ou une privation du sens moral relatif à la piété filiale et à la paternité. Ces deux sentimens s'allument l'un par l'autre, se pondèrent et s'assimilent; ils touchent à l'esprit divin; l'un suppose l'autre, et l'amour du père suppose celui de Dieu. Faire un enfant, ce n'est pas devenir père dans le sens qu'on l'entend; c'est obéir à un instinct et à un besoin de la nature, qui a attaché un plaisir à un acte dont le but est de trouver dans les individus, la conservation de l'espèce: voilà tout.

Après le besoin de *l'instinct*, vient la satisfaction de l'intelligence, sentiment platonique de l'amour

au-dessus duquel vient enfin le sentiment de la *paternité*, le plus moral de tous après celui qui nous fait concevoir Dieu. L'homme de la dernière hypothèse doit être réellement le seul père aux yeux de la société. Les devoirs que ce titre impose, s'il les comprend bien, sont immenses, sacrés, et de tous les instans de sa vie, jusqu'à l'entière émancipation de son élève. Tout ce qu'il fait pour l'initier au monde moral établit des liens invisibles et inséparables entre lui et son fils. On est d'autant plus véritablement père qu'on a plus fait pour rendre son élève digne de soi-même.

L'absence du sens de la *paternité* serait un phénomène, néanmoins son sommeil est quelquefois ou peut devenir sans espoir de réveil. On a le sens de paternité, comme on a un larynx; celui-ci peut être organisé pour chanter ou sans pouvoir émettre une note d'en haut; il peut encore n'exister que pour mémoire, et sans jamais remplir son but providentiel.

Le culte exclusif de l'intelligence et de la matière rapetisse la nature morale de l'homme: cette dégénérescence qui se traduit au dehors par une diminution des pouvoirs fonctionnels du cerveau supérieur, se transmet par *hérédité* du *père au fils*. Oui, le cerveau dégénère dans le placement de sa substance. L'instinct et l'intelligence, ces deux cerveaux matériels absorbent de plus en plus celui du sentiment et de la révélation.

Bientôt quand les moralistes des sublimes croyances de l'amour de Dieu et du pays, des devoirs de la paternité, parleront à un auditoire du haut d'une chaire ou d'une tribune, ils seront comme des clairvoyans parlant à des aveugles. Et ces aveugles riront en les écoutant, comme les Athéniens lorsqu'un sage les menaçait de l'invasion étrangère et de leur esclavage. Oui, nous ressemblons à nos parens, non-seulement par les traits du visage, mais encore par la forme du cerveau; et c'est là seulement que la preuve matérielle de la dégénérescence d'un peuple se trouve matériellement empreinte.

Or, pour revenir à notre thème, il y a dix-sept parricides avérés, parce qu'il y a eu dix-sept cerveaux sur lesquels n'est point tombée la rosée divinisante de l'amour filial. Je me trompe, les gens privés de cette rosée sont bien plus que le chiffre du bagne; celui-ci n'est que l'expression numérique des cerveaux humains incultes et bestialisés. Il est une autre espèce de parricide intelligent et froid, c'est celui du fils égoïste qui attend impatiemment sa liberté et sa fortune de la mort de son père, comme un jardinier aspire à une chose qui doit être, mais qui a une durée à parcourir, la maturité des fruits de son jardin. Ceux-ci sont les parricides de l'intelligence, les autres sont ceux de l'instinct. Nous souhaiterions de toute notre âme nous tromper; le nombre des parricides augmentera : si en 1840 le

nombre de dix-sept est inouï, législateurs et gouvernans, c'est à vous qu'il appartient d'encourager un père et de le convaincre de ses devoirs envers son fils, et alors vous aurez combattu la véritable cause du parricide.

Nous concevons l'assassin parricide des bagnes, puisqu'il n'a jamais eu de père dans le sens moral attaché à ce mot, tandis que nul raisonnement logique ne peut nous faire admettre le parricide par un fils qui a reçu de son père l'initiation morale et religieuse. Voilà ce que démontre d'une manière irrécusable, l'examen phrénologique de cette catégorie de meurtriers. Nous les divisons en deux classes.

1° Ceux pour qui un père est un étranger, un maître dur, méchant et sans cœur. Nés avec un cerveau aimant mais sans culture, ou avec un cerveau difforme, ils ont tué leur père dans un moment de fureur et de vengeance, *ex abrupto*.

2° Ceux pour qui le parricide est la conséquence d'une foule d'actes tout-à-fait répulsifs des sentimens de la famille.

Ainsi, un père faible, sans amour et sans mœurs, n'est absolument rien comme être moral pour son fils qui vit près de lui sous le toit commun. Le fils doit absorber le père, c'est une loi de nature; il l'absorbe, si vous voulez, à la manière des *atomes crochus*, seulement c'est en atomes purs ou impurs. Dans

ce dernier cas, il l'exploite comme une chose matérielle, il la brise comme une chose quand elle ne lui donne plus rien. Supposez que ce soit de l'argent; viendra un moment où la source tarie par le père qui ne veut rien donner, armera le rejeton d'une arme homicide.

Ce qui est déplorable, c'est que le parricide qui est le plus grand crime possible, ait pu obtenir une sorte de tolérance sociale, puisque la loi a pu se laisser défigurer par les circonstances atténuantes. Ces dernières ont enlaidi la loi.

Les départemens qui fournissent les parricides, sont ceux qui sont les moins accessibles par l'isolement des familles, aux idées de civilisation généreuse; et j'entends par là l'éducation traditionnelle de père en fils, sous le point de vue de la morale et de la religion. Le mal social pénètre plutôt que le bien dans les campagnes, dans les villages perdus dans les bois, où l'on n'entend de la grande voix de la civilisation, que le bruit fastueux des chars et le tintement métallique de l'or.

Les parricides que nous avons connus et étudiés, n'ont tué dans leur père que des maîtres étrangers et durs, ou des hommes faibles qui ont recueilli le fruit amer de leur coupable indulgence; des mères à leur tour ont été complices du père dans son erreur et son imprévoyance, ou bien n'ont été mères qu'un instant, comme l'agave qui meurt après avoir fleuri et donné son fruit.

La phrénologie humaine, sous le point de vue du parricide, est moins démonstrative que la phrénologie animale. On conçoit que la lapine sans protubérance de la philogéniture puisse manger sa portée, mais ce serait détruire toute la solidité de la doctrine craniologique de Gall, que de l'amoindrir aux simples élémens d'une ondulation de matière cérébrale à la partie postérieure de la tête.

Le sens moral de la paternité et de l'amour filial est une généralisation de tous les bons sentimens qui s'expriment au dehors par les organes de l'amativité, de l'affectionivité, de la philogéniture, et de la bienveillance générale.

Un sens moral est la partie métaphysique des organes et de leurs facultés, c'est leur émanation au dehors en *fluide magnétique*, qu'on nous pardonne cette locution, puisqu'elle rend notre pensée. Remarquez bien que la perception magnétique des sentimens d'un homme est ce qu'il y a de plus vrai au monde, puisqu'il n'est rien dont on ait plus la conscience intime et par conséquent la conviction, que ce qui s'exprime de cette manière. Allez faire convenir à un enfant que sa mère n'est pas celle dont le regard l'a initié au sourire de la reconnaissance et de l'amour! Lorsque, ainsi que nous l'avons vu, un beau Grec, alors esclave et caché sous un lit pour fuir l'yatagan d'un Turc, subissait l'influence magnétique du regard d'un musulman imberbe

qui lui disait de venir sous le tranchant de son sabre, et qu'il y venait comme un chien arrive aux yeux pleins d'amour d'un maître qui tient un lapin, trouvez-vous que ce Grec n'était pas convaincu de sa faiblesse et de son servage? L'influence magnétique d'un grand caractère, c'est son émanation au dehors de tous ses nobles penchans, de toute son intelligence, de tout son génie, en un mot de sa phrénologie en action, seulement elle n'est ni écrite, ni parlée; elle est invisible et sensible comme tous ces grands courans magnétiques qui sont les régulateurs de l'harmonie des élémens du globe.

Les hommes divins, ceux qui font passer leurs grandes passions, les sentimens les plus sublimes de leur âme dans un regard, sont phénoménaux, toutefois ils existent, et ils produisent des choses qui touchent à la sur-naturalité; par exemple, ils peuvent retremper la moralité corrompue d'une nation, ranimer le courage d'une armée en déroute, ou d'une population désolée par une épidémie. Ce pouvoir sur les masses tient réellement de Dieu, mais les hommes ne le conçoivent bien que dans les heures solennelles d'un éminent danger, aux bords d'un abîme sans fin, pendant la tempête et à l'instant de la mort. Napoléon ou le prêtre se révèlent alors aux yeux de la foule et de l'agonisant, comme des inspirés, comme des anges du salut.

Hâtons-nous de terminer enfin la psychologie des grands criminels.

Sur neuf parricides que nous avons connus, trois avaient la petite tête que nous avons déjà nommée *léparine;* deux n'avaient pas connu leur mère; tous les trois étaient sans culture intellectuelle, sans religion et sans mœurs; deux gardaient les moutons; tous les trois étaient enclins à la manie solitaire, et un s'était livré à la bestialité. Pour leur conformation de tète ils tendaient à l'instinct plutôt qu'à l'intelligence. L'exercice avait décuplé leur force physique. Ils n'aimaient pas leur père, qui les accablait de privations. Deux ont tué leur père pendant qu'il dormait et dans l'esprit d'une vengeance féroce. Ils ont *tué suivant leur expression, le loup avant qu'il ne les dévorât.* Le père de l'un d'eux, furieux à la moindre reprimande suivie de coups, terminait toujours par ces mots : « Je ne serai content qu'après t'avoir assommé ».

Les six autres parricides avaient été des repris de justice, vicieux depuis leur extrême enfance; quatre avaient perdu leur mère en bas âge, et deux l'avaient suivie, jeunes encore, dans ses débordemens hors de la maison. Sans moralité aucune, sans religion, il y avait en eux prépondérance des sens instinctifs dans la masse du cerveau. Deux avaient la tendance animale du chacal. Leur tête, en général, était commune. Un seul avait deux organes par trop

incitateurs, celui du meurtre et celui de l'amour physique. Il eût été condamné pour viol, s'il n'eût été parricide. Quatre des six avaient été conduits à ce crime par l'odieux calcul de s'emparer de l'argent de leur père. Deux ont commis l'assassinat avec un bâton *assommoir;* un seul s'était servi d'une arme à feu qu'il avait déchargée sur son père; un l'avait fait périr par le poison.

A cette liste ajoutez le cas de *Fronto*, du département de la Sarthe, plusieurs fois repris de justice, qui, ne pouvant rien tirer de l'opiniâtreté de son père, âgé de 90 ans, le tua avec son fusil, après avoir blessé sa mère, et en disant: « Pour cette fois je n'irai pas aux galères, la loi ne condamne pas mes 70 ans aux fers, ni à l'échafaud. » Ce misérable vieillard était tellement sûr de l'impunité, qu'ayant mal chargé son fusil à double coup, c'est-à-dire mis les balles d'un côté et la poudre de l'autre, il avait en vain fait feu sur celui qui allait l'arrêter. La loi qui absout de la mort et des fers tant de crimes reconnus, est fondée sur l'impuissance de l'âge. Soit, mais ici pour le moins elle a eu tort. En raisonnant ainsi, c'est-à-dire en excédant les limites possibles de la charité et de la prudence, on acquitte un vieillard parce qu'il est faible, et un homme dans la virilité parce qu'il est fort et qu'il a été emporté par la passion. Dites-moi après ce contre sens logique et moral, dans quelle voie marche un peuple qui est gouverné par de telles lois?

CHAPITRE CINQUIÈME.

DU VOL. DES GRANDS ET DES PETITS VOLEURS. MŒURS AU BAGNE.

Du vol ; le bagne n'est qu'un degré de l'échelle parcourue par les voleurs ; c'est une industrie ; les uns la font en grand, les autres en petit. — Education du petit voleur. — Des frères de la doctrine chrétienne. — Les petits voleurs, vermine de la société. — Compagnies de discipline. — Signalement du filou et de l'escroc. — Vols de tabatières au bagne. — Exemples de petits voleurs. — Les mêmes causes ont agi sur le même tempérament moral du cerveau. — Nouvelle théorie de la génération ; celle-ci influe sur les mœurs d'un peuple ; comment ? — Les petits voleurs sont lymphatiques. — Le fils de la prostituée. — Le bagne sous l'empire. — L'immoralité sexuelle aux galères. — Ignoble histoire. — Psychologie du petit voleur. — Des grands voleurs ; leur savoir-faire est acquis ou inné. — Grands banqueroutiers ; le bagne n'en reçoit que d'insignifians. — Psychologie et phrénologie du faussaire en écritures. — Les statistiques morales sont vaines et stériles ; elles mesurent l'étendue du mal et n'en fixent ni les limites, ni les moyens coërcitifs.

Les sujets convaincus de vol et punis des galères peuvent être divisés en plusieurs catégories dans le bagne, et le sont en effet par le mode de surveillance qu'exige leur degré différent de criminalité. Les voleurs forment la classe la plus répandue et celle qui, en apparence inoffensive et méprisée, influe réellement davantage sur les mœurs d'une population. Cette classe au bagne est dépourvue d'énergie au

physique et au moral : elle est composée d'êtres faibles de tempérament et vicieux par caractère, qui ont filouté ou abusé de la confiance de leurs patrons; les uns séduits par l'espoir de l'impunité et pour satisfaire un vice acquis, tels que le jeu, la gourmandise, la paresse ou la débauche; les autres, pour obéir à une tendance vicieuse, à une fatale prédisposition que l'éducation n'a point vaincu.

Les jeunes voleurs une fois venus au bagne semblent lui être dévoués à jamais; en général ceux qui font un temps et arrivent à leur libération, se jettent dans la société qui les repousse ou les ignore : dans l'un et l'autre cas ils sont des ennemis dangereux. Les voleurs en bas âge n'ont pas d'état ou ont à peine eu le temps d'apprendre les élémens d'un métier : Si celui-ci exige des forces musculaires qu'ils n'ont pas ou une capacité intellectuelle dont ils sont dépourvus, ils sont portés par la nécessité de leur position, à voler ce qu'ils peuvent dans les lieux où on les reçoit sans méfiance, tels que la maison de leurs parens et celle de leurs maîtres. Surpris de bonne heure, ils commencent d'ordinaire par la prison; le bagne est un degré auquel ils parviennent plus tard, mais alors ils sont hommes et pour peu que leur séjour dans les arsenaux de la marine se prolonge, ils en sortent complets, c'est-à-dire, faits à la honte, à la dégradation et riches des exemples de leurs pareils qui suivent la même carrière.

Une fois sorti du bagne, le forçat libéré se jette dans les cités populeuses où son nom se perd au milieu du torrent de ses pareils. Il use discrètement de son industrie, contrefait l'honnête homme, cherche une place, ne l'obtient jamais ou ne la garde pas. Cet homme est paresseux et il aime la vie joyeuse, alors il vole pour son propre compte ou bien s'associe avec ceux qui font *dans son article*. S'il est repris de justice et renvoyé aux galères, il est sans inquiétude sur le sort qui l'attend ; il le sait par avance, il en connaît les amertumes et les avantages. Le temps qu'il a désormais à faire sera plus long, son délit est plus grave, aussi il compte un peu sur les chances d'une évasion. Ce dernier moyen n'est jamais qu'une ressource extrême à moins qu'il n'y soit porté par un instinct invincible de liberté ou par une bonne occasion, ce qui ne se présente que fort rarement dans les bagnes bien gardés. Une évasion est toujours un mauvais parti pour les voleurs sans ressources et surtout sans génie, et ceux-là sont en très grand nombre. Faibles, lâches et rampans, ils hésiteraient de sortir d'un bagne ouvert, tant ils redoutent la bastonnade si leur désertion n'a duré que quelques heures ou une prolongation de plusieurs années, si leur fuite a dépassé le temps prescrit. Il n'y a que les grands voleurs, ceux que la nature et l'art ont façonnés, qui désertent quand ils le peuvent, n'eussent-ils pour eux qu'une seule chance de salut sur cent.

Ces petits forçats sont pétris de petits vices, et ils vivent au bagne dans une espèce de servage sous l'ascendant de leurs aînés. Ils n'ont point eu une enfance comme celle des fils de famille, et comme ils n'ont puisé aucune joie au foyer domestique, le souvenir d'un père et d'une mère n'éveille en eux aucun sentiment. Ils ont été orphelins de bonne heure ou enfans abandonnés. Quand la société ne recueille point de pareils êtres, il est impossible que les prisons n'en fassent pas leur pâture ou que les échafauds ne punissent en eux des assassins.

Il est de fait que tous ceux que nous avons interrogés et dont l'aspect juvénile nous a surpris, nous ont tous avoué que leur mère était morte, ou qu'ils avaient mené mauvaise vie, ou qu'enfin l'enfer était dans la maison, par suite de la mauvaise intelligence de leurs parens. Dans toutes ces positions, l'enfant a manqué de bons exemples et d'utiles leçons. L'éducation maternelle qui nous ouvre la vie sociale et nous fait connaître les devoirs qu'elle impose, leur a manqué à l'âge où l'homme commence le cercle de ses relations. Une mère seule peut inspirer à son enfant la crainte de Dieu, qui est le véritable commencement de la sagesse.

Les pays qui jouissent de l'institution des frères de la doctrine chrétienne sont à cet égard les mieux partagés. Ces hommes de dévoûment poursuivent avec succès l'œuvre commencée par une

mère; la crainte et l'obéissance qu'ils impriment dans l'esprit de la jeunesse, jointes aux saines idées religieuses et aux véritables croyances, assurent les vertus de l'atelier. Nous ne concevons pas que ces hommes simples qui font vœu de pauvreté, aient pu trouver dans des gens éclairés des détracteurs inexorables: il faut ne pas les avoir suivis dans leurs exercices quotidiens, n'avoir pas jeté un coup-d'œil sur leur couche délabrée, ni goûté à leur pain grossier, pour croire qu'ils peuvent féconder des germes liberticides, par des leçons désintéressées et des exemples admirables! Nous n'avons point encore rencontré un seul de leurs élèves au bagne.

L'avenir nous prouvera si les écoles dites libérales tiendront leurs promesses. Tout ce que nous pouvons dire en ce moment ne convaincrait pas les incrédules. Sans nul doute il serait heureux que, par suite du progrès des idées libérales, chaque membre de la société pût un jour trouver une égale somme de bonheur. Mais il n'en sera rien; il y aura toujours une échelle sociale qu'on s'efforcera en vain de briser: si on y parvenait, ce serait le chaos moral. Il y a en nous un niveau intellectuel, que nous ne dépassons par hasard ou par calcul, qu'en perdant les avantages d'un bonheur réel.

Les idées libérales sont séduisantes et pèchent par un excès de philanthropie; elles ont le grand malheur de révéler au peuple sa force et de le pous-

ser aux entreprises liberticides et envahissantes. Ces idées qui font fortune dans l'enthousiasme des révolutions, seraient bien plus fructueuses pour le bonheur des peuples, si ceux qui ont acquis le droit de les conduire, pouvaient s'en pénétrer et devenir plus généreux et plus humains. Il faudra toujours des intelligences qui commandent et des intelligences qui obéissent : le lot de chacun est naturellement fixé, jusqu'à ce qu'il ait acquis le droit de franchir les degrés élevés de l'échelle sociale. Il s'en rendra digne par la vertu, le travail, les services rendus à ses pareils et à la patrie.

Les peuples pasteurs ont le plus joui d'un bonheur réel, parce que dans leur durée ils ont su d'une part bien commander, de l'autre bien obéir. Il faut cela pour qu'un empire subsiste heureux au dedans, fort et respecté au dehors. Si l'on pouvait apprendre au taureau, qu'il peut briser d'un coup de corne celui qui le conduit, la terre ne serait plus labourée et le taureau lui-même mourrait le premier.

Les forçats voleurs de dix-huit à vingt-cinq ans d'âge, sont des véritables fermens de corruption que *rafraîchit*, pour me servir d'un terme d'argot, une loi illogique, pour les rendre un jour à la société qui les trouvait déjà trop indignes d'elle. Si la législation des peuples plus soucieuse de leur avenir, eût mieux compris ce qu'elle de-

vait à la sécurité de tous, elle eût prononcé la privation de liberté de ces êtres une première fois flétris, non pour les garder en réserve et concentrer leur corruption, mais pour les faire travailler à leur repentir et à les rendre utiles à tous.

Les avantages de l'association ont cela de moral, qu'ils assurent l'existence de ses membres, en même temps qu'ils compriment leurs vices et forcent la manifestation de leurs vertus. Ainsi dans nos ports de mer, nous voyons les enfans organisés en corps de *mousses*, donner l'exemple de l'ordre, de la discipline et du courage. Les actes de toute leur journée sont solidaires des uns et des autres; si l'un d'eux manque à la décence, à l'honneur, la punition réglementaire n'est rien à côté des répugnances du plus grand nombre pour celui qui a forfait au devoir.

Les enfans repris de justice, voire même ce jeune parricide dont nous avons fait l'histoire, ne sont pas si méchans et si redoutables qu'on pourrait le faire croire en leur suspendant aux pieds une chaîne du poids de plusieurs kilogrammes. On n'est point pécheur endurci à cet âge, à moins qu'on ne soit né *monstre;* et la nature en fait rarement de complets. C'est la civilisation et la morale factice qu'elle a créée, qui façonnent les fléaux de notre espèce. L'association en assurant le pain quotidien, en fondant les espérances vraies de l'avenir, rassure l'esprit et le pousse dans les voies de l'ordre, de la discipline et des mœurs.

A ceux qui croiront que le bagne suffit à tout, je répondrai par le corps militaire, dit des *indisciplinés* et relégués en Afrique. Il y a eu parmi eux, des coupables qui sans nul doute avaient mérité le bagne à temps, et qu'une noble indulgence de la part des juges militaires, a absous pour l'honneur de nos armes et pour la moralité du pays. Ces *indisciplinés* se composent de soldats qui ont manqué en paroles et par voies de fait envers leurs supérieurs, il en est qui ont trafiqué de leurs effets, il en est.... je m'arrête : eh bien ! ces hommes pleins de passions, une fois associés, ont tourné à l'héroïsme et la gloire et l'honneur, se félicitent de les tenir désormais pour dignes champions. Ainsi les réglemens militaires ont résolu un problème, celui de la réhabilitation de l'homme naguères déchu de sa dignité.

Cette découverte ne doit pas être perdue et l'intérêt commun en réclame l'application, pour une foule de sujets que l'on vient considérer avec effroi de tous les coins de l'Europe dans nos bagnes et dont on tente sans le vouloir l'imitation et l'exemple.

C'est une triste vérité, elle est irrécusable, chacun ne voit pas dans un forçat la même chose, tous les yeux ne les regardent pas avec le même effroi.

Les petits voleurs des bagnes n'ont pas, en général, une constitution forte; ils offrent souvent les stigmates du rachitis et des scrofules; on s'aperçoit sans peine qu'ils ont souffert, qu'ils ont de

bonne heure fait l'apprentissage de la douleur. La débauche et la crapule ont déjà détérioré leur virilité naissante. Les indices crâniologiques n'attestent ni passions arrêtées, ni penchans vigoureux. Ils n'ont pu être que les martyrs d'un mauvais modèle.

Nous nous imposons toujours la tâche de les interroger sur leur première enfance et sur l'industrie qu'ils ont exercée. — Beaucoup d'entre eux, par paresse ou par corruption, n'ont point continué un état pénible et rebutant. Laissés sur la voie publique, ils ont cherché à se rendre utiles comme domestiques de bas aloi. Ils ont été valets des derniers valets. Ils se sont placés dans des lieux de corruption et d'infâme débauche. Les mauvaises filles des plus ignobles taudis les ont recueillis et protégés (1). Ils ont servi de gitons et de souffre-douleurs.

Les campagnes et les villages fournissent le plus grand contingent de ces êtres abrutis de bonne heure. On les voit quelquefois dans les abattoirs, où leur caractère faible s'endurcit à la vue du sang et des traitemens barbares qu'on exerce sur les animaux. Ils sont flaneurs, déguenillés et s'offrent à tous les services; ils se rendent utiles à la porte des hôtels et dans les écuries. Ils sont les complaisans serviles des *grands* de l'ordre. Ceux-ci leur apprennent à faire le *mouchoir*, la *pacotille*, le *beurre*. Ces termes hon-

(1) Voyez l'ouvrage de Parent-Duchatelet *De la Prostitution dans la ville de Paris*, 2e. édition, Paris, 1837, t. 1, pag. 164.

teux sont l'alphabet de l'argot filouteur. Bientôt ils sont à même de travailler pour leur propre compte. D'abord le commerce va, ensuite il languit, puis enfin ils tentent un grand coup à leur portée, ils sont connus, arrêtés et le tribunal fait le reste.

Si nous pénétrons plus avant dans leur organisation phrénologique, nous serons forcés de leur reconnaître une tête commune, comme l'ont d'ailleurs les trois quarts des hommes voués aux galères. C'est une circonférence de tête de 0,500 à 0,518 millimètres, un front étroit, un crâne aplati, à bosses pariétales saillantes (organes de la circonspection). Un grand nombre sont remarquables par les reliefs de la ruse, de l'imitation, mais rarement ces reliefs sont saisissables par une observation superficielle; ils ne sont sensibles au tact, que parce que partout ailleurs il y a silence et atrophie. Leurs yeux sont à fleur de tête, et ils jettent sur celui qui les interroge des regards obliques et furtifs. Les plus effrontés, ceux qui savent le monde, voudraient vous plaire avant de parler; ils n'osent vous répondre; ils sourient et leur bouche sourit faux; leur regard est incertain : tout en eux paraît l'antipode du vrai.

En général ils ne savent ni lire, ni écrire; ou s'ils ont retenu quelque chose d'une éducation primaire, il en ont à peine une teinture. Mieux vaudrait pour eux n'avoir rien appris. Quelquefois ils frédonnent sur un rhythme faux, les chansons des

rues; ils ont retenu à merveille les ordures chantées; ils contrefont aussi le miaulement des chats et l'aboiement des chiens. Ils conservent toujours, comme la pie, l'instinct des petits vols, et l'arsenal de la marine est un marché qu'ils exploitent à merveille. En voulez-vous un exemple sur mille? Écoutez celui-ci.

Un jour le maître entretenu du port *** revêt son habit de fête, et pour compléter sa joie, il échange sa modeste tabatière pour celle plus élégante que son fils, officier de marine, lui avait donnée en cadeau. Il se rendait à l'arsenal pour présider à une importante opération, celle du halage d'un vaisseau sur un chantier. C'était la première fois qu'on s'avisait de soulever une masse aussi colossale, et notre maître était fier de présider à cette œuvre. Tous les cabestans étaient dressés et des brigades nombreuses de forçats étaient courbées sur les barres pour faire force au premier signal du chef. Bientôt le sifflet du commandement fend l'air, les masses agissent et l'opération marche à la satisfaction d'un concours immense de curieux.

Le maître, tout ravi du succès, veut se réjouir d'une prise de tabac; il cherche sa tabatière et ne la trouve plus. Bref, il a été volé. Sans perdre de temps, il prévient le commissaire Reynaud, un des hommes qui connaît le mieux les bagnes et qui a beaucoup fait pour le bien-être des forçats. Le pauvre

maître demande sa tabatière comme un trésor, auquel il tient plus qu'à toute autre chose.

Le commissaire appelle à son bureau le doyen des voleurs, celui qui, forcé de voler par une tendance invincible, vient de lui-même réclamer le soir à son tribunal les coups de bâton qu'il a mérités, en exhibant les gains de la journée. «Si la tabatière n'est pas rendue dans une heure, lui dit le commissaire, il y a cinquante coups de bâton à recevoir, et par ampliation ce nombre s'accroîtra de dix à chaque demi-heure de retard. »

Le maître voleur sort et commence ses perquisitions dans chaque bagne ; l'heure s'écoule, et déjà le bureau du commissaire reçoit une vingtaine de tabatières, toutes différentes et toutes volées. Le maître arrive pour choisir son bien ; ô malheur ! la tant désirée tabatière n'est pas du nombre.

Le commissaire fait donner les cinquante coups de bâton et accorde après l'exécution le répit de la demi-heure. Pendant ce temps, le maître voleur reçoit la confidence de l'un de ses complices, qu'il est arrivé depuis quelques jours un jeune filou de Paris, qui a joui dans la capitale d'un certain renom. Le maître voleur va droit à lui et l'accuse effrontément du vol de la tabatière, et le prévient, s'il ne la rend, qu'il va le dénoncer au commissaire et se décharger sur lui de la volée qui l'attend. Le néophyte vaincu rend la tabatière, qui vient se mêler sur le bureau à une tren-

taine de nouvelles, trouvées dans l'intervalle de la dernière demi-heure. Pour cette fois, le maître du port à peine à la porte, reconnaît son bijou, et ce brave homme, en s'en allant, ne peut s'empêcher de dire : « Ces coquins-là ont bien de l'esprit ».

On vole donc aussi dans l'arsenal ? Oui sans doute, et notez bien que la loi, d'accord en cela avec ceux qu'elle devrait punir, les met du soir au matin aux prises avec la tentation de voler. Singulière manière de réprimer un penchant, que celle de l'enraciner davantage dans l'esprit, par la pratique et l'imitation. Si l'on vole en quelques jours tant de tabatières, ne pourrait-on pas en dire autant des mouchoirs, des bourses, des comestibles, et de tout ce que renferme l'arsenal ? Sans compter que, dans ce vaste établissement où l'on entasse pour les besoins de la marine, des millions en objets de matériel, il y a encore d'innombrables visiteurs et des employés qui sont aussi exploités par nos voleurs émérites. C'est ici comme sur les grands théâtres des capitales : on y compte des filous, des escrocs, des voleurs, des receleurs. Voilà un bagne sous une seule de ses faces et voilà aussi les garanties qu'il donne à la société pour la guérison des infirmités morales de ceux qu'en son nom et pour servir ses intérêts, les tribunaux y envoient.

Nous avons dit que l'organisation cérébrale de ces forçats était commune, qu'il y avait chez eux inaptitude

aux conceptions élevées; que peut-être s'ils fussent nés dans une classe aisée, ils auraient pu à l'aide d'une éducation patiente et laborieuse, arriver à savoir lire, écrire, apprendre une langue et tenir un livre de compte. Mais cela eût exigé l'habitude du devoir, un bon esprit de famille, des sentimens religieux. Nos voleurs vulgaires et ceux d'une classe aisée, qui ont eu un pied dans le vice et un autre dans les salons, n'ont jamais connu ni la division du temps, ni son emploi ordonné par des travaux instructifs ou des plaisirs moraux. Avant de parler des élégans voleurs, citons quelques exemples extraits de la classe dangereuse, et reconnaissons, s'il est possible, à l'aide d'un examen phrénologique, les moyens moraux qu'on aurait pu opposer à de mauvaises tendances d'instinct et de caractère.

Baudin, Claude, n° 28,992, condamné en avril 1839 à Châlon-sur-Saône, à cinq ans de travaux forcés pour vol d'argent dans une maison habitée à l'aide d'effraction, etc. — Célibataire; — illétré; tête ordinaire; — légère protubérance du vol et de la ruse. 0,514 millimètres de circonférence crânienne. Il est mort à l'hôpital, de nostalgie. Cette maladie très rare au bagne chez les voleurs, est une garantie du succès de la répression. La nostalgie est d'autant plus mortelle, que le sujet conserve plus long-temps le sentiment du *moi*; c'est lui seul qui souffre, et lorsque le malade le perd, qu'il tombe

dans un délire taciturne, alors l'action des remèdes qui stimulent la peau et des légers toniques qui éveillent l'action nerveuse, semblent opérer des miracles. Nous possédons des cures inespérées de la nostalgie des bagnes, mal d'autant plus funeste qu'il embrasse à-la-fois le sentiment de la patrie absente et de la liberté perdue.

Amalou, 28,390, âgé de 24 ans; cultivateur; condamné à 10 ans de travaux forcés pour plusieurs vols effectués pendant la nuit avec effraction intérieure et extérieure dans des maisons habitées. Amalou a déjà subi avant son entrée au bagne et pour cause de vol, trois mois de prison.

Cet homme a un genre d'idiotisme qui a dû paraître insaisissable à un jury non prévenu et qui s'est bien dessiné sous la contrainte des gardiens du bagne. Il porte la protubérance des grandeurs et cela sans aucun indice de l'intelligence qui seule peut y conduire. Il sait un peu lire et écrire, et passe son temps à contrefaire des signatures qu'il a vues ou à dicter des ordres écrits comme ministre ou comme roi. Son idiotisme s'était transformé en manie par suite de traitemens rigoureux. Admis à l'hôpital, nous l'avons calmé et ramené à son état normal, en le forçant d'imiter des figures et des paysages. Il porte en excès l'organe de l'imitation. Ce forçat idiot s'élève toutefois à certaines perceptions raisonnées; il présente aussi la bosse de l'estime de soi-même. Ce

fait expliquerait sa manie des grandeurs et celle des ordres qu'il trace d'un style énergique. Son talent d'imitation n'exclut pas les travaux manuels; il a réussi en un jour d'étude, à tresser des bourses avec le fil d'aloès. Enfin s'étant procuré ma signature, il me l'a rendue le lendemain parfaitement contrefaite.

Amalou dans le monde et sans guide eût nécessairement marché aux galères par la voie des faux... Enfin un dernier trait d'Amalou vous le montrera saisissant les formes physiques et les comparant avec son miroir. Un visiteur à mes côtés fixe son attention : ses yeux l'absorbent et le poursuivent encore quand il s'éloigne de lui. Je reviens sur mes pas et m'adressant à mon idiot imitateur : — « Pourquoi regardez-vous si curieusement ce monsieur, l'avez-vous déjà vu? » Alors prenant son écuelle polie et s'en servant pour s'y mirer : « Cet homme, dit-il avec conviction, je le vois la nuit et le jour... quand je veux... il me ressemble... » Et mon pauvre idiot, parlant ainsi, avait raison. Le visiteur aurait pu se dire son frère.

Feuillet Antoine, n° 384, né à Lyon, ouvrier en soie, condamné le 1er juillet 1840 à six ans de travaux forcés et à l'exposition, âgé de 21 ans : il a déjà subi quatre condamnations pour vol en récidive. Illétré. Tête étroite et petite; moins de 0,500 millimètres de circonférence; sinciput aplati; un peu d'*acquisivité* et d'*imitation* : homme ordinaire. Vic-

time, selon son dire, de ses faux amis qui l'ont conseillé à mal faire, et qui ensuite l'ont renié. Gros cervelet et par cela sans doute porté aux plaisirs des sens. C'est pour les mauvais lieux, qu'il *faisait du beurre*.

Satar Saib, n° 29,67, homme de couleur et libre, né à Pondichéry (Inde) en 1818. Célibataire; domestique; condamné en 1838 à Saint-Denis (Oise) à cinq ans de travaux forcés. Tête sans caractères moraux; cervelet énorme; protubérance du vol et de la ruse (acquisivité).

Berthier, n° 351, condamné pour vol et de complicité. Pendant la nuit, il est entré à l'aide d'effraction dans un édifice consacré à un culte légalement reconnu en France. Sa peine est de dix ans de travaux forcés. Il est illétré; sans famille et sans état. — Tête ordinaire, sans reliefs saillans. Son vol peu important par lui-même, tire sa gravité du lieu où il l'a commis. Il n'eût pas relevé d'un tribunal correctionnel, s'il eût volé ailleurs ce qu'il a pris. Berthier est sans intelligence et sans la moindre idée de religion.

Ganaye, Jean-Baptiste, n° 28,684; condamné à Nancy pour vol d'argent monnayé, la nuit et sur un chemin public. — Dix années de travaux forcés; — marié avec six enfans; — tisserand de profession. — Crâne vulgaire, figure commune et à bas instincts; gros cervelet, type de luxure. Illétré, sans mœurs, sans religion.

Gizion Roux, n° 27,998. Serrurier, condamné à Lyon à sept années de travaux forcés pour vol avec effraction dans une maison habitée. Il avait déjà subi un emprisonnement pour vol. Ne sait ni lire, ni écrire. Marié sans enfans; né en 1801. Tête du genre; bosse du vol avec 00,16 millimètres de hauteur. C'est un vrai sujet phrénologique.

Penard, n° 28,509; condamné à Troyes en 1837, pour tentative de soustraction frauduleuse à l'aide d'escalade dans une maison habitée. Six ans de travaux forcés. Charretier et célibataire; illétré; d'un bon caractère : — *forçat mouton ; tête infime.*

Bourdel, n° 29,372; condamné pour trois vols avec escalade et effraction à dix ans de travaux forcés. Cet homme est sans nul doute échappé à la destinée empreinte sur sa figure et sur son crâne. — Figure de *faux bon homme.* Ne sait ni lire ni écrire. Soi-disant républicain, c'est à lui que j'ai entendu dire : « La révolution de 1830 est habillée en servante ». Crâne de criminel complet; grande bosse du vol; — celle de la cruauté et de la combativité en volume moindre.

Letinever, n° 29,232, âgé de 33 ans; condamné à vingt ans de fers. Pris en récidive; ayant déjà subi cinq ans de travaux forcés et trois mois de prison, toujours pour cause de vol.—Tête ordinaire; illétré; penchant à la ruse, au vol, à l'imitation; bosses correspondantes assez prononcées : homme insignifiant.

Vilbroast, n° 26,994, âgé de 30 ans, né à Metz; condamné pour vol à six ans de travaux. Célibataire, ne sait ni lire ni écrire. — Ce condamné est réellement idiot. Il n'a qu'une protubérance et c'est celle du vol. Sa manie de prendre est incurable. Sans intelligence des faits, il ne les raisonne point et il commet des actes illogiques. Il prend la soupe bouillante à ses voisins, lorsqu'ils sont absens et il se brûle les doigts. Il est au bagne pour vol d'argent. Il sait, dit-il, où il l'a déposé, mais il mourrait plutôt que de le dire. — Homme insignifiant. La loi en lui n'a rien puni.

Haas, n° 28,364, âgé de 30 ans; condamné à six ans de travaux forcés, pour vol dans une église. Célibataire; ne sait ni lire ni écrire. — Protubérance du vol; crâne aplati en avant et néanmoins belle tête; 562 millimètres de circonférence.

Mathé, n° 29,417, âgé de cinquante-quatre ans; condamné à huit ans de travaux forcés pour vol; il est marié, a trois enfans, et ne sait ni lire, ni écrire. — Énorme bosse du vol; rien d'intellectuel ni sur le crâne, ni dans l'esprit; tête très ordinaire.

Boudet, n° 27,369, âgé de soixante-et-un ans; condamné à six ans pour vol; il est marié, a quatre enfans légitimes; ne sait ni lire, ni écrire. — Homme ordinaire; homme fini; hémisphères antérieurs hauts et larges; il eût été susceptible de culture intellectuelle. — Honnête homme du bagne, c'est-à-dire, qu'il n'est jamais puni.

Breguin, n° 26,939, âgé de vingt-neuf ans; condamné à huit ans de travaux forcés pour vol; célibataire; sait lire et écrire. — Par sa seule bosse du vol qui est isolée et prépondérante, je l'ai stigmatisé *voleur*. Sa feuille a justifié ma prévision phrénologique; du reste homme plus qu'ordinaire.

Renaud, n° 28,252, âgé de trente-cinq ans; condamné à huit ans de travaux forcés pour vol; célibataire; sait un peu lire et écrire; sans aucune éducation religieuse. — Cet homme a la finesse d'un faux bon homme. Il est voleur de profession, et très circonspect. On n'a jamais pu le mettre sur le chapitre de ses prouesses; une seule fois, dit-il, il a été maladroit, et cette fois le renard a montré la queue. — Belle tête à intelligence. — 0,562 millimètres de circonférence; bosse du vol et de la circonspection.

Gauthier, n° 29,336, âgé de trente-neuf ans, né à Paris; condamné à vingt ans de fers, pour vols en récidive. Il a déjà subi une condamnation à cinq ans de travaux forcés, toujours pour cause de vol; il est célibataire et sait lire et écrire. — Avant d'interroger cet homme, nous fûmes surpris de rencontrer sur son crâne la bosse du vol, dans le plus grand développement possible. Nous formulâmes aussitôt le motif de sa condamnation. Il devait avoir volé de bonne heure par le seul fait de l'instinct qui pousse un animal à dérober sans jugement les objets qu'il trouve sous sa main. Gauthier

a été plusieurs fois repris de justice. Il est sans finesse, aussi n'a-t-il pas la bosse de la ruse. Il avoue naïvement son faible côté depuis son extrême enfance. Son père disait de lui avec une sorte d'admiration prophétique : « Gauthier fera bonne maison ; il vole comme une pie. » Pronostic trop vrai et dont le dénouement a été fatal. — Excellent sujet phrénologique.

Comte, n° 29,444, âgé de quarante ans ; condamné à vingt ans de fers pour vol ; il est marié, a six enfans et sait lire et écrire. — Cet homme est fortement organisé pour les plaisirs des sens. Il porte un cervelet énorme. Bosse du vol, insensible. — Comte est père de plusieurs enfans, n'a volé que pour donner à sa nombreuse famille, ce que son travail ne pouvait lui procurer. Ici la philogéniture a été l'incitatrice de l'acquisivité.

Froment, n° 28,354, âgé de quarante ans ; condamné à dix ans de travaux forcés pour vol ; il est célibataire et ne sait ni lire ni écrire. — Cet homme d'après l'inspection de son crâne eût pu être assassin, meurtrier, comme il a été voleur. Il accuse lui-même toutes ces tendances instinctives. Son cerveau est tout de côté. Hémisphère aplati.

Tamisier, n° 27,807, âgé de trente-cinq ans ; condamné à cinq ans de travaux forcés pour vol. Il a déjà subi une condamnation à cinq ans des fers, toujours pour vol. Célibataire, il ne sait ni lire ni

écrire. — Cet homme a déconcerté mes prévisions phrénologiques: en effet jamais je n'ai rencontré une bosse du meurtre plus complète, et néanmoins c'est un sujet inoffensif. Il porte aussi la combativité, mais il n'a jamais subi la moindre punition au bagne. Il a volé plusieurs fois et vous cherchez en vain la plus légère protubérance significative; au contraire, il présente les reliefs de la bienveillance et de la vénération.

Giraud, n° 29,440, âgé de vingt-trois ans; condamné à huit ans de travaux forcés pour vol; célibataire; il ne sait ni lire ni écrire; pas de bosse du vol; organisation cérébrale commune; nuque large; gros cervelet; penchant à la volupté. Il a volé pour satisfaire aux prodigalités d'une femme.

Muller, n° 29,478, âgé de soixante-trois ans; condamné à dix ans de travaux forcés pour vol; veuf; il a trois enfans; ne sait ni lire ni écrire. — Bosse du vol et de l'imitation.

Coutaint, n° 27,890, âgé de trente-deux ans; condamné à six ans de travaux forcés pour cause de vol. Il a déjà subi une détention de cinq ans, toujours pour cause de vol; marié; point d'enfans; il sait lire et écrire. — Grande bosse du vol; obtusion de l'intelligence; hémisphères aplatis. Sujet phrénologique.

Si c'était ici le lieu de placer le relevé statistique de nos petits forçats, on verrait en résumé que les mêmes causes ont agi sur les mêmes cerveaux et sol-

licité de leur part les mêmes volitions. Quand on songe que ces mauvais sujets sont les moins sains, les moins vigoureux, les plus dégénérés, et qu'ils sont néanmoins en guerre ouverte avec la société qu'ils exploitent, et qu'ils infestent, on se demande comment il se fait qu'une nature chétive soit tellement aiguillonnée par l'appât du vice, qu'elle ne cède pas à une première peine, et qu'elle soit fatalement vouée à parcourir tous les degrés qui mènent au bagne.

Les législateurs et les moralistes ont beau faire, tous les enseignemens de la sagesse, les meilleurs exemples ne peuvent changer ces faibles têtes une fois qu'elles ont été façonnées par une pratique d'immoralité de quelques années. Il faut une grande volonté pour dompter un vice auquel un cerveau faible est enclin depuis la jeunesse, et auquel il s'est attaché d'autant plus qu'il a manqué d'une autre culture, des soins maternels, d'un vrai père et de sévères moniteurs. Le vice du vol dans la catégorie qui nous occupe, est un mal acquis plutôt qu'un penchant irrésistible: il semble que nulle autre infirmité morale ne devrait être plus facile à guérir, et cependant elle tient à l'âme comme une dartre à la peau, que l'on croit guérie quand elle sommeille et qui reparaît à la moindre excitation du corps.

Il n'y a pas long-temps qu'un brave aumônier de prison vint visiter le bagne et s'informa de quelques petits voleurs, qu'il avait connus enfans. « Mon Dieu,

me disait-il, avec une naïveté touchante, les instructions pieuses et mon exemple ne leur ont pas manqué, je croyais même avoir fait d'eux de petits saints, et je ne sus que plus tard que j'avais fait des mauvais diables. J'allais les voir à leur prison, je les prêchais de mon mieux, et j'avoue m'être laissé prendre à leurs promesses et à des torrens de larmes; je les quittais soulagé en leur laissant tout le contenu de ma *petite bourse*. Oh! oui, le bon grain est tombé sur la pierre: ils sont sortis de prison et je les sais au bagne. »

Effectivement il put en voir deux, condamnés chacun à six ans de fers, et à son aspect ils se mirent à fondre en larmes; le bon prêtre allait fouiller à sa poche: quand je l'arrêtai. « Qu'allez-vous faire, préparer des pleurs pour la prochaine visite? apprenez de moi, mon cher abbé, que les larmes sont le dissolvant du vrai repentir; les hommes qui ont la conscience d'un mal qu'ils ont fait à leur prochain, et qui veulent en avoir désormais le cœur net, ne pleurent pas : ils prennent froidement la résolution de bien faire. Et, en effet, les larmes chez un coupable sont l'expression d'une sensibilité commune; l'œil sec et le front humilié devant son juge peuvent signifier quelque chose de plus favorable au repentir. Un petit voleur, une femme faible et vicieuse sont construits sur le même modèle, et, chose singulière! dans le grand comme dans le petit monde, ces

deux classes d'êtres ont une influence extraordinaire sur la dépravation générale.

Dans l'examen phrénologique des petits voleurs, si la doctrine rencontre si souvent ses prévisions justes, il ne faudrait pas en induire sa presque infaillibilité. Comment n'en serait-il pas ainsi de tous les hommes qui naissent avec une intelligence commune, avec des hémisphères amoindris, et chez lesquels se sont renforcés les côtés latéraux et inférieurs de la masse cérébrale. Les organes partiels du cerveau sont dans un état naturel de pondération et d'harmonie; il faut toujours que la masse de matière soit employée à la confection de l'ensemble, et alors, qu'importe à la nature que le résultat produise un poète ou un guerrier, que la pâte cérébrale soit développée au sommet de la tête ou sur les côtés.

Un fait d'observation pratique, c'est que le caractère des races se transmet plus ou moins pur par la génération suivant la vigueur ou la faiblesse de la souche. Un homme cacochyme, un vieillard, donnent des fruits abortifs et valétudinaires. Mais cet état général d'un descendant de race faible se fait bien plus sentir dans l'organisation du cerveau que pour les autres parties du corps. Il y a ici un point de haute philosophie médicale sur lequel nous appelons la plus sévère attention.

La génération est l'influx de la vie, communiqué à un germe placé dans un lieu qui doit favoriser son

évolution, et c'est un être vivant qui, pour donner la vie au germe, s'est soustrait par son libre arbitre une portion de la sienne; la vie, à son degré moléculaire ou atomique, est donc une absorption.

Autre question : Qu'est-ce qu'un germe? Un rudiment de l'être à venir au dehors? Non, la génération peut se définir en thèse générale la plantation d'un arbre nerveux.

Il y a long-temps que nous avons dit : «Le système nerveux c'est tout l'homme! » Que font à la science les recherches les plus microscopiques du monde; grossissez dix millions de fois l'ovale humain, tant que l'influx de la vie n'a point été lui créer une atmosphère, tant qu'un premier signe de vie, une absorption ne l'a point constitué être vivant, il n'est rien pour l'univers, il est simple matière. L'instant où l'influx le pénètre d'une *âme* émanée d'une souche vivante qui a *fleuri* pour lui donner une part de toutes ses facultés, cet instant, disons-nous, est celui qui commence le placement d'un arbre nerveux ou ce qui vaut mieux, est celui où la vie, aura imprégné l'arbre nerveux pour remplir une partie du grand tout qui se nomme univers.

Voilà, si l'on veut la partie transcendante de notre hypothèse. Ce qui n'est point à dédaigner, sont les déductions logiques qu'on peut en retirer pour l'amélioration des races, au physique et au moral.

Un homme, sous le point de vue matériel, est toujours un arbre nerveux où la vie s'enveloppe de moyens protecteurs, et d'une infinité de mécanismes, fonctionnant sans fin, forts ou faibles, lents ou accélerés, et dont le but, secret de Dieu, semble l'usure ou plutôt la combustion du fluide immatériel répandu dans l'univers, et nommé vie, à l'aide de son attribut le plus palpable, l'absorption. Mais si l'arbre nerveux, anatomiquement parlant, est toujours le même, peut-il en être ainsi de la vie qui l'anime? Si la tige-mère, dont il provient, est vieille, faible, épuisée, si elle souffre; si elle est en lutte contre l'infection des absorptions impures; croyez-vous que l'ensemble de l'arbre nerveux, c'est-à-dire tout l'homme, poussera normal et typique d'une organisation saine et vigoureuse? Si le sexe qui donne la vie est dégénéré, si celui qui la prépare avant de l'émettre au dehors est dans le même rapport de détérioration, si les *conjoints* sont malingres, rachitiques, scrofuleux, syphilitiques, dartreux, etc., pensez-vous pas que l'arbre poursuivra ses phases d'accroissement sans dévier encore de son anormalité première, de ses attributs organiques et vitaux? Nous possédons à ce sujet des observations curieuses.

Une fille chlorotique et strumeuse, pour être *guérie*, est mariée à un homme mûr et à stigmates de scrofules. L'enfant qui en naît est scrofuleux et rachi-

tique. La seconde sœur de cette dame nous consulte et veut savoir notre avis sur le choix d'un mari; elle était riche et pouvait choisir un époux. Alors nous professions la doctrine que nous venons d'ébaucher en traits généraux. Nous en avions déduits, entre autres formules, qu'une constitution saine et vigoureuse est un noble et bel arbre, et que la vie qu'il donne doit triompher des imperfections ou vices du germe. Cet arrêt fit la fortune du prétendant sain de corps mais peu favorisé du sort. Il advint que son fils naquit doué d'une constitution lymphatique, mais avec une énergie morale, une volonté ferme, une impatience de mouvement qui le firent triompher de sa nature imparfaite. Plus tard il est devenu fort et sec; il sera, nous n'en doutons point, un sujet vigoureux et sain. Cet exemple est facile à expliquer par la puissance de vie du père; mieux que cela encore, il jette un nouveau jour sur la théorie du croisement des races et sur la puissance de la nature, par rapport au mâle, pour triompher d'une faible constitution de l'autre sexe.

Maintenant si l'on se rappelle que la ressemblance du père et du fils est bien plus logiquement déduite de la coupe du cerveau, que par la figure et les habitudes du corps, il sera facile de s'élever à la conclusion générale que la force et la portée intellectuelles peuvent et doivent être plus en rapport avec la nature de l'influx nerveux qu'avec la forme plastique; que

néanmoins, puisque *à priori* nous n'avons pas de moyens plus faciles à saisir que ceux de la forme, nous pouvons encore conclure que, suivant les races humaines, telle conformation de tête et par conséquent telle forme générale, est typique d'une nation pure et sans mélange étranger.

Les petits voleurs, ces myrmidons des bagnes ont rarement l'indomptable énergie des grands coupables et des voleurs de haute renommée. S'ils en sont doués, la loi s'est méprise pour cette fois; qu'ils finissent leur temps de fers, qu'ils s'évadent et une cour d'assises les reconnaîtra pour ce qu'ils devaient être : assassins et voleurs. Quant aux autres, étudiez-les avec attention dans les cachots, les prisons, les bagnes et dans tous les lieux ou beaucoup d'hommes sont réunis. La plupart ont été enfans de la rue; fils abandonnés d'un père sans ressource ou d'une mère qui a long-temps pour eux embrassé des professions diverses, qui a fait des choses inouïes pour les conserver sans assistance d'un mari, qui s'est parfois plongée dans le bourbier des vices en faisant *folie* de *son corps* pour leur chercher un morceau de pain, en un mot qui s'est immolée pour eux en leur disant sans cesse : soyez sages; vous travaillerez un jour et me soulagerez! (1). Vaine espérance! L'enfant n'a point travaillé et sa mauvaise

(1) Comparez Parent-Duchâtelet, *De la prostitution dans la ville de Paris*, 2e édition, Paris, 1837, t. 1er, pag. 147, 230.

conduite a fini par le conduire à la police correctionnelle et ensuite aux cours d'assises, où il commence sa phase des galères. Une mère qui s'était stoïquement déshonorée pour son enfant, qui pour le réchauffer de son amour, avait trafiqué jour et nuit des faiblesses humaines, n'a pu supporter sur le nom de son fils, l'infamie qui pesait si lourdement sur le sien, et elle est morte, le lendemain du jour où, assise pleurante sur le perron du tribunal, un dur concierge lui a dit: « Ton fils est condamné aux galères ».

Les prostituées, quelquefois si bonnes mères aux yeux de la nature (et elles le seraient toutes sans la tyrannie des besoins qui les forcent à l'abandon de leurs fruits), les prostituées, dis-je, que la société ne reconnaît pas comme des femmes pareilles aux autres, n'élèvent en général leurs enfans que pour le vice. Elles sont si fières et si heureuses des douceurs de la maternité, qu'on ne sait, en les voyant avec leur enfant dans le repaire où elles cachent leur honte et leur misère, si l'on doit admirer la nature dans cet amour malheureux on maudire la civilisation qui n'a pas su trouver le moyen d'empêcher une femme de concevoir dans la débauche, et de produire pour les bagnes et le bourreau.

Une foule de petits voleurs proviennent de cette source impure; ils sont à seize ou dix-huit ans complets pour suivre avec des chances diverses les grands chemins qui viennent s'ouvrir à eux. Le plus facile

et le moins susceptible de les fatiguer est toujours celui qu'ils choisissent. Ces pauvres êtres sont presque à plaindre, si on les considère comme les bâtards d'une mauvaise race que l'on savait devoir exister et que l'on a négligée de soigner. Si de nos jours la société est infectée de tant de poisons, si la *Gazette des tribunaux* publie froidement et sans commentaires l'effrayant budget qu'elle paie à Toulon, à Brest, à Rochefort, il ne faut pas trop nous en plaindre; nous recueillons le fruit des arbres que nous ne cessons de planter par toute la France. En voyant l'avenir qui se prépare, on serait presque tenté de croire à la boutade insolente de Mirabeau qui ne voyait dans la France républicaine que des voleurs, des mendians et des salariés.

Les petits voleurs ont une organisation cérébrale qui ne se prête à rien de grand et d'utile; ils portent avec eux plus encore que la tache originelle du péché, ils en sont l'œuvre tout entière. Cette paresse morale qu'ils ont apportée en naissant et que les habitudes de la mauvaise vie ont augmentée, nous force d'admettre pour eux la constitution lymphatique du cerveau. Ce tempérament se démontre autant chez eux par la conformation ordinaire du crâne que par les volitions lentes, lâches et matérielles de la pensée. Ils sont au bagne ce qu'ils ont été durant leur existence libre: ils continuent de se livrer à tous leurs vices dans le silence, et s'ils ne volent pas, la

raison en est simple: dix coups de baton en perspective de l'objet qui les tente les font trembler. Paresseux et gourmands, on les fraîne à la fatigue, que par dérision on appelle *grande*, à l'instar des mauvaises bêtes de somme qu'un mulet vigoureux tire après lui.

La plupart nous ont avoué qu'ils avaient été de bonne heure initiés aux secrets des vices qui aigrissent le sang, dévastent l'âme et épuisent la vie. On faisait tant de choses chez leur mère! On y vivait de jeu, d'orgies et de vin. Ils vous conteront avec effronterie toutes les scènes de la taverne et du lupanar; et vous les croirez historiens fidèles, lorsque vous aurez lu sur leur figure frappée d'une virilité abortive, les stigmates de l'abrutissement et de la misère.

La manie solitaire avec toutes ses métamorphoses ne les abandonne point; même sous les verroux des bagnes, elle mine encore leur constitution qu'une nourriture lourde et grossière tend à vicier. Ils restent flasques, pâles et étiolés. Il faut les voir sortant des bagnes au point du jour, jaunis comme des prisonniers qui ont respiré dans une geôle profonde et humide. Quand ils ont parcouru le chemin du bagne au travail, et qu'ils ont disparu, l'odorat retrouve l'émanation animale et nauséeuse qu'ils ont déposée en passant.

Il n'est donc pas extraordinaire que les jeunes voleurs, qui déjà se suicident lentement sous l'aiguillon de leurs désirs dépravés, subissent encore l'effet des

détériorations inévitables de l'entassement des hommes. C'est dans la classe des petits voleurs que les hommes possédés de luxure, et ils sont en grand nombre, cherchent et trouvent les victimes de leurs prouesses.

Les bois où se cachent les assassins de grandes routes sont certainement moins affreux à habiter, quand on respecte sa nature d'homme *moral*, que certains lieux des capitales où, chose singulière! se rencontrent les génies du mal. Ces hommes venus au bagne, y organisent la prostitution entre pareils, et elle y fait des prosélytes et même des coryphées. On ne sait pas de quoi sont capables leurs passions dépravées. On dirait qu'une nature, faible mère et complice de ses enfans ravis à la liberté, les a inspirés d'une moralité exceptionnelle qui a ses vices, ses fureurs, ses désespoirs, ses nuits de larmes et de combats. Cela est déplorable, mais vrai. Nous n'en parlons que pour forcer les gouvernans à s'élever au-dessus des intérêts de caste et de localité, et à choisir des moyens plus *honnêtes* de répression.

On conçoit que ce commerce exige une grande prudence; il faut surveiller tant de choses: ici comme ailleurs les jaloux, les imprudens, les délateurs, les rieurs et surtout les maîtres, sont des écueils plus ou moins dangereux à éviter. Ici comme sur une scène où les vices s'agitent dans un champ plus vas-

te, il est bien difficile de pouvoir cacher long-temps une vie infâme et qui se déshonore devant témoins. On en est puni au bagne presque de la même manière; les rieurs marquent les coupables du doigt en passant et leur sifflent le mot : « *Corvette* » (c'est le nom d'un bâtiment de charge). Le jaloux dénonce le rival au surveillant et lui aliène son estime; un imprudent le perd, enfin un commissaire le livre à ce qu'il y a de plus poignant pour un homme, à un spectacle qui excite les huées, mais non, quoi qu'on en ait dit, les exclamations du dégoût.

La nature elle-même se montre complice de ce mensonge sexuel; on dirait qu'elle se rend aux raisons de ceux que nos mœurs accusent et condamnent. Les sexes douteux se dénoncent d'eux-mêmes aux regards exercés d'un médecin qui plaint des écarts qu'il cache de son silence et de l'oubli. Vous ne vous trompez guère, lorsqu'à première vue vous apercevez dans un lit d'hôpital une figure, quelque incorrecte qu'elle soit, étiolée, adoucie, féminine, avec l'œil humide et une barbe en duvet. La voix de cet homme est faible, tourne à celle du *castrat*. Son regard est éteint et sans virilité. Vous l'interrogez comme médecin et vous ne lui trouvez pas grand mal et beaucoup de paresse. Il supporte la diète modérée que vous lui imposez; pour ne pas être mis dehors, il subira sang-sues, saignées, vésicatoires, pourvu qu'il reste inerte dans son lit,

cachant son mal et attendant sa guérison du repos auquel d'ailleurs le condamne une chaîne qui le cramponne à son lit.

Enfin un jour le médecin s'éclaire d'un mot, d'un geste, du sourire malin d'un infirmier : il court à la preuve et l'*infundibulum ani*, lui signale en termes clairs le cas dont il s'agit. Alors le dégoût et la pitié s'emparent de lui : il ferme les yeux et le malade honteux se dérobe en rougissant sous les draps de son lit.

La nature et le raffinement du vice ont quelquefois de singulières métamorphoses. Nous avons vu deux forçats, jeunes voleurs au petit pied, d'une jolie figure et d'une éducation de boudoir, monter souvent à l'hôpital du bagne, comme une coquette frêle et pétrie de vices, va se réparer aux eaux, se mettre au lait, en un mot se soigner. Vers la dernière année de l'empire, alors que l'institution du bagne bien moins logique et presque immorale, supportait sous la casaque l'orgueil et les hauteurs d'un banqueroutier riche, on a vu des positions de forçats qui auraient fait envie à des hommes libres et aisés. On le conçoit; des imbécilles de surveillans ou peut-être des complaisans tarifés, séduits par l'arrogance de leurs pupilles, ont cru tout ce qu'ils se sont dit être par leur famille, et ont mesuré leur importance à l'argent qu'ils dépensaient aux galères comme des enfans de bonne maison.

On voyait alors dans les rues de Toulon, des individus libres en apparence, puisque un garde marchait toujours à cinq pas derrière leur personne, et qui étaient vêtus d'une manière singulière, mais élégante. Un étranger venu d'Orient les aurait crus des commis de commerce courant à l'échange d'un papier. Nous les voyons encore respirant le musc et l'ambre, levant la tête ornée d'une chevelure gracieuse, le cou encadré dans la batiste et la soie, portant une veste de drap fin couleur café et élégamment découpée, des pantalons de même couleur et dépassant la malléole, où une main adroite avait finement déguisé une chaînette, comme celle qu'un chevalier de race noble portait jadis à son cou. La chaussure de ces élégans du bagne était soignée, et ressortait sur la blancheur d'un joli bas de fil. Jamais le vice n'avait paru en public plus séduisant.

Un intérêt sordide et vénal s'attachait à ces hommes qui se targuaient d'un grand nom, d'une illustration de famille, d'une aristocratie de finance. Ils entretenaient de belles filles en ville, et jamais argent de prostituée n'était tombé de mains aussi dignes d'elles et de leurs coryphées. Tout cela s'est vu à Toulon. Un bagne pour ces messieurs était comme un lazareth du vice, et tandis qu'une volonté cruelle les y retenait, ils employaient leur temps comme à un exil nécessaire; ils lisaient,

faisaient de la musique, donnaient de riches cadeaux en orfévrerie; enfin ils gagnaient, du moins quelques-uns, beaucoup d'argent dans certaines places qu'ils occupaient en hommes experts et déjà enrichis.

On ne croirait pas, que des forçats nommés *payoles*, terme d'argot qu'on n'explique point, aient été commis à la subsistance des bagnes, et aient tenu parmi leurs égaux et même parmi des gens libres employés dans le port, un rang qu'un étranger aurait pu croire honorable ou conquis par un certain mérite. L'administration des bagnes qui suivit la chute de l'empire, a mis fin à cette immorale tolérance, et aujourd'hui, grâce aux nouvelles dispositions, œuvres du temps et des habiles administrateurs qui se sont succédés dans cette branche du service, un bagne est une maison d'arrêt où le niveau égalise toutes les conditions.

Or, pour en revenir à notre sujet, dans les dernièes années du règne de Napoléon, il fallait être bien peu Français et bien dépravé pour avoir à l'âge de vingt ans mérité les galères, plutôt que la mort ou une palme sur le champ de bataille. Il faut avouer que le feu de la guerre a épuré bien des intelligences perverties et détruit bien de mauvaises herbes. Nous faisons aujourd'hui la triste expérience de la paix et du règne de l'industrie; le vice et le crime tendent tous les jours à enserrer le corps social. Voyez plutôt la statistique des maisons d'arrêt.

Il y avait dans un bagne un beau jeune homme, bien né, élevé parmi des femmes coquettes et molles; eh! bien, lui était tout cela. Il avait volé des bijoux et aurait voulu empoisonner lentement une tante dont il avait hâte d'hériter. C'était si peu de chose, selon lui, pour un vieux corps que deux années de plus sur cette terre, et c'était tant de bonheur que de pouvoir dépenser largement la vie pour un jeune homme volcanisé de désirs ! Ce méchant garçon, incapable de manier un fusil, fut contraint à supporter aux pieds la chaîne de sept kilogrammes au bagne de Toulon : c'est là que ses infâmes privautés, au vu et su de tout le monde, furent un objet de scandale.

Ce jeune homme s'appelait Frédéric : un nom de demoiselle lui eût mieux convenu. Il aurait voulu plaire par ses minauderies à quiconque approchait de lui ; il tenait à considération de correspondre par petits billets avec plusieurs forçats, entre lesquels et lui il existait des rapports de naissance et d'éducation,... j'allais dire autre chose. Il montait souvent à l'hôpital; il y était supporté, parce qu'il s'y rendait utile comme écrivain, sa petite main réussissait à merveille pour écrire en caractères moulés d'énormes pages d'*in-folio ;* seulement il lui fallait le temps et on le lui donnait.

Toute sa journée était remplie comme celle d'une femme coquette. Frédéric, à son lever, commençait par s'asseoir mollement sur son lit ; il fai-

sait sa toilette de tête; il crêpait, lissait et parfumait ses cheveux, lavait sa figure et nettoyait ses dents, blanchissait ses mains et réparait ses ongles. Aimiez-vous l'eau de Cologne? il en avait mis partout, et quelquefois on voyait encore le malencontreux rouleau montrant sa tête sous le traversin de son grabat.

Quand cette première et importante affaire de femme était terminée, Frédéric aimait beaucoup à se mirer dans un fragment de glace brisée: c'était chose extraordinaire au bagne, car jamais un forçat ne regarde un miroir : on dirait qu'il s'y fait peur. Cet homme avait tous les vices et toutes les faiblesses des femmes corrompues, coquettes et menteuses. Il parlait bien, faisait des vers, ambitionnait la mode de faire du *pailleté* Dorat, entendait la messe avec onction, parlait amour dans ses lettres comme d'une chose sainte...

Nous craignons d'être accusé de nous complaire à décrire cette hideuse enveloppe d'homme douteux, mais accoutumé que nous sommes à voir le genre humain, nous avouons l'erreur de la nature dans les êtres homologues de Frédéric... Dans une société rétrograde des sentimens généreux et libres, ils sont communs : ces sexes douteux ont l'art d'usurper ce qui se gagne, la fortune; de flétrir ce qu'on tient de Dieu, la conscience et l'honneur.

Les bagnes ne sont que fort rarement le lieu d'expiation de ces criminels, vrais assassins de la morale des peuples. Nous n'avons rien à dire de phrénologi-

vir de type à ce genre *quis qualis*. 0,472 à 0,500 millim. de circonférence de tête. Ovale supérieur plus ou moins rapproché d'un plan qui passerait par le bord supérieur du pavillon de l'oreille. Front étroit et nuque large. Rien sur les côtés de bien saillant et par conséquent rien d'instinctivement méchant. Figure mignonne et indécise : beaucoup de ressemblance avec la femme faible et nerveuse; finesse exquise des sens.

De tels individus ont peu de portée intellectuelle et présentent presque généralement la bosse de la *merveillosité* : cela doit être. Leurs aberrations sensuelles ne sont-elles pas la preuve du dévergondage de leur imagination et d'une philogéniture monomaniaque. Ces deux caractères phrénologiques sont typiques des femmes de mauvaise vie, incarnées pour toutes les dépravations de la chair, qui sont, quoi qu'elles fassent, mauvaises mères, indignes épouses et infâmes maîtresses ; qui trafiquent des hommes et oublient un enfant le lendemain de sa naissance; qui trouvent dans les ressources de l'imagination, l'hypocrisie de tout ce qui pare les plus mauvais vices d'un faux semblant de vertu.

Nous avons deux fois observé la paralysie des membres inférieurs chez des forçats de cette trempe. Elle avait graduellement atteint les mouvemens, et chez l'un d'eux, elle avait entraîné une folie érotique dont les accès s'allumaient à la vue d'une

sœur hospitalière, d'un enfant, d'une image grossière de femme. Ce malade est mort en se livrant sans frein, comme un insensé qui se déchire, à la manie solitaire la plus salace.

Ainsi le ramollissement et d'autres affections pathologiques de la moelle et surtout du renflement lombaire, de ce centre cérébro-spinal qui donne la force aux organes sexuels, qui joue sans aucun doute un immense rôle dans leurs appétits, sont la conséquence d'un emploi désordonné, d'une dépense d'innervation sans rapport avec les pouvoirs de sécrétion.

Les coupables pris en flagrant délit sont passibles au bagne de Toulon, d'une peine qui serait sanglante et à tout jamais un stigmate impérissable, si on l'infligeait sur un homme libre et sur la place publique d'une ville. Elle consiste à revêtir d'une robe de femme et à couvrir d'une coiffe, l'être débile et sans volonté qui a fléchi sous la brutale insistance d'un grand coquin qui reste d'ordinaire impuni et oublié.

Quand l'heure de la rentrée des forçats au bagne a sonné, le giton ainsi affublé est exposé sur un tonneau à la risée et aux quolibets de ses pareils. Mais est-ce bien à la prostitution qu'on croit leur montrer bien laide, que s'adressent les rires et les lazzis des malheureux qui regagnent lentement leur bouge, marquant chacun de leurs pas, d'un choc et d'un retentissement de leur chaîne? Le ridicule peut quel-

que chose dans le monde, puisqu'il est l'arme redoutée de l'amour-propre : il ne peut rien ici ; les hommes s'y voient entre eux comme une monnaie commune, frappée au même coin et toute de la même valeur.

L'esclavage a cela d'immoral, qu'il détruit toute puissance d'association avouable par la vertu et l'honneur. Un forçat ne conspire pas plus contre un autre forçat, qu'il ne le condamnera, lorsque ses passions seront abjectes et illicites. D'ailleurs il faudrait être bien peu instruit de l'histoire des nations, des vices de l'esclavage et de la misère, pour ne pas comprendre que l'abjection peut, suivant les lieux et les temps, réclamer d'inévitables excuses relatives aux circonstances où le hasard et le malheur peuvent avoir placé un homme.

Si l'on a suivi la chaîne de nos déductions physiologiques, le petit voleur a dû la dépravation de son être, autant à la faiblesse native de son arbre nerveux, qu'à toutes les circonstances de son implantation dans une atmosphère sociale impure et isolée de la famille *mère*. Remarquez que cet enfant est toujours comme une faible femme par la nature de ses délits. Il vole comme une servante, par l'appât d'un pécule mesquin, à moins que d'autres ne le poussent à des entreprises téméraires dans lesquelles il ne figurera que comme complice : il flottera toujours entre les médiocrités du genre, les petits vices et les vols domestiques ; il

sera ce qu'on voudra, pourvu qu'on ne lui demande rien en dehors de son médiocre niveau.

Vous pouvez presque assurer contre les galères à vie et l'échafaud ces avortons de notre race, ces homoncules mieux châtiés par la douleur physique que par une flétrissure morale. Ils ne tueront pas comme assassins, puisque une femme n'en a pas la force physique! Ils ne feront pas de faux, ils n'ont pas le talent pratique de l'imitation! Ils ne conspireront pas contre la vie du voyageur, car la rude fatigue du malfaiteur errant dans un bois les brise en pensée! Ils ne rêveront pas l'usurpation frauduleuse de la grande propriété, car ils ignorent l'art d'un intelligent fauteur de banqueroute! Il ne seront jamais les auteurs de toutes ces débauches de l'âme humaine, pas même artistes d'un viol consommé sous le magnétisme du regard, celui qu'un forçat-génie nous disait si commun dans un certain monde?

Quoi qu'on en dise, le bagne est ce qui va le moins au régime d'amélioration de ces dégradations de l'âme que nous venons d'examiner sous toutes ses faces. L'association des chaînes forme un bloc énorme, sous lequel s'efface et disparaît toute empreinte d'homme moral; et voyez l'inconséquence : quand vous avez estropié à jamais un pauvre hère, assez abruti pour croire que la société a raison de le désavouer, parce que la société est toute vertueuse, noble et douce; quand, dis-je, par le poids des chaînes

au physique et par la dégradation au moral, vous avez rendu chroniques toutes ses infirmités, vous voulez que, rentré dans le monde, il y marche droit et sans hésitation ? Ce n'est pas possible : avant d'exiger de lui, ce qu'exécutent souvent avec peine tant de membres de cette societé, il fallait guérir son âme et non l'aplatir jusqu'au point d'anéantir son élasticité, son retour à la santé; il ne fallait pas avilir son corps, cette enveloppe déjà si dégoûtante et qu'une belle âme peut seule rendre pure et digne de quelque admiration.

Ici se présente la transition toute naturelle vers les grands voleurs. Ceux-ci sont souvent des hommes génies : le vulgaire les admire au bagne sans les craindre, comme des renards pris dans un piège ; mais le philanthrope éclairé les voit et les juge d'une autre manière. Ces gens-là auraient été tout ce qu'ils auraient voulu être, s'ils avaient appliqué leur libre arbitre à la conquête du bien? Leur mauvais génie les a emportés; ils sont les anges déchus de la civilisation. Dans l'univers moral et artificiel que les besoins et les convenances sociales nous ont fait, ces hommes sont nés pour tout comprendre et tout ambitionner; ils en sont devenus les fauteurs, puisque leur génie n'a pu en être les régulateurs et les arbitres. Tel grand déprédateur de la propriété d'autrui que vous regardez avec mépris dans un bagne, n'a manqué que d'une arène de choix pour s'escrimer aux bruyans applaudissemens

de la foule. La renommée s'accorde moins aux actions d'un homme qu'au but qu'il s'est proposé : Cartouche ou Mandrin sur le sol de la Grèce, lors de la guerre de l'indépendance, volant et pillant les Turcs, Roland et Cavalier, ces camisards huguenots déroutant, à la tête d'une poignée d'hommes convaincus, les savantes manœuvres des maréchaux de Montrevel et de Villars, transportés sur les champs de Missolonghi ou d'Eylau, eussent été, n'en doutez pas, impérissables les premiers comme philhellènes et les seconds divinisés comme héros du grand empire.

Ce que conçoit le cerveau d'un voleur génie est immense. Pourquoi? L'instinct et l'intelligence subordonnés au génie composent une trinité humaine dont l'association doit aboutir à des fins qui étonnent la médiocrité et l'impuissance. L'étonnement suit l'admiration, et l'imitation naît toujours de ce qui vous a d'abord frappé, et ensuite de ce qu'on a appris à admirer. On est heureux de le dire, il en est des vertus comme des vices; quoi qu'on fasse, on n'arrive jamais à la réalisation de ce qui est grand en bien ou en mal, si on n'est pas né avec *quelque chose* dans la tête qui en ait fait toutes les avances. On n'imite pas le génie, on copie ses œuvres.

Un voleur peut se grandir aux yeux de ses pareils jusqu'au piédestal de la statue qu'ils encensent, et voilà le malheur attaché à un bagne : c'est qu'il ne guérit pas le condamné d'un petit vice, mais au contraire

qu'il éveille en lui une curiosité avide, inquiète, *révélante* des puissances de son *moi*.

Les gens haut placés dans l'aristocratie des honneurs et de la fortune, ceux qui naissent heureux ou dont les acquisitions comme hommes de science les ont offerts en modèles à leur siècle, s'imaginent difficilement qu'il est une catégorie sociale qui n'admire rien de ce qui est artistique, sublime et divin; que cette catégorie est celle des dix-neuf vingtièmes d'une population qui n'aime et n'apprécie que ceux dont les actions ou les paroles stimulent, font sentir la vie à l'instar d'un aiguillon et que les êtres de cette trempe sont les moniteurs et les modèles que s'imposent les basses classes de la société, celles précisément qui peuplent les lieux de réclusion.

Le conscrit des campagnes qui rêve la gloire, s'inquiète peu de celle du général; ce qu'il voit dans l'avenir, c'est le retour au pays avec un galon à la manche de son habit ou la croix qui mettra devant lui son village en extase.

Le banqueroutier de haute portée qui aura su concilier les exigences d'un bilan avec des bénéfices infâmes et inattaquables, n'a pas fait à ses commettans qu'il a sciemment trompés, le centième du mal que son exemple va produire dans la série descendante de ses imitateurs; si la justice l'absout d'un vol légalisé par la justesse des calculs, par l'authentique régularité des pièces à l'appui des pertes, en un mot par tous

les *mezzi termini* qui, comme les circonstances atténuantes, se sont infiltrés dans les contrats sociaux pour en altérer la droiture et la sainteté.

Le gros bon sens du vulgaire raisonne comme il voit, et agit comme il entend. Seulement dans l'imitation des grands modèles, il manque son but très souvent, parce que n'ayant conçu que la forme des opérations de banque, de commerce, d'agiotage, d'usure, etc., il a cru pouvoir emporter le fond; il a forcé son talent; il est banqueroutier; il devient forçat. Son exemple n'en est pas un pour son voisin; ce n'est pas lui qu'il a l'intention d'imiter; son modèle existe toujours dans l'agent honoré de plusieurs faillites reconnues loyales et consommées. Nous l'avons toujours dit, les faiseurs de statistique morale ne font qu'arranger les chiffres des greffes et des maisons d'arrêt; ils comptent les œufs d'un insecte et ne tiennent nul souci de la femelle qui les porte et les pond.

Les grands banqueroutiers, les grands agioteurs, usuriers brodés, accapareurs à équipages; les gains énormes opérés sans chances ni labeurs; les protégés corrupteurs ou imbécilles d'un pouvoir maladroit; le sot pourvu d'un emploi aux dépens d'un homme plus capable; la vénalité des charges; les influences théorisées pour l'affermissement d'un pouvoir légitime ou non, vieilli ou nouveau, fondé sur des croyances ou des raisons, tout cela n'est perdu que pour ceux qui n'ont besoin de rien et qui sont pourvus.

Ceux qui ont soif de tout, les ***immortels*** de la populace, traduisent à merveille ces théories élastiques d'un nouvel acte gouvernemental, et comme ils veulent un profit, une application de ce qu'ils apprennent aux autres, ils torturent leur pensée pour trouver les biais qui mènent à la fortune qu'ils ont rêvée pour eux et les leurs. Les mauvais exemples viennent d'en haut: l'intrigue, les séductions, l'argent, ont beau combler les trous faits à la moralité publique, ne croyez pas pour cela les avoir dérobés à l'imitation de ceux qui se sentent l'instinct, l'intelligence ou le génie de la ruse, de la captation, de la convoitise, de l'acquisivité.

Les grands voleurs des bagnes sont des hommes victimes de la haute immoralité sociale, et ces réfractaires de la communion banale du troupeau qui doit courber la tête et obéir, tendent à augmenter en nombre, précisément par la multiplication de leurs modèles. La statistique morale a dû observer que les grands crimes, ceux que les gazettes dissèquent avec un art perfide aux yeux de la foule, donnent l'éveil à des imitateurs et sont toujours suivis de crimes analogues, qui se répètent comme les sons d'un écho, jusqu'à ce que le bruit s'en perde (1).

(1) Voyez Esquirol, *Des maladies mentales*, Paris 1838, les articles SUICIDE MONOMANIE, t. I. pag. 532, t. II, pag. 94. — Marc, *De la folie*, Paris, 1840, t. II, pag. 24 et 304. — Tauffliéb, Sur la monomanie, — Brouc, Considérations sur les suicides de notre époque, — H. Bayard, Considérations médico-légales sur l'infanticide et sur la fréquence de ce crime (*Annales d'hy-*

Les Lacenaire et autres ne sont que les rejetons d'une race plus élevée dont ils ont appris par tradition écrite, à jouer le rôle qu'ils ont perfectionné à leur tour. Le contact des grands criminels est contagieux pour ceux qui sont prédisposés à leur aberration mentale. Le nombre des forçats banqueroutiers obscurs, voleurs, faussaires, n'augmente tous les ans d'une manière effrayante, que parce que l'impunité bien connue de plusieurs est comme une prime d'encouragement de leur méchante industrie.

Autrefois on gouvernait le peuple avec des superstitions et des formules d'obéissance et de respect aux grands qu'on croyait être les images de Dieu sur la terre. Aujourd'hui tant de petits sont devenus géans, qu'il faut, non les déifier sans examen, c'est impossible, mais les élever sur les parchemins d'une gloire acquise et contemporaine ou sur des vertus créatrices des industries nobles et loyalement récompensées. Nul ne conteste le blason historié des grandes actions de la république et de l'empire, parce que l'on adopte toujours ce qui se gagne par le dévoûment et le courage. Il en est de même des fortunes acquises par une vertueuse industrie et de pénibles labeurs.

Le plus grand mal de l'époque est le règne de l'égoïsme. Les conditions moyennes et inférieures croient ne se laisser guider que par la raison; mais

giène publique et de médecine légale, t. 14, pag. 154; t. XVI, pag. 223; t. XXIV, pag. 331).

elles en violent les règles aussi insolemment que les parvenus de mauvaise éducation, lorsqu'ils peuvent se passer d'elles pour arriver au bonheur matériel. L'homme du peuple, qui sert un voleur industriel, fera comme lui dans l'étendue de ses attributions, et s'il succombe sous la loi qui l'accuse et le condamne, sa mort civile sera sans utilité, parce que le ferment du mauvais exemple qu'il a voulu copier est demeuré sur place avec toute sa force et tout son éclat. Il viendra au bagne comme voleur de renommée, d'autres l'appelleront un pauvre diable, négociant malheureux, banqueroutier renié de ses créanciers, notaire dont on a falsifié les actes, etc.

A ceux-là les regrets et les lamentations; il ne leur est jamais venu le remords d'avoir sacrifié leur conscience au service d'un vil péculat. Il n'y a presque pas de regrets au bagne; à quoi d'ailleurs serviraient-ils? La peine prononcée est six, dix années qu'il faut pouvoir dévorer, et dans cette longue carrière, le courage et la résignation ne sont pas les vertus des naufragés; la nostalgie, la démoralisation, et très souvent une maladie chronique les conduit lentement au terme final. Voilà le sort commun des professions énoncées libérales dans les bagnes.

Mais les grands spéculateurs, que les faux calculs et les abus de confiance dénoncent à l'attention publique, dont les gazettes publient les vols et les sous-

tractions frauduleuses, ne prennent jamais ou bien très rarement le chemin des bagnes. Le hasard a voulu que le seul Matheo, cet ancien caissier du trésor, fût livré aux tribunaux par extradition après vingt-neuf ans d'absence. Mais à qui servira la condamnation de cette splendeur déchue? Nul ne se rappellera en le voyant, ce qu'il fut comme dandy insolent et prodigue, faisant la roue et jouant le beau prince avec des millions volés. Et après lui Kessner aussi caissier du trésor et tant d'autres banquiers fastueux et détrônés, qui ont fui ou dont l'or a arrangé les affaires, et qui manqueront toujours à l'édification de celui qui serait tenté de faire comme eux.

Ce sont de tels hommes qu'il faudrait présenter en exemple et en épouvantail à leurs pareils investis d'une confiance illimitée, et non de petits banqueroutiers, de minces fraudeurs, gens de rien, dont la mine piteuse et l'aspect souffreteux au bagne, ne vous laissent pas même l'alternative de savoir si l'on a voulu punir en eux des hommes ou des idiots. C'est sur des forçats taillés sur le patron de Matheo, de Kessner qu'il faudrait appliquer les démonstrations de la phrénologie, reconnaître si la bosse du calcul, va avec celle du vol; si celle-ci s'accompagne de celle de la circonspection, si la philogéniture s'accuse puissante, si l'instinct des hauteurs prédomine, enfin s'il y a quelque chose de divin et de révélé dans le cerveau métallique de semblables financiers.

Les grands banqueroutiers dont les affaires s'arrangent ou qui ont eu le temps de prendre la fuite appartiennent aux villes grandes, populeuses, industrielles; aux villes où le progrès de l'art social peut apprendre à chacun l'art de grouper au besoin des chiffres faux, et de profiter quand il en est temps, de l'immortelle découverte de la vapeur pour se soustraire prompt comme l'éclair aux huissiers et aux tribunaux.

Le vrai bagne n'est réellement pas où on le trouve. « Pourquoi, disais-je à un petit banqueroutier de Marseille, n'avez-vous pas quitté le pays, le jour de votre faillite. — Eh! monsieur le docteur, je l'aurais voulu que je ne le pouvais pas. Nous étions encore trop loin de Nice. Des chevaux de poste m'auraient fait reconnaître. Car, voyez-vous, dans les banqueroutes, comme en général dans toutes les grandes spéculations qui manquent de droiture et de bonne foi, les gros poissons rongent la maille et se sauvent, les petits seuls restent dans le filet.»

L'empire faisait bien mieux la police des mœurs et savait au besoin frapper vigoureusement un grand coup contre les voleurs à la Matheo et les banqueroutiers comme il y en a tant dans les villes de haute industrie et de grand commerce. Ouvrez les colonnes des bagnes de l'empire et vous reconnaîtrez que sous le règne du sabre, une balance de Thémis était aussi précise pour mesurer le délit à la peine,

que la balance hydrostatique des cabinets de chimie.

Alors la loi au besoin étendait ses mains jusqu'au bout du monde pour atteindre un coupable; la vapeur n'existait pas pour l'entraîner aux antipodes et ensuite la valeur d'un homme se tarifait par sa force d'âme et son patriotisme et non par le niveau de son coffre-fort. Oui, la phrénologie eût été curieuse à étudier sous le grand règne; alors les plus hautes positions, flétries par la loi, n'échappaient pas à la peine, et les bagnes étaient une leçon pour ceux qui font la leçon aux peuples. Nous le demandons encore, à quoi servent aujourd'hui les bagnes? Il nous souvient d'avoir vu aux galères de hauts banquiers, des hommes de loi remarquables par leurs talens, des artistes de grande imagination, des peintres, des musiciens; c'était alors un véritable Botany-bay de la science et de l'industrie.

Vous allez en conclure qu'aujourd'hui nous valons mieux, puisque nous n'avons pas de tels représentans au bagne. Bonnes gens que nous sommes, qui croyons aux relévés statistiques et qui disons : il y a tant d'attentats sur la vie ou sur la propriété dans tel département, parce qu'il y a peu de goût pour l'éducation primaire? Mais au lieu de la statistique de l'écrou, donnez-nous plutôt celle des crimes et des délits soustraits à la guillotine ou au bagne par la fuite, les suggestions de toute espèce, celle de l'or ou de la prostitution; montrez-nous les pro-

portions de délits identiques, quoique sur des échelles différentes, entre les capitales et les villes de province; songez que le délit d'un haut bonnet de l'ordre en multiplie indéfiniment l'espèce dans le même peuple de commerçans.

Nous sommes arrivés dans notre département à un résultat contraire à celui de plusieurs relevés statistiques de l'époque.

1° Les villages et hameaux les plus éloignés de la grande ville, Toulon, sont ceux où l'on compte le moins d'attentats contre la vie des individus (Il va sans dire que Toulon est une ville où s'agitent avec passion tous les intérêts des grandes capitales).

2° Le nombre des banqueroutes (ici nous faisons nos réserves) diminue aussi dans le rayon de Toulon à Antibes.

3° Les infanticides suivent la même proportion.

4° Les vols par faux en écriture ou par soustraction de titres sont dans le même cas.

5° Les vols par abus de confiance ne sont nulle part dans le département plus communs qu'à Toulon.

6° Nulle part enfin l'art d'absorber autrui n'a jeté de plus profondes racines; cependant Toulon est un foyer de lumières, et après Paris cette ville entrerait dans le concours qui fonderait la suprématie intellectuelle, par le nombre d'hommes distingués que l'état y entretient pour les progrès de l'art naval.

Tout cela est exactement vrai, mais tout cela ne servirait en rien pour asseoir les bases d'une statistique sociale, le bon sens le plus commun nous a déjà deviné. Ce n'est pas l'instruction qui fait l'honnête homme, mais l'éducation et le caractère. La demi-instruction est la source de mille crimes, et ce taux d'acquisition intellectuelle est précisément celui des criminels et des petits fraudeurs de la conscience publique.

Tel individu qui sait lire, écrire et peser du poivre, sera souvent plutôt porté à étudier les ruses du banqueroutier et du marchand, qu'à étudier la morale. Il est certain d'ailleurs que le culte de l'or domine bien plus les faibles intelligences que celles dans lesquelles brûle le feu sacré de la science et de la vérité.

On ne cesse de crier toujours contre la métaphysique, mais elle n'a jamais fait un assassin ni un galérien; elle force l'homme à rester être moral. Certes les mathématiques ne font pas cela, et Boileau, qui déjà devinait la valeur des chiffres, semblait s'être révélé le malheur et la plaie de son époque.

Nous croyons matériellement parlant que l'abus du calcul, les méditations ambitieuses et comme cabalistiques sur les nombres, dessèchent le cerveau, le tassent, diminuent sa force de tension, et le conservent plus long-temps en vie. Les grands mathématiciens poussent très loin leur carrière, et nous avons

vu trois cerveaux de patiens travailleurs de nombres, plus secs, plus petits en apparence et plus cohérens qu'ils ne sont habituellement. Sous l'empire, un banquier, nommé Wanglenn, mourut au bagne. Cet homme, monomane de logarithmes, ne cessait de faire de la banque en perspective. Son cerveau mis à découvert lutta long-temps contre les influences de l'air et de l'humidité.

C'est un grand vice de l'éducation moderne de consumer la force d'innervation cérébrale à la poursuite des nombres : on peut savoir tout ce que comprend la vaniteuse dénomination polytechnique, sans avoir l'ambition du polytechnicien.

Les monumens des anciens sont aussi beaux et aussi durables que ceux des modernes ; le comte d'Estaing, avec ses talons rouges, était aussi solide sur son vaisseau que le héros de Saint-Jean-d'Ulloa sur la frégate *la Gloire* ; enfin, la nation qui veut un homme théorique complet au moral à l'âge de vingt ans, court la chance de perdre et d'aliéner l'homme physique. La nature et Dieu ne reconnaissent point les purs esprits de cinq lustres.

Revenons encore à la statistique sociale de notre département.

Les crimes et les délits qui se commettent à Toulon ont donc les mêmes causes que ceux dont Paris est le foyer le plus vaste. Ici les instructions primaire, communale, chrétienne, universitaire sont en honneur,

et cependant les infractions à la morale ne se répètent pas moins sur tous les tons. Pourquoi? Nous l'avons déjà dit: l'instruction ne peut rien sur le caractère, et d'ailleurs comment ramener à des sentimens communs d'ordre et de justice, une population accourue de tous les points de la France et de l'étranger, une macédoine de soldats, de marins, de voyageurs, de Corses, d'Italiens, d'Espagnols, etc.? Donner à tout cela une même pensée, c'est impossible, et dire encore dans un relevé statistique, telle population est la plus portée au meurtre, au vol, à l'infanticide, etc., c'est consacrer une grande erreur: le lieu en effet où se commet un meurtre ou un assassinat, n'est pas celui où l'esprit l'a conçu, c'est-à-dire, où le coupable est né et initié au mal, et le lieu où l'on vole, n'est point par les mêmes raisons celui dont les habitans sont les plus voleurs. L'expérience nous confirme dans l'idée que l'industrie voleuse, accourt de toute part vers le lieu où elle peut s'exercer aux dépens de l'état ou des particuliers.

La statistique est une science toute faite par la raison et le bon sens. En 1760, le forçat sur les galères, avait souvent à ses côtés un homme libre, dit *boueno voio* (bonne volonté) qui ramait comme lui. Ouvrez la statistique des bagnes et des prisons de l'époque, et dites-nous si les criminalités étaient en proportion avec celles d'aujourd'hui? Cer-

tainement non, et le motif se trouve le produit d'une civilisation trop vantée, dont les promesses n'étaient qu'en espérance. La masse du peuple qui compose le grand corps matériel de la nation, ignorait qu'elle fût destinée à autre chose, qu'à honorer les vertus de famille, à travailler pour elle, à glorifier Dieu et à mourir pour monter au ciel.

L'Arabe que la civilisation appelle barbare, parce qu'il défend son Dieu et son foyer, et qu'il ne se livre pas à notre tactique en bataille rangée, parce que le Coran lui a appris que les infidèles ont l'esprit du démon ; l'Arabe, dis-je, n'a ni ses banqueroutiers à millions, ni ses voleurs à équipages, ni ses assassins à livrées ; il n'a rien de tout cela.

L'Arabe vole et tue l'étranger et voilà tout l'art naturel de la guerre.

Quand le peuple en France avait la crainte de Dieu, qu'il ressemblait un peu à l'Arabe, nous ne connaissions pas les vices d'une civilisation aussi avancée, et pourtant nous avions des prisons et des bagnes. Mais leur nom seul terrifiait une conscience et l'horreur qu'inspirait la vue d'un forçat à Toulon était quelque chose d'inouï ; aujourd'hui la raison nous impose la nécessité de le tolérer, de le considérer comme citoyen, parce qu'il a subi sa peine et qu'il a payé à la société la réparation qu'il lui devait.

Est-il rien de plus séduisant que le beau idéal des bienfaits d'une telle civilisation, mais aussi est-il rien de

moins logique aux yeux de la raison et de la morale? Nous ne sommes point étonnés qu'avec l'accroissement du budget, nous trouvions toujours un accroissement proportionnel de délits et de crimes : ces deux résultats chez un peuple matériel, progressif et égoïste, se suivent et se prêtent force et secours.

La phrénologie n'est pas applicable toutes les fois qu'une civilisation a perverti les intelligences les plus élevées : elle serait un outrage sanglant et impardonnable, puisqu'elle accuserait Dieu et la nature de ne faire que des monstres, et que sans une ignoble bosse, apparente ou rentrée en plicature dans les circonvolutions du cerveau, nous serions tous de bons frères et de bons chrétiens. Nous avons déjà émis la preuve que l'excès de la civilisation aplatissait le cerveau supérieur : nous le croyons encore.

Ainsi toutes les statistiques morales des départemens se ressemblent et se déduisent des temps et des lieux, du climat et du tempérament, du genre d'instruction et de l'industrie dominante, de l'éducation religieuse, des préjugés enracinés, et, selon nous, de la forme plastique de la tête.

Ce fait phrénologique, à quelque cause qu'on le rapporte, mérite un sérieux examen. On connaît déjà notre pensée sur l'origine de ces mutations organiques transmises par voie de génération; rien n'est plus vrai que le fait de ressemblance d'un père et d'un fils, mais ce qui ne l'est pas moins et qui

est plus difficile à expliquer, c'est la forme de la tête, s'accommodant à certains reliefs pour traduire au dehors la nature des penchans instinctifs et la somme d'intelligence. Oui, un centre cérébral qui absorbe les autres, fonde sa prédominance autant par ses actes énergiques et prolongés, que par son développement physique : c'est ici l'*ubi stimulus, ibi fluxus*, dans toute son extension.

Nous avons cherché nos preuves dans les familles habitant naguère sur les montagnes et descendues dans la plaine; les instincts grossiers et naturels se modifient chez elles par ce fait de migration et tournent à l'intelligence, qui s'en accroît et s'augmente en puissance organique.

Suivez les contours de la tête de l'homme agreste confiné dans les vallées des basses Alpes; descendez à son fils, à qui les économies paternelles ont permis de s'établir à la ville comme avocat ou médecin; allez plus loin encore; palpez la tête de la troisième génération, et vous reconnaîtrez que si le grand-père devait avoir des déterminations rudes et instinctives, son fils les a amendées au profit de l'intelligence, et que le petit-fils en a pris le caractère phrénologique pour le transmettre à sa race qui le conservera tant que les circonstances ne le feront point absolument dévier, et pour longtemps, de ce que nous nommons vie morale et intellectuelle.

Sans la migration, sans le changement des institutions de famille, et du genre de vie des aïeux, les caractères phrénologiques resteront immuables et arrêtés de père en fils, comme l'héritage de la propriété que rien au monde ne saurait faire aliéner aux héritiers naturels.

Ainsi, pour faire une application de ce que nous avons dit touchant les déductions morales que l'on peut retirer de l'étude d'une localité, supposons un village dans les montagnes, sous un ciel chaud, éloigné d'une grande ville, ayant un territoire étendu, fertile et arrosé, entretenant quelques fabriques d'objets usuels et d'indispensable nécessité. Ce village a une église belle et bien ornée; il y a dans l'âme de la population un préjugé de haine fortement enraciné contre les habitans pauvres du village voisin; la forme générale des têtes est celle de l'instinct intellectuel tournant à l'intelligence, en un mot à l'amélioration de l'homme moral. Eh bien! appelé à préjuger quelles seront les moeurs des habitans de ce village nous dirons : qu'ici l'homme doit être robuste et sanguin, travailleur, heureux des promesses du sol; qu'il doit se marier dans le pays, y rapporter de la ville ce qu'il y a trouvé de bon et d'utile; qu'il est moral et religieux, méfiant du voisin qui le guette, et vindicatif. Ses vices seront la ruse, la finesse, l'égoïsme; il ne sera meurtrier qu'en haine du voisin qui l'a outragé. Son arme sera le

poing et le bâton dont il frappera sans intention de donner la mort. Les voisins le voleront; à son tour il incendiera leur grange. Ce village pourra être affligé de quelques vols domestiques, mais point de vols qualifiés ni de banqueroutes; encore moins d'infanticides. Les passions politiques y seront inconnues.

Nous avons fait cette esquisse de statistique morale sur les lieux, et nos déductions se sont rencontrées avec les renseignemens donnés par la première autorité du lieu, le maire de ce village.

Pour en revenir aux voleurs intellectuels, le banqueroutier reconnu frauduleux se présente rarement aux bagnes : l'indulgence s'attache toujours à son titre de père de famille, à ses vertus domestiques, à sa piété, et, chose singulière! c'est qu'effectivement il peut y avoir de tout cela en lui. En effet remarquez-le lorsqu'il est couché dans un lit d'hôpital. Il n'est pas franc et déluré coquin comme les autres; il est encore *bonnet de coton,* comme autrefois quand il ouvrait son magasin, se disposant à duper ses pratiques d'un air niais et hypocrite. C'est le type du faux bon homme; sa morale à lui est de voler tout juste pour obtenir à-la-fois des gains illicites et le repos de sa conscience élastique. Du reste il en est de même d'une foule de bas industriels qui ne vont pas aux assises et dont le gros rire dans leur

boutique fait payer aux chalans leurs mensonges et leurs gains frauduleux.

Le marchand de vin qui remplit ses tonneaux avec la fontaine, le boulanger du pauvre qui augmente dans le pain la quantité de son, et mille autres marchands qui ne volent que les petits, sont, quoique hors d'atteinte des lois, aussi coupables et aussi peu moraux que le banqueroutier. Ces gens-là ont tous la tête uniforme : elle est ronde par les contours de la calotte et quelque peu saillante aux bosses de l'acquisivité : ils n'ont pas de front et manquent de cette élévation sincipitale des hémisphères qui dispose aux vastes spéculations, comme les hommes *géniés*, et les grands voleurs.

Cette organisation commune du cerveau des petits banqueroutiers, ne peut se plier à l'idée du bagne; ces malheureux tombent hébétés et plus avilis qu'ils ne le sont réellement. Ils protestent de leur bonne foi et accusent leurs créanciers gens de bas étage ou gens riches qui ont voulu faire un exemple dans la *canaille* industrielle dont ils sont sortis. En général ce sont des hommes mûrs et établis, possédant la *lecture* et les quatre règles de l'arithmétique; ils ont tenu ce qu'on nomme le livre de compte, et ne se sont trompés qu'une fois. Ces petits marchands trop pressés de sortir de leur classe, ont voulu voler trop haut et se sont mis dans le malheur. Ils ont imité le villageois descendu de la montagne

et qui a fait si bien ses affaires; ils ont voulu arriver comme lui à avoir une maison. La vanité de propriétaire est contagieuse chez les petites gens. Un jour, après avoir pris ses précautions, un marchand a mis ses ambitieuses espérances dans une mince faillite, une véritable initiation au vol: il a payé pour tous ceux de son pays qui ont fait comme lui et qui l'ont ensuite appelé ambitieux et voleur, gibier de galère.

Voilà l'homme de la banqueroute mesquine que nous avons au bagne de Toulon; les gens à millions qui faillissent fuient par le chemin de fer.

CHAPITRE SIXIÈME.

FAUSSAIRES, FAUX MONNAYEURS, FORÇATS LETTRÉS.

Faussaires. — Forçat élégant. — Causes qui poussent aux faux en écritures. — Qu'entend-t-on par forçat *littéré?* c'est une mauvaise locution. — Funeste influence du demi-savoir. — Les lettrés sont les plus incorrigibles et les plus sujets à récidives. — Anecdocte. — Education de famille; génie naturel et intelligence acquise. — Exemples de faussaires. — Le *comfort* dans le peuple. — La tyrannie des besoins factices conduit à tous les crimes. — La tentative du vol en rêve. — Encore le jury. — L'évasion des galères. — Le faussaire, victime de sa passion pour le jeu. — Influence de l'abus du vin. — Toulon; le soldat et le matelot. — Le forçat Chacal. — Les faux monnayeurs. — Suttler, homme de génie; sa biographie. — Protubérance de la liberté naturelle. — Le forçat Deham et son invincible passion. — Voleurs à renommée parisienne. — Vieux galériens. — Agonie du forçat. — Le testateur mort. — Mademoiselle Georges visitant le bagne de Toulon.

Les faussaires en écritures sont une classe phrénologique intéressante à étudier. Le génie de l'imitation qui n'est pas l'imitation banale et moutonne d'une chose, et qui, au contraire, crée ou perfectionne ses ressources, est un sujet fécond et quelquefois admirable. Nous avons au bagne un forçat auquel j'ai reconnu la protubérance de l'imitation et celle de l'amour divin, et dont le couteau sait trouver dans un morceau de bois, la

plus expressive figure de Christ que jamais sculpteur ait déposée sur une croix.

Le forçat, pour crime de faux, est un homme de génie ou un homme ordinaire qui a appartenu à une famille et qui a reçu une certaine éducation. Il est entré dans le monde sans guide moral ou il a perverti dans ses liaisons l'initiation maternelle et les convictions naissantes de sa conscience; parce qu'il savait écrire et imiter, il a fait un faux, dans le but de fournir à ses dépenses de jeu ou de femmes, dépenses tyranniques, s'il en fut jamais, commandées par le démon de l'avidité et de la luxure. Nous avons vu beaucoup de *jolis garçons*, dans le sens que nous attachons à ce mot, venir au bagne et expier pendant six ans, un mauvais conseil de femme ou une ardente inspiration de joueur. Citons quelques preuves.

Premier exemple. —Le nommé M.*** arrive à Toulon avec la chaîne. Nous reconnaissons son jeune âge et sa figure distinguée, sous les haillons de la misère et du malheur. A peine le *barbero* (barbier) lui a-t-il brutalement coupé sa jolie chevelure blonde et bouclée, que nous avons la clef de tout son être moral, et lui-même nous avoue la vérité de notre diagnostic phrénologique. Il était élève en médecine, étudiant à Paris, et il avait commis un faux d'après les insinuations d'une sage-femme qu'il avait pour maîtresse. Avec des manières douces et distin-

guées, ce jeune forçat, âgé de vingt-deux ans, avait une intelligence molle et sans énergie; son éducation avait mal compris les règles de toutes choses utiles.

Grand, bien fait et joli garçon, il n'eût pourtant point trompé un phrénologue sur sa faiblesse intellectuelle, sa tendance au vol par l'imitation d'une signature, son penchant à la volupté.

Ruse, imitation, philogéniture et acquisivité, voilà les quatre puissances cérébrales qui établissent les signes du voleur de cette catégorie. Quand elles existent dans un cerveau intelligent ou un cerveau génie, alors vous avez le chef-d'œuvre du genre, ce qui est fort rare. L'organisation vulgaire est bien plus fréquente; vous la rencontrez à chaque pas dans les arsenaux et parmi ces jeunes gens qui marchent à côté du pauvre ouvrier et qui semblent tirer vanité de leur taille élancée, de leur jarret tendu, de leur tête droite sur laquelle on leur a dit cent fois dans le monde, qu'il y avait deux jolis yeux et des dents de perle. Le costume de forçat ne les émeut qu'à demi: « A présent qui n'a pas mérité les galères, » cela suffit pour leur donner ce ton d'assurance qui indigne l'honnête homme lorsqu'il entend ces effrontés dans un bagne lui expliquer les délits divers des forçats de caractère qu'ils n'ont pu imiter comme assassins ou meurtriers, dont ils se croient fort éloignés et qu'ils vous dénoncent comme la critique amère d'une législation qui confond un

homme de bon ton avec des rustres ou des monstres. Mais le phrénologiste les a déjà traduits ou devinés; il les écoute comme ce pauvre fou qui dans un hospice d'insensés, donnait à chacun de ses pareils une cause de folie, jusqu'à ce qu'enfin ayant accusé le dernier de tous de se croire le Saint-Esprit, tandis que *c'était lui-même*, le visiteur s'aperçut qu'il avait eu affaire à un aliéné.

Bien souvent dans les bagnes, tels que la philanthropie nous les fait, on serait exposé à ces méprises si on ne savait par avance que les rigueurs de la loi ne pèsent pas toutes de la même manière sur les diverses criminalités. Cela doit être; toutefois ce qui est mal, c'est de préparer par une indulgence coupable les fauteurs prochains des plus grands crimes et des plus terribles pénalités. Pour ces petits voleurs de bonne famille, la loi mal exécutée n'est pas moins criminelle qu'une faible mère qui tolère les écarts de son fils et semble avoir hâte de le voir quitter la tutelle que la nature et les convenances sociales lui ont imposée.

Nous ignorons si le bagne produit quelque effet sur le caractère des meurtriers et des assassins; pour cela il faudrait les revoir sur le théâtre du monde et ils n'y reparaissent jamais, à moins qu'ils ne s'y cachent comme évadés, ce qui est fort rare. Nous opinerions plutôt pour la guérison de ces natures fortes, monomanisées aux meurtres, que pour celle de nos voleurs à temps limité.

Ce que nous disons est déjà chose jugée : depuis l'ordonnance qui affecta au beau ciel de la Provence les petits délits et les petits hommes qui les commettent, les rapports annuels de la justice criminelle en France, mentionnent le bagne de Toulon comme celui qui compte le plus grand nombre de récidives. Cela devait être : les condamnés à vie peuvent-ils tomber en récidive? Revient-on de l'enfer?

Les voleurs lettrés ne servent guère que leurs petites passions. Un de ceux que nous avons cités m'avouait franchement, qu'étant tombé amoureux d'une indigne femme, il en était tellement fasciné que pour elle il eût été arrêter sur un grand chemin, au cri de *la bourse ou la vie*, si elle lui en avait donné l'ordre. Il me disait encore, que son dernier faux n'était pas ce qu'il avait commis de plus criminel; qu'il avait tenté autre chose sans succès; qu'il mourrait avec ce poignard dans le cœur, et qu'un homme, entre les bras d'une Médée, est comme vendu à un mauvais génie qui dispose de ses volontés et de sa foi.

Les conséquences d'une indigne passion, dans un cœur faible et une âme sans moralité, sont une source inépuisable de vices et d'erreurs. D'ordinaire le jeune homme *gâté* dans sa famille, arrivé dans la capitale, pour y faire son droit, y étudier la médecine, ou pour suivre une autre carrière, se trouve étonné d'avoir de si bonne heure hérité lui-même de son libre arbitre.

Ce cœur sans frein trouve bientôt un maître dans la courtisane avide et débauchée, et si cette femme veut le conduire au mal par le faux en écritures, par le vol dans les maisons où l'élève est reçu avec confiance, elle le peut d'autant mieux, que le pauvre hère, abattu par sa passion, donnerait déjà sa vie pour prouver l'excès de son amour (1).

Mon étudiant en médecine était bien reçu chez son correspondant, vieil ami de son père, et tandis qu'on croyait bercer sa jeune espérance de la main de la demoiselle de la maison s'il s'en rendait digne par de bonnes études, il usait de la vie de toutes les façons pour une prostituée et volait son confiant patron.

Les *tableaux de la justice criminelle en France* accordent très facilement la qualification de *lettrés* à des hommes qui savent mal lire, mal écrire et dévorer de mauvais romans. Nous n'avons jamais rencontré au bagne un condamné ayant reçu une de ces bonnes éducations *oratoriennes*, qui coûtaient si peu aux parens et qui faisaient des hommes forts en latinité, en rhétorique et en philosophie.

Les forçats lettrés sont tous incomplets sur ce qu'il importe le mieux de savoir ; ils ont pourtant étudié, disent-ils, dans les lycées et chez de bons instituteurs. Nous croyons fermement qu'on dit trop souvent aux enfans qu'il faut être homme de bonne

(1) Voyez Frégier, *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes*. Paris, 1840, t. I, p.120.

heure; cette doctrine funeste est d'autant mieux goûtée, que l'émancipation chez l'enfant d'aujourd'hui est le rêve de son âme depuis l'âge de dix ou douze ans. Pour notre part nous sommes épouvantés quand nous voyons un enfant raisonner comme un homme.

Une jeune mère souriait d'admiration en entendant son fils de huit ans lui dire : « Maman, si tu me fais une sœur je l'étoufferai dans son *nono*, parce que je ne veux pas qu'elle ait une part au bien de papa. » C'est pourtant ainsi que commencent les mauvais fils, et quand on songe qu'un chef de famille n'a souvent qu'un enfant légitime pour l'enrichir seul, on se demande dans quelle voie se jette un peuple qui obéit à de tels sentimens. L'éducation de famille qui dure toujours est le grand préservatif de l'échafaud et du bagne et le titre de modeste marchand ou de petit industriel est cent fois plus civique et moral, que celui de riche héritier, et d'homme mal élevé.

Les voleurs mal lettrés du bagne prouvent la funeste influence du demi-savoir sur les mœurs d'une nation : ils prouvent même davantage selon nous. Compulsez les annales de la justice criminelle, et vous reconnaîtrez que le plus grand nombre des meurtriers, des assassins, des empoisonneurs, des voleurs, des faussaires, etc., sont tous des hommes *lettrés;* que les criminels à récidive et incorrigibles sont lettrés; qu'ils sont la source de tout mal, de la contagion mo-

rale; que les propagateurs du vice et du crime dans les villages, les hameaux et les campagnes, sont lettrés; en un mot, qu'une *fausse littérature* est la mère de tout mal.

Qu'on nous permette une anecdote. On se souvient que Montaigne, cet unique chef de l'instruction universitaire en France, et dont nul forçat n'a bien compris les règles et que très peu ont lu, Montaigne, dis-je, a parlé d'un village où les fluxions de poitrine et les procès vinrent à la mode, du jour où deux fermiers riches mandèrent leurs fils à la ville pour en faire l'un avocat et l'autre médecin. Eh bien! voici le pendant du modèle. Dans un village, non loin d'Antibes, on ne connaissait qu'une vertu, celle de la famille. On naissait, on vivait, on se mariait et on mourait, comme dans le parcours d'un cercle où un point finit où il a commencé. Là, malgré les cheveux blancs du père et du fils, on reconnaissait toujours le serviteur et le maître : ce village était enfin un coin de l'âge d'or.

L'âge de fer commença avec un médecin, un prêtre, un notaire, un avocat et un romantique venus des universités de la France. Alors il y eut des filles violées, des femmes trompées, des captations, des abus de confiance : en un mot, ce pauvre pays ignoré et ignorant les lois pénales, fournit son tribut au budget criminel et tout cela fut l'œuvre de ses enfans confiés à l'éducation étrangère et qui y importèrent le

bien et le mal qu'ils y avaient appris. Nous ne voulons pas dire que l'instruction soit un fatal présent, non, ce n'est point notre pensée; ce que nous croyons, c'est qu'il est malheureux et d'une fâcheuse influence sur l'avenir de notre pays, de croire qu'on ne fait un homme intellectuel et moral que loin des yeux de la famille et sous des moniteurs étrangers.

On n'est pas grand médecin, législateur, ou poète, etc., parce qu'on a puisé à Paris les règles de l'art : celles-ci corrompent les intuitions naturelles, et si par Paris on arrive forcément à une position, c'est que celle-ci se conquiert plutôt par une instruction hérissée de règles et de méthodes, que par un savoir solide et naturel. Ici comme pour d'autres choses, les conventions de l'art ont étouffé les inspirations de la nature, et tous les jours de sublimes démentis partis de la province viennent contredire et confondre les pompeuses promesses de la forte éducation de Paris. Le mécanisme du savoir, voilà ce qu'on offre en exemple et en admiration : tandis que le boulanger de Nîmes est le plus naturel poète aux yeux de la nature et de l'humanité; qu'un habitant du village de Pignans à deux lieues de Toulon est le plus grand sculpteur de la France; qu'un vieux marinier de la Ciotat, en dépit de tous les savans, a soulevé et mis à flot un *monde naufragé*, une grosse frégate, dans le port de Marseille; que

tous les genres de génies sont innombrables et méconnus en France, on s'offre de prouver par mille interprètes intéressés, qu'à Paris seulement on sait faire un homme, un vrai citoyen. Nous ne contestons point les avantages d'une étude spéciale pour un cerveau spécial: ce que nous condamnons, c'est de faire croire à la Province, qu'à Paris on change le niveau intellectuel; qu'on donne un cerveau génie à celui qui n'a rien de la nature qu'un instinct intellectuel.

Les voleurs élégans des bagnes sont souvent une ironie cruelle de l'éducation vaguement nommée libérale; victimes de l'émancipation précoce d'une intelligence sans frein de famille ni de religion, ils en accusent leurs parens et la société qui veulent des hommes dans des enfans sans expérience, pour cultiver plutôt l'hypocrisie des manières que les vertus d'un brave homme. Ces bannis de la vie morale ont cru dans leur demi-instruction qu'ils pouvaient arriver à tous les honneurs, à toutes les femmes : leur désappointement, accru par l'ardeur des passions, les a enrolés au service des mauvaises idées. Il ont perdu à Paris les bonnes semences des vertus d'intérieur et n'ont point cueilli cette fleur de savoir dont les parens se montrent plus jaloux que de la sagesse.

Il est pourtant un âge où l'homme apparaît ce qu'il est réellement comme cerveau intellectuel et mo-

ral, c'est celui de sa virilité : la fleur idéale de sa vaine science est tombée, et il ne porte plus alors que son vrai fruit. Voyez alors le jeune homme dont on parlait avec orgueil pendant qu'il palissait sur les bancs de l'université. Il ressemble à tout le monde; il n'est pas plus grand homme que le bon citoyen qui a puisé son instruction dans le collège de sa ville natale, et qui est aussi vertueux et aussi brave que lui. Paris dans son appréciation sur l'intelligence tombe au niveau modeste de la province; parce que l'initiation parisienne ne fait pas les grands caractères nés pour la branche à laquelle on les destine.

Certainement un polytechnicien deviendra marin, mais s'il devient un grand homme de mer, l'expérience prouve aussi qu'on arrive à être tel en commençant le métier par celui de mousse. Nous dirons mieux encore : l'amiral éclos du matelot fournira plus de garanties du métier et plus de chances de victoire. Les règles servent peu au milieu des capricieuses et subites transitions du ciel et des flots, et le temps que l'on met à calculer une manœuvre est précisément celui qui fait sombrer un navire. On ne s'inspire bien d'une sublime résolution qu'en présence de l'objet qui la commande. Mais rentrons dans les bagnes.

Deuxième exemple: Le nommé E... condamné à Alger à cinq ans de fers pour faux en écritures. Ce jeune homme est encore un exemple du type que nous avons décrit en parlant de l'étudiant. C'est un beau gar-

çon, vicieux dès sa jeunesse, faible élève de Lycée, maître de lui-même à un âge encore tendre. — Tête 0,528 millimètres de circonférence. Gros cervelet et large nuque. Voici notre manière d'apprécier ces derniers caractères : formez un triangle dont la base soit à l'écartement des apophyses mastoïdes et le sommet à la vertèbre proéminente. L'écartement de la base vous donnera la mesure de la prépondérance cérébelleuse. Notre jeune forçat a aussi la tête commune de son espèce, peu de cerveau sur les hémisphères, mais renflement des reliefs de la ruse et de l'imitation. L'organe de ce dernier penchant commande autant le faux en écritures, que celui des manières qui trompent, que celui des actes d'un autre que les faussaires imitent en vrais comédiens. Leur demi-intelligence a retenu de belles tirades et de beaux vers de Rousseau et de Voltaire, mais elle n'en a compris ni le sens ni la portée : c'est une mémoire qui s'est chargée d'un rôle, c'est l'accent d'un acteur qui joue un sentiment qu'il s'efforce d'individualiser pour son propre compte.

Mon jeune forçat s'est livré avec fureur dès son bas âge à la manie solitaire ; il accuse aussi des goûts pour la paresse de l'esprit et les plaisirs de la table. Il a dépensé son patrimoine avec des femmes haut tarifées, et c'est encore pour elles qu'il a fait des faux. Son nom et son éducation lui ont valu une distinction dans un régiment où il était agent comptable. Vous noterez que les exemples de cette espèce ne sont

pas fournis par des conscrits parvenus aux grades qui exigent une grande sévérité de mœurs et de caractère. Le fils du pauvre artisan qui *tombé au sort*, arrive enfin aux emplois de faveur, ne se dégrade jamais ainsi.

Troisième exemple.— Le nommé A..., condamné à dix ans de fer pour vol et abus de confiance. Je ne connais pas de plus jolie créature que ce forçat; mais aussi je n'ai jamais vu d'organisation phrénologique plus monstrueuse. Nul n'est expansif comme un condamné qui a vu le monde : ses révélations au médecin sont les aveux d'un malade confiant. Le plus souvent le condamné est tombé victime d'un mal social. Armand est grand, blond, lymphatique et demi intelligent. Il a dû être dans le monde un jeune premier fort recherché. Gâté par sa mère, flatté par ses grands parens, corrompu par des femmes initiatrices au vice, il n'a pu briguer et obtenir enfin, pour se faire un nom, qu'une chétive place de caissier d'un grand agent comptable. Entraîné au vice par la femme du maître, il a puisé dans sa caisse, jusqu'au moment où, forcé d'en livrer les clefs pour compléter une inspection, il a pris la fuite : ensuite il fut arrêté et écroué.

Armand a une tête ordinaire et point de saillie à la région du cervelet. Son amour est tout en ostentation et en orgueil. Il nous a avoué qu'il n'eût point défendu une maîtresse contre un assassin, et qu'une infidélité patente ne l'eût pas ému. Il a les

bosses de la cruauté et de la fermeté. Celle de la circonspection ou bosse pariétale, est presque un phénomène en grosseur. A mesure qu'il augmentait le nombre de ses vols, il aurait voulu empoisonner lentement son maître, mais il n'avait point assez *étudié la chimie*. Il l'eût étouffé, mais il n'avait que la *force d'un poulet*. Ce que disait Armand est constaté par le relevé statistique des motifs qui poussent au crime. La force physique incite aux déterminations brutalement homicides; la force morale, ou ce qu'on nomme ainsi improprement, émousse le poignard et lui substitue le poison actif ou lent. Armand est rentré dans le monde comme forçat libéré.

Quatrième exemple. — Les têtes analogues à celle du condamné Armand sont fort communes; on dirait que le genre d'éducation les donne, et nous ne sommes pas éloignés de cette idée. Quelquefois les phrénologues ont dit en plaisantant : « Voilà une tête dont nous augurons mal », et par la suite ils se sont rappelé avec effroi la prescience de leur savoir. — Un homme du monde me fait palper sa tête. « Quelles mauvaises bosses vous avez, lui dis-je. Vol, ruse et imitation, tout cela mène au bagne, songez-y bien, mon cher monsieur! » Et trois ans après, ce même homme, dans l'exercice de ses fonctions, est accusé et convaincu de douze faux en écritures.

Cinquième exemple. — Le nommé Françon, n° 29,527, âgé de quarante-trois ans, condamné à

vingt ans de travaux forcés pour faux en écritures privées, ayant déjà subi six ans de réclusion pour faux. Il est marié et a deux enfans. Cet homme fait mentir la phrénologie. Son crâne offre la réunion de tous les centres qui constituent une organisation heureuse. Il a volé d'abord par la fatale loi de la nécessité, et ensuite par la facilité que lui donnait sa position. Les forçats de cette nature sont infiniment communs, et le seront davantage encore par suite de cette aspiration aux jouissances matérielles, que l'égoïsme, en France, a nommé le *comfortable*. L'idée sublime, que la vie est un temps d'épreuves et de combats, s'efface de plus en plus dans les rangs inférieurs de la société, ceux dont l'ensemble consolide la base de la pyramide sociale. Les vertus du peuple sont la plus forte garantie de la force d'un empire, et ces vertus sont l'amour du travail et l'abnégation de soi que l'Évangile a prêchés. Sans ces deux vertus *plébéiennes*, et malgré le nom sonore de patriotisme, la France en 93, n'eût point marché aux frontières *pieds nus, sans pain, sourde aux tristes alarmes*.

L'amour du comfortable est la négation complète de ces rudes privations : le patriotisme qui monopolise ces dernières au profit de la défense du sol et des institutions, n'aura pas l'écho magique de sa parole, dans une masse de peuple qui veut son comfort et auquel elle tient autant que le plus insolent parvenu. Le plus grand malheur du luxe n'est point dans ses

inventions; celles-ci prouvent au contraire le génie fécond d'une race intelligente et passionnée pour ce qu'on nomme beaux-arts; mais comme par la perfection de tout, chaque chose usuelle peut à la rigueur s'élever au rang de chef-d'œuvre, il s'ensuit que le peuple veut aussi une part des délicieuses inventions qui émoussent les pointes de la douleur et le font rouler plus doucement sur le fleuve de la vie. La mollesse suit l'amour du luxe; elle se définit au moral ainsi que nous l'avons déjà dit, aplatissement de l'âme; pour arriver à la satisfaction matérielle du moi, le frein de la vertu et de la religion se relâche; l'ouvrier affamé de tout s'est déjà fait une conscience; comme le parvenu et le banqueroutier heureux, il agira dans les attributions de sa sphère sociale, et comme eux il jouira du présent sans s'inquiéter de l'avenir.

Les médecins qui ont exercé leur art avant la révolution et qui le pratiquent encore rappellent avec étonnement l'état intérieur des basses classes d'alors et celui des mêmes classes d'aujourd'hui. Réellement les chaumières sont transformées en palais; sans doute c'est un progrès, mais pour que ce progrès fût tout-à-fait moral, nous ne voudrions pas qu'il concordât avec le budget de plus en plus effrayant de délits et de crimes contre la vie et la propriété d'autrui dont se noircit annuellement le tableau de la justice criminelle en France. Et encore si ce

tableau ne se chargeait que de noms pris dans la classe la plus infectée, celle qui étale au grand jour ses vices dorés comme le *pyramidium* d'un obélisque; mais non, les dix-neuf vingtièmes de meurtriers, d'assassins, de voleurs et de lâches, sont extraits de ce que nous avons nommé base sociale. N'est-il pas à craindre alors que la colonne ne s'écroule par la vermoulure et la corruption de ce qui est destiné à la soutenir. Nous savons toutes les objections que l'industrie et le commerce ont faites à ces causes de démoralisation des basses classes (1); nous voulons même admettre qu'un petit mal soit le résultat d'un grand bien, du mieux-être social, le long rêve des utopistes philanthropes; soit, mais ce résultat nous suffit pour croire aux influences fâcheuses du comfort, et pour penser que le bon peuple n'est plus celui dont le vertueux Thomas nous a fait le tableau dans une de ses odes.

L'amour du luxe change les dispositions innées les plus heureuses et aliène nos principes d'éducation aux vertus affectives de l'âme. C'est une satisfaction vaniteuse et sensuelle : les hommes marchent dans la voie qui y conduit, les uns par orgueil, les autres par besoin de jouissance matérielle.

(1) *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, t. 4, p. 25; t. 12, pag. 263; t. 13, pag. 264; t. 18, pag. 164; t. 21, pag. 338; t. 22, pag. 98. — Fregier, *Des classes dangereuses*, t. 1, pag. 283. — Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, Paris. 1840. 2 vol. in-8.

Le travail et l'industrie, voilà les moyens honnêtes et légaux de changer son être et de l'accommoder au *comfort* : le vol, le dol, la ruse, la captation, le meurtre, l'empoisonnement, etc., etc., sont aussi des moyens reconnus pour y arriver. A ceux qui nieraient cette proposition, je répondrais par la voix de tous les voleurs des bagnes, et le nombre en est considérable, s'ils se fussent contentés de ce que donnent la vertu et le travail, ils ne seraient pas *tombés* dans le *malheur*.

Le nombre des voleurs augmente et s'accroîtra encore. Pourquoi ? C'est d'abord par la moralité de commande qui infecte toutes les classes et ensuite par la facilité du vol. Le commerce et l'industrie ne s'entretiennent et ne vivent que par le mouvement rapide, la circulation sans repos de tout ce qu'ils produisent. C'est le contact incessant de leurs œuvres, qui tente le consommateur auquel elles s'adressent dans tout le royaume : or la confiance qui préside à cet échange de l'œuvre et de l'argent fournit inévitablement des occasions de vol, des tentatives de faux en écritures, des déterminations meurtrières à ceux qui pervertis par la misère et la soif des besoins, se constituent en guerre avec la société. Mais voilà le bagne.

A une époque que l'on croirait fabuleuse s'il n'existait encore des contemporains, où l'on portait trente ans son habit de noces et où l'on mourait sur

le lit de son trisaïeul, le commerce et l'industrie, ces deux pompeuses causes de corruption, ne pouvaient pas amollir les races et leur influence n'avilissait pas leurs caractères pour les façonner au vol et aux rigueurs des bagnes. Il n'y a pas de voleurs dans la Corse intérieure, la raison en est simple: la nature fournit seule aux besoins de la vie, et la noble dame Létitia a mis au monde le génie extraordinaire du siècle dans un cabinet et sur une couchette en bois de marronnier, qui nous a rappelé en le touchant la crêche miraculeuse de Bethléem.

On croit avoir tout fait pour se justifier de son indifférence sur le sort d'un coupable, quand on a dit c'est un voleur. Voilà qui est logique, mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que la tyrannie de nos besoins de luxe en a par trop multiplié les occasions. N'oublions pas notre point de psychologie relatif à l'innéité de nos penchans. Nous naissons pour absorber l'univers dans l'intérêt de notre conservation, et l'éducation nous enseigne à l'absorber dans les limites du droit et de la loi: voilà tout. C'est toujours pour dire qu'un coupable n'est que le fruit sauvageon, tombé du grand et vigoureux arbre de la civilisation. Si une conscience d'homme peut justement être contente d'elle-même, c'est celle de l'homme qui ayant sa main plongée dans un puits d'or par la confiance d'un maître aveugle, l'a retirée vide et pure. Son exemple commande le respect et l'admiration de

ses semblables, il fait plus encore, s'il exerce un empire sur les masses, il les force, sans menaces de la loi qui punit, au culte des principes de la morale.

L'honnête homme, probe par caractère, ne l'est souvent que par vertu devant l'appât d'une fortune indécente qui vous tend la main. C'est même malgré soi et durant le sommeil où l'homme est insensé dans ses rêves, que la courtisanne de nos vices vient nous tenter.

Un digne garçon nous assurait qu'en revenant d'Alger en 1830 sur un vaisseau de l'état, le hasard avait déposé dans sa cabine un gros lingot d'or provenant de la Casaubah et destiné au trésor avec une infinité d'autres. En se couchant, la vue de cet or éveillait en lui mille mauvaises pensées, dont sa droiture faisait sur-le-champ justice ; cependant il trébucha de la ligne du bien, puisqu'il s'endormit sur une coupable pensée. Tous les sens de son cerveau furent saisis comme d'un coma vigil. Son oreille tintait le son de l'or, sa main le touchait doux comme le velours, et ses yeux voyaient le lingot comme un poisson de l'océan, la dorade qui brille comme lui en sortant de l'eau. Ce poisson qui dans son rêve était changé en dorade ailée, avait le don de faire germer la verdure, des fleurs et des fruits, sur chaque point du mobile océan qu'il rasait de son vol d'hirondelle. Ce cauchemar était la tentation du vol dans un homme endormi, désarmé de sa conscience et

de ses principes ; il s'éveilla et rendit le lingot comme le savetier de la fable, et il retrouva le sommeil pur dans sa cabine, parce qu'il en avait rejeté la puissance magnétisante du mal.

Or, si un honnête homme a combattu pour se soustraire à la tentation du vol, le pauvre diable qui a faim et soif de tout, dont la conscience est faible et l'éducation nulle, résistera-t-il à l'attraction d'un lingot? et s'il succombe, accuserons-nous la vanité de la phrénologie, l'inanité de ses promesses, parce qu'elle n'a pas rencontré la bosse de l'égoïsme humain, là où pour se soustraire à la mort par famine, un malheureux a mis sa main dans un four pour en dérober un pain? c'est ce que nous disait Françon, le sujet du dernier exemple auquel nous n'avons rien trouvé du côté des protubérances; il a volé parce que les occasions étaient tentantes et que ses enfans avaient faim et soif.

Nous n'accuserons jamais la loi, cette protectrice impitoyable de tous les égoïsmes associés, mais lorsqu'elle entre en exercice et qu'elle parle dans l'enceinte des tribunaux, après les grandes catastrophes politiques et après les fléaux dévastateurs du ciel, la morale et la philanthropie n'auraient-elles rien à dire sur l'affreuse dureté de sa parole.

Si l'année 1841 donnait un chiffre plus élevé de condamnations aux galères, ne faudrait-il pas amender les rigueurs de la loi écrite? N'y aura-t-il pas dans

le nombre, des coupables absous d'avance par leur malheur, et, dans tous les cas, le bagne où l'état et la société ne gagnent rien, où le forçat finit de se pervertir, est-il un lieu bien convenable d'expiation? Pourquoi n'y a-t-il point un catéchisme de juré, par lequel un président d'assises en ferait promettre par serment à chacun, la juste et pieuse application? Chose singulière! nous avons vu un jury qui a condamné un voleur aux galères, par la raison que l'extrême misère ne justifie en rien les tentatives coupables contre la propriété d'autrui; mais le même jury, qui avait reconnu sur le dire même d'un assassin, les preuves du crime, ayant voté la mort, revint aussitôt de son juste arrêt, il avait droit aux circonstances atténuantes; il en usa et, séance tenante, un coupable nécessiteux et un assassin allèrent au même bagne. Nous le proclamons en conscience, la multiplicité des délits et des crimes est l'œuvre de ceux qui en souffrent le plus.

Sixième exemple. — Le nommé Thévenard, n° 29,349, âgé de trente-cinq ans; condamné à cinq ans de travaux forcés pour faux en écritures de commerce; il est célibataire; homme passionné pour sa liberté il ne cesse de chercher les occasions de s'enfuir du bagne; il a dû une prolongation de neuf ans de fer à plusieurs évasions infructueuses. Cet homme a une tête classique d'un type élevé; il a été voleur adroit et intelligent comme toutes les fortes natures

déviées du droit et de la morale. Son crâne offre les bosses de l'imitation, de la circonspection et de l'imagination. Cette dernière faculté serait-elle la cause excitante de ses évasions successives qui n'ont pu être arrêtées par les châtimens que plusieurs d'entre elles lui ont mérité. Cet homme, du reste, a un caractère mobile qui le force à changer continuellement de place et d'idée; il n'en a qu'une de fixe, celle de sa liberté; aussi se dérobe-t-il à ses gardiens toutes les fois qu'il le peut. L'évasion du bagne équivaut à une culpabilité punie aussi rigoureusement qu'un délit en forme.

L'homme dans les fers qui s'évade, n'est que la critique de son gardien mal avisé, La loi qui l'a puni ne pouvait le forcer à abdiquer sa liberté morale, et l'un deux me disait : « Condamneriez-vous Jésus-Christ, s'il s'était évadé du prétoire de Pilate? » Il est des hommes chez lesquels l'instinct de la liberté est plus fort que toutes les craintes et tous les périls. Tel est Thévenard. Le châtiment infligé par la société, loin d'abattre cet instinct, lui donne quelquefois toute la sublimité du génie, Rappelez-vous l'évasion de Surcouf des prisons d'Angleterre, c'est à-la-fois l'œuvre d'une prodigieuse perspicacité et d'un caractère altier comme l'aigle qui mord les barreaux de sa cage jusqu'à ce qu'il l'ait brisée ou succombe en la mordant.

Il est des forçats assez résignés, que la crainte

d'un jour de plus de captivité que la loi n'a voulu, retient aux galères comme un homme de bois. Ceux-là sont réellement des hommes *momies*, qui ayant trente ans à faire, les passent sans velléité d'évasion et qui tournent le dos à une bonne fortune.

La crainte à cet égard a opéré des prodiges de résignation et de patience. On cite un vieux forçat âgé de soixante-sept ans, et qui en comptait quarante-deux de captivité dans le bagne de Brest, lorsqu'il reçut sa grâce; M. Gleizes, commissaire des bagnes, lui ayant proposé de prendre la diligence pour se rendre dans son pays situé dans un département du nord, le vieux libéré lui répondit : « Non, monsieur, il me faut le grand air, *l'air de la liberté!* » Il acheta un cheval et il partit répétant encore : L'air de la liberté! l'air de la liberté! On dit que ce pauvre homme mit cinquante-deux jours pour se rendre chez lui, allant au pas de son cheval et s'arrêtant partout.

Avant de passer outre, remarquons encore que la prolongation du temps de fers par suite d'évasions est une peine inqualifiable aux yeux de la nature, et qu'elle prouve au moins qu'un bagne où un criminel ne peut pas plus être corrigé, que privé de son instinct pour la liberté, n'est pas un lieu d'expiation avouable, ni dans l'intérêt social, ni dans celui de l'individu.

Septième exemple. -- Le nommé Durand, con-

damné à huit ans de fers pour faux en écritures. Ce jeune homme a reçu une éducation assez soignée. Tous ses penchans sont bons; il n'en a qu'un de funeste qu'il n'a jamais pu dompter; il le tient de sa mère : c'est la passion du jeu à l'état de monomanie. « Ma mère, nous disait-il, éloignée de son mari qui servait aux armées, ne quittait pas les cartes, et il me souvient qu'après les longues soirées où elle avait gagné ou perdu, elle me tenait éveillé pour tenter encore avec moi, les chances alors désintéressées du jeu. Oui, docteur, les cartes ont été mes nourrices, et je puis dire que le gain du jeu nous faisait vivre. Quand ma mère perdait, nous mangions un triste pain sec, mais la joie et la bombance ne tardaient pas à revenir quand une bonne veine ramenait l'eau au moulin. Les cartes sont des syrènes; elles m'ont fait tant de bien et tant de mal! Croirez-vous que la vue d'un valet de cœur, même en dehors de toute chance, produisait sur ma vue et dans mon cerveau un effet plus magique que celui opéré en moi par les grands tableaux de Raphaël à Rome? Croirez-vous que j'ai pensé vingt fois mourir d'apoplexie, parce que, sûr d'un bon coup, je l'ai manqué au moment où j'y comptais le plus.

« Le faux en écriture qui m'a conduit ici, vient d'un maudit *as* qui a engagé ma parole, et celle d'un franc joueur est sacrée. J'ai forfait à l'honneur pour payer l'infidélité d'une carte que j'avais lieu de croire dans

les mains de mon partenaire. Mes yeux avaient *mal lu* dans les siens. La passion du jeu, comme je l'ai éprouvée, est un mal de l'enfer; elle s'empare de toutes les facultés d'un homme et les soumet à la poursuite hasardeuse d'une carte. Le jeu, pour moi, a été une furie tantôt se livrant à moi avec amour, et le plus souvent intraitable et perfide. Je la poursuivais alors en homme irrité et passionné. Pendant que la *partie* allait, je tenais la main droite sur mon cœur qui bondissait d'impatience; j'avais peine à le comprimer, et lorsque la chance était contre moi, il n'était pas rare que mon désespoir se tournât contre moi-même. Comme par un instinct de meurtre, je me déchirais la peau du cœur avec mes ongles aiguisés comme des griffes; tenez voilà les cicatrices d'un joueur. » Et en disant ces mots, Durand me montrait sur la région du cœur les profondes cicatrices linéaires, qui attestaient ses anciennes tortures.

Aujourd'hui Durand a horreur des cartes : leur vue agit sur lui comme l'eau sur un hydrophobe ou comme l'odeur de l'opium sur celui qui a tenté de s'empoisonner avec ce narcotique.

Durand porte le relief de la résistance, de la causalité, et surtout à l'extrémité de l'arcade sourcilière le relief du *calcul* selon Spurzheim (1). Durand, en effet, comme agent comptable, était un sujet précieux; il résout encore un problème arithmé-

(1) Voyez Broussais, *Cours de Phrénologie*, Paris, 1836, pag. 555 et 611.

tique avec une exactitude et une célérité remarquables.

Il est à observer, au sujet de Durand, que depuis l'abolition de la loterie et l'interdiction des grandes maisons de jeu, le nombre des forçats que la ruine par le jeu conduit au bagne a sensiblement diminué. Aujourd'hui le petit jeu, comme d'ailleurs tous les vices sur une minime échelle, ne façonne guère pour les bagnes que les petits voleurs dont nous avons parlé dans le chapitre précédent.

Il est aussi prouvé que l'abus du vin pousse rarement au bagne par le vol, mais presque toujours par l'homicide sans préméditation. C'est dans les villes du midi, comme à Toulon, que l'ivresse doit être étudiée dans ses rapports avec les mœurs. Dans une seule rue, il n'est pas rare de compter autant de cabarets, de gargotes, de marchands de liqueurs et de cafés, qu'il y a de maisons. Si vous joignez à cela des *Musico* qui feraient envie à Paris, vous aurez une idée d'un port de mer, où l'on entend sans fin, jusque passé l'heure de minuit, le tambour, le fifre, la voix rauque du matelot, le qui-vive des factionnaires et les chants bachiques de milliers de marins qui viennent de la mer pour emplir leur bourse, et qui y retourneront demain après l'avoir vidée.

Dans la chaleur de l'ivresse, il n'est pas rare que la moindre rixe ne tourne en homicide involontaire,

soit contre un camarade, soit contre un soldat de la garnison que le matelot vaniteux croit au-dessous de lui, parce qu'il ne court pas les mêmes dangers, et que lui marin a surtout l'avantage de la force du poing. Un fait singulier, c'est que jamais un matelot ne tuera une mauvaise fille; il pardonnera toujours à l'infidèle: la mer qu'il chante et qu'il n'oublie jamais, est bien plus inconstante! Une fille meurt plutôt de la main d'un soldat ou d'un garde chiourme ivre. Ces derniers, nouveau-venus dans la Capoue provençale, ont la sottise de croire à l'amour d'une prostituée qu'on achète et ils la tuent, dans le délire du vin, par accès de jalousie. Ce sentiment est le seul qui survit alors à l'extinction de tous les autres.

Mais il faut le proclamer, l'association des hommes sur un vaisseau bien commandé est, sans contredit, la première école de l'homme de la nature et de la vérité. Le matelot type, est un être parfait; il est bon, généreux jusqu'au dernier sou, dévoué jusqu'à la dernière goutte de son sang; il est capable des résolutions les plus sublimes et les plus désespérées. Il n'y a pas au bagne un matelot voleur.

Un grand nombre de condamnés pour vol, sont si peu de chose en fait d'intelligence, ils sont si stupides, répondent si peu à la voix des grandes et énergiques résolutions, qu'ils ne méritent pas même l'honneur d'être *nommés*. Ils sont parmi les forçats à caractère, comme le chacal parmi de courageux

carnassiers; ils ont fait le mal sans courir de danger; ils ont imité le chacal qui va par bande, pendant la nuit, déterrer les cadavres, parce que c'est une chair morte et inoffensive.

Nos forçats chacals volent dans une église pendant la nuit, ou durant le jour, en affectant l'hypocrisie d'une piété profonde. Ils s'introduisent dans une maison bourgeoise comme étrangers mendians, ou pauvres honteux. La plupart ont été long-temps honnêtes, dans le sens de l'acception commune qui veut qu'un homme soit tel, seulement parce que sans force et sans ardeur pour le travail, il a *vivoté* long-temps au jour le jour. Ils se lient par nécessité et par faiblesse avec leurs pareils qui trouvent, comme eux, que la bêche est bien lourde et le sillon bien dur à tracer; ils se rendent dans les maisons de campagne où ils ont servi comme paysans ou valets, et ils volent les maîtres, pendant leur absence.

Après eux, viennent les forçats faux-monnayeurs. En général ce sont des hommes bornés, avides et superstitieux ; ils rappellent aux navigateurs ces sauvages qui volent et mentent par instinct, tel ce Polynésien qui portait à sa tête le mouchoir d'un matelot qu'il venait naguère de dérober et qui répondait à l'accusation de vol, en en rendant responsable un chien qu'il tenait sous son bras. Ainsi nos faux-monnayeurs initiés aux sortilèges du petit

Albert que répandent dans les villages les colporteurs ambulans, ont cru de bonne foi tromper le public, en émettant des pièces de monnaie de cuivre blanchies avec du mercure. D'autres plus avisés ont allié des métaux pour en obtenir un qui simulât la couleur de l'or ou de l'argent. Les plus rusés et les plus rares aussi, sont des hommes *génies*, d'une puissance intellectuelle supérieure à la généralité des hommes, bien que difformes au moral et dévoués à la falsification de ce qui est conventionnel et établi.

Huitième exemple. — Le nommé Petit-Jean n° 29,088, âgé de trente-trois ans, condamné à huit ans de fers pour fausse monnaie, porte la bosse de l'imitation et quelque apparence de celle du génie dans le cerveau supérieur. Bien examinée, la tête nous a encore présenté les organes du vol, de la destructivité et d'un excès de circonspection. On dit ce forçat taciturne et irritable. Pour de tels hommes, le bagne n'est ni une leçon, ni une correction. Ils rentreront dans le monde mieux armés et feront parler d'eux. La fausse monnaie de Petit-Jean n'est pas de celle qui constitue un délit de pièces de cuivre blanchies au mercure; il y a chez lui invention de moyens mécaniques et imitation des coins. Les faux-monnayeurs à caractères s'éloignent des voleurs et se rapprochent beaucoup des assassins. Hommes de génie, ils ont mille moyens de trom-

per pour vivre, et leurs ruses inouïes tiennent parfois du prodige. Nous possédons le fait d'un voleur d'église, que nous rapprochons à dessein du faux-monnayeur.

Neuvième exemple : Le nommé N., ex-ecclésiastique, fut condamné à huit ans de fers pour vols d'objets sacrés. Cet homme est un exemple de sottise et de vanité. Il n'offre rien, dans son cerveau supérieur, de bienveillant, ni de consciencieux ; la merveillosité occupe une forte protubérance sur les côtés de la tête, au-dessus du front. Il n'a pas les organes du vol, et de la ruse. Sa tête, vue de face, est étroite et petite; elle a 0,472 millimètres de circonférence : ce périmètre accompagne souvent l'idiotisme. Ce jeune forçat a la physionomie d'un avare sans pitié, mais incapable d'usure pour s'enrichir. L'usure suppose le calcul, la ruse, et il n'a rien de tout cela. Il a la figure effilée, des lèvres petites, amincies et serrées, le nez long, arrondi sur son dos, luisant et maigre à son extrémité. Joignez à ce portrait un front bas et des yeux qui glissent sous votre regard pour se dérober à sa poursuite, et vous aurez notre homme. Vous rencontrerez aussi en lui l'auteur et l'acteur de petites intrigues et de sales spéculations. Vous demanderiez à cet homme un petit écu en prêt, qu'il ne pourrait se soustraire à la pensée de ne le recouvrer jamais.

Cet ecclésiastique indigne avait eu pourtant la vas

nité de la science; il s'était, dit-il, occupé de géologie et de minéralogie, dans l'espérance de trouver dans les environs de son presbytère des roches aurifères et argentifères. Cependant, il volait partout où il était reçu, et son caractère d'homme d'église avait long-temps éloigné les soupçons qu'on aurait pu concevoir sur sa probité. Il convertissait les objets volés en lingots, et sous cette forme il croyait avoir trouvé le droit de leur possession, en invoquant ses découvertes géologiques et l'extraction des métaux précieux qu'il était parvenu à opérer. Son petit esprit, sa ***merveillosité***, allait encore plus loin; il pensait qu'avec l'aide des livres, il parviendrait à trouver les moyens de frapper monnaie, et cela étant, il devait un jour devenir riche à la façon de la laitière et du pot au lait. Un jour le pot se brisa, et de son côté l'idiot abbé fut démasqué.

Un jury le condamna comme voleur d'église, sans égard pour ses découvertes géologiques, et il vint à Toulon. C'est là que nous l'avons étudié et que nous avons reconnu sa manie des spéculations imaginaires. Dans ses raisonnemens les plus ordinaires, cet homme déviait toujours de la ligne du sens commun, ce qui lui avait donné un caractère étrange au milieu de ses pareils. Il vivait isolé; ne buvant pas, ne mangeant pas, ne faisant rien comme ceux avec qui il était en compagnie. Ce caractère fort commun dans le monde, qualifié parfois à tort d'originalité touche

à la folie. L'homme qui a le bonheur de ressembler le plus au commun des hommes, est celui qui a le plus de chances pour être moins malheureux.

Dixième exemple. — Le nommé Suttler condamné à vie pour vols nombreux, faux en écritures, etc., a été un forçat extraordinaire et réellement un homme de génie. Sa vie dans le monde est un roman. Il a fait tous les métiers pour vivre : comme Figaro, tour-à-tour grand seigneur et valet, il a été étonnant de ruse, de souplesse, d'art et d'esprit, sous un habit de soie ou une casaque de bure. Lorsqu'il fut arrêté, il courait les chemins dans une élégante berline avec une belle dame à ses côtés. Sa vie d'homme libre a été racontée par les journaux du temps, et lorsqu'on la demandait à Suttler, il tirait de sa poche deux ou trois journaux et vous renvoyait comme un savant qu'on importune de questions, à ses œuvres et à sa biographie. Pendant son séjour au bagne, Suttler montait de temps en temps à l'hôpital y passer une semaine; il venait se reposer de la grande fatigue : il avait le cœur légèrement hypertrophié et une voussure au côté gauche du thorax. Sans qu'il y ait d'affection organique du cœur, ce signe indique souvent une âme ardente et des passions qui ont été ou sont encore en pleine activité. Les grands joueurs, ceux dont la vie semée d'écueils a été souvent mise en présence d'un naufrage et de la mort, présentent cette voussure comme une marque indélébile des orages de l'âme.

Suttler, âgé de trente-deux à trente-cinq ans, avait oublié son âge, tant il avait déjà vécu. Il me laissait volontiers examiner sa tête : elle était belle et classique. 0,585 millimètres de circonférence; angle facial de 86 degrés; hémisphère s'arquant au sommet du vertex. Il portait en reliefs égaux les plus nobles facultés et les plus heureux penchans. Son front était large et haut. Il y avait sur ce front, les prévisions phrénologiques de la science et de la sagesse, et cependant d'après Suttler tout cela, tout ce *bon lait* avait tourné à l'aigre. Joignez à ces caractères la figure la plus noble, la mimique et le jeu de main d'un opérateur habile. La manière de faire agir les doigts peut vous révéler mille choses sur le caractère d'un homme. Suttler ne voulut pas se laisser saigner par un élève qui venait de son village, parce qu'il touchait une lancette comme une pioche.

Les yeux bleus de Suttler avaient un charme indéfinissable; il les faisait sourire à volonté, mais il pouvait aussi leur donner l'expression terrifiante de ceux de Satan. Avec la puissance magnétisante de ses regards, Suttler en a imposé à des hommes, à des femmes faibles, à des êtres débiles. Il nous a avoué qu'il pouvait stupéfier une fille et en abuser, mais qu'il n'aura pas toutefois ce reproche à se faire devant Dieu. Quand il obscurcissait son regard, le globe oculaire semblait projeté en avant par une puissance musculaire comme celle de l'œil du grand-aigle.

Suttler se doutait de nos recherches et nous craignons qu'il n'ait voulu nous abuser. Voilà ce qui nous rend sobres d'anecdotes sur lui; toutefois nous citons les suivantes, parce qu'elles se sont passées au vu et su de tout le monde. Il était considéré comme un forçat dangereux quoique docile, et on s'en méfiait comme d'une eau dormante et profondément délétère. Un jour Suttler me montra ma signature contrefaite; je fus effrayé de l'identité des deux griffes. Une autre fois Suttler me parla d'un papier écrit avec son encre sympathique et que nul chimiste de l'univers, *hors lui seul*, n'avait le moyen de revivifier. Il me donna un papier qu'il disait écrit et sur lequel la loupe ne voyait que du blanc parfaitement uni. Avec un fil d'archal solide et quelque peu élastique, Suttler pouvait ouvrir les serrures les plus compliquées; il s'en faisait gloire et se disait né mécanicien. Peu de temps avant sa mort, il avait fabriqué, sans qu'on s'en doutât, une immense quantité de pièces de deux sous, qu'il mettait secrètement en circulation et qu'il frappait avec un appareil aussi simple qu'ingénieux. Suttler est mort à sa manière, et sa fin a été l'œuvre de l'insuccès de l'expédition la plus hardie d'un faussaire consommé. Voici le fait.

Suttler avait à un degré culminant l'instinct et la protubérance de la liberté; aussi est-ce lui que j'ai choisi pour type de cette faculté semi-divine que Dieu a donnée aux hommes en naissant. De même

que sur la voûte des hémisphères sont inscrits les hautes facultés et les nobles sentimens, et qu'on peut par une abstraction psychologique les confondre sous la dénomination de siège de l'humanité, de même aussi l'arcade surcilière proéminente nous paraît être le siège de la liberté. Les forçats vulgaires qui s'évadent sont comme l'oiseau de proie qui bat les barreaux de sa cage, ils tentent le plus souvent l'impossible; les hommes comme Suttler mettent à contribution toutes les facultés de leur génie pour briser leurs chaînes : ils sont les Spartacus des bagnes...

Un jour le nommé Crave dont nous avons déjà parlé (pag. 233), reçoit ses lettres de grâce. On ne s'y attendait pas. Ce Crave était un forçat lettré et reconnu dangereux. On allait briser sa chaîne, lorsqu'on s'aperçut qu'il manquait une dernière pièce au dossier, celle du préfet maritime qui ordonne l'exécution des ordres émanés du ministère de la justice. On conçoit des soupçons, on demande la pièce; le préfet n'a rien reçu, ni rien ordonné; le télégraphe informe Paris et Paris répond que nulle grâce n'a été accordée aux forçats de Toulon. On cherche à connaître l'auteur des fausses signatures du roi, des ministres, des expéditionnaires et des autorités subalternes : le tout en vain.

Crave lui-même, la *victime innocente*, joue à merveille l'étonnement et l'indignation; il monte à l'hôpital pour calmer ses sens et m'écrit la jérémiade

qu'on a lue après l'anecdote du concours des bourreaux. Que fait Suttler? Il est calme, il rit, il affecte un air serein, il domine la foule qui s'agite. Suttler n'a été esclave que parce qu'il l'a voulu : bercé par les espérances de son génie, il avait foi dans l'avenir et lorsqu'il eut vu son chef-d'œuvre d'évasion brisé, il s'endormit côte à côte de ses deux voisins, et le lendemain le brutal réveil des gardes, le tintamare des chaînes, ne le secouèrent plus de ses rêves de liberté : il avait eu une façon à lui de mourir. L'autopsie n'a fait reconnaître aucune cause à laquelle on pût attribuer sa mort.

Remarquez, que cet homme qui fait l'essai de sa découverte sur un autre avant de la tenter pour son propre compte, a résolu durant sa courte carrière, mais en sens inverse, tous les problèmes qui fondent l'empire d'un grand homme sur ses pareils en extase devant ses œuvres. Celles-ci que sont-elles? sinon les irrésistibles inspirations d'un cerveau à ressources quand tous les autres n'en ont plus : Suttler n'était-il pas cet homme? Ne voyait- il pas vite, juste et loin? N'a-t-il pas fini invaincu? L'humanité, à un certain point de vue, ressemble par trop au chapeau de bateleur; celui qui le tient en fait ce qu'il veut.

Onzième exemple.— Le nommé Deham, Jacques; âgé de trente-huit ans; natif de Poussan, département de l'Hérault; né voleur; condamné en 1826 à l'emprisonnement pour vol d'une montre. Condamné le

6 mars 1829 à dix ans de travaux forcés pour vol à l'aide de fausses clefs et d'effraction. Dans le même temps, condamné à deux ans d'emprisonnement, pour avoir volé une montre à l'un des détenus. Deham arrive au bagne de Toulon. Il avoue franchement son irrésistible passion pour le vol, et demande qu'on le surveille, qu'on le sauve de lui-même comme un malade réclame un calmant à son médecin. Malgré toute la surveillance des gardes sur cet insensé, il parvient à soustraire les clefs de la machine à vapeur et il vole huit livres de cuivre. Le tribunal maritime le condamne pour ce fait à deux ans d'emprisonnement. Après ce premier vol, il en fait plusieurs autres et à chaque fois il reçoit la bastonnade. Le nombre total des coups de bâtons, bien supputés par Deham s'élève à quatre cents. J'ai vu l'addition des chiffres; elle est correcte et bien prouvée.

Deham est le plus actif voleur qu'on puisse voir; c'est chez lui une maladie congéniale et incurable, comme l'épilepsie, que cette nécessité de répéter un acte que les tortures ne peuvent empêcher. On a essayé en vain de tout ce que la discipline des bagnes possède de plus coërcitif pour l'en guérir; les poussettes seraient impuissantes, si Deham se trouvait en présence d'un objet de convoitise; il les briserait pour le voler. Croira-t-on que sans avoir éveillé le moindre soupçon, il ait pu, à l'aide d'une simple massue, arracher neuf grosses chevilles en cuivre de la quille

du vaisseau l'*Hercule*. Pour celui qui connaît un vaisseau de ligne, cette opération de Deham paraîtra presque incroyable. Chacune de ces chevilles, pèse au moins dix kilogrammes. Une autre fois il vola les cercles en cuivre qui garnissaient les mâts de la frégate l'*Indépendante*.

Deham est voleur de nature et gourmand. C'est pour satisfaire aux deux besoins impérieux de sa vie, qu'il fabriqua un jour des fausses clefs pour voler le *fricotier* (vivrier) des bagnes. Il parvint à soustraire à ce pauvre marchand une marmite renfermant cent vingt-cinq kilogrammes d'alimens. Si on prête quelque objet à ce misérable, il nie l'avoir reçu ou bien il le vend. Il a ainsi trafiqué d'un essieu de voiture du poids de cent kilogrammes, et l'on se demande encore comment il a fait pour tromper ses gardiens. Ceux-ci le couvent des yeux et il a l'art de leur dérober les clefs de la *cambuse* (magasin des vivres) et de leur prendre cent litres de vin. Après un temps de cachot et l'inévitable bastonnade, il recommence par voler dans une chambre fermée, cadenassée, de l'argent destiné à la paie des condamnés. Un jour étant à la chaîne, il lui prend envie de boire : à quelque distance de lui se trouve tout le vin de ses camarades absens ; que fera-t-il ? il brise ses fers et s'enivre sur place.

Nous ne finirions pas, si nous voulions énoncer encore un nombre considérable de vols dont l'effronté

Deham déroule la liste, avec l'ostentation d'un charlatan qui vante ses œuvres. Dès sa plus tendre jeunesse, il a commis des vols avec une intelligence si précise des lieux et des moyens dont il convenait d'user, que nous sommes forcé de voir en lui autre chose qu'un voleur ordinaire. Deham est atteint d'une véritable manie qui s'est renforcée chez lui par l'âge et par la répétition des accès (1). Cependant il raisonne sensément sur sa hideuse position; il vous dit que condamné pour la vie aux galères, il ne peut vouloir d'une cure qui le ferait beaucoup plus souffrir que le cachot humide, et les coups de bâton. Ne plus voler, c'est ne plus vivre et d'ailleurs le pourrait-il? « Le vol, dit-il, est une passion qui brûle comme l'amour, et lorsque le sang me bouillonne dans la tête et au bout des doigts, je crois que je me volerais moi-même si je le pouvais. »

Deham porte une figure ouverte et réjouie. On ne dirait pas lorsqu'il vient à l'hôpital, qu'il sort d'être flagellé. Je crois que ce fanatique du vol supporte les coups comme un convulsionnaire de Saint-Médard. Ses traits n'annoncent pourtant rien de noble ni d'inspiré. Il a l'œil d'un satyre, les lèvres grosses et humides. Il porte les protubérances du vol et de l'amour physique. Nous le croyons adonné à la ma-

(1) Voyez dans l'ouvrage du docteur Marc : *De la Folie, considérée dans ses rapports avec les questions médico-judiciaires*, Paris, 1840, le chapitre *de la monomanie du vol*, t. II, pag. 247.

nie solitaire et aux autres aberrations érotiques. Si on le considère comme monomaniaque, c'est une maison d'aliénés qui convient à son état; si c'est une passion ardente et indomptée qui le domine, ce n'est pas au milieu des agens provocateurs du vol qu'il convient de le retenir.

Un arsenal de la marine est le lieu du monde où un voleur est le plus digne d'indulgence. Quand on l'a reconnu tel, est-il bien logique de le mettre en contact avec le poison qui l'a perverti au moral et qui vous a forcé de le séquestrer. En somme un arsenal ne doit être que l'atelier d'un homme libre.

Après le forçat Deham, il nous est impossible de faire un choix dans la foule des voleurs qui infectent le bagne : rien ne pouvait être offert de plus fort que cette monstruosité congéniale qu'il vaudrait mieux ne pas connaître dans l'intérêt des mœurs, si notre but n'avait pour excuse de s'adresser aux moralistes et aux législateurs. L'étranger qui visite le bagne de Toulon, passe auprès de Deham sans se douter du caractère de l'homme qu'il voit et qui dix fois sur vingt, lui ravira un gage de sa visite.

Deham est d'une franchise à cet égard qui désarmerait son juge, si un juge qui applique la loi pouvait s'émouvoir des châtimens qu'il prononce contre un coupable. Ainsi, lorsqu'à la nuit tombante, la chiourme rentrait tristement dans ses quartiers, ce forçat joyeux montait l'escalier qui conduit au bu-

reau du commissaire et là ce voleur émérite venait naïvement accuser les *gains* de la journée. M. Reynaud prononçait la peine encourue par l'appréciation de l'objet volé, et il remettait au garde le taux de coups de bâton qu'il fallait délivrer sur l'heure. Si le nombre de ceux-ci était par trop minime, alors Deham priait son commissaire de porter cette fraction au dividende prochain.

Il y a quelques forçats de la trempe de Deham, mais il n'en est point de plus adroit ni de plus ingénieux. Il est le grand conseiller de la chambre des voleurs, et c'est à ses lumières que viennent se pourvoir les moyennes capacités du lieu. Un jour ses commensaux délibéraient sur les moyens d'augmenter la quantité d'huile des gourganes (fèves), aliment fort indigeste et éternel brouet du bagne. La providence Deham entrevoit la possibilité d'ajouter un demi-verre d'huile à la capacité de la mesure que l'état fournit à une platée. Il s'agissait de la soutirer de la marmite commune, fermée à clef et surveillée par le forçat qui entretient le feu destiné à la chauffer. Celui-ci entre dans le complot et, avec son aide, Deham parvient à introduire une mèche à la surface de la marmite : l'huile qui surnage imbibe le conducteur qu'on lui présente et vient filtrer dans le godet destiné à la recevoir. Pendant quelques jours la soupe fut détestable; les plaintes réitérées des pauvres diables éveillant les soupçons, Deham à l'avenir fut l'a-

gent responsable de la bonne qualité de la soupe.

Il y a des voleurs dont la renommée toute parisienne est fondée sur la narration des journaux. La perte de la liberté apprivoise ces fauves et l'âge qui presse sur les facultés d'un homme, les étouffe ou les atrophie. Les vieux condamnés perdent souvent les illusions qui durent pour tant d'autres toute la vie; oui, l'amour de la liberté ne trouve plus de place ni dans leur souvenir ni dans leur cœur. Le bagne est désormais leur patrie.

J'en ai vu qui, touchant à l'heure de leur libération, ont été pris d'un regret amer et mortel; l'idée d'être libres, mais sans amis, sans parens, sans ressources et repoussés de tous, les a frappés au cœur et les a tués. Nous en avons vu, mourant d'une sorte de nostalgie, parce qu'ils devaient bientôt quitter le bagne. Alors un vieux forçat ne mérite plus ce nom. c'est un homme démoli et incapable de nuire. Il vit au bagne, comme un brave serviteur vieillit au service d'un maître qu'il n'a jamais trompé. Nous avons des galériens de vingt à trente ans d'exercice qui n'ont pas mérité la moindre punition pendant leur séjour au bagne.

Ces *vieux* sont les citoyens de l'endroit; ils vivent et meurent au milieu de leurs amis. Quand ils se sentent défaillir, ils montent à l'hôpital, comme à la chambre réservée, pour recevoir les consolations du prêtre et communier. Ils agissent de même aux

grandes fêtes consacrées par l'église. Ici comme dans le monde, la vieillesse est rarement athée : alors le sentiment révélé de notre dépendance sert à notre consolation, et le forçat, l'homme le plus malheureux du monde, quand il a reçu son créateur, est plus tranquille, il se sent *libre*, c'est le mot.

Un vieux forçat qui meurt est un modèle de religion. Nous n'avons jamais ouï dans une salle de cent malades le moindre mot, vu le moindre sourire d'incrédulité errer sur les lèvres d'un seul. C'est une observation à ajouter à celles que nous possédons, sur l'agonie dans toutes les classes de la société. L'agonisant du bagne couché dans un *lit blanc*, placé vis-à-vis du petit autel où l'emblème du Christ semble grandir de l'humilité du lieu, et un pauvre et bon prêtre, voilà la trinité semi-humaine et semi-divine. Combien de fois n'avons-nous pas vu le bon et respectable abbé M. Marin, aumônier du bagne, consoler avec une douceur évangélique, le pauvre forçat au lit de mort. Le moribond est calme, rayonnant et heureux. Il n'était point tel la veille : la confession des misères de sa vie l'a déchargé d'un poids qui pesait sur son âme et sur ses traits : ceux-ci en étaient affaissés et enlaidis. A l'heure présente, il est réellement beau. Le physionomiste ne reconnaîtrait plus l'homme de la veille dans celui du lendemain. Ce forçat qui va mourir, quitte la vie sans regret; il ne voit ni fils ingrats, ni ennemis, ni avides héritiers. Ce

qu'il a volé, il ne l'a plus; il a expié son crime dans les galères aux yeux des hommes, et devant Dieu par l'absolution du prêtre. Combien de Crésus, voleurs impunis, voudraient échapper comme lui, à l'heure de la mort, aux poignards d'une conscience révoltée!

Parmi les voleurs que l'avide curiosité des étrangers semble rechercher au bagne, il en est de spéciaux, et qui ne sont plus rien hors de la sphère qui les entraînait au mal. Ces forçats avaient appris un rôle et n'en pouvaient plus jouer d'autre. Ainsi le voleur des diamans de Mlle Mars n'a dû sa célébrité qu'aux objets de sa convoitise. Il a greffé sa renommée sur celle d'une reine de théâtre, et voilà tout.

Sans la célébrité de l'actrice, à laquelle il avait ravi un diadème, il aurait vécu au bagne obscur et oublié. Peut-être admirerait-on en lui son talent de sculpteur; peut-être un amateur de choses bizarres, acheterait-il de ses mains, la statuette mignonne du forçat aux galères avec sa chaîne, son bonnet classique et son hideux accoutrement. Pour peu que, dans le cerveau d'un homme, il y ait le moindre penchant à l'imitation, il devient au bagne, et par l'exercice de cette faculté, un homme remarquable.

On peut voir à Toulon, et dans le bureau du commissaire, les bustes de grands hommes modelés par un forçat qui ne se doutait guère de son génie, que le commissaire Reynaud devina le premier. Ce forçat

pétrissait une figure en face d'un modèle, comme s'il en prenait l'empreinte. Nous lui devons, outre une infinité de bustes, celui d'un véritable grand homme, qui fut mon initiateur dans l'étude de l'homme, le docteur Jean-André Fleury, de Cherbourg.

Je ne crois pas que personne plus que le commissaire Reynaud ait porté aussi loin que lui l'étude énigmatique d'un criminel. Il reconnaissait si bien l'homme dont l'imitation est tournée aux choses de la nature, et celui qui joue un personnage, qu'il savait à merveille disposer les capacités pour les meilleurs résultats possibles.

Quand on passe en revue les diverses tentations qui poussent une intelligence forte ou faible au vol de son prochain, on voit l'homme vivre dans une atmosphère d'agens provocateurs ; on sort d'un bagne comme oppressé, et ce qu'on voudrait pouvoir se dissimuler, c'est que la chiourme est une fraction de la société à découvert, et la plus sale fibre du cœur humain.

Je désignais un jour à un visiteur suisse un forçat corse, prêtre, condamné pour avoir fait un faux en donation entre-vifs. Cet homme nous dit naïvement : « un moribond voulait me donner son bien, comment le prouver ? Je pris la plume, et je guidai la main du mourant pour rédiger l'acte. Malheureusement son souffle s'éteignit à la signature; j'aurais dû en rester là, mais Satan fit le reste avec ma

main, il signa pour le mort. » Pauvre diable, dit l'étranger, un de mes amis a été plus heureux, mais lui, mieux avisé, s'était muni de deux notaires. Médecin d'une vieille douairière et en complicité d'une parente de la défunte, il appela deux hommes de loi auprès du lit de la morte, et tandis qu'il tâtait le pouls et que la parente criait à tue tête: « à qui voulez-vous laisser telle ferme et telle autre; le médecin, avec adresse, faisait exécuter à la tête de la morte, le signe de négation et d'affirmation, et les notaires écrivaient des donations posthumes sans s'en douter. Ce qu'il y a de mieux, c'est que les héritiers improvisés au chevet d'un cadavre, furent reconnus vrais et loyaux propriétaires. »

Le vol est ce qu'il y a de plus Protée au monde; il prend toutes les formes, revêt tous les costumes et joue tous les personnages. Le vol a ses incrédules et ses séides. Il est des hommes tellement exceptionnels, ils croient tellement à la vertu, qu'ils accuseraient plutôt un gnome d'un vol dans leur maison qu'un homme fait à l'image de Dieu : témoin cet ecclésiastique qui donnait à l'heure de minuit, ses économies à un voleur, en lui disant : « Tiens, prends, je les réservais à des nécessiteux comme toi, mais qui ont moins de besoins, puisqu'ils ne viennent pas les demander à une heure si avancée ». Concevez-vous un voleur métamorphosé en pauvre de la paroisse? Il y a dans le rôle du prêtre une admirable

leçon de charité chrétienne. Qui sait si ce voleur enrichi n'en est pas devenu meilleur?

Finissons ce chapitre par un trait moins édifiant. Il y avait au bagne, un voleur lettré et à manières théâtrales; race canaille et hypocrite s'il en fut jamais, qu'on cite dans leur monde pour gens comme il faut, et que de jeunes intelligences voudraient bien pouvoir imiter. Cet industriel ne *faisait que dans le grand*, il volait avec les gants jaunes et sous l'habit fait au dernier goût. Il était à la hauteur de *Deham*, ce forçat génie que nous avons long-temps étudié.

Un jour la célèbre actrice, mademoiselle Georges, visite le bagne de Toulon; elle dissertait à l'aise sur la théorie du vol, et prétendait qu'en se gardant bien, on échappait à toutes les ruses des filous et des escrocs. « Le pistolet sur la gorge, voilà, disait-elle, la seule puissance que je reconnaisse à un voleur. » Il y aurait eu mauvaise grâce à combattre une aussi forte conviction. L'interlocuteur eut recours à l'argument irrésistible. Il appela le forçat et lui montrant la dame : « Voilà mademoiselle Georges; il faut lui voler son cachemire; trouve un moyen. » — Notre homme s'inspira de l'un des rôles que l'actrice rendait le mieux, et, s'approchant d'elle avec la dignité et la grâce d'un grand comédien, il l'enivra du doux parfum des éloges les plus flatteurs.

La fille de Melpomène est émue jusqu'aux larmes; elle ne sort de son premier rêve que pour pleurer sur

le sort d'un autre comédien qui est venu tomber à ses pieds. Pendant que ce compère jouait son rôle, l'autre profitait du trouble de la victime, pour lui détacher adroitement son châle et accomplir sa mission. Mademoiselle Georges continue sa visite, et oublie son cachemire dans les distractions d'un vaste arsenal maritime. Au moment de sortir, l'actrice se rappelle qu'il faut se couvrir; qu'on juge de son trouble, quand on lui dit que son cachemire avait dû tenter un envieux. Elle n'en doute plus lorsqu'un forçat élégant, qui se tenait à distance, eut l'ordre, par un geste, de venir poser une dernière fois. La grande actrice reçut paisiblement le châle, en disant : « On n'a jamais mieux joué le voleur de bon ton... »



CHAPITRE SEPTIÈME.

DES FORÇATS CONDAMNÉS POUR VIOL.

Loi du sacrilège et du viol. — Conséquences morales du mariage. — Des philosophes modernes. — De la prostitution. — Division du viol. — Justice d'Ibrahim Pacha. — Du cervelet, ses fonctions. — Exemples. — Le matérialisme, le romantisme et le cervelet. — Observations de forçats condamnés pour viol. — Des coupables de viol et d'autres crimes de ce genre. — Nouveau point de vue du cervelet sous le rapport de la philogéniture.

Voici une dernière catégorie de galériens, celle des condamnés pour viol à vingt ans de fers, terme ordinaire de la durée de la peine. Il fut un temps où le sacrilège et le viol constituaient une criminalité de la même importance; ces deux attentats, l'un de lèse-Dieu, l'autre de lèse-nature, marchaient de front sous le rapport de l'épouvante dont le législateur avait voulu frapper quiconque aurait eu la pensée de les commettre. Sans examiner cette question sous le jour d'une société nouvelle, la loi ancienne était juste et logique; elle assurait la force du

lien religieux qui unit la famille à Dieu; ensuite elle préservait de toute souillure la famille, seule et vraie pépinière d'un état. Le jour où l'esprit humain s'est lassé de croire, et qu'il a voulu comprendre, la loi du sacrilège, malgré son épouvantail, a perdu son prestige et sa force morale. Il en est ainsi de toute chose dont le dogme s'efface et dont le symbole seul reste pour mémoire. Alors les législations protectrices ne sont plus qu'une faible digue contre le flot toujours croissant des oppositions rivales. L'homme qui a oublié la sainteté de son origine, peut-il souffrir autour de lui rien de ce qui la lui rappelle? La loi du sacrilège a paru comme un tronc séculaire et vermoulu, au jour de la protestation énergique contre ce qu'on appelait un principe faux; alors l'antique loi fut reconnue abominable et la vieille charte sur laquelle reposait l'édifice social passa du sanctuaire aux flammes du bûcher.

La loi du sacrilège n'était déjà plus dans les mœurs de la nation quand elle a été abrogée, et la révolution, dans la majorité de ses œuvres, n'a fait que consacrer par le pacte légal ce que l'esprit philosophique s'était promis le jour qu'il poussa sa première racine en France.

Il n'est plus permis à personne de douter des pouvoirs irrésistibles d'une révolution générale et profonde : les temps et les lieux en font foi; mais ce qu'il est permis encore d'examiner et de mettre en ques-

tion, c'est l'influence des institutions nouvelles, sur la durée des empires et le bonheur des hommes, et ce qu'on a mis à la place de ce qui était en honneur.

La loi du sacrilège, examinée du point de vue le plus élevé, n'est ni si absurde ni aussi immorale qu'on la supposa, lorsque, sous la restauration, on voulut la rétablir; mais alors c'était tenter l'impossible : ce n'est pas une poignée d'hommes qui fait une loi, ce sont les mœurs d'un peuple, c'est l'œuvre des siècles et de l'esprit. Les législateurs qui évoquèrent la loi du sacrilège, alors qu'elle était à tout jamais dans le néant, firent à peu de chose près pour la religion chrétienne ce que Julien tenta vainement pour réhabiliter la foi au polythéisme; comme lui, ils n'ont pu rendre la vie à ce qui avait été.

Lorsqu'ils auront sondé et atteint les limites matérielles du doute et de l'erreur, les esprits reviendront à l'unité chrétienne, convertis, non par la crainte des tortures légales ou la peur de l'enfer, mais bien par le sentiment de l'infini qui ne meurt jamais au cœur de l'homme. La force de la religion chrétienne est toute dans l'unité insaisissable de Dieu, vers laquelle l'âme fatiguée du doute se tourne de la naissance à la tombe, pour les uns, de l'agonie à la mort pour les autres.

Mais la loi du sacrilège n'a pas été en vain pour la société ancienne une pierre angulaire des croyances religieuses. Quand on veut croire au ciel comme à

une chose de pure convention, pensez-vous que les croyances secondaires et matérielles seront plus vivaces, plus respectées? Non, sans doute, elles le seront moins, parce qu'elles ne découleront plus d'un principe sacré, métaphysique, consacré par l'autorité traditionnelle des livres saints et des preuves qui les rendent solidaires du bonheur des peuples.

Un peuple, comme un troupeau, se laisse toujours conduire par les inspirations de ceux que la supériorité de leur intelligence a mis à leur tête. Les sages étaient dans l'Inde et en Égypte ceux que la civilisation moderne a institués dépositaires du pouvoir, en un mot l'aristocratie. Toujours en France, le peuple a mesuré ses croyances et ses doutes sur ceux de ses moniteurs naturels; avec eux il est déiste ou athée, il adore la matière ou l'esprit, il croit ou il doute, il est en un mot l'écho du bruit qu'il entend sur sa tête. Il raisonne si peu ce qu'il fait, cet éternel enfant, qu'il adore et respecte sous le même nom les choses les plus contraires; ainsi, il croyait fermement à ce que lui enseignaient les anciens sages, ensuite il les renia pour suivre d'autres sages, qu'il appelle philosophes, sans se douter qu'il les nommait de la même manière et dans la langue de Socrate. Au moral, le peuple absorbe les puissans de la terre, et ceux-ci, aux époques de renovations sociales, ne cessent de lui crier, comme les charlatans sur la place

publique : « Venez à moi, c'est moi qui ne vous trompe point. »

La loi du sacrilège est tombée. Ce n'est pas un grand mal, direz-vous, ce n'était plus qu'un oripeau d'une civilisation mesquine, superstitieuse et morte? Et si cet oripeau couvrait la nudité de la bacchante? Si elle frappait de terreur la langue qui parjure, la main qui vole ou qui assassine, et celui qui viole, appellerez-vous encore oripeau la garantie de l'ordre et des vertus générales et privées? Ce ne sont pas quelques hommes qui ont détruit la loi, elle n'était plus dans les mœurs, voilà tout. Malheureusement rien ne l'a remplacée, par conséquent nulle ferme croyance ne s'est rattachée, comme un nœud indissoluble au chaînon brisé de la religion et de la foi. La perte des croyances a falsifié par des clauses si nouvelles et tellement liberticides le texte du contrat social, que nous n'hésitons point à lui attribuer le malaise et l'instabilité de la société nouvelle.

Les plaies incurables de l'esprit humain sont l'œuvre d'un seul principe aboli ou perverti, ou enfin professé sans conviction et comme par convention transmise et solidaire d'un état plutôt matériel que spirituel. Dans le nombre de ces plaies, nous mettons en première ligne la matérialisation du mariage, la détérioration de son fruit, et enfin la perversion de l'acte qui le consomme et le définit.

Une loi est la répression de tout ce qui tend à

perturber l'ordre social. Supposer que la loi qui imposait le respect aux choses sacrées fût solidaire seulement du mariage contracté sous les conditions naturelles et morales, et non de celui qui se fait sous les conditions matérielles de la convenance, n'est-il pas alors de toute vérité qu'un siècle impie doit s'avouer impuissant pour punir un crime qui n'est plus de sa compétence, et pour épurer les mœurs.

L'homme qui obéissait aux *préjugés* des croyances, adorait son Dieu, honorait son église selon sa volonté, se mariait à la créature de son véritable amour, se reconnaissant dans chacun de ses enfans; et quand l'esprit de famille, cimenté par les vertus de l'association naturelle et religieuse, irradiait au dehors, c'était comme père qu'il devenait citoyen. La loi, par elle-même, ne forçait pas un homme au mariage, mais il y était conduit par le bonheur qui y était attaché: il entrait de bonne heure en ménage, riche de son amour et fort de ses labeurs et de son industrie.

En faut-il davantage pour caractériser le bon père et le vrai citoyen?

Aujourd'hui, l'esprit religieux pousse rarement au mariage. On commence par devenir un homme, ensuite par jouir de sa liberté, enfin, quand on commence à vieillir, on s'associe avec une femme qui tient à tel nom et qui possède tant de rente. La fille, à son tour, n'est plus élevée dans les principes de la

vieille école; on l'initie à la valeur d'un homme, elle sait ce qu'elle pourra comme femme, presque rien de ce qu'elle devra être comme épouse et mère; son éducation est tournée vers le pôle de tout ce qu'elle aime dans son cœur, la vanité et la puissance. En somme, on ne se marie plus comme nos pères. Les unions, étrangement assorties par la convenance, sont trop souvent des greffes bizarres, qui donnent des fruits bâtards, abortifs, grêles et dégénérés.

Quant aux obligations du mariage, s'il est contracté sans l'amour pur et passionné, quel homme ou quelle femme osera se les imposer par la crainte de Dieu et dans le but de remplir une clause comme membres du corps social? Ce serait absurde et impossible. On est citoyen et homme moral sans être père, alors qu'importe le titre d'époux, puisque l'on échappe à la proscription tacite des vieux garçons d'autrefois. Si, par hasard, on s'impose une chaîne de bonne heure, il la faut dorée, et encore ne se refuse-t-on pas les prescriptions mentales. Est-on sans fortune et sans protecteurs puissans, celle que le voisin ou un parent vous propose pour femme est-elle comme vous, aurait-elle toutes les vertus du ciel, qu'elle n'a aucune de celles qui conviennent : elle restera fille.

Voilà les causes puissantes du célibat des hommes intellectuels et progressifs, et quand on songe qu'un grand nombre d'individus ne sont tels et ne raison-

nent ainsi, que parce que la philosophie a nivelé les conditions; que par elle le fils de l'artisan est devenu bourgeois; que celui-ci a vu les siens avocats, médecins, gens d'épée, on conçoit l'immoralité d'un grand nombre de mariages et encore mieux la fréquence du célibat.

Il est impossible de ne pas déduire de cette infraction à la loi sociale une foule de vices et de délits que la loi condamne et qu'elle ne peut empêcher. Un homme qui meurt garçon a nécessairement voué une femme au célibat : si son vœu a été rempli, celui de la nature a été méconnu. Les philosophes qui ont ébranlé l'esprit des religions, ont été les plus grands ennemis du genre humain; ils en ont méconnu la sublimité quant au bonheur et à la force de l'homme, et se sont heurtés contre les formules dont ils ont falsifié le sens pour dénaturer le symbole et ridiculiser ses commentateurs.

Le génie des religions est le maintien de la perfection physique de l'homme par l'influence des idées sur son moral, par l'adoration d'un être suprême et l'obéissance aux lois de son Église.

Ces lois sont toutes du ressort de l'hygiène, de la médecine, de la psychologie (1).

(1) Voyez Casper, *De l'influence du mariage sur la durée de la vie humaine* (Annales d'hygiène et de méd. légale, t. 14, pag. 227. — Hufeland *La Macrobiotique, ou l'art de prolonger la vie de l'homme*, Paris, 1838 pag. 236. — Burdach, *Traité de physiologie considérée comme science d'observation*, trad. par A. J. L. Jourdan, Paris, 1839, t. 5, pag. 47.

Comprenez bien ce qu'entendait l'Église, lorsqu'elle prêchait l'œuvre de chair seulement en mariage et qu'elle fondait les bases saintes de celui-ci sur l'estime, l'amour et le travail, elle savait bien que la nature d'accord avec elle, ne perpétuait qu'à ce prix, la santé, la longévité, la vigueur de la race humaine, en même temps que par la crainte de Dieu, elle instituait les vertus de famille et les qualités du bon citoyen. Maintenant, je le demande, l'homme de cette catégorie sera-t-il jamais capable de viol? d'une atteinte aux mœurs? Changez les termes de la proposition : admettez dans le monde un homme nouveau, sans frein religieux, libre de tout joug social, libre enfin dans toute l'étendue de sa volonté quant à la morale : pensez-vous qu'il vous offre autant de garanties contre le viol et les mœurs que celui de la première hypothèse? nous ne l'avons jamais cru.

S'il est un crime qui nous force à déplorer la mort de toutes les vieilles institutions, c'est sans contredit le viol qui de nos jours infecte toutes les parties du corps social, et dont les bagnes ne recueillent guère que les délinquans les plus impurs comme les plus grossiers. Si le viol est si commun, c'est moins parce qu'on ne se marie pas, que par l'absence du frein moral et religieux.

On peut établir des classes parmi ces criminels, comme nous l'avons fait pour ceux qui attentent à la vie d'autrui. Les uns en effet commettent un viol

comme les meurtriers, sans préméditation, *ex abrupto;* la circonstance qui les a ravis à leur libre arbitre a été impérieuse et subite; d'autres ont calculé leur crime, ont soudoyé des séides et ont volontairement accompli le crime, sans l'excuse d'une propension irrésistible et indomptée; il en est d'autres que nulle langue ne peut traduire aux yeux de la morale et dont les auteurs ont trouvé une excuse dans l'animalité de leur être. Oser le dire, c'est presque du courage, le nombre s'en accroît tous les jours.

La théorie presque justifiée par le débordement des mœurs et des usages, celle de la prostitution, a passé des capitales dans les autres villes du royaume, et l'histoire des bagnes ne nous permet pas de douter qu'elle ne s'infiltre aussi dans les villages et les campagnes les plus isolées. Là où l'art a manqué, la nature aidée du relâchement des liens moraux a donné la première leçon. Chose facile à concevoir et à expliquer : les coupables de viol sans préméditation, sont presque tous gens éloignés des villes et constituent la plus grande partie des forçats de leur espèce.

Le cynisme de la prostitution à Paris consomme des viols à froid qui peuvent bien rester impunis parce qu'ils sont volontaires et achetés, mais par cela même ils sont plus dangereux sous le rapport du mauvais exemple, de l'imitation qu'ils excitent dans les classes de la génération abatardie qui en est l'œuvre et de la

répulsion dont ils frappent la volonté d'un homme pour les obligations du mariage. De la part des deux sexes, tout conspire pour détruire la sainteté du contrat.

L'homme qui, dans sa liberté, cherche le plaisir et la fille sans frein qui mesure son prix, non sur l'amour pur qu'elle inspire, mais sur la vanité et la puissance que lui promet une heure de folie auprès d'un homme riche, doivent marcher sur une ligne parallèle : ils ne se rencontreront jamais à l'autel. Le plus grand vice de la loi, c'est de ne pouvoir rechercher certains délits contre la morale et dont l'appréciation est immense si on les considère comme minant peu-à-peu les bases de l'édifice social. Ainsi le code Napoléon, qui proclame les familles comme les pépinières de l'État et qui dit que les mariages forment les familles, se trouve tous les jours dans le cas de voir diminuer les familles et d'avoir à leur place des pépinières sans nom et sans avenir.

Les viols achetés par l'opulence libertine, échappent donc aux tribunaux qui les ignorent et à la loi qui ne peut les rechercher sans des indices, sans traces d'accusation. Nos voisins d'outremer ont mieux compris que nous ce point de moralité et son importance; seulement dans l'instruction et la procédure, ils ont rendu la loi brutale et tyrannique; quoi? sans preuve matérielle et sans témoins,

une femme accuse un homme d'avoir attenté à son honneur et cette femme est crue sur parole et obtient réparation et justice? c'est mal connaître la femme hypocrite, cachée même sous le cachemire et la soie. La morale n'aurait-elle rien obtenu de mieux, si forçant au joug matrimonial celui qui couvre le viol d'un sac d'or, elle était arrivée à ce résultat par un autre moyen que la déclaration d'une partie déjà trop intéressée. Le viol est en Angleterre infiniment moins commun que chez nous, et cette objection s'applique non-seulement à celui qui se paie et qui reste impuni, mais encore à celui qui se commet *ex abrupto* par une véritable manie instinctive et que nous punissons par vingt ans de galères.

La prostitution existe, mais existera-t-elle toujours? Parent-Duchâtelet penche pour l'affirmative(1). Ce serait désespérer du sort de l'humanité, que de croire ses plaies complètement incurables. Sans nul doute la prostitution durera dans la classe oisive : ce que nous demandons, et ce qu'une législation devrait assurer, c'est d'en préserver les classes laborieuses.

Les poursuites, les amendes, la réclusion auraient sans doute un effet salutaire, seulement elles ne peuvent être appliquées, parce que le crime de viol, ordinairement ne soulève pas l'incrimination comme l'assassinat d'un homme, et que d'ailleurs les inté-

(1) *De la Prostitution dans la ville de Paris*, 2e édition, Paris 1837, t. 2, pag. 525.

ressés à la chose sont les premiers, dans un certain monde, à le nier ou à garder le silence. Les forçats lettrés que ce délit nous envoie, savent à merveille tous les secrets de ce genre de prostitution, et dans le cynisme révoltant de leur conscience, ils donneraient des leçons, aux esclaves, à des hommes libres, qui ne peuvent les entendre sans dégoût.

Dans le chemin glissant de ce chapitre, nous omettons à dessein une foule de considérations prises dans les bagnes : on nous en saura gré. Il n'est ni honnête ni décent de plonger ses mains dans le receptacle de nos immondices sociales et de les montrer en spectacle. Cependant il faut fermer le livre ou se résigner à en poursuivre la lecture.

1° Le viol peut être le fait d'un homme immoral et intellectuel : c'est le crime acheté et impuni.

2° Le viol a été l'œuvre d'un père sur une ou plusieurs de ses filles : crime irrémissible aux yeux de la morale et de la raison.

3° Le viol peut devenir le prix d'une passion éveillée durant le très jeune âge dans le cœur d'une fille, par captation et cajoleries d'un homme pervers.

4° Le magnétisme par le regard, le vin, l'opium ont livré une jeune fille au caprice brutal d'un traître.

5° Enfin le viol a été bien souvent l'œuvre d'une passion instinctive, subitement provoquée à la vue d'une fille, et d'ailleurs favorisée par le silence des lieux et un vague espoir d'impunité.

Les attentats contre les mœurs entre même sexe peuvent se diviser, à peu de chose près, de la manière que nous venons d'indiquer pour le viol. Légalement punis des galères, les condamnés sont moins communs que la foule des coupables qu'on ne peut saisir ni empêcher. Cependant nous en possédons d'ignobles preuves. L'histoire du viol se lie à la psychologie de l'homme qui ne relève que de son instinct et de celui qui n'obéit qu'au sentiment et à la raison des choses. Dans tous les cas, le bagne est une punition qui ne dompte ni la nature bestiale, ni la nature intelligente pervertie ; il offre un aliment irrésistible à l'une, et détériore encore l'autre.

Si jamais la peine du talion devait livrer une part de victime à un bourreau, pour un délit qui n'entraîne pas la peine de mort, c'est bien à l'accusé de viol qu'elle serait applicable. Le second personnage de l'Egypte moderne rendait un jour la justice sous les murs de Navarin. Un soldat turc ayant donné un violent coup de poing à un capitaine grec et lui ayant cassé une dent, celui-ci porta sa plainte au généralissime qui fit venir près de lui le soldat, et lui demanda la raison de sa brutalité. Le Turc ne trouva d'autre excuse que dans le mépris qu'il devait avoir pour un chien de chrétien. — « Avant tout, il est homme et sensible comme toi, répliqua Ibrahim, en présence de plusieurs Européens, juge par toi-même du mal inutile que tu lui as fait », et

alors appelant le bourreau, il ordonna qu'on cassât au coupable la dent dont il avait privé l'autre. Cela fait et se tournant du côté de son état-major : « Soyez sûrs, dit-il, que c'est le dernier coup de poing qu'il donnera à un Grec. »

Un forçat *lettré* accusé et convaincu de plusieurs viols, s'expliquait un jour sur les moyens de diminuer la fréquence de ce crime et raisonnait fort sensément, à la façon du généralissime égyptien. Dans une certaine classe d'hommes violemment portés à des actes injustes ou anti-naturels, les tortures physiques auraient seules le pouvoir d'imprimer le stigmate mnémonique de ce qu'ils ne doivent plus faire. Combien de forçats, condamnés pour viol, nous ont avoué que les conseils, l'amende, la prison, les fers, ne sont qu'une faible barrière contre la révolte de la chair? Il faut dire que ces sujets sont bien les plus immoraux du monde; ils ont eux-mêmes surexcité, par leurs lectures, leurs criminelles habitudes et l'oisiveté, l'organe cérébral, que la nature a comme détaché de son grand bulbe, pour l'isoler et le concentrer tout entier à la vie de reproduction. Le cervelet est-il en effet le centre organique de la philogéniture? Les preuves qui démontrent cette proposition comptent parmi les plus probables de la phrénologie; ici l'histoire des symptômes dans les maladies est venue au secours de l'art, et elle a si souvent justifié les prévisions du physiologiste,

qu'aujourd'hui, si l'on parvenait à ébranler les croyances à la crâniologie, la puissance du cervelet dans le sentiment de l'amour physique resterait toujours comme pierre angulaire de l'édifice.

Un familier des lieux de prostitution, homme satyre s'il en fut jamais, adonné à toutes les aberrations de l'impudicité, perdit tous ses vices après une rixe violente où son adversaire lui asséna sur la nuque un vigoureux coup de bâton.

Un officier supérieur de la marine, remarquable par les qualités d'un esprit fin et délicat, d'une extrême bravoure, me fit tâter sa tête. — Je trouvai une nuque large et des bosses cérébelleuses arrondies et inégales, et je lui fis connaître mon diagnostic moral. Ce qu'il me dit à ce sujet ne saurait trouver place dans une œuvre de ce genre, mais toujours est-il vrai que nulle peine morale, nulle privation, les souffrances physiques les plus aiguës, les moyens anti-aphrodisiaques, ne pouvaient rien sur la vigueur de son tempérament local. C'était une maladie, une hypertrophie peut-être d'un point du cervelet. Dans les exacerbations aiguës de ses accès, la pesanteur, la fatigue, la chaleur de la nuque, l'avertissaient malgré lui de ce qu'il fallait à son régime. Lorsque le calme avait succédé à la tempête, il accusait un serrement douloureux au renflement de la moelle à la région lombaire. Cet officier, frappé d'apoplexie cérébelleuse, perdit

d'abord la faculté précitée; mais elle revint avec les signes d'une imparfaite guérison, et alors clopin, clopant, il s'en allait encore imprudemment se livrer à la débauche du corps. Une seconde apoplexie le tua, mais à son dernier moment, cet homme ayant perdu pièce à pièce toutes ses facultés affectives et intellectuelles, ne cessa de raisonner juste sur tout ce qui avait trait à sa passion.

Un dame très portée aux plaisirs des sens, femme à nuque large et soumise à une fluxion cérébelleuse presque continuelle, fit une chute. La commotion violente qu'elle éprouva dans la région cérébelleuse, changea tout son être; elle devint insensible comme un marbre, et conserva une répugnance prononcée pour des jouissances qu'elle recherchait auparavant avec passion.

Une personne était en proie à une affection nerveuse des plus singulières. Non-seulement elle ne pouvait rendre compte de ce qu'elle éprouvait, mais tous les remèdes employés agissaient sur elle en sens inverse de ce qu'ils produisent dans les névroses. Cette femme avait les traits fortement burinés; elle était brune, avait les lèvres épaisses et chaudes, et la figure souvent tirée. Sa tête était fort développée en arrière et son cervelet très prépondérant. Elle n'accusait son mal que par des monosyllabes sans suite, mais en revanche, elle pressait sa nuque par un mouvement de légère rotation sur la main qu'elle y tenait

appliquée. Quand elle était en santé, nous avions déjà observé chez elle, ce mouvement caractéristique de l'action cérébelleuse, par lequel on rentre la tête dans les épaules en la penchant en arrière comme pour imprimer une pression au cervelet. Cette contraction spasmodique du muscle de la nuque me mit sur la voie du diagnostic pour cette dame dont la vie était solitaire et irréprochable. Elle voyagea, revint trois ans plus tard, et me dit en riant : « Je suis guérie, voilà mes deux enfans. »

Les preuves de l'action du cervelet sont innombrables et des mieux établies ; mais de la prépondérance de cet organe, il serait illogique et immoral de conclure qu'une puissance irrésistible, présent fatal de la nature, formule une plainte contre elle et assure une excuse pour les aberrations de ceux qu'elle a frappés de ce signe. Tous les hommes et toutes les femmes chez lesquels cette partie du cerveau est en excès, ne sont pas nécessairement les uns libertins, portés au viol, et les autres mauvaises mères et femmes dissolues. Il en est du cervelet, comme des bosses du vol et de la cruauté. La philogéniture est une faculté d'instinct; c'est le sens moral de la chose qui l'éveille et c'est encore un des plus beaux attributs de l'homme sur l'animal, que celui de cette puissance du moi, sur un acte qui est plutôt du ressort de la nature qui a voulu par lui éterniser la reproduction des espèces. Le sens moral de l'amour ne

fonctionne que pour solliciter l'acte initiateur de la paternité; le sens physique appartient à l'instinct comme celui de la cruauté, et lorsqu'il porte un homme à des actes irréfléchis et irraisonnés, c'est que l'instinct s'est subordonné et l'intelligence du fait et le sentiment de révélation que Dieu y avait attaché. Un homme qui marche sous l'empire du cervelet, est comme le sauvage qui vit pour le combat : l'un est aussi instinctif que l'autre.

Les religions et leurs dogmes que l'on accuse de mysticisme et d'exagération, ont toujours eu en réserve le secret du but qu'elles se proposaient pour le bonheur des hommes. La pratique d'une religion a-t-elle rien de mieux à faire, que de se subordonner le moral, pour gouverner l'instinct suivant des règles que l'on impose au vulgaire en les dérivant de Dieu, et que l'on propose aux hommes consciencieux et vrais, comme les bases d'un bonheur durable. Le philosophe qui a combattu ces règles, nous a-t-il inventé un frein plus salutaire et plus sublime, que celui de la religion et de la foi ?

Le matérialisme a ouvert les sources les plus profondes de l'impudicité et de l'orgueil. Il a mis au service du cervelet, les plus hautes facultés de la pensée et de l'esprit.

Nous ne ferons pas l'injure à la littérature moderne, de vouloir préparer rien de violemment homicide. Non, ce n'est point aux institutions qu'elle

fait du mal, à l'homme individuel qu'elle ébranle et démolit au physique et au moral ; ce sont les fibres les plus sales du cœur humain qu'elle fait vibrer dont elle se glorifie comme Benvenuto Cellini, tirait vanité et gloire de la sublime ciselure de son plus beau vase.

Le romantisme a cela d'antisocial, qu'il pervertit tour-à-tour, l'instinct, l'intelligence et le sentiment. La jeune fille bien née du côté du cerveau, suivant la fausse éducation de famille qu'elle aura reçue, suivant des exemples qu'elle aura imités, sera toute autre qu'elle aurait été par sa nature propre. Elle rêvera d'amour après ses lectures du soir et sans tendance physique, par la seule falsification du sens moral; elle deviendra mauvaise femme, dissolue par esprit, trompera la nature et Dieu et tout le monde.

L'infanticide qui est le viol d' une loi divine et humaine, et l'abandon d'un enfant sans le moindre émoi, seront les conséquences d'une éducation déviée du type avoué par la morale et la raison. Combien sera plus immonde encore, la fille née avec des tendances violentes et subversives? Si les sens instinctifs sont dans le même rapport que le cervelet, où trouverez-vous une *virago* plus complète? Voyez autour de vous, la preuve du mal qu'enfante le relâchement du frein moral, religieux et politique? Les prisons et

les bagnes s'encombrent, les misères morales pullulent.

Les condamnés pour viol, dont nous avons à nous occuper, ceux que l'instinct bestial a poussés à une aberration des sens, d'autant plus voisine de l'aliénation que l'objet ne pouvait prendre aucune part à l'acte, sont les plus misérables des criminels. Si nous avions une part dans la confection des lois devenues nécessaires pour remédier aux lèpres sociales qui nous dévorent, nous proposerions d'abord leur exclusion des bagnes. Ils y sont mal pour eux, mal pour les autres et mal dans l'intérêt de la morale. Les appétits brutaux du satyre ne sauraient être tolérés en telle compagnie. Dans un bagne un sentiment spécial s'attache aux criminalités diverses, le meurtrier inspire une pitié mêlée d'effroi. L'assassin révolte la pensée. Le voleur vous repousse et vous fait tenir à distance. Quant au pédéraste, au forçat condamné pour viol, pour ceux-là, dégoût et froid mépris, pour eux la peine des galères n'est ni coercitive ni exemplaire.

Premier exemple. — Isard, Jean, dit Catinat, n. 29,130, cultivateur, marié, père de cinq enfans. — Il monte à l'hôpital frappé de nostalgie. — Isard ne nous offre du côté du crâne rien de très moral, ni de très instinctif; la nuque seule est large, voussée, et la main ne peut embrasser à-la-fois les deux apophyses mastoïdes. La figure d'Isard est celle d'un ignoble satyre — Sa feuille de condamnation porte:

Condamné pour viol à Aix, consommé sur la personne de Marie H..., âgée de moins de quinze ans. *Galères perpétuelles.* — Isard avait été fortement soupçonné d'un plus grand crime que le viol. Il est père de plusieurs filles. Une observation qui se reproduit de plus en plus, c'est que l'atrophie du sens moral de la paternité et les aberrations qui en découlent sont presque toujours solidaires des causes qui sollicitent un homme au viol, et une femme à des goûts obscènes. Nous avons souvent noté le retrait de la partie la plus postérieure des hémisphères cérébraux, comme une coïncidence fréquente avec le viol et ses plus immorales aberrations, avec la luxure et ses fruits les plus amers, savoir l'infanticide et l'abandon des enfans.

Deuxième exemple.— Boudoin, âgé de trente-cinq ans; condamné à vingt ans pour cause de viol. Belle tête, noble élévation du front. Vu de profil, il a beaucoup de ressemblance avec François Ier. Grand développement des cavités nasales et buccales; nuque très large: d'une apophyse mastoïde à l'autre, et en abaissant un peu l'arc par lequel on veut les embrasser, on ne compte pas moins de 0,194 millimètres. Du reste, les bosses cérébelleuses très proéminentes, l'aplatissement de celle de l'amitié, un esprit sans culture, une âme sans moralité, nous ont mis sur la voie de la criminalité de Boudoin. Nous l'avons reconnue d'avance. Ce forçat nous a avoué avoir eu la manie

solitaire à son plus haut degré dès son jeune âge. C'est un homme *bestial*.

Troisième exemple. — Chauvet, n° 28,976, âgé de trente-et-un ans; condamné à Angers (Maine-et-Loire) pour crime de pédérastie, à la peine des travaux forcés à perpétuité. Célibataire, il a déjà subi plusieurs jugemens antérieurs, et a été détenu deux fois dans les maisons d'arrêt; il sait lire et écrire. Chose étrange! cet homme n'a point de relief accusateur; sous ce rapport il n'a pas même une organisation moyenne du cervelet. Ce n'est point un tempérament âcre; il n'est que vicieux et dépravé. Son crime est hors de nature et caractérise une immoralité qu'expliquent des masses de sujets parqués dans une enceinte, et dont le contact est incessant et immédiat. Hors des prisons et à l'air libre, rien, sinon une maladie mentale, ne peut nous donner une raison plausible de cette dégoûtante manie.

Quatrième exemple. — Le nommé Bouton, n° 28,688, âgé de vingt-neuf ans, né à Baubry (Saône-et-Loire); condamné à vingt ans de fers pour attentat à la pudeur. Célibataire, il ne sait ni lire, ni écrire. Bouton porte une très petite tête : 0,475 millimètres de circonférence, c'est presque l'équivalent d'un idiotisme congénial. Les instincts du vol et de la ruse sont bien marqués. Il serait cruel si on l'excitait, et il a une force musculaire prodigieuse. La manie solitaire fut son agent provocateur. Il travail-

lait aux champs et son dîner lui était tous les jours apporté par une jeune fille. Un jour il ne tint plus à la violence de ses désirs et il s'emporta jusqu'à commettre un viol sur cette pauvre enfant. Bouton ne présente pas un cervelet considérable.

Cinquième exemple. — Aubertin, n° 385, âgé de quarante-quatre ans, né à Monturaux (Vosges); condamné à six ans de travaux forcés pour attentat à la pudeur. Il a déjà subi la même peine, pour un crime pareil; célibataire, il sait lire et écrire. Cet homme porte une fort belle tête; son front se déploie d'une manière remarquable; son crâne a 0,583 millimètres de circonférence; ses bosses cérébelleuses sont énormes, et le relief de l'estime de soi-même est d'une saillie très prononcée. Les attentats d'Aubertin sont sans violence et il n'ambitionna jamais les prémices de la jeunesse. Ses désirs sont immenses; son inconstance naît d'une satisfaction, et s'il tente des entreprises coupables et téméraires, c'est qu'il a une très haute estime de lui-même. Il succomberait encore du soir au lendemain au penchant de sa nature, s'il recouvrait sa liberté.

Sixième exemple. — Le nommé Gaycy, n. 414; âgé de trente-quatre ans; né à Paris; condamné à perpétuité pour attentat à la pudeur; il est marié et a deux enfans. — Cet homme, vicieux par habitude, à goûts dépravés, à instinct de satyre, porte sa dégra-

dation sur sa physionomie. Sa tête n'a que des reliefs ordinaires, même du côté du cervelet.

Septième exemple. — Le nommé E...., Israélite, n° 28,309, né à Londres et condamné à perpétuité pour viol sur sa fille, sait lire et écrire. Ce Juif ferait mentir la phrénologie, si la cause du viol n'était pas bien plus souvent dans une dépravation de goût et de sentiment, que dans la proéminence du cervelet. Il est à remarquer que les vrais coupables de viol, ceux qui, obéissant à une manie instinctive, se jettent sur le premier objet venu, jeune ou vieux, sont sans culture intellectuelle, presque tous robustes et adonnés à des travaux rudes. Pour ceux-ci la bosse de l'amativité devrait paraître une excuse; la nature au milieu de laquelle ils vivent et dont ils reçoivent les inspirations, est pour le moins un peu leur complice.

Dans les villes, les hommes qui attentent à la pudeur sont sans excuse, puisqu'ils préméditent le fait. Nous avons connu des hommes insatiables, à qui jamais n'est venue en idée la pensée du viol, parce qu'elle était immorale et qu'ils étaient pénétrés de leurs devoirs sociaux. Le viol ne se conçoit pas avec une véritable passion dans le cœur. Si celle-ci est jouée, le viol qui suit le dénoûment est un crime impardonnable, et c'est presque toujours ainsi que prélude l'attentat à la pudeur chez celui qui est doué de culture intellectuelle.

La fille qui prête l'oreille dans l'espoir du mariage

n'est point bien coupable; elle marche à une satisfaction naturelle par une voie qui lui paraît légale, seulement elle suit un guide de mauvaise foi. Si elle est trompée dans ses espérances, si elle devient mère, si la crainte de la publicité plus forte que le sens de la maternité, la porte à un infanticide, à un abandon de son enfant, tout cela n'est-ce point l'œuvre du suborneur? Eh! bien, celui-ci marche impuni dans le même sentier de désordre; la loi déshonore sa victime en cour d'assises, et l'homme à *bonnes fortunes*, espèce d'assassin qui s'est mis en guerre avec la portion inoffensive et non protégée de la société, prépare encore avec la même duplicité et avec non moins d'insolence, de quoi occuper un jury aux assises prochaines!

Dites-nous maintenant si nous avons lieu de nous montrer si fiers de notre législation? Elle qui couvre le suborneur de grande maison et sévit contre sa victime; elle qui encourage par ce fait l'inconvenance avouée du mariage entre un riche et une pauvre fille; elle qui empoisonne les sources de la vie, en ne déclarant pas valides les mariages faits selon la nature entre la haute classe qui descend à la séduction et la fille pauvre et crédule qui croit monter en écoutant de mensongères promesses? Cette fille délaissée peuplera les mauvais lieux; la société ne voudra pas plus d'elle que du forçat libéré, non parce qu'elle aura fait un temps de pri-

son, mais par le seul fait du stigmate flétrissant de la loi.

La femme flétrie, même injustement, n'est plus une créature libre; sa volonté morale l'abandonne, elle descend toujours de vice en vice, aborde un crime et le commet toujours par faiblesse. C'est une colombe blessée à l'aile et qui s'efforce en vain de se soutenir en l'air; elle s'abaisse par degrés et tombe enfin, pour n'en plus sortir, dans un lit de boue.

Pour les médecins, qui ne savent flatter et consoler que l'infortune, les exemples de cette nature pris dans les plus ignobles maisons de prostitution ne sont pas rares. La législation relative à cette partie de nos mœurs n'est peut-être incomplète que parce que ceux qui l'ont faite ne l'ont point prise d'assez bas, du point de vue absolu dont elle relève. Certes ce n'est pas la demoiselle riche et haut placée qu'on séduit pour l'abandonner ensuite; celle-là, on l'épouse par calcul ou par amour, n'importe; mais c'est la fille sage et belle, pauvre et heureuse d'un rang convenable, qu'on chasse comme un gibier royal avec l'or, les promesses et les cassettes que Faust donne à Marguerite.

Le saint-simonisme, dont l'esprit de l'époque a renié jusqu'aux plus logiques prétentions, ne voulait rien autre chose en réhabilitant la femme, que le retour moral au mariage, que la diminution des attentats à la

pudeur, que la retrempe de la race humaine dégénérée et infectée de mille vices autant par les hommes impurs que par nos mauvaises institutions. Le saint-simonisme voulait retrouver ce que nous avons perdu dans le naufrage de nos croyances religieuses et domestiques; le saint-simonisme, sur ce point, semblait découler de la sainte Bible, seulement il avait raison trop tôt ou trop tard, et on l'a mis de côté comme un conseiller importun qui prêche la morale en habit de femme.

Arrivons donc à dire que la nature n'est presque jamais complice des viols dans un certain monde. Le Juif que nous avons mis en cause un moment, doit avoir une miniature de cervelet, et cependant il est père de plusieurs enfans et sa femme qui vit près de Toulon, est encore fraîche et même jolie. Cet homme a toutefois la figure d'un satyre à appétits ignobles plutôt qu'effrénés. Sa tête est petite, dégarnie de cheveux : son crâne est tout en front et porté en avant. La région postérieure de cette boîte osseuse, mesurée au niveau des éminences mastoïdes, n'a guère plus de 0,139 millimètres d'étendue. Ses yeux petits et perçans brillent comme deux escarboucles. Son nez est petit, ses narines ouvertes et frétillantes, annoncent l'âcreté et l'impatience des désirs sensuels. Ses lèvres sont épaisses, rouges et érectiles. Ses organes sexuels sont fort développés et ont été évidemment très exercés. La source de

ses désirs physiques est autant dans ses aberrations morales que dans le renflement lombaire de la moelle épinière.

Il y a des sujets, en effet, chez lesquels la philogéniture semble être toute dans les lombes à l'endroit où la moelle se tisse en cordons pour se rendre aux organes génitaux, et cette observation pourrait expliquer naturellement le fait phrénologique que nous rapportons.

Il est des hommes instinctifs qui obéissent à la loi du rut. Nous en avons plusieurs exemples, chez des sujets à tendances crâniologiques animales, et qui sont passibles dans leurs penchans, de l'époque de l'année et de quelques autres circonstances.

Pour en revenir au Juif convaincu de viol, pourquoi direz-vous, sa fureur s'est-elle assouvie sur sa fille? Pourquoi l'a-t-il frappée d'un couteau pour s'en rendre maître et la forcer de succomber sous les coups de sa manie? Tout cela prouve l'existence du rut chez l'homme, et ce dernier alors, scrutez-le bien, n'a ni foi, ni morale. Ainsi, ce Juif s'est fait chrétien et s'est refait Juif. Il a commencé plusieurs métiers, et il est revenu à celui d'horloger qu'il connaît le mieux. Est-il extraordinaire que, manquant du sens moral de la paternité, il ait convoité ce qu'il ne sentait pas devoir être un attentat aux yeux de la nature.

Les lois sont impuissantes contre le dévergondage

des sens : nous ne reconnaissons comme efficace pour s'y opposer que le frein religieux et moral; celui des croyances et des principes qu'elles imposent.

Cette espèce de viol, sous le toit domestique, devient de plus en plus commune et le sera davantage par les causes inséparables d'une civilisation qui, sous le nom de liberté, enivre de licence les intelligences innombrables qui ne peuvent la comprendre. Nous avons souvent interrogé les hommes inférieurs sur ce qu'ils entendent par *liberté;* rien n'est illogique et anti-social comme le plus grand nombre de leurs aveux sur cette matière, et cependant ces mêmes hommes, quoique matériels, répondent presque toujours juste et bien sur la nature de Dieu et les probabilités d'une autre vie.

Huitième exemple. — Le nommé Zamet, âgé de trente-neuf ans, condamné à vingt ans pour attentat à la pudeur. — Bosses cérébelleuses prépondérantes; cerveau étroit et sans saillies intellectuelles; tendance sexuelle invincible. Dès l'âge de quinze ans il détruisait sa nature vigoureuse et saine. D'abord garde-forestier, la paresse et la solitude exaltèrent si fort sa manie, qu'il se sentit défaillir et *s'en aller.* Satyre par son crâne, par sa figure et par ses goûts, il joua l'hypocrite pieux, changea de profession et se fit instituteur primaire de jeunes demoiselles. Il prétend avoir lutté long-temps contre le démon de la luxure, lorsqu'il succomba à une tentative de viol

sur une jeune personne de douze ans. Zamet n'a ni foi, ni mœurs, ni intelligence; il subit des attaques de rut, et mourra probablement victime de sa fureur.

Neuvième exemple. — Le nommé Theziers Romain, de la Drôme, condamné pour viol sur une fille de onze ans. — Sans portée intellectuelle; inflammable pour un seul but et un seul objet. Tout son cerveau est en ovale postérieur et les bosses cérébelleuses forment comme la poussée extérieure des bosses coronales aplaties. La manie solitaire a flétri sa jeunesse et retardé son développement d'homme robuste. A quinze ans il épuisait sa vie avec une de ses parentes. Forcé de travailler pour vivre, il se mit en domesticité dans une commune voisine chez un fermier aisé. C'est là que, travaillant aux champs, il vit un jour venir à lui la fille du maître lui apportant son dîner. Cette vue alluma ses désirs; il se sentit, dit-il, l'enfer dans la tête, ***un poids de cent livres de plomb fondu à la nuque.*** Il courut vers la jeune fille et assouvit sans peine sa brutalité. — La cour d'assises a admis les ***circonstances atténuantes,*** et ne l'a condamné qu'à cinq ans de fers.

Dixième exemple. — Le nommé R. âgé de 40 ans, présente une tête commune. Il n'a pas même des centres instinctifs, impérieux et forts. Il le dit lui-même; sans force pour ce qui est bien et beau, il ne

respire que les petits vices, la paresse, la mollesse et la dépravation des goûts sexuels. Il s'est fait saint homme comme Tartufe pour s'achalander en qualité d'instituteur de petits garçons. Cet homme n'a probablement d'active que la portion du cervelet qui incite aux plaisirs sensuels et à la débauche des goûts. La réclusion solitaire conviendrait mieux que le bagne à ces hommes dont tous les actes de la vie sont abjects et dépravés. Personne ne devrait les avoir vus ni pouvoir en parler. A l'occasion de pareilles célébrités, que de fois un visiteur s'en enquiert comme d'un monument local, d'une curiosité qu'il faut voir et consigner dans son album de voyage.

Nous finissons à dessein ce chapitre. Nous sommes descendu assez bas dans l'abîme des turpitudes, c'est peut-être même avoir trop remué la boue, les immondices de notre pauvre espèce. Notre excuse est tout entière dans l'ouvrage de Parent-Duchâtelet, cet homme de bien, ce digne philanthrope qui, proclamant de sa haute parole l'impuissance du mieux dans l'état actuel de la société, s'est résigné à la conclusion d'un mal nécessaire, la prostitution (1).

Les causes du viol et de toutes ses transformations se trouvent dans le bouleversement de l'ordre religieux, moral et politique. Un projet d'organisation

(1) *De la Prostitution dans la ville de Paris*, deuxième édition. Paris, 1837; t. 2, pag. 525.

sociale est devenu nécessaire. Le bagne des ports est une preuve qui conclut du petit au grand de la dégradation physique et morale de l'espèce. Il démontre encore que la moitié heureuse du genre humain, se fait un jeu de la morale publique et la viole impunément au préjudice de l'autre moitié. L'acte de Joseph sous le toit de Pharaon et celui d'un brave homme opulent qui épouse une pauvre fille, excitent le sourire des heureux égoïstes. La fille du pauvre doit nourrir la prostitution. La révolte contre la loi divine ne punira que le faible et l'orphelin. La fille délaissée, comme une exubérance de produits naturels, désespérée, en démence et livrée au désespoir, essaie du libertinage, de la prostitution, de l'infanticide pour chercher une fin à ses maux, et elle tombe dans le domaine des cours d'assises. La vertueuse colère des jurés n'atteint que la cause éloignée de tout mal et de toute infamie. Osons-le dire, nos pères qui dans les nœuds de famille et de religion, réalisaient saintement les fruits heureux de l'*égoïsme de deux*, valaient bien mieux que la race nouvelle.

CHAPITRE HUITIÈME.

LÉGISLATION DES BAGNES ET RÉGLEMENT INTÉRIEUR.

Etymologie. — Origine des bagnes. — Histoire ancienne. — Arrivée de la chaîne. — Cérémonie d'installation ; les quatre premiers jours. — Nouveau transport des condamnés. — Costume du forçat. — Nourriture du forçat. — Catégories. — Postes de faveur. — Grande et petite fatigues. — Salaires. — Soirée et nuit du forçat. — Fêtes chomées. — Forçats à profession. — Résultats statistiques. — Anecdote d'un libéré. — Le galérien d'autrefois. — Juridiction des bagnes. — Tribunaux maritimes. — Délit d'évasion. — Esprit de révolte. — Terrible répression. — Des peines disciplinaires. — La bastonnade et autres moyens. — Récompenses. — La grâce. — Conséquences dangereuses. — Le bagne est-il une prison ? — Le forçat n'a plus le prestige de son abaissement. — Administration des bagnes. — Personnel. — Adjudans. — Gardes-chiourmes. — Attributions et uniforme. —

Nous avons dit que le lieu de réclusion des forçats s'appelle *bagnes*. Nous avons cherché en vain une étymologie raisonnable à cette dénomination; peut-être ces prisons ont-elles été ainsi nommées à cause des vieux vaisseaux qui d'abord en tenaient lieu et qu'on échouait à dessein. Alors bagne, provenant de l'ancien mot provençal *bagna*, qui signifie *mouillé*, s'ajouterait naturellement au mot *prisons*, et pour les distinguer des autres, on les aurait ainsi appelées *prisons mouillées*. Le mot bagne, dès le

principe, a été reçu dans nos ports pour désigner le quartier des forçats. Les bagnes furent créés en 1748 par une ordonnance de Louis XV.

Les forçats ont toujours appartenu au département de la marine. Celle-ci les employait à bord des galères, où, enchaînés côte à côte avec les musulmans faits prisonniers, ils servaient, sous le nom de *galériens*, en qualité de rameurs. Comment se fait-il que la marine ait été chargée de l'immense responsabilité du dépôt de tous les grands criminels du royaume?

Ici, comme pour bien des choses qui ont grandi et qui ont assumé sur ceux qui les ont commencées une grande tâche, l'usage a fait loi: l'on ne s'est aperçu qu'un arsenal maritime ne pouvait servir à la réclusion des criminels, que lorsqu'un immense matériel, une administration compliquée, des existences privées, ont mis les gouvernans dans l'impossibilité de détruire et de mieux réédifier ailleurs. Ainsi les musulmans, les prisonniers de guerre, les criminels tour-à-tour employés dans les travaux de force, soit à terre, soit à bord des bâtimens à rames, finirent par rester à la charge de la marine qui alors en tirait meilleur parti qu'aujourd'hui, où les bras de l'homme ne sauraient remplacer l'emploi des machines. L'art naval eut aussi ses phases d'accroissement et de perfection, et lorsque les bateaux à rames furent abandonnés et remplacés par les vaisseaux de

ligne, alors les galériens furent exclusivement employés dans les chantiers à terre, et l'on construisit pour les loger, des édifices nommés *bagnes*, ou bien on les renferma dans les vieilles charpentes des vaisseaux abandonnés. Cet état de choses a passé par des améliorations successives, et s'est maintenu jusqu'à nos jours.

Alors que les consuls des ports avaient la haute main dans les affaires de la marine, il n'était pas rare qu'il y eût pénurie d'hommes pour compléter les équipages des galères, et ils avaient recours à une sorte de *presse*. Ils complétaient par des hommes libres, désignés à leur choix, le nombre insuffisant de rameurs. Les mauvais sujets de la ville, ceux qui avaient encouru des peines, étaient ordinairement traqués et employés *ad hoc*. Ce moyen, qui n'est rien moins que légal, assurait la moralité et la tranquillité des habitans, et débarrassait la ville de tout ce qu'elle renfermait d'impur. Du reste, le galérien à cette époque n'était pas celui de nos jours. On méritait les galères pour des délits qu'on ne saurait caractériser dans l'état présent : bien plus il n'était pas rare de voir des hommes libres briguer l'emploi de rameurs. Ceux-ci étaient, employés d'après leur demande, comme gens de *bouano voyo* (de bonne volonté).

C'était d'ordinaire un triste sujet, que celui dont toutes les ressources se bornaient à partager le sort des galériens. Le nom de *bouano voyo*, encore em-

ployé en Provence pour désigner un homme sans plan de conduite arrêté, se prend toujours en mauvaise part. Cette collection de rameurs portait le nom de *chiourmes* : elle le conserve aujourd'hui. La surveillance des chiourmes était primitivement confiée à des soldats de la garnison du port, que le consul désignait, après en avoir reçu l'ordre du gouverneur du roi en Provence. La plus ancienne pièce qui en fasse foi est sous la date du 25 novembre 1661. Elle ordonne au consul de Toulon de fournir au sieur de la Guête des soldats pour les galères, toutes les fois qu'il en requerra. Une ordonnance de 1682 assignait aux galères, pour lieu de station, les ports de Marseille et de Toulon; mais c'est dans la première de ces villes qu'étaient l'arsenal, le lieu de radoub et une foule de matériaux qui ne se trouvaient point ailleurs.

En 1749 le port de Toulon prenant une extension extraordinaire, il fallut songer à trouver des bras pour exécuter les immenses travaux encore en projet. On songea aux forçats et leur utilité dans une œuvre qui n'exigeait qu'une grande force musculaire demeura incontestable. On envoya à Toulon tout le matériel des galères de Marseille, et désormais la prison des forçats fut fixée dans le nouveau port. On construisit de vastes hangars, sur les mêmes lieux où s'élèvent aujourd'hui de magnifiques constructions. Celles-ci ont été exécutées dans un but tout philan-

thropique, celui de préserver la chiourme des effets désastreux du typhus dont la cause surgissait des vieilles charpentes abandonnées et échouées sur un fonds de vase, et dans lesquelles les forçats étaient entassés. Sur les représentations du corps médical de la marine, les vieux vaisseaux furent abandonnés, et depuis lors aucune épidémie n'est venue contester la cause jusque-là introuvée de ce fléau.

Les typhus de 1829 (1) et de 1833 nous ont prouvé qu'il y avait dans cette maladie, une prompte et mortelle intoxication du principe nerveux. L'autopsie des nombreuses victimes n'a jamais démontré la moindre lésion matérielle. Alors que le typhus sévissait encore dans les bagnes, on ne parvint à l'arrêter, qu'en envoyant les malades, de l'autre côté de la rade, dans le grand hôpital de Saint-Mandrier, et en parquant les forçats qui se portaient bien, dans l'intérieur de deux frégates mouillées en rade. Aujourd'hui, grâces à une administration parfaite et à la munificence d'un gouvernement qui ne recule devant aucun sacrifice, l'intérieur d'un bagne ne laisse rien à desirer, sous le rapport de l'ordre, de la propreté et de la justice.

Autrefois les forçats arrivaient au lieu de leur destination en plein air, par étapes et chacun se rappelle encore cet épouvantable et dégoûtant appa-

(1) Voyez le Mémoire de M. Fleury, Histoire médicale de la maladie qui a régné parmi les condamnés du bagne de Toulon (*Mémoires de l'Académie royale de médecine*. Paris, 1833, t. III, pag. 501.)

reil de chaînes qui, passant autour des reins pour chaque couple, les reliaient ensuite à une chaîne longitudinale de la tête à la queue de la colonne. On se souvient de cet ignoble abaissement de l'homme, et, chose étrange, celui qu'on avilissait ainsi, était le seul qui ne voulût pas s'en apercevoir: c'était l'orgueil du crime. Alors les évasions étaient fréquentes, et il n'était pas rare que dans le trajet de Paris à Toulon, il n'y eût pas quelques échappés que la justice atteignait encore plus difficilement que de nos jours. L'action des tribunaux, aidée de la force armée, du télégraphe et de la prime, manque rarement son but; et depuis le nouveau mode de transport des condamnés, on ne résout pas sans peine le problème d'une évasion.

Lorsque la chiourme arrivait en masse, la nouvelle de son approche mettait en émoi toute la population errante de Toulon; on venait l'attendre aux avenues de la ville, et quand elle passait, l'expression physiognomonique de chacun des forçats, ne manquait pas d'attirer l'attention générale.

C'était vraiment misère et pitié, que de voir ces criminels déguenillés, courbés sous la fatigue et le poids des chaînes, lever une tête arrogante devant les curieux, hurler d'atroces indécences, et parfois entonner un refrain de liberté. Lorsque la réception se faisait ainsi par bande de trois ou quatre cents, on les dirigeait vers le littoral du Mourillon, et là,

on les forçait à s'asseoir sur la grève. Bientôt un canot venait déposer le commissaire accompagné d'un médecin en chef, d'un commis, du premier adjudant du bagne et de quelques autres employés subalternes. Le commissaire venait reconnaître l'identité des nouveau-venus; le médecin pour s'assurer qu'ils n'importaient avec eux aucun germe de maladies épidémiques ou contagieuses.

M. Mariton était, sous l'empire et sous la restauration, l'entrepreneur du transport des forçats dans leurs bagnes respectifs. Il entretenait à ses frais les gardes et l'état-major de la surveillance. Ce dernier se composait d'un capitaine, de plusieurs lieutenans, d'un chirurgien-major, et, enfin, du chef qui était l'entrepreneur lui-même.

Avant de commencer la cérémonie d'installation, presque toujours le chef annonçait aux autorités du port les illustrations des cours d'assises, ou bien les victimes d'une accusation douteuse, ceux des condamnés qui méritaient un certain intérêt; souvent il les montrait du doigt au commissaire, et quelquefois la curiosité de voir un moment plus tôt un monstre humain, poussait tous les curieux vers l'un de ces misérables; quelquefois c'était un *un cheval de retour*, et le commissaire qui le reconnaissait l'appelait par son nom et en obtenait un espèce de salut de bien-venue. Il est de fait qu'un forçat en récidive n'entre jamais tristement dans son ancien asile.

Une fois l'identité reconnue, le commissaire accusait réception de son mauvais bétail, et la cérémonie commençait. Alors le *barbero* coupait à ras la chevelure, et pendant sa besogne qu'il achevait à grands coups de ciseaux, son caractère classique ne se démentait pas; il était toujours le premier instruit des grandes histoires des arrivans, et lui, à son tour, les entretenait de la police de leur nouvel état, des avantages et des peines qui les attendaient: en somme jamais son programme n'était bien effrayant, et le *barbero* était la première bouche amie que le néophyte rencontrait sur sa route; il était pour lui un initiateur bienveillant. Quant à la *canaille*, et par là nous entendons le condamné de bas étage, sans grande et atroce histoire sur son compte, celui-là rentrait de lui-même dans le néant de ses pareils confondus dans la foule.

Après la toilette du *barbero*, venait la grande toilette du corps. Chaque forçat déposait ses haillons de voyage, et ceux-ci étaient réunis en un tas, où un surveillant, entouré de revendeuses, en appréciaient l'usure et la valeur. Quand il n'en trouvait aucun prix il les jetait au bûcher et la flamme en faisait rapidement justice.

Le condamné entièrement nu, se rendant *au bain*, passait à l'inspection des autorités du port; on l'examinait à vol d'oiseau, *a capite ad calcem*. Il n'était point rare de traduire l'homme au moral par

l'inspection de sa figure et de son corps parcourus d'un seul regard. Celui qui avait déjà porté la chaîne au pied était reconnu par sa démarche inégale et sa jambe traînante du côté où il avait été long-temps écroué. S'il avait été déjà marqué à l'épaule, le stigmate ineffaçable naguère blanc, se relevait d'écarlate dans ce moment terrible. Souvent les gardes revoyaient comme de vieux souvenirs, les tatouages ignobles de la prison et des bagnes, incrustés sur les bras, la poitrine et le ventre.

Les infirmités congéniales et acquises ajoutaient encore au hideux tableau de cette nature avilie. Il est des circonstances où notre semblable nous fait peur : le bagne et l'échafaud épouvantent moins qu'ils ne confondent notre vanité d'homme, en nous prouvant, que nous ne sommes que misère et néant. Quand le condamné s'offrait dans toute la nudité de son être, le regard du phrénologue voyait davantage que le commun des visiteurs.

Le forçat arrivait enfin aux *thermes*. Un bras vigoureux le plongeait, et le replongeait dans une immense cuve d'eau chaude et il n'en sortait que pour être frotté de la tête aux pieds avec une brosse rude : le soleil du midi faisait le reste.

Si le forçat était condamné à la marque et qu'il ne l'eût point subie, il passait en sortant du bain entre les mains d'un groupe où un forçat armé du fer rouge lui imprimait sur l'épaule le stigmate ineffaça-

ble de sa peine. Ce moment était à peine saisi par le criminel, et il n'en éprouvait pas la douleur probable; du reste c'est toujours ainsi des tortures physiques quand le moral souffre ou qu'il est épuisé. Le fer rouge touchait à peine la peau, qu'une lourde tape sur l'épaule saine, secondée d'un coup de pied, donnés par un bas surveillant, faisait faire deux ou trois pas en avant au *flétri*, et il n'en était plus question. Il succédait à cette brûlure une eschare qui durait long-temps et sous laquelle la cicatrice inscrivait en traits profonds : T. F. (travaux forcés).

Le forçat lavé et approprié passait au hangar de toilette. Nous parlerons ailleurs du trousseau d'un galérien. Une fois en costume, il se rendait avec un air d'étonnement sur sa mise et sur son nouvel état, près d'une enclume où un robuste forçat accoutumé à effleurer un pied de son énorme marteau sans l'écraser, lui rivait une chaîne à la cheville et l'accouplait avec un autre. Cela fait, le nouvel hôte du bagne était introduit dans un *chalant* (bateau plat) et remorqué avec ses pareils dans l'intérieur de l'arsenal et enfin déposé au bagne.

Le forçat connaît déjà son sort, mais en attendant il a droit à trois jours de repos, à une bonne nourriture, à tous les préludes d'installation. Il passe ces trois longs jours auprès de son compagnon de chaîne, qu'il ne connaît pas, dont souvent il ignore la langue et dont le caractère peut et doit varier à

l'infini. Un lettré peut se trouver accouplé avec un imbécille, un homme jeune avec un vieillard, un coupable de simple délit avec un homme souillé d'un crime révoltant.

Le quatrième jour et cela sans miséricorde à moins que le nouvel arrivant n'ait été reconnu invalide ou malade, le canon de *diane* le réveille à cinq heures du matin en été et à six heures en hiver. C'est le moment des travaux : il y marche avec son compagnon et devant l'escouade à laquelle on l'a attaché. Il faut le voir alors dans toute la nouveauté de son état, commençant l'exercice de sa chaîne qui lui pèse, le gêne et l'embarrasse dans tous ses mouvemens.

La chaîne d'un forçat se compose d'une forte manille en fer qu'on rive au-dessus des malléoles et à laquelle on attache une chaîne en fer composée de dix-huit maillons pesant ensemble près de sept kilogrammes. La double chaîne n'est infligée que par un jugement du tribunal maritime ou comme punition de certains grands crimes.

Depuis quelques années on ne connaît plus le dégoûtant spectacle de l'arrivée de la chaîne : les mœurs ont beaucoup gagné au changement de mode du transport des condamnés. Les forçats seuls y ont beaucoup perdu. Les anciens ou *chevaux de retour* regrettent encore cette route par étapes où libres et en plein air, ils pouvaient chanter et rire de compagnie : alors

aussi les populations des villes venaient à leur rencontre pour les contempler dans leur malheur.

Aujourd'hui les voitures cellulaires se succèdent et viennent déposer les forçats dans l'intérieur même de l'arsenal. On connaît ces geôles roulantes dans lesquelles le forçat assis sur sa chaise percée, comme encadré à l'étroit au fond d'un crypte, recevant un peu d'air par un soupirail, voyage sans savoir la route qu'il fait, ne peut la demander à personne et s'il sait lire, peut de temps en temps se donner la distraction de parcourir l'article du Code pénal relatif aux condamnés et qu'il trouve affiché devant lui.

Lorsque la voiture cellulaire est arrivée à sa destination, c'est encore la même cérémonie d'initiation que lors de la venue en masse de la chaîne, seulement on la fait sur une moindre échelle et sans l'apparat dégoûtant que nous avons décrit.

Les hommes que vomit ce moyen de transport, sont cahotés, brisés et démolis. Leurs pieds sont enflés, leur tête est vultueuse et lourde. C'est pour eux une aggravation de la peine que la loi leur a infligée, que cette chaise sans nom. Nous ne doutons point que si ces hommes morts civilement, avaient droit de pétition, ils ne réclamassent contre une mesure qui, à leur détriment, tourne à l'avantage des mœurs et de la justice.

L'habillement des forçats se compose d'une chemise

de toile très grossière, d'une casaque de drap de Mouy rouge, sans boutons ni collet, d'une paire de souliers ferrés, d'un pantalon de toile ou de drap suivant la saison. Autrefois un forçat ne portait qu'un pantalon de toile pendant toute l'année; depuis l'invasion du typhus, on s'est relâché de cette rigueur qui augmentait beaucoup les journées d'hôpital. Enfin la coiffure se borne à un bonnet de laine rouge, auquel est attaché une plaque de fer blanc, sur laquelle est frappé en grands chiffres le numéro du forçat. Toutes les parties du vêtement portent en outre l'empreinte GAL.

Depuis quelques années, ce costume a subi des variantes : ainsi chaque administration nouvelle, a été jalouse d'ajouter quelque chose à la mise du forçat, et on a fini par distinguer des catégories avec un bariolage de couleurs qui n'est plus l'uniformité réglementaire. Ainsi les forçats qui exigent une surveillance active, ont des casaques chamarrées de rouge et de jaune disposées de plusieurs façons et selon un mode convenu. Il n'y a que les condamnés à des termes courts, c'est-à-dire à dix ans et au dessous, qui portent la casaque entièrement rouge. Le bonnet vert signale à l'attention les plus grandes criminalités possibles.

La nourriture du forçat varie peu. Elle se compose de pain noir, de légumes et quelquefois de biscuits vieux provenant des voyages de long cours. Suivant

la catégorie à laquelle un forçat appartient ou que sa bonne conduite durant plusieurs années lui a mérité, il obtient du commissaire des allégemens de peine, qui portent d'abord sur le régime et ensuite sur les emplois de faveur, soit dans l'intérieur de l'arsenal, soit dans les établissemens extérieurs.

Ainsi les forçats en général sont divisés en *indociles* et en *éprouvés*; ceux *à temps* et ceux *à perpétuité*. Pour ces derniers, il n'y a aucune miséricorde. Les mieux traités sont les éprouvés. On leur accorde tout ce que l'on peut, pourvu que la lettre de la loi qui les condamne ne soit point méconnue. Ils ont droit à la viande deux fois par semaine. Les invalides l'ont de droit tous les jours. Ils peuvent se coucher sur un *strapontin*, petit matelas d'étoupe, épais de deux à trois doigts. C'est une immense faveur qu'envient tous les autres qui dorment sur des planches avec une simple couverture. Les éprouvés peuvent être encore canotiers, servans dans les hôpitaux, ou au jardin des plantes, etc. — Les postes les plus brillans auxquels ne prétendent que les plus dignes ou ceux que l'on juge tels, sont ceux du *payol* ou écrivain, et du *fricotier* ou marchand de comestibles. Le *fourgonnier* ou cuisinier des salles, les donneurs de pain, les videurs de baquets, les balayeurs, barbiers, tous ces heureux du bagne ne vont pas à la fatigue.

Pendant la nuit tous les forçats sont réunis par leur

chaîne à ce qu'on nomme *ramas*, c'est-à-dire à de gros anneaux scellés de distance en distance dans le pavé des salles. La chaîne est assez longue, pour permettre à chacun de se rendre au baquet le plus voisin. Ainsi la nuit ramène l'égalité pour tous les forçats des diverses catégories.

La journée du forçat ne s'écoule pas pour tous de la même manière. Il y a plusieurs *espèces de fatigue*. Autrefois, la faveur et la protection pouvaient adoucir indéfiniment les rigueurs de la peine : la loi était réellement éludée. Nous avons parlé ailleurs de ces forçats élégans qui, à force de concessions obtenues pour adoucir leur position, avaient fini par en dissimuler les insignes à tel point, qu'ils faisaient envie à des gens libres. Ceux-ci ne pouvaient s'expliquer comment on pouvait condamner un homme à porter aux chevilles, ce qu'ils auraient été fort heureux de porter à leur montre, une chaîne d'argent.

A cette époque, et même depuis le commencement des bagnes, le commun des forçats n'allait qu'à tour de rôle se livrer aux grands travaux du port; le reste du temps chacun d'eux pouvait exercer son métier, et exposer en vente les produits de son industrie dans des échoppes que leur accordait une ordonnance de Louis XIV. M. Fleury, premier médecin de la marine, nous a souvent dit, que cet étalage dans le port de Brest ressemblait à une véritable foire.

Les petits employés allaient s'y pourvoir à bon marché d'une infinité de choses qu'on payait ailleurs bien plus cher.

Cet abus a définitivement cessé. Aujourd'hui, un condamné par la loi est l'égal de tous les autres. Quels que soient son nom, sa fortune, sa position, ses talens, sa constitution physique, etc., il faut qu'il marche dès le point du jour aux travaux du port. Ceux-ci se divisent en *grande* et en *petite fatigue*. La première embrasse les travaux les plus grossiers. De ce nombre sont : le transport sur l'épaule de grandes pièces de bois, l'attelage aux chariots et *diables*, la rame en couples dans les énormes chaloupes du port, l'exercice des roues des machines à curer, le cabestan, etc. Hâtons-nous de dire toutefois, que la grande fatigue n'excède jamais la force d'un homme, et qu'en somme un matelot, dans un navire en armement, exécute des travaux qui demandent plus d'efforts, et travaille au moins dix fois comme un forçat.

Ce qui constitue le danger et les désagrémens attachés à ce qu'on a improprement nommé grande fatigue, c'est la maladresse et la possibilité de tomber et de se tuer sous le fardeau ; c'est l'ordre impératif du garde qui ordonne la prompte exécution de la besogne, et la nécessité d'accommoder ses faits et gestes à ceux de son compagnon de chaîne. Il n'y a pas long-temps que, visitant l'arsenal avec trois étrangers, l'un d'eux nous fit observer dix hommes s'effor-

çant de mouvoir une pièce de charpente avec de grands efforts, qui n'étaient véritablement qu'apparens, car mes visiteurs, ayant pris la même tâche à eux trois, soulevèrent instantanément la pièce de bois que dix forçats ébranlaient à peine. Le service que rend un forçat n'est point en proportion avec les dépenses qu'exige son entretien.

Tout forçat qui arrive au bagne doit passer par un temps de *grande fatigue*. Ce n'est que par les preuves multipliées d'une bonne conduite, et après avoir passé la moitié de son temps sans avoir mérité de punitions graves, qu'il obtient la faveur de passer à la *petite fatigue*. Alors, suivant l'intérêt qu'il inspire, le commissaire peut le soustraire à l'*accouplement* et le conserver avec la moitié de chaîne, de telle sorte que chacun des deux forçats découplés en porte sa part. Le bout libre qui devrait traîner à terre, peut être fixé à la ceinture et devenir moins pesant. Les travaux de petite fatigue s'exécutent dans les ateliers, les magasins, les chantiers, les bâtimens en armement ou en désarmement.

Les forçats à la grande fatigue n'ont droit à aucun salaire. Les autres peuvent gagner depuis cinq jusqu'à vingt centimes par jour. On fait une retenue sur ce salaire qui s'appelle *pécule*. A la libération du condamné, il sert à son fourniment d'homme libéré : on en envoie encore une partie au maire de sa future résidence pour servir à ses premiers besoins.

L'heure de la cessation des travaux pour les ouvriers est aussi le signal du départ des forçats. Chaque catégorie gagne son local au bruit étourdissant des chaînes qui frappent le pavé. En rentrant au bagne, les forçats de la grande fatigue sont visités chacun par un sous-officier des gardes-chiourmes pour s'assurer qu'ils n'ont rien dérobé. En hiver les travaux finissent à quatre heures et à cinq et demie ou six heures en été. Une fois rentrés, les condamnés ne sortent plus de leurs salles respectives jusqu'au lendemain matin.

Le signal du coucher est donné par un coup de sifflet vers les huit heures. La soirée d'un forçat sur son banc est occupée par des conversations sans but et sans intérêt moral. Les moins dangereux sont ceux qui, pourvus d'une industrie, d'un métier, se livrent à quelques petits ouvrages, qu'ils vendent ensuite aux visiteurs. Le forçat qui remplit sa soirée par un travail quelconque, finit toujours par arriver à une meilleure fin que le paresseux; il gagne quelque argent et une bonne note. Les produits des arts au bagne se bornent à des cocos, à des tabatières gravées et à des objets tissus en fils d'agave. Il est de fait que les salles où l'on compte le plus de graveurs, de tourneurs, de copistes de musique, de rédacteurs de lettres pour les illettrés ou pour eux-mêmes, d'ouvriers en paille, sont celles qui fournissent le plus de sujets à la *salle des éprouvés* et au tableau des grâces.

Ces forçats sont réellement les plus sages. La permission du travail dans la réclusion, constitue pour les hommes une inappréciable faveur, et la seule crainte de la perdre les rend presque les êtres les plus moraux et les plus subordonnés du monde. Ce fait d'observation est d'un grand intérêt pour la rédaction d'un nouveau code pénitentiaire. Ainsi, pour le reclus, le travail est un trésor et une ineffable consolation.

Le forçat chôme aussi les jours de grande fête. Il les passe sur son banc, occupé de ses mauvais souvenirs ou de ses petits travaux d'art et de goût.

Il existe au bagne un grand nombre de sujets qui avant leur condamnation exerçaient une profession utile. Ceux-là ont été requis de tout temps pour être employés dans les ateliers de leur ressort. Un métier a toujours été un motif d'exemption de la grande fatigue. Lorsque ces auxiliaires manquent, on a recours aux forçats intelligens auxquels on a reconnu la capacité d'en apprendre un en peu de temps. L'intendant de la marine, M. De La Reinty, fut un moment le restaurateur de la dignité de l'homme aux galères. Il improvisa, parmi les forçats de tout âge et de tout caractère, des maçons, des tailleurs de pierre, des serruriers, des carriers, des charpentiers, etc., et c'est par eux et par leurs œuvres, que sous la direction de maîtres habiles et d'ingénieurs distingués, l'arsenal de la marine a été doté du nou-

veau magasin général, bâti sur les fondemens de celui que les Anglais entrés comme amis dans Toulon en 1793, incendièrent à leur départ avec plusieurs autres édifices (1). On doit encore aux forçats de Toulon les belles cales couvertes, l'hôpital Saint-Mandrier, etc.

Le résultat moral de cette mesure est immense, mais est-il bien vrai qu'à l'aide de ce système on soit parvenu à faire balancer à-peu-près l'économie que ce moyen procure avec la dépense que le bagne occasionne? Nous nous en référons à l'opinion exprimée dernièrement à la tribune nationale par M. Tupinier, directeur des ports, à l'occasion du budget de la marine pour 1838.

Quelques condamnés ont des métiers incompatibles avec les besoins des arsenaux : ce sont les tailleurs, les cordonniers, les horlogers. L'intérêt des mœurs du bagne et celui de l'humanité commandait qu'il leur fût permis de ne point les oublier. Mais la faveur du travail pour ceux-ci est bien plus encore que pour les autres la récompense d'une bonne conduite. Néanmoins malgré tant de sollicitude pour la réhabilitation de l'homme par le travail, les derniers relevés statistiques des bagnes en France, ceux de M. Guerry (2), les *Tableaux de la justice criminelle adressés au roi*, nos propres recherches, mettent

(1) Consultez sur ce fait mon ouvrage : *Histoire de la révolution dans le département du Var, depuis 1789 jusqu'à 1798*. Toulon, 1839, in-8, p. 500.

(2) *Essai sur la statistique morale de la France*, Paris 1833, in-4.

hors de doute que le bagne ne corrige pas un homme; que d'ailleurs, s'il y parvient, le monde des petites villes, des villages et des campagnes, repousse toujours l'industrie d'un galérien libéré, quelque honnête qu'elle soit.

Dans cet état de choses, Paris et les autres grandes villes sont les centres qui attirent les forçats libérés qui n'ont asile nulle part (1). Citons une anecdote. Un forçat libéré, qui n'avait jamais été puni durant son temps aux galères, vint au maire de son village lui montrer sa cartouche jaune et lui demander du travail. « Personne, disait-il, n'a voulu m'employer et cependant il faut que je vive. » Le maire était M. Dupetit-Thouars, habitant la commune de Saint-Germain, près Saumur. Ce brave magistrat ne trouva d'autre moyen pour utiliser cet homme, que de lui faire casser des pierres sur le grand chemin. Savez-vous ce qu'il advint? C'est que ce malheureux devint pour ses pareils occupés de la même besogne un objet d'horreur; ils s'enfuirent et ne voulurent plus casser des pierres en compagnie d'un *bonnet vert*. Ce pauvre diable se confina dans une cellule creusée dans le roc et destinée à renfermer les outils du cantonnier. Il y vivait d'aumônes et de privation. Un jour ce nouveau lépreux de la vallée d'Aoste fut pris du même désespoir et disparut. On n'a jamais su ce qu'il était devenu.

(1) Frégier, *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes*. Paris 1840, t. 1, pag. 255.

La société qui conserve les traditions et les mœurs de l'ancien régime, et en général la population des villes de deuxième ordre et au-dessous, auront toujours des répugnances invincibles pour tout homme qui aura été forçat. C'est encore un reste des leçons salutaires du vieux temps, où un père devant ses enfans ne prononçait jamais le nom de galérien, sans dire en se signant comme à l'aspect d'un sinistre présage : « *Que Dieu ait souci de moi et m'en préserve.* » C'était ainsi qu'en Provence, en Languedoc on accueillait celui qui avait encouru la peine des fers. Ne croyez-vous pas que cette terreur dont la pensée d'un fils était frappée au seul nom de galère, n'ait pas épargné bien des crimes et des délits? Les superstitions et les préjugés déduits de leurs véritables motifs, sont, il est vrai, une part de l'histoire de l'enfance des nations, mais ne sont-ils pas aussi une part de leur sagesse?

Quand dans quelques provinces on disait aux jeunes enfans de couvrir leur nudité durant leurs besoins naturels, et de s'éloigner les uns des autres, parce que sans cette précaution, ils contracteraient la *pierre;* ne voyez-vous rien autre chose qu'une leçon de décence, fondée sur la terreur d'un mal dont le nom prête encore dans une jeune tête à l'efficacité de la leçon? Nous ne condamnons les anciens, que parce que nous ne devons plus vivre de leur vie morale, et, chose bizarre! nous voudrions tous avoir

fait comme eux, lorsque nous mourons tous les jours des infirmités d'une vieillesse chagrine et intolérante. Je ne doute pas que le passé ne fût encore le meilleur précepteur de l'âge présent.

Si le forçat a droit à des adoucissemens de peine, lorsqu'il les a mérités par sa conduite et son exemple, il encourt aussi la rigueur disciplinaire des bagnes, lorsqu'il est sujet indocile ou dangereux. Tous les délits du bagne ne sont pas du ressort des tribunaux maritimes : il en est que le chef des chiourmes apprécie selon les circonstances, l'âge et le caractère des sujets, et punit comme il les comprend. Il est infiniment rare que cette manière de rendre la justice, fondée sur le raisonnement et l'application d'une peine encourue, ne soit pas approuvée par le délinquant lui-même.

Les tribunaux maritimes jugent les crimes qui relèvent de la colère, de la haine, de l'irritation et de la vengeance. Quand ces causes ont poussé un forçat à un acte liberticide ou inhumain, il est jugé sans délai et son arrêt reçoit son exécution dans les vingt-quatre heures. Il faut en excepter l'arrêt de mort, qui maintenant est soumis préalablement à la sanction royale. Un forçat pris du *mortis amor*, donne la mort à un autre pour la recevoir du bourreau; comme Néron, il doute de sa volonté et de sa main, pour s'enfoncer un poignard dans le cœur. Un forçat ne se tue presque jamais; à peine de loin en

loin signale-t-on un cas exceptionnel comme celui de Suttler. Un relevé des matricules des bagnes de Brest n'a constaté que onze suicides depuis 1829 jusqu'à 1839. C'est environ un par année.

Nous avons observé que parmi les délits des forçats, ceux qui relèvent des tribunaux maritimes dépendent souvent de toute cause physique ou morale qui augmente la susceptibilité du caractère, l'aigrit et le met dans l'état de la *sensitive* que le moindre contact du plus petit insecte fait contracter de toutes parts. La privation du mouvement, la nourriture grossière, la constipation, l'extrême chaleur du climat ou le froid intense, la dureté impitoyable des gardes et un joug de fer trop souvent appesanti, changent ces hommes en général dociles et abrutis en véritables tigres. Il serait dangereux de les laisser long-temps en proie à la mélancolie et aux autres causes déprimantes de la vie : le spleen se gagne encore plus au bagne que dans le monde, par une sorte d'imitation.

L'instinct de la liberté pousse tous les êtres hors des limites de l'esclavage. Le forçat qui rêve trop d'émancipation, s'évade des galères, toutes les fois que la vigilance de ses gardiens est en défaut; il ne peut manquer d'en trouver l'occasion, s'il la cherche tous les instans du jour et de la nuit. Au besoin un crime est ce qui lui coûte le moins, lorsqu'il s'agit de se soustraire à ses surveillans, de leur dérober sa

liberté. Il y a quelques années nous fûmes appelés avec le commissaire du tribunal maritime pour constater un délit d'évasion dans l'échoppe du gardien au poste de Castignac. Deux forçats reconnus dociles, tentés par l'appât de redevenir libres sur l'heure, avaient assommé la vieille mère de ce gardien et avaient échangé leurs costumes de galériens, pour ceux de mariniers qu'ils avaient trouvés dans l'armoire de sa cabane.

Une autre fois plusieurs forçats dociles, venant de Saint-Mandrier comme canotiers, avaient tué leur garde, et l'un d'eux affublé de son costume et au gouvernail, cherchait par toutes les voies de fait possibles, à gourmander la paresse des rameurs. Ils cinglaient pour affaire de service hors de la rade, ou du moins on devait le croire ainsi par la hardiesse de leur détermination. A nuit close, ils débarquèrent sur un point du littoral et se débandèrent.

Le sentiment de la liberté qu'il faut vaincre est la cause des grandes dépenses que nécessite l'entretien des bagnes. Ces hommes qui craignent la mort devant la moindre chance de perdre la vie, ne calculent plus aucun danger lorsqu'il s'agit de respirer un moment libres de leurs chaînes. Que de fois n'a-t-on pas rencontré sur la plage, le cadavre d'un pauvre forçat qui s'est noyé, croyant nager vers la conquête de sa liberté? Oui, les forçats craignent la mort violente comme le bas peuple, à moins que le fana-

tisme d'une opinion ne les exalte d'un esprit de révolte de plus en plus envahissant, si on ne le réprime par l'appareil épouvantable de la mort immédiatement infligée. Toulon en a offert dans le temps un terrible exemple : En 1824, les forçats du Mourillon (succursale de l'arsenal en dehors de la darse) se révoltèrent, menacèrent de frapper, et se livrèrent à des actes de fureur. Sans vouloir descendre à la cause, le commissaire marcha droit au moyen prompt de réduire les révoltés. Une fusillade en étendit à terre quelques-uns ; le reste se laissa museler comme un faible troupeau : oncques depuis on n'entendit plus parler de levée de boucliers. Si on eût composé avec les forçats, une autre fois ils eussent osé davantage.

Dès qu'une évasion est reconnue, trois coups de canon tirés du poste le plus voisin de la place, en donnent avis aux habitans, et une prime est accordée à quiconque ramène le forçat. Le paysan des environs sait qu'un loup parcourt la contrée, que sa tête est à prix d'argent. L'évasion est punie de trois ans de bagne de plus ; cette peine est prononcée par le tribunal maritime, et il en est résulté que des forçats, condamnés à dix ans, ont subi les galères perpétuelles par le fait d'évasions répétées. Nous avons remarqué chez presque tous ces hommes, impatiens du joug, l'extrême proéminence de l'arcade sourcilière, que nous avons établie comme

étant la protubérance de l'instinct de liberté. Ces forçats exceptionnels sont des victimes de la loi, souvent trop sévère pour un délit qui ne devrait être que du ressort disciplinaire. Y a-t-il parité à établir entre cinq évasions et un meurtre ou un assassinat? Entre la manie d'être libre et celle de tuer un homme?

La discipline des bagnes, quoique sévère, est bien loin des rigueurs qu'elle avait dans l'ancien régime. Quand le forçat ramait sur les galères de l'État, la plus légère désobéissance, le moindre délit de subordination étaient jugés comme attentat et punis sur l'heure. Un exemple avait alors un effet coërcitif long-temps prolongé; souvent même pendant des années entières, on entendait raconter le fait qui avait mis toute la chiourme en émoi. Il faut savoir qu'alors on mutilait l'homme dans ses attributs, qu'on lui coupait le nez, les oreilles, la langue, et que de tout temps rien n'a agi sur la volonté la plus brute et la plus indomptée, comme la douleur physique et le stigmate éternel de la mutilation.

Nous savons de bonne part que le simulacre de langue coupée pendant en arrière de la casaque rouge et que l'on a aboli, a été d'une grande influence sur le caractère humilié et docile du forçat. En Italie, le condamné aux galères porte le nom de son crime écrit en grosses lettres, sur son dos, et ses pieds sont gênés dans leurs mouvemens par une pe-

tite chaîne qui va de l'un à l'autre. Ces hommes ne marchent jamais de toute la longueur du pas d'un homme libre. En France on a cru mieux faire en les chargeant d'un poids énorme et en diminuant les insignes de celui que l'on considère toujours comme mort civilement. Il y a là fausse philanthropie et erreur préjudiciable aux intérêts divers de la société. C'est un décret impérial de novembre 1807 et une ordonnance royale de janvier 1817, qui déferent aux tribunaux maritimes, les crimes ou délits prévus par le Code pénal, et commis par des forçats.

La bastonnade punit la simple tentative d'évasion. C'est aujourd'hui la plus grande punition des bagnes, jadis elle était la moins grave. Elle punit aussi les voleurs de vivres, d'argent ou menus effets appartenant à leurs camarades.

Les autres punitions disciplinaires, sont :

1° Le retranchement de vin ;

2° La perte de la chaîne brisée, et la remise en couple ;

3° Le cachot.

Nous avons consigné ailleurs la peine prononcée contre les délits d'immoralité. Les forçats qui sont à la *chaîne brisée* ou qui ont un poste de faveur dans les hôpitaux, les ateliers ou les bagnes, perdent cet avantage pour la faute la plus légère et rentrent dans le troupeau de la grande fatigue.

Mais la grande récompense qui luit faiblement sur le sombre horizon du forçat, est sa grâce accordée par le roi, étoile nébuleuse qu'il n'ose apercevoir qu'en songe. Le commissaire des chiourmes à Brest, l'honorable et bon administrateur Gleizes, a décrit dans un opuscule sur le bagne de ce grand port, la touchante et par trop libérale cérémonie, du déferement d'un forçat *gracié*. Nous avons déjà assez prouvé notre peu de foi dans la moralité des bagnes, pour croire à l'heureuse influence sous ce rapport d'une remise de peine légalement encourue. Nous craindrions d'en dire trop, sur le droit de grâce, droit divin et imprescriptible, plus puissant que la loi elle-même, cette volonté de tous, et que la sagesse des siècles, n'a voulu reconnaître avec raison qu'à Dieu et aux rois.

Aujourd'hui la grâce d'un forçat n'est plus un miracle, c'est une faveur que brigue l'hypocrisie et que la confiance d'un chef dans ses rapports de police intérieure, peut et doit faire estimer à un très haut prix.

A chaque pas qu'on fait dans les bagnes, surgissent de toutes parts les motifs qui doivent engager nos gouvernans à les abolir. La marine, au nom de la société s'est chargée du fardeau des bagnes et s'est trouvée, malgré elle, et à son insu, engagée à les subir sans profit et sans résultat moral.

De toutes les prisons celles qui méritent le moins

ce nom, ce sont les bagnes. Tel homme réputé libre, ne laisse pas que d'être plus esclave qu'un forçat. Il y a une distance incommensurable entre les galères pour le meurtrier et le *carcere duro* de *Sylvio Pellico*. Moyennant un bout de chaîne, les forçats vivent parmi les leurs, respirent en liberté l'air du ciel, travaillent pour un pécule, apprennent un métier, communiquent avec des ouvriers et des chefs qui leur parlent comme à des sujets libres; ils correspondent avec leur famille, et l'on a porté la sollicitude jusqu'à écrire en leur faveur aux maires de leur ville, et même à forcer leurs parens à retrancher de leur nécessaire pour subvenir aux besoins de ces réprouvés.

Ainsi un maire et tous ses administrés sauront que l'instituteur du lieu a un frère ou un père au bagne, et l'honnête homme tombera victime et solidaire d'un membre gangréné de sa famille. Avec un tel système de philanthropie on aiguise des poignards et on prépare pour l'avenir des Cartouches et des Mandrins. Il est bon d'être charitable, mais envers qui? C'est là le point. — Il est juste de dire que *notre loi écrite ne commande point la charité, et qu'à ses yeux un forçat est réellement mort.*

L'administration des bagnes est la tâche difficile confiée à un commissaire de marine qui porte le nom de *chef du service des Chiourmes*. Il a sous ses ordres un commis principal, avec le titre d'agent

comptable. Un sous-commissaire est le contrôleur de toutes les branches de ce service, excepté celui de la police qui appartient exclusivement au commissaire en chef. Quelques commis de seconde ou de troisième classe sont répartis dans les divers bureaux de cette administration.

En outre la discipline des salles est confiée à des agens subalternes nommés adjudans et sous-adjudans des chiourmes. Leur nombre est proportionnel à celui des condamnés eux-mêmes et leur pouvoir est limité par les instructions du chef de la chiourme. Leur service est pénible, rebutant et dangereux. Ce sont de ***braves gens, d'anciens marins***, c'est tout dire. M. Gleizes les a bien caractérisés par ces mots : « Leur présence d'esprit, leur vigilance et leur sagesse, ont *déconcerté* des projets de meurtre, d'évasion, de vol et d'incendie. » L'historien du bagne de Brest va plus loin : «les adjudans ont empêché (et ***notez bien*** ces paroles d'un homme qui se connaît en bagnes) des attentats menaçant l'existence des arsenaux, des propriétés publiques et des vaisseaux de l'État. » Ce que dit M. Gleizes est d'une grave portée. J'ai publié ailleurs (1) le rapport du commodore Sidney-Smith à l'amiral Hood, on y verra que les Anglais pour l'incendie du port de Toulon ont traité avec les forçats.....

(1) *Histoire de la Révolution française dans le département du Var, depuis 1789 jusqu'à 1798*. Toulon, 1839, p. 500.

Ces adjudans et sous-adjudans sont divisés en trois classes aux appointemens de 1,500 fr. 1,200 fr., et 1,000 fr. par an.

La garde militaire des bagnes est confiée à un corps de gardes chiourmes qui se recrute dans les militaires sortis du service. Ils sont classés par escouades et armés comme les soldats de ligne. Ces hommes conduisent la chiourme au travail et la ramènent au bagne. Ils sont répartis suivant les exigences du service et sont commandés à-peu-près comme les troupes; c'est-à-dire qu'au lieu d'officiers, ils reconnaissent l'autorité des adjudans et des sous-adjudans qui relèvent tous du commandant supérieur des chiourmes qui est le commissaire.

L'uniforme de ces gardes est l'habit bleu, passepoil azur, schako à plaque en losange de fer blanc, timbré d'une ancre. Les gardes sont armés d'un sabre quand ils accompagnent les forçats dans l'arsenal, et d'un fusil chargé à balles si les travaux s'exécutent dans la campagne. On donne un garde pour chaque cinq couples de forçats.

CHAPITRE NEUVIÈME.

STATISTIQUE DES BAGNES DE FRANCE. — LES BAGNES SONT-ILS NÉCESSAIRES ?

Statistique des bagnes de France. — Question sur la suppression des forçats. — Que doit-on faire en attendant? — Opinion de M. Tupinier à ce sujet.

TABLEAUX STATISTIQUES DES BAGNES DE FRANCE A LA FIN DE L'ANNÉE 1838.

Le 31 décembre 1838, les bagnes de France renfermaient 8130 forçats.

Sur ce nombre, 1856 étaient condamnés à la peine des travaux forcés à perpétuité, 6274 aux travaux forcés à temps.

Ils étaient répartis de la manière suivante, d'après la nature des crimes qui les avaient amenés au bagne :

Assassinat.	188
Association de malfaiteurs.	140
Meurtre	1147
Parricide.	37
Coups et blessures graves	133
Empoisonnement	58
Menaces par écrit et sous condition.	7
A REPORTER. . .	1710

Report. . . .	1710
Incendie	148
Pillage en bande et à force ouverte	6
Vol	5350
Banqueroute frauduleuse	6
Extorsion de titres à l'aide de violences	18
Faux	225
Faux témoignage	6
Fabrication de fausse monnaie	125
Désertion après grâce	3
Vente d'effets militaires.	2
Rébellion.	13
Délits politiques.	7
Crimes commis par des fonctionnaires publics	38
Bigamie	10
Viol et attentat à la pudeur avec violence	326
Condamnés ayant commis plusieurs des crimes sus mentionnés.	137
	8130

De ces 8130 condamnés,

168 étaient âgés	de 16 à 20 ans :	trav. forcés à perpétuité.	17
		— à temps . .	151
1883	— de 21 à 30	trav. forcés à perpétuité.	316
		— à temps . .	1567
2765	— de 31 à 40	trav. forcés à perpétuité.	630
		— à temps . .	2135
1895	— de 41 à 50	trav. forcés à perpétuité.	501
		— à temps . .	1394
1023	— de 51 à 60	trav. forcés à perpétuité.	278
		— à temps . .	745
396	— de 61 à 69	trav. forcés à perpétuité.	114
		— à temps . .	282
8130			8130

437 de ces forçats étaient d'origine étrangère; et sur ce nombre, 86 seulement condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

7693 étaient d'origine française; sur ce nombre 1770 condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

Sur ces 7693 condamnés d'origine française,

Les villes en avaient fourni.	2772	à perpétuité.	568
		à temps . .	2204
Les campagnes.	4921	à perpétuité.	1202
		à temps . .	3719
	7693		7693

Il est important de noter ici dans quelle proportion les villes et les campagnes avaient fourni leur contingent aux diverses classes de criminels établies plus haut :

	Camp.	Villes.
Assassinat	105	68
Association de malfaiteurs	82	53
Meurtre	797	306
Parricide	30	7
Coups et blessures graves	79	41
Empoisonnement	34	22
Menaces par écrit et sous condition	6	1
Incendie	115	32
Pillage en bande et à force ouverte	5	1
Vol	3131	1924
Banqueroute frauduleuse	4	2
Extorsion de titres à l'aide de violences	13	5
Faux	131	80
Faux témoignage	5	1
Fabrication de fausse monnaie	85	30
Désertion après grâce	2	1
Vente d'effets militaires	0	0
Rébellion	7	3
Délits politiques	0	7
Crimes commis par des fonctionnaires publics	14	22
Bigamie	7	2
Viol et attentat à la pudeur avec violence	178	129
Condamnés ayant commis plusieurs des crimes sus mentionnés.	91	35
	4921	2772

Sur les 4921 forçats nés dans les campagnes,

78 étaient âgés de 16 à 20 ans :			à perpétuité.	13
			à temps. .	65
1052	—	de 21 à 30	à perpétuité.	194
			à temps. .	858
1750	—	de 31 à 40	à perpétuité.	425
			à temps. .	1325
			A REPORTER. . .	2880

			Report. . .	2880
1198 étaient âgés	de 41 à 50		à perpétuité.	345
			à temps . .	853
613	—	de 51 à 60	à perpétuité.	165
			à temps. .	448
230	—	de 61 à 69	à perpétuité.	60
			à temps. .	170
4921				4921

Sur les 2772 forçats nés dans les villes,

78 étaient âgés	de 16 à 20 ans :		à perpétuité.	2
			à temps . .	76
706	—	de 21 à 30	à perpétuité.	100
			à temps . .	606
877	—	de 31 à 40	à perpétuité.	181
			à temps . .	696
612	—	de 41 à 50	à perpétuité.	139
			à temps . .	473
357	—	de 51 à 60	à perpétuité.	99
			à temps . .	258
142	—	de 61 à 69	à perpétuité.	47
			à temps . .	95
2772				2772

Enfin quant aux forçats d'origine étrangère dont le nombre 437 réuni au nombre des forçats d'origine française, donne le chiffre exact de 8130 forçats détenus dans nos bagnes à la fin de 1838 :

12 étaient âgés	de 16 à 20 ans :		à perpétuité.	2
			à temps . .	10
125	—	de 21 à 30	à perpétuité.	22
			à temps . .	103
138	—	de 31 à 40	à perpétuité.	24
			à temps . .	114
85	—	de 41 à 50	à perpétuité.	17
			à temps . .	68
53	—	de 51 à 60	à perpétuité.	14
			à temps . .	39
24	—	de 61 à 69	à perpétuité.	7
			à temps . .	17
437				437

De ces 8130 hommes :

4800 étaient célibataires.	à perpétuité.	1063
	à temps. .	3737
2928 étaient mariés . .	à perpétuité.	715
	à temps . .	2213
402 veufs.	à perpétuité.	78
	à temps . .	324
8130		8130

Parmi les 2928 forçats qui étaient mariés au moment de leur condamnation :

649 n'avaient pas d'enfans;
625 avaient un enfant;
1654 avaient plusieurs enfans.
2928

Parmi les 402 forçats qui étaient restés veufs :

123 n'avaient pas d'enfans;
129 avaient un enfant;
170 avaient plusieurs enfans.
402

Nous n'avons plus maintenant à examiner que deux questions relatives, l'une au degré d'éducation que les condamnés avaient reçu avant leur entrée au bagne, l'autre au nombre et à la nature des peines qu'ils avaient pu encourir précédemment.

Au moment de leur entrée au bagne, parmi les condamnés à temps :

3860 ne savaient ni lire, ni écrire;
1649 savaient lire et écrire imparfaitement;
651 savaient bien lire et bien écrire;
84 avaient reçu une éducation supérieure à l'instruction primaire.

Depuis leur entrée au bagne :

28 avaient appris à lire et à écrire imparfaitement;
2 — à bien lire et à bien écrire.
6274

Ce qui portait à la fin de 1838 le nombre des forçats, condamnés à temps, ne sachant ni lire, ni écrire, à	3860
Sachant lire et écrire imparfaitement, à	1677
Sachant bien lire et bien écrire, à	653
Ayant reçu une éducation supérieure à l'instruction primaire, à . .	84
	6274

Parmi les condamnés aux travaux forcés à perpétuité,

1179 ne savaient ni lire, ni écrire;
476 savaient lire et écrire imparfaitement;
184 savaient bien lire et bien écrire;
17 avaient reçu une éducation supérieure à l'instruction primaire.

1856

Revenant aux condamnés à temps, on voit que sur

3860 ne sachant ni lire, ni écrire. .	1214 étaient nés dans les villes; 2441 — dans les campag.; 205 étaient d'origine étrangère.
1677 sachant lire et écrire imparfaitement.	656 étaient nés dans les villes; 933 — dans les campag.; 88 étaient d'origine étrangère.
653 sachant bien lire et bien écrire .	289 étaient nés dans les villes; 313 — dans les campag.; 51 étaient d'origine étrangère.
84 ayant reçu une éducation supérieure à l'instruction primaire.	45 étaient nés dans les villes; 32 — dans les campag.; 7 étaient d'origine étrangère.
6274	6274

En faisant un relevé analogue pour les condamnés à perpétuité, on arrive aux résultats suivans : sur

1179 ne sachant ni lire, ni écrire. .	310 étaient nés dans les villes; 818 — dans les campag.; 51 étaient d'origine étrangère.
476 sachant lire et écrire imparfaitement	181 étaient nés dans les villes; 270 — dans les campag.; 25 étaient d'origine étrangère.
184 sachant bien lire et bien écrire.	69 étaient nés dans les villes; 107 — dans les campag.; 8 étaient d'origine étrangère.
17 ayant reçu une éducation supérieure à l'instruction primaire.	8 étaient nés dans les villes; 7 — dans les campag.; 2 étaient d'origine étrangère.
1856	1856

Abordons enfin la dernière question, celle qui est relative aux peines que les forçats avaient pu encourir avant leur entrée au bagne. Malheureusement les documens que nous possédons ne se rapportent qu'aux condamnés à temps.

Sur ces 6274 condamnés,

3578	n'avaient encouru aucune peine;
987	avaient déjà subi la peine des travaux forcés;
1709	avaient subi en tout ou en partie d'autres peines que celle des travaux forcés;
6274	

Parmi ces derniers,

30	avaient subi	des peines militaires;
1262	—	des peines correctionnelles;
417	—	la déportation ou la réclusion.
1709		

Des 30 forçats qui avaient déjà subi des peines militaires :

11	étaient âgés	de 21 à 30 ans.
12	—	de 31 à 40
6	—	de 41 à 50
1	—	de 51 à 60
30		

Des 1262 qui avaient subi des peines correctionnelles :

69	étaient âgés	de 16 à 20 ans.
451	—	de 21 à 30
464	—	de 31 à 40
186	—	de 41 à 50
73	—	de 51 à 60
19	—	de 61 à 69
1262		

Des 417 qui avaient subi la peine de la déportation ou de la réclusion :

2	étaient âgés	de 16 à 20 ans.
70	—	de 21 à 30
161	—	de 31 à 40
108	—	de 41 à 50
56	—	de 51 à 60
20	—	de 61 à 69
417		

Quant aux 987 qui avaient déjà subi la peine des travaux forcés :

77	étaient âgés	de 21 à 30 ans.
313	—	de 31 à 40
295	—	de 41 à 50
203	—	de 51 à 60
99	—	de 61 à 69
987		

Enfin, sur les 3578 qui n'avaient subi aucune peine avant leur entrée au bagne :

80	étaient âgés	de 16 à 20 ans.
958	—	de 21 à 30
1185	—	de 31 à 40
799	—	de 41 à 50
412	—	de 51 à 60
144	—	de 61 à 69
3578		

De ce même nombre, 3578 forçats qui n'avaient subi aucune peine avant leur entrée au bagne,

2020 étaient célibataires;
1328 étaient mariés; et sur ce nombre,
328 n'avaient pas d'enfans;
289 avaient un enfant;
711 avaient plusieurs enfans.

A REP. . 3348

REPORT. 3348
230 étaient veufs; et parmi ces derniers,
65 n'avaient pas d'enfans;
60 avaient un enfant;
105 avaient plusieurs enfans.

3578

Des 30 condamnés qui avaient déjà subi des peines militaires,

23 étaient célibataires;
6 étaient mariés; sur ce nombre,
3 n'avaient pas d'enfans;
2 avaient un enfant;
1 avait plusieurs enfans.
1 était veuf et n'avait pas d'enfans.

30

Des 1262 condamnés qui avaient déjà subi des peines correctionnelles,

840 étaient célibataires;
383 étaient mariés; sur lesquels,
116 n'avaient pas d'enfans;
63 avaient un enfant;
204 n'avaient pas d'enfans.
39 étaient veufs; sur ces derniers,
11 n'avaient pas d'enfans;
5 avaient un enfant;
23 avaient plusieurs enfans.

1262

Des 417 qui avaient subi la peine de la déportation ou de la réclusion,

249 étaient célibataires;
148 étaient mariés; parmi lesquels,
29 n'avaient pas d'enfans;
20 avaient un enfant;
99 avaient plusieurs enfans.

A REP. . 397

REPORT. 397
20 étaient veufs; sur lesquels,
11 n'avaient pas d'enfans;
3 avaient un enfant;
6 avaient plusieurs enfans.

417

Enfin, des 987 forçats qui avaient déjà subi la peine des travaux forcés,

605 étaient célibataires;
348 étaient mariés; sur ce nombre,
40 n'avaient pas d'enfans;
86 avaient un enfant;
222 avaient plusieurs enfans.
34 étaient veufs; sur ce nombre,
14 n'avaient pas d'enfans;
6 avaient un enfant;
14 avaient plusieurs enfans.

987

Sur 3578 forçats qui n'avaient subi aucune peine avant leur entrée au bagne,

1079 étaient nés dans les villes;
2247 — dans les campagnes;
252 étaient d'origine étrangère.

3578

Sur les 30 condamnés qui avaient déjà subi des peines militaires,

12 étaient nés dans les villes;
17 — dans les campagnes;
1 était d'origine étrangère.

30

Sur les 1262 condamnés qui avaient déjà subi des peines correctionnelles,

518 étaient nés dans les villes;
691 — dans les campagnes;
53 étaient d'origine étrangère.

1262

Sur les 417 forçats qui avaient subi la peine de la déportation ou de la réclusion,

177	étaient nés dans les villes;	
221	—	dans les campagnes;
19	étaient d'origine étrangère.	
417		

Sur les 987 qui avaient subi la peine des travaux forcés :

418	étaient nés dans les villes;	
543	—	dans les campagnes;
26	étaient d'origine étrangère.	
987		

Quel est enfin le degré d'instruction que chacune de ces classes de condamnés avait reçu avant d'entrer au bagne ou qu'elle y a reçu depuis son entrée? C'est le dernier point de vue auquel nous devons considérer les forçats.

On se rappelle que parmi les condamnés à temps, 30 forçats seulement ont reçu au bagne les premiers élémens de l'instruction ou ont perfectionné ceux qu'ils possédaient déjà, savoir :

28	appartenant à la classe de ceux qui savent lire et écrire imparfaitement;	
2	———	de ceux qui savent bien lire et bien écrire.

Ce résultat, qui ressort des calculs exposés plus haut, doit être noté ici pour la plus grande exactitude de ceux qui nous restent à faire. Mais comme ces nombres ne présentent pas une grande importance, nous réunirons, dans ces derniers calculs, les condamnés qui ont acquis une certaine

instruction au bagne à ceux qui possédaient cette même instruction avant leur entrée.

Sur les 3578 condamnés qui n'avaient subi aucune peine avant leur entrée au bagne,

2176 ne savaient ni lire, ni écrire;
962 savaient lire et écrire imparfaitement;
386 savaient bien lire et bien écrire;
54 avaient reçu une éducation supérieure à l'instruction primaire.

3578

Sur les 30 condamnés qui avaient déjà subi des peines militaires,

20 ne savaient ni lire, ni écrire;
8 savaient lire et écrire imparfaitement;
1 savait bien lire et bien écrire;
1 avait reçu une éducation supérieure à l'instruction primaire.

30

Sur les 1262 qui avaient déjà subi des peines correctionnelles,

794 ne savaient ni lire, ni écrire;
319 savaient lire et écrire imparfaitement;
139 savaient bien lire et bien écrire;
10 avaient reçu une éducation supérieure à l'instruction primaire.

1262

Sur les 417 qui avaient déjà subi la peine de la déportation ou de la réclusion,

226 ne savaient ni lire, ni écrire;
140 savaient lire et écrire imparfaitement;
47 savaient bien lire et bien écrire;
4 avaient reçu une éducation supérieure à l'instruction primaire

417

Sur les 987 qui avaient déjà subi la peine des travaux forcés,

644 ne savaient ni lire, ni écrire;
248 savaient lire et écrire imparfaitement;
80 savaient bien lire et bien écrire;
15 avaient reçu une éducation supérieure à l'instruction primaire.

987

Voilà le bagne : nous avons exposé les motifs qui nous forcent à en réclamer la suppression, dans l'intérêt du criminel et dans celui de la société. Si nous n'avons point formulé notre opinion en termes assez bien définis, pour prouver combien les intérêts de l'état sont lésés par cette lèpre dévorante attachée à nos arsenaux, nous reproduirons l'opinion de M. Tupinier sur cette matière. Elle résume tout ce qu'on peut dire de plus fort en faveur de l'abolition des bagnes.

OPINION DE M. TUPINIER,

SUR LA NÉCESSITÉ DE SUPPRIMER LES BAGNES.

« LES FORÇATS SONT-ILS DES AUXILIAIRES NÉCESSAIRES POUR LES TRAVAUX DES PORTS ?

« A QUELS OUVRAGES CONVIENT-IL LE MIEUX DE LES APPLIQUER ?

« LEUR EMPLOI OFFRE-T-IL DE VÉRITABLES ÉCONOMIES, ET, SOUS CE RAPPORT, A-T-ON ATTEINT LE BUT QU'ON S'EST PROPOSÉ DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES ?

« COMMENT ENFIN REMPLACERAIT-ON LES FORÇATS, S'ILS VENAIENT A ÊTRE ENLEVÉS A LA MARINE ? »

« Telles sont les questions que j'ai été chargé d'examiner sur ce qui concerne cette partie du service des arsenaux maritimes.

« Voici, en deux mots, mes réponses :

« Non, les forçats ne sont pas des auxiliaires nécessaires pour les travaux des ports ; ils y sont, au contraire, des collaborateurs fâcheux pour les ouvriers, des hôtes fort dangereux pour la sûreté des arsenaux et du matériel qu'ils renferment.

«Les seuls ouvrages auxquels il faudrait les employer pour rester dans les termes des lois pénales seraient les *travaux de force*.

« Quoiqu'on les applique à des ouvrages d'art, il s'en faut de beaucoup que la marine retrouve dans la valeur du travail des forçats l'équivalent des sommes qu'elle dépense pour l'entretien des bagnes.

« Cependant les efforts de l'administration à cet égard n'ont pas été tout-à-fait stériles, et sans avoir entièrement atteint le but qu'elle s'était proposé, elle s'en est approchée, dans ces dernières années, plus qu'on ne l'avait fait autrefois.

« Rien ne serait plus facile que de remplacer le travail des forçats par celui d'un moindre nombre d'hommes libres. On rendrait un très grand service à la partie de la population des ports qui souffre, faute de pouvoir gagner un salaire, et on débarrasserait la marine d'un véritable fléau.

« J'essaierai maintenant de développer ces assertions et de les justifier.

« La marine, malgré la suppression des galères sur lesquelles les forçats étaient autrefois condamnés à ramer, se voyant dans l'obligation de garder à sa charge cette classe de criminels, a dû chercher quels seraient pour elle les moyens d'en tirer parti.

« Dans un intérêt d'humanité autant que par l'espoir de rendre utiles les dépenses que la marine se

voyait contrainte de faire pour l'entretien des bagnes, M. de la Reinty, intendant de la marine à Toulon et administrateur du plus haut mérite, fit faire quelques essais, d'abord de peu d'étendue et ensuite d'une plus grande importance, pour s'assurer ce qu'on pouvait attendre du travail des condamnés transformés en tailleur des pierres, briquetiers, maçons, etc. Encouragé par le succès de ces tentatives dont les résultats lui parurent être complètement satisfaisans, il n'hésita plus à proposer au gouvernement d'entreprendre de grands ouvrages dont les dépenses auraient été colossales si l'on y eût employé des ouvriers libres, mais qui ne coûteraient presque rien, parce que les forçats seraient seuls chargés, de la main d'œuvre.

« Cette impulsion donnée, l'emploi des forçats aux ouvrages d'art devint une sorte de règle qu'on adopta partout où il y avait des bagnes. L'expérience prouvait que le travail de force exécuté par des hommes enchaînés deux à deux représentait le quart ou le tiers de ce qu'on était en droit d'exiger d'un homme libre payé comme journalier, à raison de 1 f. 20 centimes par jour. On dut donc croire qu'il y avait tout à gagner à adopter cet état des choses.

« Mais, avec le temps, une partie des illusions qu'on s'était faites a disparu, et voici ce que chacun reconnaît comme vrai maintenant :

« Afin d'employer les forçats à des ouvrages d'art, il a fallu former des ateliers spéciaux pour les y faire travailler, ou les associer aux travaux des hommes libres dans les ateliers déjà créés. Le premier parti est à coup sûr le moins mauvais; mais il donne lieu à de doubles emplois fort onéreux pour les finances de la marine; il exige une augmentation dans le nombre des surveillans. Le peu d'élévation du salaire qu'on paie à chaque travailleur sert de prétexte ou d'excuse à l'exécution d'une grande quantité d'objets inutiles au service, pour lesquels se font des consommations abusives de matières; objets qu'on n'aurait même pas pensé à faire exécuter s'il avait fallu en confier le travail à des ouvriers libres, plus chèrement payés.

« L'emploi simultané des forçats et des ouvriers libres est le plus immoral des spectacles que puissent offrir nos arsenaux maritimes. C'est un scandale révoltant de voir des hommes condamnés à l'infamie, oubliant la honte de leur situation, s'ériger en professeurs de crimes au milieu d'une population honnête qu'ils corrompent en dépit d'elle-même par leurs propos et leurs exemples. Ils sont auteurs ou complices de tous les vols qui se commettent dans les ports; c'est pour eux un privilège de profession qu'ils n'abdiqueraient pas volontiers, car il les tient en haleine pour l'époque de leur libération. Dans les ateliers où l'on travaille le fer, ils apprennent à fabri-

quer les fausses clefs ou des instrumens du même genre. Si quelque misérable a besoin d'un faux, il trouve aisément au bagne le faussaire prêt à le lui procurer. En un mot, les forçats dont l'esprit est sans cesse tendu vers la recherche des moyens qui peuvent favoriser leur évasion, sont partout des instigateurs de désordre: on tremble de les voir circuler à tout instant au milieu des richesses que renferment nos arsenaux maritimes.

« Le plus bel éloge qu'on puisse faire des fonctionnaires sur lesquels pèse la responsabilité de la garde de ces précieux établissemens, c'est de dire que leur surveillance parvient à rendre fort rares les incendies, la révolte et les autres crimes d'une grande portée, et réduit ainsi les malfaiteurs de toute espèce à quelques vols honteux, à de misérables gaspillages.

« Quant à la manière dont les forçats sont traités, la loi pénale que les tribunaux ont voulu leur appliquer n'est point exécutée. Au lieu des travaux de force auxquels ils sont condamnés, on les voit se livrer, dans tous les coins des arsenaux, aux occupations les plus faciles; la plupart du temps ils n'y font rien que dormir ou causer; on en voit dix à douze suivre nonchalamment et à pas comptés, une petite charrette à peine chargée que deux autres tirent sans la moindre fatigue, et que chaque couple à son tour traîne de la même manière. Les hôpitaux maritimes

sont pleins de ces forçats ; ils y séjournent au titre de servans, d'infirmiers, de garçons de cuisine, et c'est des mains de ces hommes que la société a si justement réprouvés, que les malades reçoivent la nourriture et les médicamens dont ils attendent leur guérison. On les trouve dans les hôtels et dans les jardins où ils remplissent des fonctions de domesticité. A Toulon, on les voit circuler dans les rues de la ville à toutes les heures du jour, au grand dommage de la morale publique.

« Je dois dire toutefois que cet état de choses n'est de la faute d'aucun des administrateurs spécialement chargés des bagnes. Ces établissemens sont tenus en général avec un ordre parfait ; mais ces administrateurs ne sont pas maîtres de faire changer des habitudes auxquelles ils sont obligés de se conformer ; leurs représentations à cet égard n'ont même pas toujours été écoutées. Ils obéissent à ce qui leur est prescrit pour la destination journalière des forçats, et ceux-ci échappent à leur surveillance chaque matin, dès qu'ils ont franchi le seuil de la prison où ils ne reviendront que le soir.

« A coup sûr, il y a fort peu de forçats qui consentissent à changer leur sort contre celui des réclusionnaires. La réclusion ne figure qu'après les travaux forcés, dans l'ordre des peines infligées par le code, et pourtant, l'homme qu'on tient enfermé, qu'on emploie dans des ateliers bien clos, à des travaux

journaliers auxquels il ne peut se soustraire (1), est plus sévèrement puni que le forçat qui va et vient dans de vastes espaces, travaille ou ne fait rien, et trouve, en rentrant au bagne, une nourriture frugale sans doute, mais préférable aux mets grossiers dont se contentent la plupart des paysans de la France et les classes malaisées de nos grandes villes.

« Indépendamment du scandale et du danger qui résultent de l'emploi des forçats dans nos ports, ils sont pour la marine une charge fort lourde.

« Pour en être convaincu, il suffirait d'observer pendant quelques jours les faits que je viens de signaler; mais on en trouvera la preuve la plus irrécusable dans le calcul suivant.

« En réunissant dans le compte financier d'un exercice tout ce que les forçats ont coûté à la marine (pour l'année 1835 par exemple), on trouve qu'on a dépensé :

Pour l'entretien des bagnes..................	57,735 fr.	15 c.
Leur administration..........................	46,802	50
La garde des forçats.........................	481,086	11
Leur habillement et leurs fers................	190,144	33
Leur nourriture..............................	672,320	54
Les salaires qu'on leur a donnés, à raison des travaux qu'ils ont exécutés..................	415,742	89
Pour le traitement de ceux qui ont été malades..	188,308	79
Dépenses diverses de tout genre à eux relatives...	44,139	16
A REPORTER......	2,096,279 fr.	47 c.

(1) Comparez Ch. Coindet. *Observations sur l'hygiène des condamnés dans*

REPORT *des dépenses*	2,096,279 fr. 47 c.
Les relevés fournis par les administrateurs des ports, et qui présentent la valeur des travaux de toute espèce faits par les forçats en les estimant au prix qu'ils auraient coûté, s'ils eussent été exécutés par les ouvriers libres, font monter cette valeur à	1.550,036 59
LA DIFFÉRENCE EST DE....	546,242 fr. 88 c.

« Ainsi la marine a dépensé en pure perte 546,242 f. 88 c.

« Notons en outre que l'évaluation du produit de l'emploi des forçats est évidemment exagérée, parce qu'elle est faite dans chaque port avec la pensée d'atténuer autant que possible une charge dont on voudrait effacer, si on le pouvait, jusqu'à la moindre trace. Ajoutons, encore, que parmi les travaux qu'on leur fait exécuter, il en est quelques-uns de complètement inutiles, auxquels on ne penserait même pas si on ne trouvait sous la main un moyen toujours prêt à les exécuter : d'autres dont l'exécution n'a rien d'urgent et pourrait s'ajourner sans dommage pour l'état; d'autres enfin qu'on ferait faire beaucoup plus vite et mieux par des machines dont la nécessité d'utiliser les forçats a rétardé jusqu'à présent l'établissement dans nos arsenaux maritimes.

« Je ne crains donc pas d'affirmer que la marine ferait faire à bien meilleur compte par des hommes li-

la prison pénitentiaire de Genève. — L. Moreau Christophe, *De la mortalité et de la folie dans le Régime pénitentiaire.* (Annales d'hygiène publique et de médecine légale, t. XIX, pag. 272; t. XXII, pag. 5 et suiv.)

bres, tout ce qu'il y a d'utile dans le travail annuel des forçats; et que par conséquent elle perd chaque année près de 900,000 francs, par suite de l'obligation qui lui est imposée de garder à sa charge les condamnés aux travaux forcés.

« Quant à l'objection qui a été faite quelquefois, et qui repose sur la difficulté de remplacer le travail des forçats, elle ne mérite pas la peine qu'on s'y arrête. Il y a partout, dans le voisinage de nos grands établissemens maritimes, de nombreuses populations occupées à chercher des moyens de vivre honnêtement. Ce sera faire une chose fort utile aux mœurs, que de venir au secours de ces populations, en leur faisant exécuter les travaux de manœuvres auxquels sont employés les forçats.

« Remarquons au surplus que les ports de Cherbourg et de Lorient ont eu des bagnes, et qu'on a élevé la même objection quand il a été question de les supprimer. Eh bien! cette suppression s'est faite sans qu'il en soit résulté aucun dommage sensible pour les travaux de ces ports; il y a eu peut-être quelques momens d'un premier embarras, mais ils ont été de courte durée.

« Il en serait de même, assurément, si l'on prenait le sage parti de supprimer les bagnes de Brest, de Toulon et de Rochefort, et j'appelle cette réforme de tous mes vœux.

« Mais en attendant qu'elle ait lieu, je demande,

comme la plus désirable et la plus facile des améliorations, qu'on prenne sans plus tarder la résolution :

« De faire défense absolue de laisser sortir les forçats de l'enceinte des arsenaux maritimes, si ce n'est pour le service des embarcations;

« D'en prohiber, sans aucune exception possible, l'emploi dans les maisons et les jardins dépendant de la marine, dans les bureaux, dans les hôpitaux maritimes et à plus forte raison dans tout autre endroit qui ne serait pas sous la garde immédiate de la police de l'autorité maritime;

« De ne les tolérer comme écrivains ou comme infirmiers que dans les bureaux et dans les hôpitaux spécialement affectés au service de chiourmes;

« De ne plus permettre qu'un seul forçat soit employé comme ouvrier dans un atelier où il y ait des ouvriers libres;

« D'appliquer les forçats de préférence aux travaux de force, ainsi que l'indique la loi qui les a frappés, et comme le veut la raison qui repousse l'idée de faire exécuter par des hommes libres, des travaux pénibles ou dangereux, quand on a près d'eux des criminels que la justice a condamnés à faire ces travaux :

« Enfin, de former dans l'intérieur même des bagnes des ateliers où seraient employés à des ouvrages plus faciles ceux que leur âge ou des infirmités empêcheraient de destiner aux travaux de force dans les arsenaux.

« Cette dernière disposition serait en quelque sorte le complément de celle qui a été prise en 1828, sous le ministère de M. le baron Hyde de Neuville, pour l'établissement de salles d'épreuves dans lesquelles sont admis les forçats dont la conduite laisse concevoir des espérances de retour à de bons sentimens. De tous les essais de classification qui furent faits alors pour améliorer le régime des bagnes, c'est le seul qui ait donné de bons résultats, et c'est à Toulon qu'on l'a le mieux apprécié. »

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.







